John Adams Library.

IN THE CUSTODY OF THE
BOSTON PUBLIC LIBRARY.

SHELF Nº
ADAMS
164.2
v.3

# MÉMOIRES

DE

# SULLY.

# MEMOIRES
## DE MAXIMILIEN
# DE BETHUNE,
## DUC
# DE SULLY,
## PRINCIPAL MINISTRE
# DE HENRI LE GRAND;

Mis en ordre, avec des Remarques

PAR M. L. D. L. D. L.

Nouvelle Édition, revue & corrigée.

## TOME III.

A LONDRES

M. DCC. LXVII.

ADAMS 164.2
v.3

# SOMMAIRES
## DES LIVRES
CONTENUS
## DANS LE TROISIÉME VOLUME.

# SOMMAIRE
## DU HUITIÉME LIVRE.

MÉMOIRES 1596-1597. *Siége de la Fère : maladie du roi. Entreprises militaires exécutées & manquées. Morts des ducs de Nemours & de Nevers. Malversations dans les finances. Rosny va trouver Henri à Amiens : ce qui lui arrive avec un Astrologue : péril que court madame de Liancourt. Voyage de Rosny à Rouen. Il est député vers Madame, pour la ré-*

*ſoudre à épouſer le duc de Montpenſier : traitement qu'il reçoit de cette princeſſe : il court riſque d'être diſgracié à cette occaſion : il rentre dans les bonnes graces de Madame. Succès des armes du roi dans différentes provinces. Oppoſition des Financiers à l'entrée de Roſny dans le conſeil des finances : irréſolutions de Henri, qui enfin le met dans le conſeil. Traité du duc de Maïenne avec le roi, qu'il vint trouver à Monceaux. Roſny va viſiter les généralités : calomnies de ſes ennemis à cette occaſion : utilité dont ce voyage eſt au roi. Démêlés de Roſny avec Sancy : il découvre les artifices & les fraudes du conſeil des finances. Aſſemblée des notables, tenue à Rouen : réflexions ſur les états du royaume : bon conſeil donné à Henri par Sully : réſultat de cette aſſemblée : établiſſement du*

*conseil de raison, qu'on est obligé de supprimer. Travaux de Rosny dans les finances.*

---

# SOMMAIRE
## DU NEUVIÉME LIVRE.

MÉMOIRES 1597-1598. *Divertissemens à la cour. Les Espagnols surprennent Amiens : moyens imaginés par Rosny, pour reprendre cette place. Il est mis a la tête du conseil des finances, en l'absence du roi : ses travaux dans les finances, & ses démêlés avec le conseil. Siége d'Amiens, auquel Rosny pourvoit. Nouvelle mutinerie des Protestans pendant ce siége, & leurs desseins. Mort de Saint Luc ; Henri promet la grande maîtrise de l'artillerie à Rosny, & la donne à d'Estrées. Rosny est fait gouverneur de*

*Mante. Les Espagnols essayent en vain de secourir Amiens : sa prise. Détail des lettres de Henri sur différens sujets. Entreprises exécutées & manquées après le siége d'Amiens. Négociations pour la paix. Henri IV. passe en Bretagne : se laisse fléchir en faveur du duc de Mercœur : liberté de Rosny sur cette faute. Séjour & services de Rosny en Bretagne. Cabales des Calvinistes, pour obtenir un édit favorable. Audience donnée par Henri aux ambassadeurs Anglois & Hollandois, qui ne peuvent lui persuader de continuer la guerre. Edit de Nantes. Conversation de Henri avec le duc de Bouillon : autre conversation singuliére de Henri IV. avec Rosny, sur la dissolution de son mariage, & sur son attachement pour la duchesse de Beaufort. Henri revient à Paris, passe en Picar-*

*die. Conclusion & cérémonies de la paix de Vervins.*

---

# SOMMAIRE
## DU DIXIÉME LIVRE.

MEMOIRES 1598-1599. *Réforme faite dans les troupes. Ordonnances sur le bled, le port d'armes, & autres réglemens sur la finance, la police, les ouvrages publics, &c. Question du vrai ou faux D. Sébastien. Conférence de Boulogne entre l'Espagne & l'Angleterre, sans fruit. La duchesse de Beaufort travaille avec ses partisans à se faire déclarer reine: fermeté avec laquelle Rosny lui résiste: il se brouille avec elle, & Henri les raccommode: conversation de ce prince avec sa maîtresse, sur ce sujet. Maladie de Henri. Réception du lé-*

*gat à Saint Germain. Travaux de Rosny dans la finance : qualités nécessaires à l'homme d'état : Rosny rend compte de ses biens, de son caractére, de sa maniére de vivre, &c. Etat déplorable où les guerres avoient réduit la France. Valeur des traités faits avec la ligue. Arrêts rendus. Dispute de Rosny avec le duc d'Epernon. Rosny travaille avec Henri à rectifier les abus dans la finance : talens de ce prince pour le gouvernement. Faits singuliers. Exposition, examen & critique des dispositions testamentaires de Philippe II. L'archiduchesse vient à Marseille. Opposition du clergé de France au mariage de Madame avec le duc de Bar : conduite du cardinal d'Ossat en cette occasion : conférence entre les Catholiques & les Protestans, inutile pour la conversion*

*de cette princesse : Henri fait célébrer ce mariage par l'archevêque de Rouen : conversations plaisantes à cette occasion. Le clergé, le parlement, &c. s'opposent à l'enregistrement de l'édit de Nantes : changemens qui y sont faits : assemblée des Protestans, & artifices du duc de Bouillon à ce sujet : l'édit est enregistré. Affaires de Marthe Brossier. Charge & gratifications accordées par Henri à Rosny. Mort surprenante de la Connétable, de la duchesse de Beaufort : douleur qu'en ressent Henri : Rosny le console.*

# SOMMAIRE
## DU ONZIÉME LIVRE.

MÉMOIRES 1599-1601. *Affaire du Marquisat de Saluces: artifices du duc de Savoie pour ne point le restituer. Voyage de Henri IV. à Blois. Dissolution de son mariage avec Marguerite de Valois: ses amours avec mademoiselle d'Entragues, qui se fait donner par ce prince une promesse de mariage: hardiesse de Rosny dans cette occasion. Articles de mariage avec la princesse de Florence, arrêtés. Faits étrangers. Rosny prend la tutelle de ses Neveux d'Epinoy. Permission pour les manufactures d'étoffes précieuses, révoquée. Rosny est fait grand-maître de l'artillerie, &*

*il y donne tous ses soins. Le duc de Savoie vient à Paris : met les courtisans dans son parti : cherche à corrompre Rosny, puis à l'exclure des conférences : n'obtient rien, & s'en retourne. Nicole Mignon veut empoisonner le roi. Dispute publique de l'évêque d'Evreux & de du Plessis-Mornay. Nouveaux subterfuges du duc de Savoie : raisons de lui déclarer la guerre : préparatifs de Rosny pour cette guerre. Henri IV. épouse par procureur la princesse de Florence. Prises de Chambéry, Bourg, Montmélian, Charbonnieres, &c. & autres détails sur cette campagne : grands services qu'y rend Rosny, malgré la jalousie & l'opposition des courtisans. Le cardinal Aldobrandin vient négocier pour la paix : réception que lui fait Rosny : conférences rompues par la*

*démolition du fort de Sainte-Catherine, repriſes par Roſny, qui conclut le traité : articles de ce traité. La Reine arrive à Paris : eſt reçue par Roſny à l'Arſénal. Faits étrangers.*

Fin des Sommaires du troiſieme Volume.

# MEMOIRES
## DE
# SULLY.

## LIVRE HUITIÉME.

CE qui détermina le roi à entreprendre un siége aussi difficile que celui de la Fère, c'est que ses ennemis ayant séparé leurs troupes après leurs succès, sa majesté ne voulut pas laisser inutiles les siennes, qui s'étoient à la fin rassemblées, & qu'il étoit important de rassurer la Picardie ébranlée par tant de pertes. Le parti que j'aurois préféré à tout autre, eût été de demeurer pendant ce siége auprès du roi, dont je ne goûtois point les ménagemens pour ma personne : mais je n'osai refuser la commission qui m'alloit

1596.

retenir à Paris ; & pour en adoucir
1596. l'ordre, sa majesté m'assura que de long-tems il ne se feroit rien de considérable devant la Fère, & que je pourrois dans la suite y faire quelque voyage. En effet j'y en fis deux ou trois ; mais je n'y étois pas plutôt arrivé, que la nécessité de pourvoir à la subsistance des troupes, m'en faisoit repartir presqu'aussitôt. Ce qui m'en consola, c'est que rien n'ayant manqué dans l'armée moyennant les soins que je pris, je puis me flater d'avoir un peu contribué à la réussite de ce siége. Il dura six mois : c'est le plus long que Henri ait fait. Aussi cette place, outre l'avantage de ses fortifications, avoit une garnison très-nombreuse, composée de soldats choisis & commandée par deux excellens officiers ; l'un François, (1) sénéchal de Montelimart, & l'autre Espagnol, nommé Osorio.

Béringhen (2) à la persuasion d'un ingénieur son ami, ou même son parent, & venu exprès de Flandre où il

(1) Il se nommoit Colas. Les Espagnols avoient promis de le faire comte de la Fère.

(2) Pierre de Beringhen étoit lui-même Flamand, né à Bruxelles.

demeuroit, se mit dans la tête qu'on pouvoit submerger la Fère, & il ré- 1596.
pondit si bien de la réussite, sur la caution de son ingénieur, que le roi contre son sentiment se laissa aller à permettre qu'on tentât cette voie. Elle auroit en effet bien abrégé le siége; mais on a pu remarquer que presque tous les projets de cette nature sont sujets à échouer; le plus léger mécompte suffit pour cela, & il est fort rare qu'on n'y en fasse pas. C'est l'idée de détourner le Tésin, qui fit autrefois perdre une bataille & la liberté à François I. Je trouvai cette proposition sur le tapis, dans un des voyages que je fis au camp. J'en jugeai l'exécution impossible, & je la combattis de tout mon pouvoir; mais l'ingénieur ne manquoit point de raisons plausibles pour opposer aux nôtres. A l'entendre, c'étoit une affaire de peu de tems & de peine; il ne s'agissoit que d'élever une chaussée. On la fit donc, & parce que l'eau la força deux ou trois fois, on la refit autant de fois. Une derniére se trouva à l'épreuve de l'eau: qu'arriva-t'il? Que l'eau ne put monter jusqu'à la hauteur qu'on s'étoit promise. Il est

1596. vrai qu'il ne s'en falloit que six pieds; mais on n'en fut pas moins contraint d'abandonner l'ouvrage (3) après y avoir consumé beaucoup de tems & d'argent.

Mieux, Travecy. Le siége de la Fère souffrit encore de la maladie qu'eut le roi à Traversy, où étoit son quartier. A la premiére nouvelle qui m'en vint, je volai vers ce prince, & je ne le quittai qu'après que je le vis entiérement rétabli. Sa maladie fut assez considérable, pour me faire craindre la plus grande perte que la France pût faire. Le gouverneur de la Fère se voyant manquer de tout, remit enfin cette place au roi, qui la fit réparer. A la priére de madame de Liancourt, il en donna le gouvernement à son fils César, dont Manicamp,

(3) D'Aubigné n'en parle pas d'une maniére si méprisante, *chap. 12. ibid.* » La » Chaussée, dit-il, » ayant fait refouler » la riviére d'Oise » dedans la ville de » la Fère, elle pour» rit tous les maga» sins qu'ils tenoient » dans le bas..... C'é» toit une grande ma» chine de plus d'un » quart de lieue de » long. . . . Entreprise » qui ne sentoit ni un » roi ni un royaume » abatus de tant d'in» commodités. »

parent (4) de cette Dame, fit les fonctions, en qualité de Lieutenant. 1596.

Sa Majesté s'avança ensuite vers la Frontiére d'Artois, emporta d'assaut le Château d'Imbercourt, & crut en faire autant par le pétard, de la ville d'Arras. Le Maréchal (5) de Biron fut cause que cette derniere entreprise échoua, parce qu'il ne se munit pas d'une assez grande quantité de pétards. Les trois premiers qu'on appliqua jouérent assez heureusement; le quatriéme ayant été jetté sans effet dans le fossé, avec celui qui l'attachoit, tua & blessa plusieurs des nôtres. Il est triste qu'une conquête si considérable, & qui auroit garanti Amiens du malheur qui lui arriva bien-tôt après, ait été manquée, faute de deux ou trois pétards de plus. Biron s'éloigna pour éviter les justes reproches qu'on pouvoit lui faire, & alla décharger sa colere sur le pays des environs de Bapaume, où il fit un horrible dégât.

En Picardie.

Le mauvais succès d'Arras fut avan-

[4] Philippe de Longueval, Sieur de Manicamp.

[5] Biron à son tour en accusoit hautement, avec murmures, l'avarice du roi.

1596. tageusement compensé par plusieurs événemens favorables, arrivés sur la fin de l'année précédente, & au commencement de celle-ci, que je ne ferai qu'indiquer à mon ordinaire : je parle de la réduction de Toulouse, (6) de la prospérité des armes du roi en Provence, & de la réunion des chefs de la ligue au parti du roi. Joyeuse (7) qui avoit quitté le froc pour endosser le harnois, & se payoit avec usure des mortifications du cloître, fit son traité avec le roi en ce tems-là. Le duc de Nemours suivit; mais sur le point que le sien alloit être conclu, il mourut (8) de regret, à ce qu'on croit, de voir tant de grands projets réduits à si peu de chose. Saint-Sorlin son frere continua le traité pour lui-même. La mort du

Henri de Savoye-Nemours.

(6) Consultez sur ces faits les historiens ci-dessus nommés, *années* 1595, & 1596.

(7) Henri de Joyeuse, le seul qui resta des sept fils de Guillaume, duc de Joyeuse. Il entra chez les Capucins, & y mourut sous le nom de P. Ange.

(8) » Il jetta par la » bouche & par tous » les pores, jusqu'à » la derniere goutte » de son sang. » *Péréfixe, ibid.* Cayet » en fait une description très-touchante, *ibid. pag.* 519.

duc de Nevers (9) délivra encore le roi d'un ſerviteur auſſi incommode qu'inutile. Enfin ce fut en ce tems-là que le 1596.

(9) Louis de Gonzague mourut de la dyſenterie à Neſle en 1595, âgé de cinquante-ſix ans, de chagrin, dit-on, de ce que s'entretenant avec Henri IV. auquel il donnoit un conſeil au ſujet de la ville de Calais; ce prince lui avoit répondu : » c'eſt bien à » vous à me conſeiller » là-deſſus, vous qui » n'avez jamais ap» proché de cette pla» ce, de plus près » que de ſept lieues. » Quoique M. de Thou, *liv.* 113. & Brantôme, *tom.* 3. *pag.* 159. louent beaucoup ce ſeigneur; le reproche que lui fait le duc de Sully, d'avoir toujours été un ſerviteur extrêmement à charge à ſon maître, ſe vérifie aiſément, & par les propres lettres de ce général à Henri IV. dont nous avons un recueil dans les mémoires de Nevers, *tom.* 2. *pag.* 207. 376. » Si votre majeſté, » lui dit-il dans une » de ces lettres, ne » peut ou ne veut pas » venir de par-deçà, » je m'en éloignerai » de telle ſorte que » l'on n'aura plus ſu» jet d'attendre aucun » ſecours de moi. En » vérité, ſire, vous » ne me traitez pas de » la façon que je » vous ſers, & il ſem» ble à tout le mon» de que vous ne fai» tes pas grand état » de moi.... Jamais je » n'ai été traité de la » façon que vous me » traitez, par les rois » vos prédéceſſeurs; » j'avois cependant » reçu d'eux pluſieurs

1596. duc de Maïenne, entiérement dégoûté de la mauvaiſe foi des Eſpagnols, commença à chercher ſérieuſement les moyens de rentrer dans les bonnes graces du roi.

Il avoit paru ſi important au roi de ſe rendre maître d'Arras, qu'après avoir eſſayé inutilement de le ſurprendre, il avoit formé le deſſein d'en faire le ſiége dans les formes. Je crois être le ſeul à qui il s'en ouvrit. Le ſecret étoit d'une ſi grande conſéquence en cette occaſion, que n'oſant confier à perſonne le

» bienfaits, qui m'o» bligeoient à les ſer» vir aveuglément, & » je ſuis encore à en » recevoir le premier » de votre majeſté; » ſi ſes commiſſions » ruineuſes ne ſont » les bienfaits & les » faveurs que je re» çois d'Elle : je vous » dirai librement que » je n'ai point re» çu d'autres, depuis » qu'il vous a plû de » me commander de » venir par-deçà, » &c. » *pag.* 348. & il y en a un aſſez grand nombre ſur ce ton. C'eſt ſur celles-là que le duc de Sully, auquel Henri IV. communiquoit les ſecrets de ſon cabinet, jugeoit des diſpoſitions du duc de Nevers, & non ſur celles qu'il écrivoit à différens particuliers, leſquelles ne marquent en effet que beaucoup d'attachement & de zéle pour la perſonne du roi.

ſoin d'obſerver cette place, il s'en chargea lui-même. J'avois ſéjourné tout cet hiver à Paris, occupé du ſervice de ſa majeſté; je faiſois ſeulement de tems en tems un tour à Moret, où je me plaiſois beaucoup. Un jour que je m'y occupois à faire niveler les hauteurs, à deux mille pas de la maiſon, pour y conduire deux ruiſſeaux, qui font les deux nappes d'eau qu'on voit aujourd'hui à côté de la grande allée, je vis arriver un courier de madame de Liancourt, chargé d'une lettre de cette dame, & d'une autre de ſa majeſté, par laquelle Henri m'informoit de ſes deſſeins ſur Arras, & des moyens de les faire réuſſir. Je n'ai jamais vu ce prince dans une auſſi grande colére, qu'il me parut l'être dans cette lettre, contre » les maltôtes & les friponne- » ries, je me ſers de ſes termes, de huit » mangeurs, qu'il s'étoit donnés, diſoit- » il, au lieu d'un ſeul qu'il avoit aupara- » vant. Ces coquins, ajoutoit-il, avec » cette prodigieuſe quantité d'intendans » qui ſe ſont fourrés avec eux par com- » pere & par commere, mangent le co- » chon enſemble, & ont conſommé plus » de cent mille écus, qui étoit ſomme 1596.

1596. » suffisante pour chasser l'Espagne de la » France. » Il n'y a en tout ceci, rien qui ne soit exactement vrai. Je ferai bientôt toucher sensiblement la chose au doigt, lorsque j'entrerai dans le détail des finances : je vais seulement en rapporter d'avance deux ou trois traits.

Messieurs du conseil des finances ne doutant point qu'ils ne fussent chargés d'appurer les comptes, pour les fournissemens du siége de la Fère : en quoi pourtant ils furent trompés, le roi m'en ayant attribué seul la connoissance ; ils les firent prendre à Descures, la Corbiniere & autres partisans, avec lesquels ils étoient si bien d'accord, que ces derniers ne faisoient que leur prêter leur nom, ou tout au plus, n'y étoient intéressés que pour une légére somme. Ensuite ils traiterent, toujours sous ces noms empruntés, avec les marchands & pourvoyeurs qui les fournissoient ordinairement, au plus bas prix qu'ils purent, dans l'intention d'employer en compte le double ou le triple de ce qu'il en auroit réellement coûté au roi.

Je tiens du roi lui-même le fait que voici. Il étoit dû par le trésor

royal aux Suiſſes, Reïtres & autres étrangers à la ſolde de la France, des arrérages conſidérables. Le conſeil apoſta un nommé Otoplote, qui fit entendre aux receveurs commis par ces étrangers, qu'ils ne devoient pas s'attendre à être jamais payés, à moins qu'ils ne ſe réduiſiſſent d'eux-mêmes à une ſomme ſi modique, qu'on pût la leur donner, ſans épuiſer l'épargne. On convint de la réduction; mais Meſſieurs du conſeil chargérent leur compte de toute la ſomme due; & en dérobérent ainſi le ſurplus au roi, ou plutôt aux légitimes créanciers. 1596.

On pourroit joindre ici bien d'autres traits de cette eſpéce. Auſſi ces Meſſieurs nageoient dans l'abondance, pendant que le roi étoit, lui & ſa maiſon, dans la diſette de tout. Ce prince leur ayant mandé peu de jours avant celui où il m'écrivoit, qu'il avoit beſoin de huit cens écus pour une entrepriſe importante (le ſiége d'Arras) il les pria, les conjura de lui faire cette ſomme. Il parloit à des ſourds : ils ne lui répondirent autre choſe, ſinon que bien loin de pouvoir lui fournir ce qu'il deman-

1596. doit, ils ne sçavoient plus comment faire rouler sa maison. C'est une chose curieuse, de voir comment ils la faisoient rouler cette maison. » Je suis, » m'écrivoit ce bon prince, fort proche » de mes ennemis, & n'ai quasi pas » un cheval sur lequel je puisse com- » battre, ni un harnois complet que je » puisse endosser : mes chemises sont » toutes déchirées; mes pourpoints (10) » troués au coude; ma marmite est sou- » vent renversée, & depuis deux jours » je dîne chez les uns & les autres; » mes pourvoyeurs disant n'avoir plus » moyen de rien fournir pour ma ta- » ble. » Celle de messieurs du conseil étoit sur un bien meilleur pied. Henri déploroit dans sa lettre des abus si crians; moins à cause de lui, qu'à cause de ses sujets, qu'il regardoit, disoit-il, comme ses enfans, le Ciel ne lui en ayant point donné d'autres; & il me proposoit l'idée d'assembler les Etats du royaume, pour chercher un

(10) » Je lui ai vu, » dit le Grain, *liv.* » 8, un pourpoint de » toile blanche unie, » étant toute sale de la » cuirace, déchiré par » la manche, & des » chausses fort usées, » & rompues du côté » du port-épée ».

remède à toutes ces malversations. 1596.

J'obéis à l'ordre que le roi me donnoit de brûler sa lettre ; mais ce ne fut qu'après en avoir réservé une copie ; & aujourd'hui que les raisons de garder le secret ne subsistent plus, je me fais un devoir d'en rapporter le contenu, comme un témoignage de la bonté & de la sagesse de ce prince. La lettre finissoit par un commandement de sa majesté de venir la trouver en Picardie, & d'y amener sa maîtresse. Nous étions les seuls avec lesquels ce prince pût ouvrir librement son cœur. Pour le billet de madame de Liancourt, il ne contenoit que deux mots : qu'elle partiroit le mardi suivant, pour aller coucher le mercredi à Maubuisson, où elle avoit une sœur abbesse, & qu'elle m'attendroit jusques-là à Paris.

Angélique d'Estrées.

Je vins coucher le samedi à Corbeil, & je m'attendois à passer une partie du dimanche & même tout le lundi à Paris, où j'avois quelques emplettes à faire au Palais. En entrant dans la rue de la Coutellerie, je rencontrai un messager de madame de Liancourt, qui me faisoit sçavoir que sur de nouvelles lettres du

1596. roi, & ſur un avis de la maladie de l'Abbeſſe de Maubuiſſon, elle s'étoit déterminée à partir avant le jour déſigné, & que je pourrois la rejoindre à Pontoiſe. Je ſoupçonnai que cette dame avoit peut-être intention de faire ſa cour au roi, aux dépens de ma pareſſe, & changeant de deſſein, je dis à mes gens que je voulois aller dès ce même ſoir à Maubuiſſon, ſans m'arrêter à Paris, qu'autant de tems qu'il en falloit pour manger un morceau, & pour faire repaître mes chevaux dans le premiere hôtellerie que je rencontrerois, qui fut les trois pigeons: je ne me ſerois pas ſouvenu de ce nom, ſans une petite avanture comique qui m'arriva en cet endroit.

Etant monté ſeul dans une fort grande chambre, j'y trouvai un homme qui s'y promenoit à grands pas, & ſi abſorbé dans ſes penſées, qu'il ne me ſalua ni ne m'apperçut, comme je crois. En le conſidérant plus attentivement, tout me parut ſingulier dans ſa perſonne, port, phyſionomie, habillement, un corps long & effilé, un viſage ſec & décharné, une barbe claire & fourchue, un large

1596.

ge chapeau, qui lui ombrageoit tout le visage, un manteau boutonné jusqu'au collet, des bottes énormes, une épée traînante, & dans sa main une grande gibeciére double, de celles qu'on attache à l'arçon d'une selle. Je lui demandai assez haut s'il étoit logé dans cette chambre, & pourquoi il rêvoit si profondément. Mon homme dédaignant la question, me répondit brusquement, & sans me saluer ni me regarder, qu'il étoit dans sa chambre, & qu'il pensoit à ses affaires, comme moi aux miennes. Quoiqu'un peu ému de la sotise du personnage, je ne laissai pas de le prier fort honnêtement de me faire part de la chambre, seulement pour le tems de dîner, proposition qui fut reçue en grondant & suivie d'un refus des moins polis. Trois de mes gentilshommes, mes pages & quelques valets, étant entrés en ce moment, mon brutal crut devoir adoucir son visage & sa parole; il ôta son chapeau, & m'offrit tout ce qui étoit à lui; puis tout d'un coup s'étant mis à me regarder fixement, il me demanda d'un air un peu égaré, où j'allois: » trouver le

1596. » roi, lui dis-je. Quoi! Monſieur, » reprit-il, le roi vous a mandé! Je » vous prie de me dire à quel jour » & à quelle heure vous avez reçu ſes » lettres, & auſſi à quelle heure vous » êtes parti. »

Il me fut aiſé de reconnoître un aſtrologue à toutes ces queſtions, qu'il me fit d'un air ſi ſérieux, que rien ne fut capable de le faire ſortir de ſa gravité. Il fallut encore lui dire mon âge, & lui donner mes deux mains à conſidérer. » Vraiment, Monſieur, me dit-» il, après tout ce cérémonial, d'un » air de ſurpriſe & de reſpect, je vous » céde bien volontiers ma chambre : il » y en aura beaucoup d'autres avant » qu'il ſoit peu, qui vous quitteront » leur place avec plus de regret que » je ne fais la mienne ». Plus je feignois être ſurpris de ſon habileté, plus il s'efforçoit de m'en donner des preuves. Il me promit richeſſes, honneurs, autorité, les devins pour l'ordinaire n'en ſont pas chiches, & il ajouta que ſi je voulois lui envoyer l'heure de ma naiſſance, il me diroit tout ce qui m'étoit arrivé & ce qui m'arriveroit; mais pourtant ſans vou-

loir sçavoir mon nom, ni que je sçusse le sien. Il jugea à propos de sortir assez précipitamment après ces paroles, en me donnant pour excuse de ce qu'il ne m'entretenoit pas plus long-tems, qu'il étoit pressé de porter des papiers à son avocat & à son procureur. Je ne cherchai point à le retenir. Il n'en étoit pas de même de mes gens, que je voyois saisis de respect & de crainte à chacune des paroles que proféroit cet extravagant. Je réjouis mon épouse de cette petite scène, dans la premiére lettre que je lui écrivis. 1596.

J'arrivai le soir à Maubuisson, qui sert comme de fauxbourg à Pontoise : j'y trouvai encore madame de Liancourt, avec laquelle je pris le lendemain la route de Clermont. Je marchois sept ou huit cens pas devant la litiére où étoit cette dame, & qui étoit suivie, à quelque distance, d'un grand & lourd carosse, où étoient ses femmes ; devant & derriére le carosse, marchoient quelques mulets chargés de bagage. A une lieue de Clermont, dans un endroit où le chemin rétreci par un côteau escarpé & par un vallon en

1596. précipice, ne laiſſe que la place aſſez juſte pour paſſer deux voitures, le cocher du caroſſe étant deſcendu pour quelques néceſſités, un des mulets en paſſant à côté de ce caroſſe arrêté, effraya tellement par ſon henniſſement & par ſes ſonnettes, les chevaux qui malheureuſement étoient jeunes & ombrageux, qu'ils prirent le frein aux dents: ils commencèrent à emporter le caroſſe & toute ſa charge avec une ſi grande roideur, que rencontrant d'abord deux des mulets, ils les culbutèrent. Les femmes enfermées, qui comprirent le danger où elles étoient, en voyant mille abymes ouverts ſous leurs pieds, ſe mirent à pouſſer des cris douloureux. Le cocher & les muletiers avoient beau crier, appeller, s'efforcer, les chevaux ne s'arrêtoient point. Ils n'étoient déja plus qu'à cinquante pas de la litiére, dans le moment que madame de Liancourt effrayée du bruit qu'elle entendoit, mit la tête à la portiére. Elle jetta un cri épouvantable, ne voyant aucun moyen d'empêcher ſa litiére d'être précipitée. Je me retournai auſſi, & je frémis du danger de cette dame

& de toute ſa troupe; mais ſans pouvoir y apporter de remède, à cauſe de la diſtance où j'étois : » Ah ! mon » ami, dis je à la Font, que ferons- » nous? Voilà notre femme qui va être » miſe en piéces : que deviendrons- » nous? Et que dira le roi » ? En diſant ces paroles, je ne laiſſois pas de pouſſer mon cheval de toutes mes forces; mais cela ne me ſervoit de rien, & je ſerois arrivé trop tard. 1596.

Par un de ces coups heureux, & qui tiennent du miracle, dans le fort du danger, l'aiſſieu des petites roues étant ſorti des moyeux, par une violente ſecouſſe qui caſſa les chevilles, ces deux roues tombèrent chacune de leur côté, le caroſſe donna en terre & y demeura; un des chevaux de derriére fut renverſé de la ſecouſſe & retint l'autre. Les chevaux de volée rompirent les traits & vinrent paſſer ſi près de la litiére, qui raſa le bord du précipice, qu'il eſt clair que s'ils avoient encore traîné le caroſſe, elle en auroit été accrochée & renverſée. Je les arrêtai, & les fis prendre par mes domeſtiques; enſuite je courus raſſurer madame de Liancourt, qui

étoit demi-morte de frayeur Je passai
1596. jusqu'au carrosse, d'où je tirai toutes les femmes, dont la peur n'étoit pas moindre. Elles pensérent étrangler leur cocher, & j'eus la complaisance de lui donner une volée de coups de canne. Enfin la peur étant entiérement dissipée, & la voiture bien raccommodée, nous nous remîmes en marche, & jusqu'à Clermont, je ne quittai plus la portiére de madame de Liancourt.

Le roi s'étoit avancé jusqu'en cet endroit au-devant de sa maîtresse, & il y arriva un quart-d'heure après nous. Pendant le récit de l'aventure arrivée, dont on ne manqua pas de l'instruire d'abord, j'observois ce prince, & je le voyois se troubler & pâlir. A ces mouvemens, que je ne lui avois jamais remarqués dans les plus grands dangers, il me fut facile de juger de la grandeur de sa passion pour cette femme.

Les premiers momens ayant été donnés à la tendresse, le roi me mit sur ses affaires, dont la plus pressante étoit l'avis qu'on lui donnoit par une lettre écrite de Rouen,

que le duc de Montpensier, rengagé plus que jamais avec les factieux, tramoit contre sa personne royale, un dessein important, qu'on ne déclaroit pas, & qu'il s'attachoit par toutes sortes de moyens des créatures. Le roi en ressentoit d'autant plus de chagrin, qu'il aimoit naturellement le duc de Montpensier, & que la politique l'empêchant de s'allier par le mariage de Madame sa sœur, avec le comte de Soissons, ni avec aucun des princes Lorrains, il s'étoit accoutumé à regarder ce prince comme celui qui devoit être son beau-frere. Il voulut que suspendant toutes les autres affaires pour celle-là, j'allasse à Rouen faire rentrer M. de Montpensier dans son devoir, ou rendre ses brigues inutiles. 1596.

J'y passai six jours, & pendant ce tems-là j'eus lieu d'être pleinement convaincu, que l'imputation faite à ce prince étoit absolument fausse, & un artifice de ceux qui cherchoient à jetter du trouble dans le gouvernement. Ce prince, bien éloigné des sentimens dont on le taxoit, ne laissoit rien voir dans ses démarches & ses discours, qui ne justifiât son at-

1596. tachement à la perſonne du roi. Ceux avec qui il avoit eu à ce ſujet les plus étroites liaiſons, n'oſoient plus parler autrement en ſa préſence, & déſeſpéroient de le gagner. Un jour qu'il m'avoit fait l'honneur de m'inviter à dîner, il me parla de ſes diſpoſitions, avec une candeur & une franchiſe, dont ceux qui l'ont connu, ſçavent bien qu'il n'auroit pas été capable, s'il ſe fût ſenti criminel; & quoiqu'il ne cherchât point à ſe juſtifier, l'innocence a certaines preuves muettes, auxquelles on ne peut guère ſe méprendre. Il m'embraſſa pluſieurs fois, comme un homme qui lui étoit cher par ſon dévouement pour le roi, & en cette qualité, il me fit une promeſſe de ſon amitié, dont j'ai reçu depuis toutes ſortes de preuves. Je lui parlai de ſon mariage avec Madame, comme d'une affaire dans laquelle le roi conſpiroit pour ſon bonheur autant que lui-même. Il m'avoua qu'il n'avoit jamais rien deſiré auſſi ardemment que la poſſeſſion de cette princeſſe; mais qu'il n'oſoit plus s'en flater, ne voyant en lui, diſoit-il, rien de capable de gagner ſon cœur,

& de vaincre l'ascendant du comte de Soissons sur lui. Je demeurai entiérement satisfait des sentimens de M. de Montpensier, & je résolus d'en rendre bon compte à sa majesté. J'employai le reste de mon séjour à Rouen, à renouer avec mes anciens amis, le premier président de Boquemare, MM. de Lanquetot, de Grémouville, de Bourerode, de Berniere, tous membres du Parlement; les abbés de Tiron & de Martinbault, les sieurs de Motteville, des Hameaux, du Mesnil, capitaine du vieux palais, de la Haulle, de Menencourt, du Mesnil basil, & autres, dont je fus traité, & que je traitai à mon tour. J'étois descendu chez la Pile, un de mes amis particuliers. 1596.

Je trouvai encore le roi à Amiens, (11) où arrivérent peu de jours après des députés des principales villes de la Provence & du Languedoc, dont sa

(11) » Les députés » de la ville d'Amiens, lui parlant » dans leur harangue » de la bonté de Henri III. Oui, leur » dit-il, c'étoit un » bon prince; mais » il vous craignoit, » & moi je ne vous » crains ni ne vous » aime ». *Le Grain, Décade de Henri le Grand, liv.* 10.

1596. majeſté reçut les complimens & les harangues avec ſa bonté ordinaire. Le député de Marſeille, qui parloit pour une ville ſi ancienne, & de tout tems ſi fidelle à ſes ſouverains, fut celui qui ſe fit écouter avec le plus de plaiſir.

Le roi non-ſeulement détrompé ſur mon rapport, de tout ce qu'on avoit voulu lui faire croire contre M. le duc de Montpenſier, mais encore plus convaincu qu'auparavant de ſon affection, réſolut de faire un dernier effort en ſa faveur, & je fus aſſez malheureux, pour qu'il me chargeât de cette nouvelle commiſſion. M'ayant fait venir un ſoir auprès de ſon lit, il me dit qu'il falloit que j'allaſſe trouver madame Catherine, ſous prétexte d'une ſimple viſite de ſa part; mais en effet pour l'obliger à prendre pour M. de Montpenſier, les ſentimens qu'elle conſervoit toujours pour ſon (12) rival, depuis le ſacrifice de la promeſſe de mariage. Après ce qui m'étoit ar-

(12) Elle diſoit ordinairement à ceux qui lui en parloient de la part du roi: » Avant toutes choſes » je veux voir le com» te ». *Mathieu, tom.* 2. *liv.* 2. *p.* 628.

rivé à Chartres à ce ſujet, je ne voyois 1596.
que de la témérité à m'embarquer dans cette affaire, & une impoſſibilité abſolue d'y réuſſir. Je conjurai le roi de m'épargner auprès de cette princeſſe & du comte, cette derniére raiſon de me haïr éternellement. Il ſe refuſa à mes inſtances, quelque preſſantes qu'elles fuſſent; & me répondant par le proverve, *à bon maître, hardi valet*, il ne me laiſſa que le ſeul parti de l'obéiſſance.

Mon dernier recours fut de demander ma commiſſion par écrit, afin qu'elle me ſervît de préſervatif contre le ſort de tant de courtiſans diſgraciés pour avoir ſervi trop aveuglément leur maître, contre des perſonnes de ce rang. J'exigeai du roi, qu'outre la lettre de ſimple compliment pour la princeſſe, dont il vouloit me charger, il m'en confiât encore une ſeconde, dans laquelle il déduisît le motif de mon voyage, la nature de ſes ordres, la maniere & les raiſons dont il vouloit que je les appuyaſſe. A cette propoſition, ce prince toujours un peu vif ſur le point d'honneur, me répondit que ſes plus grands enne-

mis ne lui avoient jamais demandé
1596. caution de ſa parole. Je répliquai que je lui promettois de n'en faire uſage qu'à l'extrémité, & que cet écrit pouvoit m'être néceſſaire auprès de Madame, dans la ſuppoſition qu'elle ſe montrât diſpoſée à ſe rendre à ſa volonté, pourvû que je la lui juſtifiaſſe clairement. Sa majeſté ſe rendit à cette derniere raiſon, & muni de cette piéce autentique, je pris le chemin de Fontainebleau, où la princeſſe étoit alors, extrêmement embarraſſé de mon perſonnage.

Je ne ſéjournai que vingt-quatre heures à Paris, & j'arrivai près de Madame qui m'attendoit avec quelque impatience : le roi l'ayant fait prévenir quelques jours auparavant par Loménie ſur mon voyage, ſans lui en marquer le ſujet. Elle ſe flatoit (car en amour ſi l'on craint tout, on ſe flate auſſi de tout, ) que peut-être je venois rendre le comte de Soiſſons heureux ; & cette penſée me rendit heureux moi-même, tant qu'elle lui dura, c'eſt-à-dire, les deux premiers jours, que je crus devoir donner à la civilité & aux complimens. Elle chan-

gea de ton le troisiéme, lorsqu'elle vit que je ne la mettois sur le chapitre de ses amours, que pour lui déclarer qu'au point où M. le comte s'étoit fait haïr du roi par toutes ses imprudences, elle ne devoit plus penser à en faire son époux; car je crus devoir commencer par en éloigner un, avant que d'entreprendre d'en faire recevoir un autre. 1596.

Quoique j'usasse, en parlant de M. le comte de Soissons, de tous les termes les plus doux que je pûsse imaginer, il avoit dans la personne de Madame, un ardent défenseur. Sa réponse ne fut qu'un tissu d'épithétes toutes des plus fortes, & de menaces de me faire perdre les bonnes graces du roi. Etourdi d'un emportement si subit & si violent, je ne songeai qu'à l'appaiser, autrement ma commission eût été finie dès ce moment. Je la priai donc de m'écouter; & commençant un long discours, dont j'ignorois quelle alloit être la suite, je fis marcher avant tout une longue & éloquente protestation de respect, d'attachement, de passion de la servir, pendant laquelle j'appellois inutilement mon

1596. imagination à mon ſecours, pour me fournir de quoi la calmer ; parce que tout ce que j'avois de plus raiſonnable à lui faire entendre, je veux dire, les excès auxquels M. le comte s'étoit porté contre le roi, étoit préciſément ce qui la révoltoit le plus. Je franchis pourtant le pas, & je la priai de faire ſérieuſement réflexion, ſi ce prince, par toute ſa conduite, avoit mérité que le roi travaillât à faire ſon bonheur. L'eſpérance ſeule qu'avoit la princeſſe, qu'un diſcours ſi peu de ſon goût, finiroit peut-être d'une maniere plus agréable pour ſon amour, l'obligea, comme malgré elle, d'y prêter attention. Je le jugeai par les fumées de colére, qui de tems en tems peignoient ſon viſage de rouge & de pâle.

Je continuai à lui expoſer, avec toute la modération poſſible, tous les ſujets de mécontentement que M. le comte avoit donnés au roi, & en particulier, ſon écart en Bourgogne, certainement inexcuſable, même à une amante : avec la précaution de ne pas oublier à répéter ſouvent, que pour moi je croyois M.

le comte fort éloigné des ſentimens, qu'on pouvoit lui attribuer ſur ſa conduite. J'appuyai ſur les ſuites qu'elle devoit naturellement avoir dans la conjoncture du procès actuellement intenté contre la princeſſe de Condé, par lequel le prince ſon fils, encore Huguenot, vivoit incertain de ſon état, & dans une eſpéce d'exil à la Rochelle. Cette affaire étant de celles où le bon droit tout ſeul ne ſuffit pas, les partiſans du jeune prince auroient réuſſi difficilement à diſſiper les accuſations faites contre la mere, & à aſſurer au fils ſon rang de premier prince du ſang & de préſomptif héritier de la couronne; ſi le roi en ſupprimant les piéces de ce procès, comme il fit dans la ſuite, ne ſe fût mêlé lui même de la juſtification de l'une, & de la défenſe de l'autre. Je fis ſentir à Madame, que M. le comte tenoit ſon ſort entre ſes mains; mais qu'il uſoit ſi mal de la bonne volonté du roi à ſon égard, que dans une occaſion où il ne s'agiſſoit de rien moins pour lui, que de prendre la place du prince de Condé, il jetteroit infailliblement ſa majeſté 1596.

dans les intérêts de ſon concurrent.
1596. Enfin je crois pouvoir dire qu'avec toute autre, j'aurois mis le prince dans ſon tort.

Madame, qui pendant ce diſcours étoit tombée dans une rêverie, cauſée par un chagrin cruel, plutôt que par de ſages réflexions, m'interrompit en cet endroit, pour hâter cette concluſion que je lui avois laiſſé entrevoir favorable, & qui s'éloignoit à meſure que je parlois. Quand une fois elle eut repris la parole, elle ne fut plus la maîtreſſe de s'arrêter; & ſon dépit ſe rallumant, elle éclata pour la ſeconde fois contre moi, qui ne cherchois, diſoit-elle, qu'à la tromper; & contre le roi ſon frere, qui l'aimoit ſi fort, diſoit-elle ironiquement, qu'il ne pouvoit ſe réſoudre à ſe défaire d'elle. Elle s'engagea, pour preuve, dans une longue énumération des ſoupirans qu'elle avoit eus; parmi leſquels il m'auroit été facile de lui montrer qu'elle avoit manqué ſon établiſſement par ſa faute; comme lorſqu'elle avoit refuſé le roi d'Ecoſſe. Elle n'épargna ni la reine ſa mere, ni le roi Henri III. qui avoient tous conſpi-

ré contre elle pour le célibat. Son cœur qui cherchoit les louanges après tant d'invectives, la ramena tout naturellement ſur le comte de Soiſſons ; & cet article fut traité dans un goût opposé, encore plus amplement. 1596.

Enfin elle ſe ſouvint qu'elle ne m'avoit interrompu, que pour entendre les conſeils, moyennant leſquels je lui avois dis que le paſſé pouvoit ſe réparer ; & elle me les demanda poſitivement, mais avec ce même ton de raillerie & de malignité qui me fit encore mieux comprendre que ſon eſprit étoit atteint d'un mal incurable à toute l'éloquence humaine : » En faiſant, » lui répondis je, preſſé par la queſ» tion, tout le contraire de ce que M. » le comte de Soiſſons a fait juſqu'ici. « Le tems que je mis à proférer ce peu de paroles, ſuffit pour me perſuader qu'inutilement je propoſerois M. le duc de Montpenſier. Je regardai ma commiſſion comme achevée, ou plutôt comme tout-à-fait manquée ; & je ne ſongeai plus qu'à me tirer de ce mauvais pas, avec des mots ſi vagues & ſi généraux, que la princeſſe n'en pût prendre aucun avantage ſur moi,

ni ſoutenir après, que je n'avois pas
1596. tenu ce que je lui avois promis. De tous les genres de diſcours, c'eſt celui-là qui coûte le moins. D'abord je me jettai ſur les devoirs des rois, & je m'y étendis beaucoup, quoique je n'en vouluſſe rien conclure autre choſe, ſinon que de ce côté-là il n'y avoit aucun reproche à faire au roi. La conſéquence devint elle-même un autre diſcours en forme, partagé en pluſieurs parties, où la douceur de Henri ne fut pas traitée légérement. Pour finir par quelque choſe de plus poſitif, puiſque, contre mon attente, Madame avoit la bonté de ne point s'ennuyer d'une ſi longue harangue, je l'aſſûrai ſuccinctement que du caractére dont étoit Henri, on en obtenoit facilement tout ce qu'on lui demandoit de raiſonnable.

Madame, ſurpriſe d'une chûte ſi précipitée, me demanda avec quelque raiſon ce ſemble, ſi je n'avois rien davantage à lui dire ; car il eſt vrai que j'avois beaucoup marché, & fait peu de chemin. Je lui répondis qu'il me reſtoit encore une infinité de choſes. Je voyois que la nuit

étoit venue pendant une ſi longue conversation ; & je comptois avoir aſſez laſſé la princeſſe, pour me faire donner un congé abſolu. Je fus trompé, elle ne me le donna que juſqu'au lendemain, & me congédia avec un air tout enſemble mutin & malin, qui accompagné d'un coup d'œil, & de quelques interjections que j'entendis en ſortant, ſur le tour que je lui avois joué à Chartres, me parut de très-mauvais augure. 1596.

Il auroit fallu être le plus préſomptueux de tous les hommes, pour ſe flater après tout cela de la perſuader : auſſi étois je fort éloigné de cette penſée ; & quelle joie n'aurois je pas reſſentie, ſi en me quittant, elle m'avoit ordonné de ne plus reparoître devant elle ! J'y retournai le lendemain à l'heure qui m'avoit été marquée, à la ſortie de ſon dîner. Madame étoit rentrée dans ſon cabinet de meilleure heure que de coutume, & s'y étoit enfermée avec Meſdames de Rohan, de la Guiche, de la Barre & de Neufvy ; toutes femmes dont je n'attendois rien moins que de bons offices. Je demeurai dans ſa chambre à m'entretenir

1596. avec Meſdames de Gratains & de Pangeac, & deux autres demoiſelles, auſſi bien intentionnées que les autres l'étoient mal. Je leur dis que je n'aurois pas été fâché qu'elles euſſent pris dans le cabinet de Madame la place de celles qui y étoient; & que j'étois ſûr qu'elles y donnoient en ce moment à la princeſſe de fort mauvais conſeils. Elles me répondirent que je ne devois pas le croire; mais d'un ton qui me le confirma encore davantage.

Madame ſortit au bout d'une heure au moins, qu'elle avoit employée à bien ſe préparer, & m'appercevant, elle me dit qu'elle alloit me faire ſa réponſe. Je pouvois la deviner aiſément, à l'air compoſé, froid & mépriſant, dont elle prononça ces paroles. Je la ſuivis, ſouffrant une cruelle peine. Elle m'épargna celle de lui parler; & commença par me dire qu'elle me tenoit quitte de tout ce que j'avois promis de lui dire, & que je n'avois rien autre choſe à faire que de l'écouter moi-même: puis mettant une nouvelle nuance de hauteur & de mépris ſur ſon viſage, elle me traita en préſence de

tant de témoins, je ſuis obligé de l'avouer, comme le dernier des hommes, qui tranchoit, dit elle, de l'homme d'importance & d'habile politique; lorſque je n'étois en effet qu'un vil & un lâche flateur, qui ne cherchois qu'à arracher de ſa bouche l'aveu de fautes, que M. le comte & elle n'avoient point commiſes, pour en faire ma cour au roi, indigné lui-même du perſonnage que je jouois. Madame ne put s'empêcher de ſe montrer femme, par l'abondance des paroles qui trahirent le maintien concerté qu'elle avoit pris. Il lui revint en mémoire quelque choſe de ce que j'avois dit la veille, ſur ſa conduite & ſur celle de M. le cômte en Bearn, dont elle fit une apologie déplacée. Pangeac fut traité de gros buffle, qui n'avoit pas encore eu tout ce qu'il méritoit. Elle trouva mauvais que j'euſſe cenſuré les rois. Elle revint de cet écart; & me dit que pour tout renfermer en deux mots, & pour m'ôter l'envie de me vanter de ma commiſſion, elle m'avertiſſoit que j'étois bien imprudent & bien étourdi de me mêler des affaires d'une perſonne 1596.

si fort au-dessus de moi ; que je n'é-
1596. tois qu'un simple petit gentilhomme, dont le plus grand honneur étoit d'avoir été nourri jeune dans sa maison, & qui n'avoit subsisté, aussi-bien que tous les miens, qu'en faisant ma cour aux princes de Navarre ; que le sort de mes pareils qui se méconnoissoient & osent mettre leurs doigts entre l'arbre & l'écorce, est d'être sacrifiés tôt ou tard, sans avoir même l'honneur de l'éclat. Tout cet endroit étoit bien travaillé, & de main de femme. Comme Madame sçavoit bien qu'il n'y avoit personne, pas même le comte de Soissons, tout prince du sang qu'il étoit, qui eût osé me tenir un pareil discours, elle ajoûta, comme tout ce qu'elle put imaginer de plus sanglant, qu'en me parlant ainsi, ce n'étoit pas moins au nom de M. le comte qu'au sien, qu'elle me parloit. La péroraison répondit à tout le reste. Ce fut une menace très-emportée de m'accabler d'un seul mot auprès du roi, & une défense de paroître devant elle, par-tout où elle se trouveroit.

Je ne crois pas qu'il puisse y avoir

de diſtinction de rang & de ſexe, qui autoriſe à employer un tiſſu de termes ſi outrageans. Il n'y a pas aſſurément de vanité de ma part à les rapporter. Mais comme Madame joignit l'effet aux paroles, & qu'elle m'obligea pour ma défenſe à faire quelques démarches, où je m'éloignai pour la premiere fois de la ſoûmiſſion que je devois à une princeſſe ſœur de mon roi; j'ai cru n'en pouvoir mieux juſtifier la néceſſité, qu'en rapportant fidellement les converſations, & juſqu'aux propres paroles qui y donnerent lieu. Quoique mon amour propre ſouffrît étrangement d'un ſi indigne traitement, j'eus pour le moment aſſez de retenue, & même aſſez de politique pour n'en laiſſer rien paroître; je dis aſſez de politique, car pour peu que j'euſſe montré d'altération ſur mon viſage, & d'aigreur dans ma réponſe, Madame ſe ſeroit éloignée ſans m'entendre, & auroit remporté un triomphe, qu'il étoit naturel que je cherchaſſe du moins à rabaiſſer devant les perſonnes qui en étoient complices, ou témoins. 1596.

Je repris donc la parole, avec la

1596. fauſſe timidité d'un homme qui cherche à ſe diſculper, & pour engager la princeſſe à m'entendre juſqu'au bout, je commençai par lui dire, que j'étois bien fâché que de mauvais conſeils lui euſſent fait appercevoir dans mes paroles, ce que je n'avois eu aucune intention d'y mettre, & m'euſſent attiré de ſa part un traitement que je ne méritois point; qu'il m'étoit facile de lui faire connoître mon innocence ſur tous les reproches qu'elle m'avoit faits; que pour commencer par M. le comte, elle ſçavoit que dans tout ce que j'avois dit à ſon ſujet, j'avois ajouté que perſonnellement j'étois perſuadé de la droiture de ſes intentions. J'arrêtai Madame par ce début : elle crut jouir du plaiſir de me voir à ſes pieds ſolliciter un pardon.

Je pourſuivis avec le même ſang froid : que pour lever le ſcrupule qu'elle ſembloit avoir, qu'on eût député vers elle un petit gentilhomme, indigne de l'approcher, je lui apprenois que quoique, par le mauvais ménage de mes ancêtres, je n'euſſe ni le bien, ni les dignités auxquelles je pouvois prétendre, cepen-

pendant il étoit sorti en différens tems, de ma maison, plus de cent mille écus qui avoient été portés par des filles, dans les maisons de Bourbon & d'Autriche, (13) que cette preuve tenoit lieu de mille autres que je pouvois y joindre; que loin d'avoir été à charge au roi depuis que j'étois à son service, ce prince m'avoit quelquefois donné le plaisir de le voir recourir à moi dans ses besoins; que j'avouois cependant qu'aucune raison n'auroit pu me justifier d'avoir passé les ordres que j'avois reçus de sa majesté, si réellement j'avois été capable de le faire. En ce moment je tirai de ma poche le second écrit du roi, aussi en forme de lettre, adressée à cette princesse; ensuite profitant de l'étonnement où je l'avois jettée, je lui dis que pour achever mon message, avant de la quitter pour toujours, je lui déclarois comme son serviteur, que le roi lui tenant lieu de pere, & étant d'ailleurs son maî- 1596.

(13) Je renvoye sur ces paroles, à l'explication que j'ai donnée au commencement de ces mémoires, des alliances de la maison de Béthune.

1596. tre & ſon roi, elle n'avoit point d'autre parti à prendre, que de ſe ſoumettre à ſa volonté; que ſans écouter tout ce que pouvoit lui ſuggérer M. le comte de Soiſſons, elle devoit ſe réſoudre, ou à prendre un époux de la main du roi ſon frere, ou à encourir ſa diſgrace; qu'il lui ſeroit bien ſenſible en ce dernier cas, après avoir ſoutenu un état de reine, de ſe voir réduite à un bien très-médiocre: puiſqu'elle n'ignoroit pas qu'outre les largeſſes du roi, ce prince, dans l'abandon qu'il lui avoit fait des biens dont elle jouiſſoit, avoit plutôt conſulté ſon cœur, que les loix & les coutumes de Navarre, qui lui en auroient laiſſé fort peu.

Ces dernieres paroles tirerent Madame, malgré elle, de la froideur & du dédain qu'elle s'efforçoit de montrer, pour la faire entrer dans le plus grand emportement dont une femme ſoit capable. Après l'avoir exhalé par tout ce que la colére peut inſpirer, (car ce récit n'eſt déja que trop long) elle rentra furieuſe dans ſon cabinet: & moi, je me retirai doucement vers l'eſcalier. Comme je deſcendois, je vis

accourir madame de Neufvy, qui me dit que Madame l'envoyoit me demander la lettre que je lui avois montrée : nouvel artifice de ces quatre femmes, qui avoient persuadé à Madame, qu'elle travailleroit plus efficacement à ma perte auprès du roi, si je pouvois paroître avoir sacrifié la lettre de sa majesté. Je sentis le piége, & je répondis à madame de Neufvy, qu'il me paroissoit fort étonnant qu'après avoir refusé d'entendre le contenu de la lettre, Madame me la fit demander au même moment; que je ne pouvois la communiquer qu'à la princesse seule, & lui en faire une simple lecture, en ayant besoin pour moi-même. Ce n'étoit pas-là le compte de la messagere, qui s'en retourna sans rien repliquer. 1596.

Je vins le même jour coucher à Moret, où étoit mon épouse; & après y avoir séjourné seulement vingt-quatre heures, je m'avançai jusqu'à Paris au-devant du courrier que j'avois fait partir de Fontainebleau pour porter mes dépêches au roi. Au lieu de mon courrier, je fus fort surpris de ne voir arriver que le jeune Boësse, maî-

1596. tre d'hôtel de Madame, chargé d'une lettre qui me ſurprit encore davantage, lorſque je reconnus qu'elle étoit du roi : je ſçavois que Boëſſe étoit celui que de ſon côté Madame avoit dépêché vers le roi. Je vis que cette lettre avoit été envoyée toute ouverte à la princeſſe, & qu'on ne me la remettoit qu'après qu'elle avoit paſſé dans les mains de Madame, qui y avoit mis ſon cachet. A toutes ces marques, je ne doutai plus de mon malheur : un triſte preſſentiment m'en avertit encore, & je n'ouvris la lettre qu'en tremblant. Je n'en avois que trop de ſujet. Au lieu des louanges, des témoignages de bonté & de confiance, dont les lettres du roi pour moi étoient ordinairement pleines, mes yeux ne furent frappés que d'un ordre rigoureux de faire ſatisfaction à Madame : ſa majeſté » ne pouvant ſouffrir (c'eſt » ainſi qu'elle s'exprimoit) qu'un de ſes » ſujets offenſât une princeſſe ſa ſœur, » ſans l'en punir auſſi-tôt, s'il n'effa- » çoit ſa faute par ſes ſoumiſſions.

Je fus terraſſé, je l'avoue, de ce coup accablant, & d'autant plus, que ne pouvant préſumer que mon

poſtillon n'eût pas porté ma lettre au roi, je voyois que c'étoit même après l'avoir lue, qu'il me traitoit ainſi. Quelles réfléxions ne fis-je pas alors ſur le malheur d'être employé à raccommoder les grands, & ſur le danger de ſervir les rois? Je ne me reprochois rien à l'égard du roi. Je l'avois ſervi pendant vingt-quatre ans, avec une aſſiduité & un zéle que rien n'avoit réfroidi. C'étoit malgré moi que je m'étois chargé d'un emploi ſi déſagréable. Il y avoit dans l'écrit que je m'étois fait donner par Henri, mille choſes plus dures que tout ce que j'avois dit à Madame; & je les lui avois épargnées, dans un moment où j'aurois peut-être été excuſable de les aggraver. Je n'étois coupable tout au plus que d'obéir trop fidélement; & cependant ſa majeſté me ſacrifioit cruellement, ſans aucun égard, ni pour mes raiſons, ni pour ſes propres ordres. J'étois pénétré de cette injuſtice; & toutes mes penſées alloient à former de fortes réſolutions d'abandonner pour jamais la cour. 1596.

Mais à peine les avois-je formées ces réſolutions, que je trouvois auſſi-

tôt mille motifs pour les combattre.
1596. Henri, comme je l'avois déja souvent éprouvé, avoit pris un si grand empire sur toutes mes volontés, qu'après mille sermens de ma part, un seul mot de la sienne me ramenoit à lui, comme par enchantement. A cette considération se joignoit celle de mon intérêt. J'allois donc m'exposer à perdre les justes récompenses de mes services au moment même que j'y touchois, & lorsque dépouillé de cinquante mille livres de rente par l'exhérédation du vicomte de Gand, épuisé par un service long & coûteux, ayant une maison à rétablir, menacé d'une nombreuse famille par la fécondité de mon épouse ; ces récompenses étoient toute ma ressource, & le seul fonds que j'avois cultivé. Mais d'un autre côté, comment prendre sur soi d'aller essuyer en criminel les hauteurs d'une princesse avec laquelle je venois de soutenir un personnage si différent, & que je ne pouvois douter qui ne rendît pour moi ce calice aussi amer qu'il le pouvoit être ? Je crois que tout le monde se met ici en ma place, & qu'on se peint facilement mon agi-

tation & mon ſerrement de cœur.

Je pris enfin un parti aſſez ſage, 1596.
mais qui n'étoit rien moins que capable de ſuſpendre les chagrins dont j'étois dévoré. Je feignis d'être malade, & il me prit dès ce moment une noire mélancolie bien capable en effet de faire paſſer dans mon corps une partie de la mauvaiſe diſpoſition de mon eſprit. Je ne m'ouvris à perſonne ſur la cauſe de mes chagrins. J'envoyai chercher un médecin, qui me faiſant trembler ſur les ſuites d'un mal, tout entier de ma façon, promit pourtant de m'en tirer à force de ſaignées & de purgations.

Sur les quatre heures après midi arriva un autre médecin, auquel il étoit réſervé de me redonner la ſanté : c'eſt Picaut mon courrier que j'attendois impatiemment, pour prendre, ſur ſon rapport, une derniere réſolution ; & qui après m'avoir appris que l'accident qui lui étoit arrivé de ſe démettre le pied en route, l'avoit fait devancer auprès du roi par le courrier de Madame, me remit une lettre de la main de ce prince, qui guérit tous mes

maux. Henri me mandoit que je de-
1596. vois actuellement être bien en colere de sa premiere lettre, qu'il l'avoit écrite dans ce premier mouvement de vivacité que je lui connoissois, & sur les plaintes exagérées, jointes aux instances & à l'importunité de sa sœur : mais que pour me rassurer, il me donnoit sa parole de ne me désavouer en rien, & qu'il me permettoit en ce cas de me servir de sa lettre même contre lui. Il finissoit par ces mots : » Venez me » trouver, pour m'informer encore » plus particuliérement de tout ce qui » s'est passé, & vous assurez d'être » aussi-bien reçu de moi, que vous » l'ayez jamais été, quand je devrois » prendre la vieille devise de Bourbon, *qui qu'en grogne* : Adieu, » mon ami «. A cet air de cordialité & de familiarité, je reconnus mon ancien maître. Cette lettre étoit datée du 17 Mai, & la premiere du 15, toutes deux d'Amiens, où je m'acheminai dès la pointe du jour, & où j'arrivai le lendemain. Je ne supprimai, ni ne déguisai rien de tout ce qui

s'étoit dit & fait à Fontainebleau, entre Madame & moi, & sa majesté me témoigna par un redoublement de caresses, qu'elle approuvoit toute ma conduite. 1596.

Pour ne pas couper trop souvent le fil de l'histoire, par un récit qui peut trouver par-tout également sa place, j'acheve en peu de mots ce qui concerne cette affaire. La Varenne qui étoit chargé de veiller à la cour aux intérêts de madame Catherine, ne manqua pas de l'instruire du bon accueil que le roi m'avoit fait, & de lui faire part en même-tems de la nouvelle qui se répandoit, que j'allois être le dépositaire absolu des finances. La princesse comprit aisément sur ce rapport, non seulement qu'il falloit renoncer à sa vengeance, mais encore que son intérêt étoit de ménager dans la suite un homme, de la main duquel alloient sortir désormais toutes les ordonnances pour l'entretien de sa maison : ou elle convint de son tort, ou bien si elle persista à me l'imputer, elle eut la génerosité de me le pardonner : & de quelque maniere que ce soit, j'avoue à la louange

1596. de cette princeſſe, que c'eſt une marque de grandeur d'ame, dont fort peu d'autres auroient été capables. Si l'on avoit retranché du caractère de Madame les excès d'une vivacité qu'il lui étoit impoſſible de ſurmonter, & qui, dans l'affaire dont il s'agit, joignoit à ſa force, celle de la plus impétueuſe de toutes les paſſions, on n'auroit plus trouvé qu'un cœur naturellement bon & facile, capable même d'amitié & de reconnoiſſance.

Elle choiſit madame de Pangeac, qui étoit de mes amies, pour lui faire part de ſon changement à mon égard. Elle fit même les premieres démarches auprès de madame de Roſny. Je l'avois laiſſée en couche à Moret. Après qu'elle fut rétablie, elle alla un jour au prêche à Fontainebleau, & s'en retourna ſans voir Madame, prétextant une légére indiſpoſition qui retenoit cette princeſſe au lit. Madame de Pangeac lui en ayant fait quelques reproches, comme d'elle-même, mais en effet par ordre de Madame, mon épouſe ſe trouva obligée de lui répondre que les termes où Madame en étoit avec moi, lui défendoient

cet honneur. A un second voyage que madame de Rosny fit à Fontainebleau, Madame lui fit dire que la raison qu'elle avoit apportée à madame de Pangeac, ne devoit point l'empêcher de venir la voir, & elle lui fit un accueil tout à-fait gracieux. Elle lui avoua naturellement qu'elle n'étoit pas encore entiérement revenue à mon égard, parce qu'elle avoit cru devoir attendre toute autre chose de moi pour les marques d'amitié que j'avois reçues d'elle dans ma jeunesse. Elle l'entretint de plusieurs parties de plaisirs, soit à Pau, soit chez M. de Miossens (14), où elle m'avoit fait l'honneur de m'admettre avec elle, & en particulier d'une course de bague, où ayant remporté le prix, qui étoit une bague de médiocre valeur ; & allant la recevoir de la main de cette princesse, elle changea la bague, & en mit une de deux mille écus. Elle n'oublia pas que mon pere avoit souvent porté la reine sa mere entre ses bras. Après tout cela, Madame dit fort

1596.

(14) Henry d'Albert, Baron de Miossens.

obligeamment à mon épouſe, que
1596. ſon reſſentiment contre moi ne s'étoit jamais étendu juſqu'à elle, dont elle aimoit l'humeur & le caractère. Elle lui dit mille choſes gracieuſes, ſoit ſur M. de Saint-Martin, oncle de mon épouſe, qui avoit été premier gentilhomme de la chambre du roi, ſoit ſur madame de Saint-Martin, ſœur de M. Mioſſens, & par conſéquent parente aſſez proche de la princeſſe.

Madame de Roſny ſe retira extrêmement ſatisfaite, & réſolue de ne rien oublier pour me faire rentrer dans les bonnes graces de Madame. Elle ne lui en marqua rien cette premiere fois, mais dans la ſuite elle s'y employa utilement. Un jour qu'elle lui faiſoit valoir l'attention que j'avois à expédier les aſſignations pour le payement des officiers de ſa maiſon, & qu'elle lui repréſentoit qu'il n'y avoit eu que des ordres réitérés de ſa majeſté, qui m'avoient fait vaincre la répugnance que je ſentois à me charger de la commiſſion qui l'avoit ſi fort offenſée, madame de la Force qui étoit en ce moment dans la ruelle de Madame, ſe joignit à mon

épouſe. Elles furent appuyées par madame de Pangeac, & ce qui me ſurprit beaucoup, par meſdames de Rohan & de la Barre, & toutes ces femmes engagerent Madame à m'envoyer chercher à l'heure même. Depuis ce moment, où elle reconnut mon innocence, elle m'affectionna au point qu'elle n'eut plus d'autre confident de tous ſes ſecrets ; qu'elle propoſa & favoriſa de tout ſon pouvoir le mariage de ma fille aînée avec le duc de Rohan ſon plus proche parent (15), du côté de la feue reine ſa mere, & héritier de ſes biens en Navarre. Le roi ne goûta pas ce mariage pour lors ; & cependant il y revint de lui même dans la ſuite. Enfin lorſque Madame partit pour la Lorraine, aſſez mécontente, comme l'on ſçait, de la cour de France, elle dit hautement qu'elle n'avoit à ſe louer que de trois per-

1596.

(15) Henry II. du nom, duc de Rohan, &c. qui épouſa en effet Marguerite de Bethune, comme on le verra dans la ſuite de ces mémoires, étoit petit-fils de René I. du nom, vicomte de Rohan, & d'Iſabelle d'Albret, fille de Jean, roi de Navarre. Voyez dans tous les généalogiſtes, les autres alliances de cette illuſtre maiſon avec la maiſon de France.

sonnes, & j'étois l'un des trois.

1596. Les hostilités entre le parti du roi & celui de la ligue continuerent pendant les années 1595 & 1596, dans les mêmes endroits du royaume, que les années précédentes. En Bretagne, entre MM. d'Aumont & de Saint Luc, & le duc de Mercœur, & dans les provinces du midi de la France, où il arriva mille petites rencontres entre MM. de Venradour, de la Rochefoucault, de Châteauneuf, de Saint-Angel, de Lostange, de Chambaret, & autres officiers pour le roi, (16) & MM. de Pompadour, de Rastignac, de Saint-Chamant, de Montpézat, de la Chapelle-Biron, &

(16) Anne de Lévis, duc de Ventadour, gouverneur du Limosin, & lieutenant général pour le roi en Languedoc : il mourut en 1622. François de la Rochefoucault, prince de Marsillac. René de Sainte-Marthe, sieur de Châteauneuf; Charles de Rochefort de Saint-Angel; Louis François de Lostange; N. de Chambaret, ailleurs nommé Chambert, gouverneur du Limosin; Louis, Vicomte de Pompadour; N. de Rastignac; Jean de Saint-Chamant, ou Antoine son frere : ils passerent depuis dans le parti du roi; Henri, des Prés de Montpézat; N. de Charbonniere, sieur de la Chapelle-Biron.

autres ligueurs. La défaite des Crocans, le Siége de Blaye, la prise d'Agen, la mort du duc de la Rochefoucault, sont les événemens (17) les plus remarquables dans le Limosin & aux environs. Lesdiguieres conti- 1596.

(17) La plûpart des événemens que l'auteur indique ici, sont arrivés avant l'année 1595. Le duc de la Rochefoucault étoit mort dès l'année 1591. tué, comme on l'a vû ci-devant, au combat de Saint-Yrier-la-perche. Le vicomte de Pompadour étoit aussi mort en 1591. La prise d'Agen par le comte de la Roche, fils du maréchal de Matignon, est pareillement de l'année 1591. Blaye fut assiégé en 1593. par le même maréchal, qui, malgré la défaite d'une escadre Espagnole, fut obligé d'en lever le siége. Les Crocans, ainsi nommés de Croc, village en Limosin, où ils commencerent à s'attrouper, furent aussi défaits en ce tems-là par Chambert, ou Chambaret, gouverneur de cette province; & depuis, le maréchal de Matignon acheva de les dissiper en Languedoc, plus par adresse que par la force. Consultez sur tous ces faits les historiens ci-dessus cités. Cherchez-y encore, & dans l'histoire particuliére du connétable de Lesdiguieres, les expéditions de cet homme célébre par les victoires d'Epernon, de Pontcharra, de Vinon, &c. par les prises du fort d'Exiles, de Cahours, & d'une infinité d'autres places, qui le rendirent

1596. nua la guerre avec le même ſuccès en Dauphiné, en Provence & dans le Piémont, tantôt contre le duc de Savoye, tantôt contre le duc d'Epernon. La fin de toutes ces expéditions fut l'entiere défaite du duc de Savoye, qui croyant profiter de la déſunion des ducs de Guiſe & d'Epernon, s'étoit avancé juſqu'en Provence, d'où il ſe vit chaſſer honteuſement, & celle de d'Epernon, qui ſuccombant ſous ſon rival, le duc de Guiſe aidé du même Leſdiguieres, d'Ornano & du parti de la comteſſe de Sault, fut accablé ſans reſſource, & ſe vit réduit à implorer la clémence du roi, par des lettres extrêmement ſoumiſes que ſa majeſté reçut à Gaillon. Il ſuivit lui-même ſes lettres de fort près, & vint ſe jetter aux pieds du roi : ce qui fut une eſpéce de triomphe pour Henri, qui mettoit cette humiliation de d'Epernon,

maître de toute la Savoye & d'une partie du Piémont.

Outre la guerre, la France fut affligée en cette année 1596. de la peſte & de la famine, cauſées par le dérangement des ſaiſons. L'Etoile dit qu'on eut l'Eté en Avril, l'Automne en Mai, & l'Hyver en Juin.

avec celle des ducs de Bouillon & de la Trémouille, au nombre des choſes qu'il ſouhaitoit le plus paſſionnément. 1596.

Pendant ſon ſéjour à Amiens, le roi fit pluſieurs nouvelles démarches au ſujet de mon entrée dans le conſeil des finances. Ce Prince qui par un effet de ſa droiture naturelle, ne pouvoit ſe repréſenter les hommes auſſi corrompus qu'ils le ſont, ni par un effet de ſa douceur, recourir aux voies extrêmes, qu'après avoir tenté toutes les autres, ſe figura long-tems qu'il ameneroit enfin ce corps à adminiſtrer les revenus de l'état avec économie; & que cette importante réforme n'étoit pas ſi difficile, qu'elle ne pût être produite par les ſeuls conſeils d'un homme intégre & laborieux, qu'il aſſocieroit à ceux qui le compoſoient. Dans cette vûe, il parla & en public & en particulier, à meſſieurs du conſeil, de me recevoir parmi eux. Quelque répugnance qu'ils y euſſent, ils n'oſérent rejetter ouvertement une propoſition qui, faite de cette maniere, reſſembloit bien plus à une priére qu'à un ordre.

J'avoue plus naturellement, que de

1596. ma part ce tempérament ne trouva pas tant de docilité. Sa majesté m'ayant déclaré dans un entretien secret, qu'elle exigeoit de moi que je cherchasse messieurs du conseil; que par quelque complaisance je leur fisse perdre le soupçon qu'ils avoient, que je n'entrerois dans leur société que pour leur rendre de mauvais offices; enfin que je les engageasse par mes manieres, à lui demander eux-mêmes mon association; je ne balançai pas à lui répondre, que je ne trouvois point de plus mauvaise voye d'être introduit dans le conseil des finances, que d'en avoir l'obligation à ceux qui les gouvernoient, & que connoissant, comme je faisois, l'esprit de ce corps, je ne pouvois en même tems le servir & servir l'état. Le roi qui n'aimoit pas à être contredit, & qui se souvenant d'ailleurs de mes démêlés avec le duc de Nevers, s'imaginoit que je pouvois avoir quelque ressentiment contre ces messieurs, crut appercevoir dans ma réponse de l'orgueil, ou du moins de l'attachement à mon sens. Il me repliqua assez vivement qu'il n'avoit pas envie de se mettre tout le monde à dos, pour moi seul: qu'ainsi

ſans ſonger davantage à me faire entrer dans les finances, il me chercheroit quelqu'autre emploi, pour occuper mon eſprit qui ne pouvoit, diſoit-il, demeurer oiſif. 1596.

Il étoit encore à demi fâché lorſqu'au ſortir de cette converſation, il entra chez madame de Liancourt, qui en ayant ſçu le ſujet, lui repréſenta qu'il ne ſeroit en effet jamais bien ſervi, juſqu'à ce qu'il eût rencontré un homme, qui par le pur motif de l'intérêt public, ne craignît point de s'attirer la haine des financiers. Pour moi je regardai après cela mon engagement dans la finance, comme plus éloigné que jamais; & conſidérant que mon emploi alloit déſormais être réduit aux traités & aux négociations au-dehors: office qui méne à une ruine preſque certaine, tout homme qui veut y ſoutenir ſon rang avec dignité, & ſa réputation avec honneur, je réſolus de m'en ouvrir à ſa majeſté, & de lui faire agréer un projet qui m'auroit aſſuré du moins le rembourſement de toutes mes avances. Mais Henri ne me donna pas le tems de lui faire

ma proposition. Si-tôt que je l'eus
1596. abordé, il m'avoua que sur la représentation de madame de Liancourt, il étoit revenu à mon avis, & que sans un plus long délai, il alloit déclarer publiquement sa volonté, après en avoir prévenu, pour la forme, le connétable & Villeroi, à qui il appartenoit de m'expédier mes provisions. Ces deux messieurs entrèrent fort à propos dans la chambre du roi, & reçurent cet ordre, le connétable en baissant la tête, & Villeroi en disant qu'il me mettroit mes provisions aux mains, sitôt qu'il en auroit recouvré un modéle.

L'après-midi, pendant que le roi étoit à la chasse, j'allai remercier la marquise de Monceaux; c'est le nom qu'avoit pris depuis peu madame de Liancourt, & je crus devoir aussi une visite à M. de Villeroi, à qui je demandai, au défaut de provisions, un brevet qui fit le même effet. Villeroi biaisa dans sa réponse, & pendant trois ou quatre jours que je le pressai, sur différens prétextes, il remit toujours l'affaire au len-

demain. Au bout de ce tems, le roi quitta Amiens pour venir à Monceaux, & passa par Liancourt, où Liancourt, son premier écuyer, le reçut & le traita splendidement : c'est-là qu'on avoit résolu de faire contre moi les derniers efforts. 1596.

Liancourt, à la sollicitation de Villeroi, fit venir chez lui pendant le séjour qu'y fit sa majesté, le chancelier, qui étoit son ami intime, & les autres membres du conseil s'y étant aussi rendus par ordre du roi, ils profiterent de la liberté que cette occasion leur donna auprès de ce prince, pour travailler efficacement à m'exclure du conseil. Le moyen dont ils se servirent, ne fut pas de m'attaquer directement, mais d'insinuer au roi que je n'étois pas propre à cet emploi, dans lequel, disoient-ils, faute de cette expérience, qu'il n'y a que le long usage qui puisse donner, on ne peut éviter de commettre mille fautes, dont la moindre est capable de ruiner sans ressource le crédit, & par conséquent de perdre l'état. Ces discours furent répétés si souvent en présençe

1596. du roi (car on faisoit à dessein tomber la conversation sur cette matiere), & avec une si grande apparence de sincérité, que ce prince se sentit à la fin ébranlé ; & lorsque dans le même tems il voyoit ces messieurs former avec facilité les plus magnifiques projets, discourir avec beaucoup de netteté sur les forces & les intérêts de l'état, en calculer les revenus avec la derniere précision ; enfin posséder en apparence dans toute son étendue, la science du commerce & les autres moyens dont on rend un état florissant, & par-dessus tout, s'entretenir entr'eux dans une langue qui n'étoit presqu'intelligible que pour eux seuls : ce prince persuadé de plus en plus de cette longue préparation qu'on lui représentoit comme absolument nécessaire pour entrer dans les finances, retomba encore dans sa premiere irrésolution, & crut que le mal présent n'étoit pas le plus grand, dont les finances pussent être menacées. Sa majesté prenant avec cela tout ce que messieurs du conseil lui disoient pour une marque de leur repentir, & comptant sur un notable changement

de leur part, par la crainte qu'elle venoit de leur donner, elle se refroidit entiérement à mon égard. 1596.

Villeroi qui étoit demeuré pendant ce tems-là à Amiens, mais qui n'en étoit pas moins bien informé de toutes les démarches d'un corps, dont il étoit l'ame, prit cette occasion pour envoyer au roi mes provisions, qu'il ne pouvoit sans désobéissance se dispenser d'expédier, après l'ordre formel qu'il en avoit reçu du roi. Lorsqu'elles furent remises à ce prince, il n'étoit plus à Liancourt, où il n'avoit passé qu'un jour, mais à Monceaux, où rempli de tout ce qu'il venoit d'entendre, il les donna à Béringhen, en lui disant de les garder sans m'en rien dire, jusqu'à ce qu'il reçut un ordre du contraire. Béringhen qui étoit de mes amis, me révéla le secret, que je lui gardai fidellement. Quinze jours se passerent de cette sorte, sans que le roi parlât de rien à Béringhen; & messieurs du conseil aveuglés par leur bonne fortune, au lieu de ce repentir si sincère que sa majesté attendoit d'eux, lui donnèrent de nouvelles preuves de malversation, mais si claires

1596. qu'ils la forcèrent eux-mêmes, pour ainsi dire, de les accabler du coup, qu'il leur étoit si facile de parer. Le roi découvrit que le conseil venoit d'affermer les aides de Normandie pour trente mille écus; & que pour frustrer encore l'épargne de cette somme, si éloignée de la vraie valeur de la chose, ils l'avoient imputée toute entiere sur de vieilles dettes du trésor royal. Avec un peu d'attention, il se convainquit de plus, que les cinq grosses fermes n'étoient de même qu'au quart de leur valeur; parce que Zamet, Gondy & autres traitans, qui s'en étoient chargés par connivence avec messieurs du conseil, partageoient avec eux les profits immenses qui en revenoient. L'avidité de ces messieurs n'étant pas encore rassasiée, ils avoient accordé sur tous les autres revenus royaux des rabais si excessifs, sous ombre des pertes de Calais, Cambrai, Ardres, &c. qu'ils diminuoient à vue d'œil, au lieu d'augmenter.

Dans la juste indignation que cette connoissance donna au roi, sa majesté me fit appeller, & me commanda

commanda d'aller à Paris, sçavoir d'où provenoit une si grande dissipation de deniers, dont elle ne pouvoit se prendre qu'au conseil. Je répondis à ce prince qu'ayant révoqué sans doute l'ordre qu'il avoit donné à Villeroy de m'expédier mes provisions, puisque je ne les avois pas reçues, je n'avois aucun droit d'entrer dans un conseil, ni de m'y faire écouter. « Comment ! » dit Henri, en cachant le reproche » qu'il se faisoit intérieurement, Beringhen ne vous a-t-il pas donné, il » y a quinze jours, vos provisions, » avec une lettre de Villeroy ? Vous » verrez que ce gros Allemand les » aura oubliées ». Pendant que par ordre du prince, j'allois me disposer à partir, pour venir ce même jour coucher à Claye, sa majesté fit la bouche à Beringhen, qui consentit à paroître chargé de tout le tort. Dans ce peu de tems il me vint une pensée, que je communiquai au roi, en retournant recevoir ses derniers ordres. Je lui dis qu'avant que le jour marqué pour l'ouverture des états, fût arrivé, il me paroissoit à propos que je me transportasse dans quelques unes des 1596.

1596. principales généralités du Royaume, pour y prendre une connoiſſance plus ſûre des revenus préſens du roi, de la diminution qu'ils avoient ſoufferte, & des augmentations qu'on pouvoit y faire : afin que ſa majeſté réglât les demandes qu'elle avoit à faire aux états, ſur cette opération, qui toute imparfaite qu'elle étoit, pouvoit par proportion, donner des lumieres ſur les forces des autres généralités plus reculées, & conſéquemment de tout le Royaume ; qu'outre cet avantage je ne déſeſpérois pas de lui faire trouver dans ces ſeules généralités que je viſiterois, les trois ou quatre cent mille écus qu'il avoit demandés inutilement au conſeil. Je jugeai qu'en vain, & peut-être imprudemment, je me chargerois moi-même de cette vérification, ſans une piéce, qui me paroiſſoit être le ſeul vrai moyen de n'être pas trompé, je veux dire, ſans un plein pouvoir de ſa majeſté, pour ſuſpendre de leurs fonctions, ou même pour révoquer tout-à-fait les receveurs & prépoſés rebelles, & pour récompenſer la probité des mieux intentionnés.

Henri approuva fort le fond de ce dessein ; mais changeant quelque chose à la maniere de le proposer dans le conseil, il voulut que j'y ouvrisse cet avis, de façon que ceux qui se piquoient d'avoir le plus d'esprit, comme Sancy, Schomberg, Fresne & La-Grange-le-roi, en saisissent eux-mêmes la premiere idée, & pussent passer pour en être du moins en partie, les auteurs; & qu'il n'y en eût aucun dans la compagnie, qui ne se flatât que cette commission ne pouvoit être donnée à personne qu'à eux-mêmes, ou par leur canal, à des intendans & maîtres des requêtes à leur dévotion. Il n'y avoit rien de plus sage que ce tempérament, qui flattoit également la vanité de quelques-uns, & la cupidité de tous. Je vins prendre place dans le conseil, où par un prodige, qu'on ne voit qu'à la cour, le cœur de mes collégues, dévoré du chagrin le plus cuisant, ne laissa voir sur leurs visages, dans leurs paroles & leurs manieres, que des témoignages de joye. Je fus presque trompé moi même aux louanges en tout genre, dont m'accabla le chancelier, & au ton dont j'entendis 1596.

1596. prononcer, que j'étois attendu avec la plus vive impatience. Voilà la ſcience des courtiſans, ils ſont convenus entr'eux, que couverts des maſques les plus groſſiers, ils ne ſe paroîtroient pourtant point riſibles les uns aux autres.

C'eſt pendant le ſéjour du roi à Monceaux, que fut conſommé le traité du duc de Mayenne, déja arrêté auparavant. Dès le tems que ſa majeſté étoit à Amiens, le duc lui avoit envoyé un nommé d'Eſtienne, pour lui demander en quel lieu elle auroit agréable qu'il vînt lui rendre ſes obéiſſances, & elle l'avoit remis à Monceaux, par égard pour l'incommodité du duc, qui ne lui permettoit plus d'auſſi longs voyages que celui d'Amiens à Soiſſons, où il faiſoit ſa réſidence (18). Le duc de Mayenne aborda le roi qui ſe promenoit dans l'étoile du Parc, ſeul avec moi & me tenant par la main, mit un genou en

(18) L'Etoile rapporte la choſe autrement; mais le duc de Sully eſt plus croyable ſur ce fait. Perefixe s'eſt auſſi trompé, lorſqu'il place cette entrevue en 1695. V. la chronologie Novenn. *liv.* 8. *pag.* 599.

terre, lui accola la cuiſſe, & joignit à l'aſſurance de ſa fidélité, un remerciment de ce que ſa majeſté « l'avoit » délivré, diſoit-il, de l'arrogance » Eſpagnole, & des ruſes Italiennes ». 1596.
Henri qui avoit été à ſa rencontre, lorſqu'il le vit s'approcher, l'embraſſa trois fois, ſe hâta de le faire relever, l'embraſſa de nouveau, avec cette bonté qui n'a jamais tenu contre un repentir; puis le prenant par la main, il le promena dans ſon parc, où il l'entretint familiérement des embelliſſemens qu'il alloit y faire. Le roi marchoit à ſi grands pas, que le duc de Mayenne, également incommodé de la ſciatique, de ſa graiſſe, & de la grande chaleur qu'il faiſoit, ne traînant qu'à grande peine ſa cuiſſe, ſouffroit cruellement, ſans oſer en rien dire. Ce prince s'en apperçut, voyant le duc rouge & tout en ſueur : il me dit en ſe penchant vers mon oreille : « Si je promene encore long-tems ce » gros corps-ci, me voilà vengé ſans » grande peine de tous les maux qu'il » nous a faits. Dites le vrai, mon cou- » ſin, pourſuivit-il, en ſe tournant » vers le duc de Mayenne; je vais un

» peu vîte pour vous ». Le duc lui ré-
1596. pondit, qu'il étoit prêt à étouffer, & que pour peu que sa majesté eût encore continué, elle l'auroit tué sans y penser : « touchez là, mon cousin, reprit le roi d'un air riant, en l'embrassant encore & lui frappant sur l'épaule ; » car pardieu ! voilà toute » la vengeance que vous recevrez de » moi ». Le duc de Mayenne, qu'une maniere si franche pénétra vivement, fit encore ses efforts pour s'agenouiller & pour baiser la main que sa majesté lui tendoit; il lui jura qu'il la serviroit désormais contre ses propres enfans. » Or sus, je le crois, lui dit Henri, » & afin que vous me puissiez aimer » & servir plus long-tems, allez vous » reposer au château & vous rafraîchir, » car vous en avez bon besoin; je vais » vous faire donner deux bouteilles de » vin d'Arbois, car je sçais bien que » vous ne le haïssez pas; voilà Rosny » que je vous baille pour vous accom- » pagner, faire l'honneur de la maison » & vous mener en votre chambre; » c'est un de mes plus anciens servi- » teurs, & un de ceux qui a reçu plus » de joye de voir que vous vouliez me

„ servir & m'aimer de bon cœur ». Le roi continua sa promenade dans le fond du parc, & me laissa avec le duc de Mayenne, que je fis reposer dans un cabinet de verdure, & ensuite reconduire à cheval au château, aussi content du roi & de moi, que nous l'étions tous deux de lui. 1596.

Monceaux parut un séjour si agréable au roi, qu'il s'y arrêta plus long-tems qu'il n'avoit compté d'abord. Il y fit venir d'Amiens le connétable & Villeroy, & il ordonna au conseil des finances, de venir faire sa résidence à Meaux, pour être à portée de recevoir ses commandemens. Je n'y avois point encore proposé le projet de la visite des généralités. Sa majesté persuadée de plus en plus qu'il ne pouvoit produire qu'un bon effet, se chargea d'en parler elle-même. A la premiere ouverture qu'elle en fit, les conseillers qui s'attendoient que cet emploi ne pouvoit regarder d'autres personnes qu'eux, & qui y envisageoient chacun leur intérêt particulier, sans nuire à l'intérêt général du corps, y donnerent les mains, & furent bien surpris, lorsqu'ils virent que d'eux

1596. tous, le roi ne nomma à cet effet, que La Grange-le-Roi, qui fut chargé de deux généralités; les autres commissions furent remplies par sa majesté, des noms de MM. de Caumartin (19) & de Bizouze, chacun pour deux généralités, & de celui des deux autres maîtres des requêtes, chacun pour une généralité; pour moi, je fus chargé de quatre des principales & des plus étendues. Ce fut pour lors que messieurs du conseil se repentirent de n'avoir pas empêché l'exécution d'un plan, qui pouvoit mettre en évidence leur mauvaise foi. Ils réunirent tous leurs efforts pour le rendre inutile, ou du moins pour le traverser. Ils me prirent pour le but de tous leurs coups; parce que la confiance du roi, & le principal rôle que je jouois dans cette affaire, leur firent deviner une partie de la vérité. Les accusations d'igno-

(19) Louis le Fêvre, Seigneur de Caumartin, fut envoyé dans le Lyonnois, le Berry & l'Auvergne. Il en sera encore parlé ci-après. Il fut garde des sceaux en 1622, après la mort de M. de Vic, & mourût l'année suivante, âgé de soixante-douze ans. Il a reçu des Historiens les mêmes éloges que lui donne dans la suite M. de Sully.

rance, de dureté, d'étourderie & quelques autres qualifications plus fortes encore, ne me furent point épargnées. Je n'eus pas plutôt commencé à exercer les fonctions de ma charge, que je m'apperçus que leur prévoyance leur avoit fait prendre les devants auprès des trésoriers de France, des receveurs généraux & particuliers, contrôleurs, greffiers, & jusqu'aux moindres employés subalternes. Tous ces gens qui, pour la plûpart, leur étoient ou vendus, ou aveuglément dévoués, se prêterent à tout ce qu'ils exigerent d'eux; les uns s'absenterent & laisserent leurs bureaux fermés; les autres me présenterent des états composés avec toute la finesse, qu'on peut attendre de gens, qui se sont fait un art de la friponnerie; d'autres se contenterent de me faire voir des ordres de MM. de Fresne, d'Incarville & des Barreaux, qui leur défendoient de communiquer leurs registres & leurs états à qui que ce pût être. 1596.

Je n'employai d'abord contre tant de malice, que la voye de la douceur; j'exhortai, je cherchai à piquer d'honneur & de probité, des gens

qui ne connoiſſent guère plus l'un que
1596. l'autre. Enſuite je fis courir un bruit que les états du royaume ne s'aſſembloient que pour ſupprimer ce nombre prodigieux de bureaux & d'employés, ſur-tout les tréſoriers de France, le plus inutile de tous les corps, & pourtant le plus indocile, & qu'on ne conſerveroit en place que ceux qui s'en rendroient dignes par une ſincérité, qui feroit foi en cette occaſion, de leur attachement au bien public. Cette menace n'ayant eu aucun effet ſur des perſonnes qui étoient ſecrettement raſſurées & ſoutenues par le conſeil même; je fus obligé d'uſer du pouvoir que j'avois reçu. J'interdis la plus grande partie de ces ouvriers, dont je fis exercer les fonctions par proviſion, à deux de chaque corps, que je choiſis parmi tous ceux qui me parurent avoir les principes les plus ſains & la conſcience la plus droite. Ainſi je me rendis maître de tous les regiſtres, de tous les états, de tous les comptes, & ils me ſervirent de fil pour entrer dans ce dédale d'injuſtice & de voleries.

Que ne vis-je pas alors? Et comment pouvoir détailler les ruſes &

les rafinemens d'un art ſi pernicieux, les déguiſemens, les ſuppreſſions, les falſifications, les doubles emplois, ſans parler de cette fauſſe confuſion ſous laquelle les malfaicteurs cachés voyoient très-clair, pendant qu'ils ne préſentoient aux autres qu'obſcurité & ténébres ? Il ſuffit de dire que des deux ſeuls vieux débets que je fis appurer, des acquits & lettres de change, tant de l'année courante, que des trois précédentes que je raſſemblai, j'amaſſai ſans peine plus de cinq cent mille écus, qui étoient perdus pour le roi. A combien la ſomme auroit-elle monté, ſi l'on avoit exigé de tous ces employés les juſtes reſtitutions d'une ſi longue malverſation, & ſur tous les différens deniers qui leur avoient paſſé par les mains ; puiſque les aſſignations pour vieilles dettes, rembourſements de prêts, anciens arrérages, reſcriptions en blanc & payables au porteur, faiſoient ſeuls un ſi gros produit ? 1596.

Mes aſſociés ne furent pas ſi heureux, ou auſſi fermes que moi. A l'exception de Caumartin, qui rap-

1596. porta au roi deux cent mille livres; ils ne payerent tous sa majesté qu'en longs mémoires d'améliorations à faire dans ses fermes, quoique le roi eût apporté à ce choix une singuliere attention. Je n'en suis point surpris. Pour oser s'exposer à toute la haine d'un corps aussi accrédité & aussi redoutable que l'est en France celui des Financiers, pour tenir bon contre les présens & les flateries, contre les détours & les artifices de toutes leurs créatures, qui ne manquent pas d'intelligence pour la plûpart, & qui ne s'en servent que pour vous éblouir, vous corrompre, ou vous tromper; il est certain qu'il faut avoir un courage d'esprit, dont il y a peu de personnes capables.

Cependant Messieurs du Conseil, à qui rien de ce que je faisois dans les Provinces n'étoit caché, étoient dans une situation qu'on imagine aisément. S'ils ne trouvoient le moyen de détruire mon ouvrage, ou de me détruire moi-même avant mon retour, il y alloit pour eux de toute leur réputation & de tout leur intérêt. Mon ab-

ſence leur donnoit pour cela toute la facilité qu'ils pouvoient ſouhaiter. Que ne dirent & que ne firent-ils pas auprès du roi par eux & par leurs émiſſaires ? On ne parloit de moi que comme d'un tyran qui ſuçoit le ſang du peuple par les exactions les plus violentes, & ſans aucun profit pour le roi, puiſque les ſommes dont je rempliſſois avec tant de peine ſon tréſor, étant celles là même ſur leſquelles étoient aſſignées les penſions des princes du ſang & les gages des grands Officiers de la couronne, elles n'alloient entrer dans ſes coffres, que pour en ſortir incontinent après. Malgré les cris & les impoſtures d'une cabale ſi terrible, & dont toutes les démarches ne m'étoient pas inconnues, je continuois mon chemin, & je ne ſongeois qu'à faire exactement mon devoir ; ſeulement j'apportois toute la diligence imaginable à achever mon ouvrage, & les plus ſages précautions pour pouvoir un jour fermer la bouche à mes accuſateurs. 1596.

Pour Henri, il ne ſe prêta point d'abord à leurs rapports ; enſuite il commença à craindre quelque mau-

1596. vais effet de mon peu d'expérience, & il m'invita ſimplement par lettres à revenir au plutôt. Mais enfin lorſque mes ennemis eurent ſi bien lié partie, par eux & leurs amis, qu'il ſe fit comme un cri général à la cour contre moi; ce prince vint à appréhender que je n'uſaſſe de mon pouvoir avec une dureté qui le rendit odieux lui même, & alors au lieu d'une ſimple invitation, j'en reçus un ordre des plus abſolus de revenir à Paris. J'obéis ſans répliquer, quoique bien fâché de me voir ainſi arrêter au milieu de mes recherches. Je fis dreſſer promptement quatre bordereaux pour mes quatre généralités. Je les fis ſigner des huit receveurs généraux, & n'ayant pas eu le tems de convertir mes cinq cent mille écus en eſpéces de plus petit volume; j'en fis charger ſoixante-dix charrettes, que je voulus que les huit receveurs généraux accompagnaſſent, ſous la garde d'un prévôt & de trente archers de la maréchauſſée, qui les conduiſirent à Rouen, où le roi venoit de ſe rendre pour l'ouverture des états.

De toutes les calomnies que meſſieurs du conſeil avoient inventées

pour frapper le coup de ma diſgrace, aucune ne leur avoit paru plus ſpécieuſe, que de faire entendre au roi que j'avois rempli les priſons des officiers & commis de ſes finances; & ils jugerent à propos d'y ajouter que par une vaine bravade, j'entraînois à ma ſuite cinquante des principaux enchaînés. Le roi ne ſoupçonnant aucun menſonge dans une imputation ſi poſitive, me reçut lorſque j'allai le ſaluer en arrivant à Rouen, d'un air qui me fit juger que mes envieux avoient fait jouer d'étranges reſſorts. Il me fit l'honneur de m'embraſſer, mais avec une indifférence & une froideur qui ne lui étoit pas ordinaire. Il me demanda pourquoi je m'étois chargé ſi inutilement d'un argent, que des perſonnes que je ſçavois bien qu'il n'avoit pas envie de mortifier, étoient dans l'uſage de toucher par elles-mêmes, & il fut fort ſurpris d'entendre que de tout ce que j'apportois, ſa majeſté n'en devoit pas un denier aux princes du ſang, ni à aucun des penſionnaires de l'état, qu'ils étoient tous payés du quartier d'Avril, & qu'ils le

1596.

1596. ſeroient auſſi exactement de ceux de Juillet & d'Octobre, parce que je n'avois rien anticipé ſur les fermages courans. » Pardieu, reprit le roi, après » m'avoir fait répéter pluſieurs fois ces » paroles, & même m'en avoir fait » jurer la vérité, voilà de méchantes » gens, & d'impudentes impoſtures! » Mais, ajouta-t'il, quant à tous ces » receveurs & officiers que vous re- » tenez priſonniers à votre ſuite, qu'en » ferez-vous? « L'étonnement que cette queſtion me cauſa, fut capable ſeul de perſuader au roi que cette accuſation étoit ſans aucun fondement. Il me fut aiſé d'appercevoir en ce moment que la malignité de meſſieurs du conſeil retomboit toute entiere ſur eux-mêmes, & qu'elle déceloit mieux au roi leurs ſecrets motifs, que tout ce que je pouvois lui dire. Il ne me demanda aucun autre éclairciſſement; au contraire, il me combla de louanges & de careſſes.

On lui avoit dit que la ſomme que j'avois levée ne pouvoit être que très-médiocre. Sur la queſtion qu'il m'en fit, je lui répondis que n'ayant

rien voulu retenir par mes mains, ni pour les frais, ni pour ma pension, ni pour ma dépense, afin que les receveurs généraux retrouvassent la même somme qui étoit couchée sur les bordereaux, & qu'ils apprissent de-là à ne jamais rien détourner de ses finances, sa majesté en feroit elle même la déduction sur les quinze cens mille livres. Une somme si considérable fit beaucoup de plaisir au roi, qui en avoit un besoin extrême. Il me dit qu'il auroit soin que toute ma dépense me fût payée, & qu'outre ma pension de dix mille livres par mois, qu'il haussoit jusqu'à dix huit mille livres, il m'accordoit en pur don six mille écus, pour récompense de ce service. Il me défendit de rien dire de ce qui venoit de se passer entre lui & moi, & il m'envoya mettre à part sur cette somme ce qu'il falloit pour la montre de six compagnies Suisses, sur le pied de dix-huit cent écus chacune, pour faire dès-le lendemain ce payement qui pressoit. 1596.

J'allai retrouver mes voituriers, que les archers gardoient dans deux

cours du ſieur de Martinbault. Je fis
1596. décharger & ranger par ordre les barriques dans des appartemens, dont les ſerrures furent changées & renforcées de gros cadenats à trois clefs; les deux receveurs en eurent chacun une, & moi la troiſiéme. J'envoyai dès le lendemain de grand matin aux officiers Suiſſes par trois commis eſcortés de dix archers, les dix mille écus qui leur étoient dûs.

Quelques momens après que j'eus fait partir cette eſcorte, Sancy à qui le roi avoit dit qu'il falloit payer les Suiſſes, & qui étoit ordinairement chargé de cet emploi, m'envoya un billet par lequel il me mandoit de faire délivrer au ſieur le Charron, qui en étoit le porteur, quatre-vingt-dix mille écus pour la montre des Suiſſes. Ce conſeiller n'agiſſoit & ne parloit point autrement; il auroit cru ſe dégrader s'il étoit deſcendu à quelque politeſſe, ou à quelque explication avec ſes confreres. Je ne trouvai point de mon goût une lettre ſi ſéche, & encore moins l'effronterie avec laquelle il me demandoit le triple de la ſomme

que je sçavois être dûe. Je répondis aussi dédaigneusement au porteur, que je ne connoissois ni Sancy, ni son écriture, ni ses ordres. » Comment! » vous ne connoissez pas M. de San- » cy ? » me dit Charron, en plaignant mon aveuglement : car à ce nom tout trembloit dans le conseil, & Sancy y tenoit un rang qui approchoit fort de la surintendance. Comme il vit que je ne changeois rien à ma réponse, il vint la rapporter, mais avec toute la timidité d'un valet qui craint un maître de mauvaise humeur. Malheureusement pour Sancy il se la fit faire devant plusieurs témoins, qui le furent aussi de son emportement. » Hé par- » dieu ! dit-il, nous verrons s'il ne » sçait pas qui je suis «. Après m'avoir traité comme il jugea à propos, il vint de ce pas à Saint-Ouen trouver le roi, qui lui dit, : hé bien ! Sancy, » n'allez-vous pas faire montre à nos » Suisses ? Non, Sire, reprit Sancy, » d'un air mutin, je n'y vais pas : car » il ne plaît pas à votre M. de Rosny, » qui fait l'empereur dans son logis, » assis sur ses caques d'argent, com- 1596.

1596. » me un ſinge ſur ſon bloc, & dit » qu'il ne connoît perſonne, & je ne » ſçais ſi vous y auriez plus de crédit » que les autres. Que veut dire cela? » reprit le roi; je vois ce que c'eſt, » on ne ſera jamais las de faire de mau- » vais offices à cet homme-là, parce » que je me fie en lui, & qu'il me » ſert bien «. Sa majeſté ajouta qu'elle avoit d'autant plus de peine à croire mon refus, que j'étois convenu avec elle-même de donner cet argent aux Suiſſes. Sancy ſe fit appuyer de le Charron qu'il avoit amené. Le roi ſe doutant de quelque nouveau trait de malignité, ſe tourna vers les valets de chambre, & commanda à Biart de venir me chercher.

Du plus loin qu'il m'apperçut, il me demanda ce qu'il y avoit entre Sancy & moi. » Je vais vous le dire, » Sire, » lui répondis-je hardiment; & ſans craindre le reſſentiment du redoutable Sancy, je fis le récit de ce qui s'étoit paſſé, d'une maniere qui dut mortifier ſa vanité. Sancy n'étoit pas homme à plier, il ajouta fierté ſur fierté; & le prenant ſur un ton

impérieux, il s'éleva bien-tôt entre nous deux une diſpute ſi vive, quoiqu'en préſence du roi, que ſa majeſté fut obligée de nous impoſer ſilence. Je ceſſai dans le moment même de parler à mon adverſaire, & me tournant vers le roi, je le priai de ne me point donner de ſupérieur dans les choſes où j'agiſſois par ſon ordre. La galerie de Saint Ouen où ſe paſſa cette ſcène, étoit remplie d'un monde infini, dont la plûpart, las des hauteurs de M. de Sancy, étoient charmés de lui voir recevoir cette petite diſgrace. » Il ſera bien difficile, diſoient-ils, » comme je l'ai ſçu depuis, que ces » deux eſprits exercent long tems les » mêmes fonctions, ſans que l'un ſupplante l'autre; mais de l'humeur » dont eſt le roi, le meilleur ménager ſera ſon homme «. D'autres portoient envie à ma faveur naiſſante; d'autres enfin qui vrai-ſemblablement ſe ſoucioient peu de l'un & de l'autre, diſoient en riant de la nouveauté du ſpectacle. » Pardieu! voilà un » étourdi qui en a trouvé un autre, » qui ne lui quittera pas aiſément la » partie «.

1596.

1596. Le bruit des grandes ſommes que j'avois fait revenir dans les coffres du roi, ne fut pas plutôt répandu, que je me vis accablé d'un nombre infini de créanciers ſur le roi, envoyés pour la plûpart, par meſſieurs du conſeil, qui, outre l'envie qu'ils avoient de voir diſparoître dans peu cette ſomme, étoient convenus avec tous ces ſolliciteurs, qu'ils retireroient ſur leurs créances leurs profits ordinaires. Ma principale vûe, en levant cet argent, ayant été de faire un fonds pour les entrepriſes militaires que le roi devoit bientôt commencer, ſans qu'on fût obligé de ſurcharger le peuple de nouveaux impôts; je n'eus garde de la laiſſer diſſiper, je réſiſtai aux importunités, & je tins bon contre les menaces & les fiertés; mais après que j'eus fait réflexion qu'il étoit indiſpenſable de renvoyer enfin chez eux les huit receveurs généraux qui avoient ſeuls connoiſſance de l'emploi que je faiſois de l'argent amaſſé; je craignis de donner trop de priſe à la calomnie, en demeurant après leur départ, ſaiſi ſeul d'une ſi groſſe ſomme, & je ré-

ſolus de la mettre au tréſor royal. 1596.
Le roi qui ne trouvoit ſon argent en ſûreté qu'entre mes mains, eſſaya pluſieurs fois inutilement de vaincre mes ſcrupules; j'étois déterminé à prévenir ſur ce ſujet, juſqu'au moindre ſoupçon, & je perſiſtai à en charger les deux tréſoriers, Morfontaine & Gobelin. Je raſſurai en quelque maniere ſa majeſté, en lui promettant que je veillerois ſi ſoigneuſement à l'emploi de ces deniers, que rien n'en ſeroit perdu. J'en ſéparai en préſence des receveurs, ce qui étoit néceſſaire poūr payer le ſervice actuel des gens de guerre, les frais d'une artillerie de vingt piéces de canon, avec les équipages doubles, & trois mille coups de poudre à tirer, outre un convoi d'autres uſtenciles propres à un ſiége, comme pics, pelles, &c. que je fis voiturer à Amiens. J'en ôtai encore cinquante mille écus pour les uſages particuliers & les menus plaiſirs du roi, qui ne conſiſtoient qu'à gratifier à l'inſçu des catholiques, pluſieurs vieux officiers & ſoldats proteſtans, qui l'avoient ſi utilement ſervi. Je calculai exactement ce qui reſtoit,

1596. (20) montant encore à quatre cent cinquante mille écus, & je gardai avec soin, tant mes anciens bordereaux, que ceux qui constatoient les sommes prises sur le total. Mais voulant éprouver une seconde fois de quoi messieurs du conseil & leurs receveurs généraux étoient capables ; j'affectai une fort grande négligence sur cette distraction de deniers, & lorsque ceux-ci prêts à partir pour leurs bureaux, vinrent me demander un double de mes bordereaux ; je leur répondis que ne prenant plus aucun intérêt à une somme qui avoit passé en d'autres mains, & eux-mêmes ayant été présens à tous les emplois de deniers, j'avois déchiré toutes ces piéces comme inutiles, ce que ces receveurs ne manquerent pas de faire sçavoir à leurs maîtres.

Un mois se passa, pendant lequel on prit sur la somme portée au trésor royal, le montant de quelques payemens, dont je feignois pareillement ne tenir aucun compte, mais

(20) Dans ce calcul, l'auteur joint sans doute la somme portée par M. de Caumartin, à la sienne.

ici

ici l'erreur étoit impossible ; parce que 1596.
rien ne se payant que sur les ordonnances du conseil, qu'on ne sçauroit supprimer, il suffisoit d'en tenir, comme je faisois, un mémoire exact. Ces ordonnances montoient à peu près à cinquante mille écus, & par conséquent il en devoit rester encore dans la caisse quatre cens mille : cependant le roi ayant demandé quelques jours après, une somme de deux cent mille écus, pour être envoyée à Amiens, où l'on faisoit déja les préparatifs projettés, & en particulier celui de prendre Hedin, Sancy & les autres répondirent tous, qu'ils croyoient que cette somme pouvoit encore se trouver dans l'épargne ; mais aussi qu'après cela, elle alloit être à sec ; & ils firent venir d'Incarville, qui devoit être plus au fait, comme tenant les registres, & qui assura qu'à grande peine restoit-il deux cent mille écus dans les coffres. Le roi à qui j'avois dit trois jours auparavant, qu'il devoit encore y avoir quatre cent mille écus, fut extrêmement surpris ; mais voyant l'assurance avec laquelle ils lui parloient, il les crut, & me dit que je me trompois. J'étois si certain

1596. du contraire, que je ſoutins en face à d'Incarville, devant tous mes confrères, que ſa majeſté avoit fait appeller, qu'il ſe méprenoit de moitié. D'Incarville répliqua que ſes regiſtres étoient plus ſûrs que ma mémoire, & offrit d'apporter le lendemain un extrait de toute la dépenſe. Je voyois d'où leur venoit une ſi grande confiance, & je voulus les laiſſer ſe flatter juſqu'au dernier moment, qu'ils alloient remporter ſur moi une pleine victoire. J'eus même aſſez de courage, pour cacher au roi l'artifice dont je m'étois ſervi, & pour eſſuyer ſans rien dire, tous les reproches qu'il me fit, de m'être défait contre ſon avis, de la ſomme entiére.

Les états ayant été apportés le lendemain, & bien vérifiés, il ne ſe trouva dans la dépenſe aucune erreur ; elle auroit été trop facile à découvrir ; elle étoit toute entiére dans la recette, & fondée ſur ce qu'on croyoit que j'avois réellement perdu les bordereaux, qui faiſoient foi de la quantité & de la qualité des eſpéces, portées à différentes fois au tréſor-royal. J'admirai ſecrettement avec quelle fineſſe on

avoit jetté ſur tout ce chapitre de recette, une obſcurité impénétrable à tout autre, qui n'auroit pas eu la preuve en main, & avec quel art on donnoit pourtant à cette obſcurité, un air de vérité & même d'évidence. Je demandai à voir les récépiſſés, avec une feinte mauvaiſe humeur, qui paroiſſoit à ces meſſieurs un aveu de ma défaite. Le conſeil offrit de faire dépoſer les receveurs généraux, ſur la quantité & la qualité des voitures faites au tréſor-royal. Je répondis que la diſcuſſion ſeroit trop longue. D'Incarville à qui mon embarras ſimulé donnoit beau jeu, répliqua que je vinſſe donc ſur les lieux, viſiter les regiſtres des finances; parce qu'ils ne devoient point ſortir du bureau. Quoique je compriſſe facilement, qu'il n'étoit pas impoſſible que ces regiſtres mêmes, tout publics & tout autentiques qu'ils ſont, ne fuſſent falſifiés comme le reſte, je n'en imaginois pourtant pas trop la maniére, chacune des voitures devant avoir ſon récépiſſé, ſigné de Arnaud & de l'Hôte, dont je connoiſſois l'écriture; je fus donc curieux de voir ces regiſtres. Tout m'y parut dans l'ordre & la forme

1596.

1596. ordinaires. Messieurs du conseil commencerent alors à m'insulter ; & ils usoient fort mal de leur prétendu avantage.

Je crus qu'il étoit tems de leur fermer la bouche, & de les couvrir à leur tour d'une véritable confusion. Je produisis d'un côté les états & bordereaux signés des receveurs généraux ; de l'autre un mémoire fidéle de toutes les ordonnances : ce qui fit tomber en un instant toute leur arrogance. Ils alloient être réduits à convenir de leur friponnerie, lorsqu'ils s'aviserent d'un stratagême si grossier, qu'à mon avis, il leur en laissa toute la honte. Un commis dressé par d'Incarville, vint trouver le roi, & lui dit que l'Hôte qui gardoit la clef de la salle des registres, s'étant trouvé absent, un jour qu'il arriva une de ces voitures, la plus considérable, & les receveurs qui la conduisoient étant fort pressés de s'en retourner, il avoit cru pouvoir inscrire la somme contenue dans la voiture, sur une simple feuille volante ; dans le dessein de la faire ensuite viser & signer de d'Incarville, & insérer dans les registres ; mais qu'étant allé lui-même

chez d'Heudicourt, il en avoit perdu la mémoire, dont il demandoit pardon à sa majesté. Le roi se contenta d'ordonner avec une légere réprimande, qu'on eût dans la suite plus de soin des registres; & s'avançant vers le connétable, qui entroit dans ce moment par le bout de la galerie où ceci se passoit, & qui s'étoit montré dans tout ce démêlé, plus favorable à messieurs du conseil qu'à moi, il lui cria de fort loin, & en présence de beaucoup de monde, que son argent étoit retrouvé, & qu'il alloit lui faire connoître une bonne fois, ceux à qui il devoit se fier.

1596.

Au milieu de toutes ces contestations, arriva le jour marqué pour l'ouverture des états du royaume, ou plutôt, de l'assemblée des notables; car c'est ainsi qu'on les appella; & la raison de substituer ce nom (21) en la

(21) Péréfixe dit, que c'est parce que le roi n'avoit pas eu le tems d'assembler les états en corps: « Les » rois, dit d'Aubigné, » avec sa malignité ordinaire, usent de telles sortes d'assemblées, quand celle » des états généraux » leur est longue, difficile, ou suspecte. » Le but de ces petits » états étant de trouver de l'argent pour » soutenir la guerre » contre l'Espagne; il

1596. place du premier qu'ils devoient naturellement porter, vint uniquement des gens de robe & de finance, qui ſentant que leurs richeſſes & leur autorité pouvoient leur donner en cette occaſion une ſupériorité ſur les autres conditions, qu'ils ne vouloient partager qu'avec le clergé, trouvoient honteux

» en fut propoſé & arrêté diverſes inventions. La Pancarte » en fut la principale, » très-mal reçue en » divers endroits du » royaume, &c. » *tom.* 3. *liv.* 4. *chap.* 14. De Thou n'en dit preſque rien, *liv.* 117. ni Davila non plus. Tout ce qui eſt dit dans ces mémoires ſur cette aſſemblée, ne ſe trouve, que je ſçache, nulle part ailleurs; & pour le rendre encore plus ſenſible, j'ai uſé de la permiſſion que je demande dans la Préface de cet ouvrage, de rapprocher les unes des autres, des idées que les compilateurs des écrits de M. de Sully ont employées dans leurs mémoires, ſans ordre & ſans liaiſon. Comme on doit ſuppoſer qu'elles avoient une ſuite, & auſſi leur objet, dans l'eſprit de ce grand homme d'état; c'eſt répondre à ſes vûes, que de les appliquer aux ſujets, auxquels elles conviennent naturellement; & tout ce qu'on peut demander, ce me ſemble, c'eſt de ne jamais changer le fond des penſées de mon original: à quoi je me ſuis principalement étudié.

de se voir ravalés à la classe du peuple : ce qui seroit arrivé, si la forme usitée dans les états, & sur-tout la distinction des trois ordres avoient eu lieu. Ils y parurent en effet avec une pompe & une magnificence, qui firent qu'on compta pour rien la noblesse, les gens de guerre, & les autres membres de l'état : ceux-ci n'ayant pour éblouir les yeux, ni le brillant des équipages, ni l'éclat de la dorure, ni l'appareil d'un train nombreux ; éternels objets de l'envie, des respects & des adorations du peuple, ou plutôt éternelle preuve de notre dépravation & de notre folie. 1596.

Voilà déja en grande partie l'idée qu'on doit se former de ces grandes assemblées, qu'on nomme augustes. Ces hommes qu'on s'imagine devoir y apporter un esprit plein de la sagesse, de l'amour du bien public, du zèle dont étoient animés les anciens législateurs, ne s'y occupent pour la plûpart que d'une ridicule montre de luxe & d'un étalage de leur mollesse, qui paroîtroit le comble de l'infamie, à des yeux moins prévenus que les nôtres. La désunion des corps qui composent

1596. ces aſſemblées, la diſſention, l'oppoſition d'intérêts, l'envie de ſe ſupplanter, la brigue & la confuſion qui achevent d'en donner une juſte idée, naiſſent de cette ſource impure; auſſi-bien que la baſſeſſe avec laquelle on y proſtitue l'éloquence. Par quelle fatalité arrive-t-il donc que ce qu'un ſiécle acquiert de lumieres ſur ceux qui l'ont précédé, ne tourne jamais au profit de la vertu, & ne lui ſert qu'à raffiner le vice?

Ce n'eſt pas qu'il ne ſe trouve dans ces aſſemblées un petit nombre de perſonnes également vertueuſes & capables, & qu'elles ne ſoient même connues pour telles; mais au lieu de faire violence à leur modeſtie, on affecte pour eux un oubli & un mépris qui étouffent avec leur voix celle de l'utilité publique. Auſſi connoît-on par une longue expérience qu'il eſt fort rare que la convocation des états du royaume ait produit le bien, à quoi on l'a crue propre. Pour cela il faudroit que ceux qui les compoſent fuſſent partagés de lumieres égales ſur la bonne & la vraie politique; ou du moins que l'ignorance & la méchanceté

ſe tûſſent devant ce peu de perſonnes intégres & éclairées. Mais malheureuſement parmi la multitude, pour un ſage, il y a une infinité de fous ; & avec cela la préſomption eſt le premier appanage de la folie : c'eſt là plus encore que par-tout ailleurs qu'il eſt vrai que les grandes vertus, au lieu du reſpect & de l'émulation, n'excitent que la haine & l'envie. 1596.

D'ailleurs, ſi le prince ſous lequel ſe tiennent les états eſt puiſſant & entêté de ſon pouvoir, il ſçaura bien les réduire au ſilence, ou rendre leurs projets inutiles. Si c'eſt un prince foible, & qui ignore les droits de ſon rang, la licence y prendra bientôt le plus court chemin, pour plonger le royaume dans tous les malheurs qui ſuivent l'aviliſſement de l'autorité monarchique. Il ſeroit donc néceſſaire que le ſouverain & les ſujets y paruſſent également inſtruits & de leurs droits & de leurs engagemens réciproques. La premiere loi du ſouverain eſt de les obſerver toutes. Il a lui-même deux ſouverains, Dieu & la loi. La juſtice doit préſider ſur ſon trône ; la douceur en doit être l'appui le plus ſolide. Dieu étant le

vrai propriétaire de tous les royaumes,
1596. & les rois n'en étant que les administrateurs, ils doivent tous représenter aux peuples celui dont ils tiennent la place par ses qualités & ses perfections; sur-tout ils ne regneront comme lui qu'autant qu'ils regneront en peres. Dans les états monarchiques héréditaires il y a une erreur qu'on peut aussi appeller héréditaire : c'est que le souverain est le maître de la vie & des biens de tous ses sujets; & que moyennant ces quatre mots, *Tel est notre plaisir*, il est dispensé de faire connoître les raisons de sa conduite, ou même d'en avoir. Quand cela seroit, y a t il une imprudence pareille à celle de se faire haïr de ceux auxquels on est obligé de confier à chaque instant sa vie? Et n'est-ce pas tomber dans ce malheur que de se faire accorder de force une chose en témoignant qu'on en abusera?

A l'égard des sujets; la premiere loi que la religion, comme la raison & la nature leur imposent, est sans contredit l'obéissance. Ils doivent respecter, honorer, craindre leurs princes, comme l'image même du souve-

tain maître, qui semble avoir voulu se rendre visible par eux sur la terre comme il l'est au Ciel par ces brillans chefs-d'œuvres de lumiere. Ils leur doivent encore ce sentiment par un motif de reconnoissance de la tranquillité & des biens dont ils jouissent à l'abri du nom royal. Au malheur d'avoir un roi injuste, ambitieux, violent, ils n'ont qu'un seul remede à opposer, celui de l'appaiser par leur soumission, & de fléchir Dieu par leurs prieres. Tous ces justes motifs, qu'on croit avoir de leur résister, ne sont, à bien les examiner, qu'autant de prétextes d'infidélité, très-subtilement colorés, & jamais avec cette conduite on n'a ni corrigé de princes, ni aboli d'impôts; on a seulement ajouté aux malheurs dont on se plaignoit déja, un nouveau dégré de misère, sur lequel il n'y a qu'à interroger le menu peuple, sur-tout celui de la campagne.

1596.

Voilà sur quels fondemens il seroit facile d'établir le bonheur réciproque des peuples & de ceux qui les gouvernent; si de part & d'autre on se montroit bien pénétré de la vérité de ces maximes dans les assemblées genérales

1596. de la nation; mais dans cette ſuppoſition la convocation des états ſeroit encore plus inutile, puiſqu'on n'y a recours que dans le cas de la méſintelligence entre le chef & les membres. On peut conclure de-là qu'autant que les états généraux du royaume ſont une reſſource vaine par l'objet qu'on leur donne & par la forme qu'on y obſerve; autant pourroit on en tirer de fruit pour le maintien de la diſcipline & des bonnes mœurs; ſi le prince, alors véritablement chef de tous les membres réunis, ne s'y propoſoit que de ſe faire rendre à la face de tout un royaume, par ceux qui ſortent des charges, un compte de leur adminiſtration; d'y choiſir avec ſageſſe & diſcernement ceux qui doivent les remplir; de les encourager à s'en acquitter dignement & par ſes diſcours & par une diſtribution publique de la louange & du blâme, des récompenſes & des châtimens. (22)

(22) On ne peut, ce me ſemble, rien ajouter à la juſteſſe de ces idées: il ne faut qu'y renvoyer ceux qui, comme Comines, Boulainvilliers, &c. ont pris le parti des états & de l'autorité ariſtocratique.

En attendant le jour destiné pour ouvrir l'assemblée des notables, Henri fit un voyage à Arques, Dieppe, Caudebéc, &c. pour revoir les lieux où s'étoient passées tant d'actions mémorables. Je l'accompagnai dans tous ces endroits. 1596.

Le roi revint à Rouen faire l'ouverture de l'assemblée par un discours prononcé avec toute la dignité d'un grand prince, & avec une sincérité que les princes ne connoissent point. Il y déclara que pour éviter tout air de violence & de contrainte, il n'avoit pas voulu que l'assemblée se fît par députés nommés par le souverain, & toujours aveuglément asservis à toutes ses volontés; mais qu'on y admît librement toutes sortes de personnes, de quelqu'état & condition qu'elles pussent être, afin que les gens de sçavoir & de mérite eussent le moyen d'y proposer sans crainte ce qu'ils croiroient nécessaire pour le bien public. Qu'il ne prétendoit encore en ce moment leur prescrire aucunes bornes. Qu'il leur enjoignoit seulement de ne pas abuser de cette permission, pour l'abaissement de l'autorité royale, qui est le principal

1596. nerf de l'état, de rétablir l'union entre ses membres, de soulager les peuples, de décharger le trésor-royal de quantité de dettes auxquelles il se voyoit sujet sans les avoir contractées, de modérer avec la même justice les pensions excessives sans faire tort aux nécessaires; enfin d'établir pour l'avenir un fonds suffisant & clair pour l'entretien des gens de guerre.

Le roi ajouta qu'il n'auroit aucune peine à se soumettre à des moyens qu'il n'auroit point imaginés lui même, d'abord qu'il sentiroit qu'ils avoient été dictés par un esprit d'équité & de désintéressement; qu'on ne le verroit point chercher dans son âge, dans son expérience & dans ses qualités personnelles, un prétexte bien moins frivole que celui dont les princes ont coutume de se servir pour éluder les réglemens. Qu'il montreroit au contraire par son exemple qu'ils ne regardent pas moins les rois pour les faire observer, que les sujets pour s'y soumettre. (23)

(23) » Si je faisois » gloire, dit-il, de » passer pour un ex- » cellent orateur, » j'aurois apporté ici » plus de belles paro- » les que de bonne » volonté; mais mon

Ce discours achevé, Henri se leva en disant qu'il ne vouloit pas même assister, soit par lui, soit par son conseil, à des délibérations que rien ne devoit gêner ; & il sortit en effet avec les conseillers, me laissant seulement dans l'assemblée pour y communiquer les états, les mémoires, & tous les papiers de l'état dont on pouvoit avoir besoin. 1596.

Comme à l'occasion des derniers états tenus à Paris je me suis étendu sur les pratiques & sur les différentes

» ambition tend à » quelque chose de » plus haut que de » bien parler ; j'aspire » aux glorieux titres » de libérateur & de » restaurateur de la » France..... Je ne » vous ai point ici » appellés, comme » faisoient mes prédé- » cesseurs, pour vous » obliger d'approuver » aveuglément mes » volontés. Je vous ai » fait assembler pour » recevoir vos con- » seils, pour les croi- » re, pour les sui- » vre ; en un mot, » pour me mettre en » tutelle entre vos » mains : c'est une » envie qui ne prend » gueres aux rois, » aux barbes grises » & aux victorieux » comme moi ; mais » l'amour que je porte » à mes sujets, & » l'extrême desir que » j'ai de conserver » mon état, me font » trouver tout facile » & tout honorable. » *Péréf. 2. Part.*

1596. manœuvres qu'on met en usage dans ces grandes & nombreuses assemblées, je me contente de dire qu'au sujet près ceux-ci n'eurent rien de différent; & lorsqu'il fut enfin nécessaire de venir à la conclusion, qui rouloit principalement sur la nature des subsides & sur la maniere de les répartir, aussi bien que sur celle de les lever, on crut qu'il n'y avoit rien de mieux à faire que de compiler un tas d'anciens réglemens inutiles, & même contraires à la conjoncture présente; car au lieu de faire réflexion que les états doivent se traiter comme les corps, pour lesquels il convient d'user de remedes extraordinaires contre des maladies nouvelles & inusitées, ou de changer d'opération à proportion des progrès qu'on fait dans la connoissance de son méchanisme: telle est la force du préjugé, qu'on s'obstine toujours à chercher la guérison des maux présens dans des moyens dont l'insuffisance est démontrée de cela seul qu'ils n'ont pu ni les prévenir ni en arrêter le cours. Un respect inconsidéré pour l'antiquité, une fausse idée des causes occasionnée par l'éloignement des tems, un jugement

peu réfléchi ſur le paſſé, le défaut de vûes plus nettes & plus juſtes pour l'avenir, dont l'amour propre empêche qu'on ne convienne : voilà ce qui éterniſe les anciens abus. Il ne faut, dit-on, rien changer aux loix & aux uſages. Je ſuis grand partiſan de ce principe, excepté les cas où l'utilité, & encore plus la néceſſité, demandent qu'on y déroge. (24) 1596.

(24) Le caractere d'eſprit de la nation Françoiſe, dit-on encore, eſt tel, que cela ſeul peut rendre extrêmement dangereux pour nous tout changement, même le plus utile & le plus néceſſaire. Un ſyſtême, dont il ſemble que tout le monde convient aujourd'hui que le fond étoit excellent, & qui malgré cela a eu des ſuites très-fâcheuſes, fait qu'on inſiſte plus que jamais ſur cette conſidération. Le duc de Sully qui a vécu dans un tems où les preuves des défauts qu'on reproche à la nation ne lui manquoient pas, auroit répondu à cela que deux choſes ſont abſolument néceſſaires, & avec quelque nation que ce ſoit, pour aſſurer le ſuccès de ces ſortes d'entrepriſes. La premiere, une autorité dans le législateur aſſez grande pour qu'il ne ſe voie point obligé par crainte, par politique, par condeſcendance, à rien changer ni affoiblir dans ſon plan. La ſeconde, une ſageſſe auſſi grande à en préparer tous les

1596. On s'amuſa donc à tirer de la pouſſiere les vieux réglemens, & on alloit groſſir un recueil déja ſi infructueux ; mais une impoſſibilité réelle ſe préſenta & rompit le projet. C'eſt que la plûpart de ces antiques conſtitutions n'ayant pour objet qu'un gouvernement où l'autorité royale, décorée d'un vain titre, n'étoit dans le fond qu'une véritable ſervitude ; elles ne pouvoient convenir à un tems où l'intérêt public a établi pour baſe de la commune ſûreté, & concentré dans un ſeul toute l'autorité qui auparavant étoit répandue ſur une infinité de têtes.

moyens. Parmi un grand nombre de changemens réels, faits dans les différentes parties du gouvernement, qu'on verra dans la ſuite de ces mémoires, on y remarquera un plus grand nombre encore de projets, qui n'ont point été exécutés, quoique formés dès il y avoit long-tems. Pourquoi cela ? Parce que Henri le Grand & ſon miniſtre voyoient & attendoient les tems, les circonſtances, &c. qui devoient les rendre infaillibles. Je ne craindrai point de dire que la parfaite habileté n'eſt pas à imaginer, mais à connoître les riſques de la trop grande précipitation & de la trop grande lenteur ; à ſentir l'occaſion ; en un mot, à ſçavoir conduire & préparer.

A cette idée en succéda une autre à laquelle on s'arrêta par je ne sçais quoi de spécieux qu'elle offrit, quoiqu'en effet les inconvéniens n'en fussent pas moindres : c'est l'établissement d'un conseil qu'on jugea à propos d'appeller conseil de raison, dont les membres seroient nommés par l'assemblée, & dans la suite par les cours souveraines. Mais quoi ! n'y avoit-il pas déja un conseil ? Et ce conseil n'étoit-il pas lui-même la cause trop marquée du désordre des finances & de la misere des peuples ? N'importe, toute cette multitude se laissa si fort éblouir par un beau nom & par un choix nouveau, qu'on y proposa & qu'on y approuva de guérir le mal par le mal même. Il fut décidé que le nouveau conseil partageroit en deux portions égales tous les revenus royaux, qu'on estima sans trop d'examen à (25) trente millions. 1596.

(25) L'Auteur a raison de dire que cette estimation n'est pas juste, puisque malgré l'augmentation des revenus royaux, & l'extinction des dettes arrivées sous son ministere, & qu'on verra dans la suite de ces mémoires monter à une somme très-considérable ; le cardinal de Richelieu n'éva-

Qu'il retiendroit la premiere par ses
1596. mains, & qu'il en acquitteroit les pensions, gages d'officiers, arrérages & autres dettes & engagemens de l'état. Qu'il prendroit encore sur cette somme de quoi faire réparer les villes, bâtimens, chemins & autres ouvrages publics, sans que le roi ni les cours souveraines pussent jamais prendre connoissance de cette somme, ni en faire justifier l'emploi Quelle occasion de flatter l'avidité des membres de ce conseil, qu'une disposition si absolue d'une moitié des revenus de l'état! Et supposé pour un moment une gestion infidelle, que de parties en souffrance! quelle confusion! quelle ruine!

On laissoit avec une égale indépendance la seconde moitié au roi, pour la régir par lui ou par ses ministres, avec la charge de toutes les dépenses militaires, en y comprenant l'artillerie & les fortifications; des affaires étrangeres, négociations & ambassades; de l'entretien de sa maison, de ses bâti-

luoit tous les revenus de l'état, après les changemens que lui-même y avoit ajoutés, qu'à trente-cinq millions. *Test. pol. 2 part. pag. 152.*

mens, de ses équipages : enfin, des gratifications de ses officiers & de ses menus plaisirs. Sur la levée & l'administration de ces deux parts, on ne prescrivoit rien à aucun des deux partis, pour ne pas blesser cette mutuelle indépendance, dont les inventeurs s'applaudissoient : comme si la force d'un royaume ne dépendoit pas de prêter suivant l'exigence des cas, aux parties affligées le secours dont elles ont besoin, & d'y faire couler, pour ainsi dire, le sang surabondant de celles qui sont plus saines. 1596.

Comme les trente millions à quoi avoient été évalués les revenus royaux parurent une somme un peu enflée, il fut résolu qu'on créeroit un nouvel impôt : ce fut la levée du sol pour livre sur toutes les marchandises (26) & denrées, vendues & achetées dans le royaume, tant en gros qu'en détail. Lorsqu'on eût calculé le produit du commerce des particuliers & les dépenses, soit de nécessité, soit de simple commodité, ou même de luxe, on crut ne rien risquer en estimant ce nouvel impôt à cinq

(26) Le bled seul en fut excepté.

millions, & on bénit mille fois une
1596. idée aussi heureuse, quoiqu'elle ne fût pas moins chimérique que le nouveau calcul étoit (27) défectueux.

Lorsque l'assemblée eut ainsi détaillé & perfectionné son système, elle envoya des députés le proposer au roi, qui les reçut au milieu de son conseil. L'indignation qu'y causa le projet, fut marquée dans l'instant par des cris & des murmures si confus, que le roi eut beaucoup de peine à faire opiner séparément

(27) M. de Sully pense & parle de l'établissement du sol pour livre, comme presque tout le monde en pensoit & en parloit en ce tems-là. Le Grain donne néanmoins son suffrage à cet impôt. *Liv.* 6. Mathieu ne le désapprouve pas; & ce qui est d'un plus grand poids, le cardinal de Richelieu le trouve d'autant plus juste, qu'il est établi, dit-il, en différens états, & qu'il avoit déja été résolu en corps d'état sous François I. Cependant les obstacles & les inconvéniens dont M. de Sully fait mention dans la suite sont réels, & en partie les mêmes qui font que Richelieu est le premier à détourner Louis XIII. de cet établissement. *Test. Pol.* 2. *part. ch.* 9. *sect.* 7.

ceux qui le composoient. Le champ étoit vaste, le chagrin & la colere rendirent tout le monde éloquent. Mon tour étant venu, je me contentai de dire froidement que je n'avois rien à ajouter à tous ces beaux discours. Le roi qui m'observoit attentivement, surpris de ma réserve, voulut m'entretenir avant que de joindre sa voix, qui devoit emporter la décision pour ou contre le projet de l'assemblée des notables, & remit à achever la délibération au lendemain, en présence des mêmes personnes. Aussi-tôt que je fus seul avec ce prince, il me demanda avec empressement les raisons de mon silence, & je lui fis faire les observations suivantes. 1596.

Il est certain que dans l'assemblée des notables on étoit si fort infatué du nouveau plan, qu'en suivant l'opinion du conseil qui vouloit que le roi le rejettât & l'annullât avec hauteur, sa majesté s'exposoit à y faire naître un mécontentement d'autant plus grave, que les états assemblés ne reconnoissoient point de supérieur qui ait droit de les réformer,

1596. pas même le roi. Une des plus importantes maximes pour le gouvernement monarchique, eſt que le prince doit ſur toutes choſes ſe donner de garde de réduire ſes ſujets au point de lui déſobéir d'effet, ou ſeulement de parole. D'ailleurs le roi alloit directement contre la parole qu'il avoit donnée de ſe conformer aux reſolutions de l'aſſemblée. Enfin tous ceux qui avoient donné l'idée du projet, & ceux qui l'avoient adopté, de cela ſeul que le roi l'auroit rejetté, s'opiniâtreroient toujours à le regarder comme le vrai ſyſtème des affaires, tant qu'un commencement de pratique ne les détromperoit pas de cette opinion, & ils feroient entendre dans la ſuite qu'il n'avoit tenu qu'au prince ſeul qu'on ne vît enfin établi en France cet ordre, après lequel on ſoupiroit depuis ſi long tems. On ſçait aſſez quel eſt le penchant des peuples, ſur tout de ceux qui ont l'eſprit vif, à médire des actions du ſouverain.

D'un autre côté, il n'eſt pas moins certain que le projet étoit également ruineux, & d'impoſſible exécution.

Il

il ſuffiſoit pour être pleinement convaincu de la plus légere connoiſſance des affaires de finance. Outre les obſtacles que je viens de marquer, combien n'en devoit-il pas naître de la ſeule jalouſie que produiroit le choix des membres du nouveau conſeil qui devoient être pris également de toutes les provinces du royaume ? Cette apparence d'égalité & de juſtice, qui remettoit néceſſairement la conduite de l'état à des hommes nouveaux & ſans expérience, combien ne devoit-elle pas occaſionner de mécomptes & de bévues, lorſqu'il s'agiroit d'appliquer au détail un projet ſimplement ébauché ? Il étoit indubitable que la tête tourneroit dès l'abord au nouveau conſeil, & que toutes les démarches qu'il feroit, ajouteroient faux pas ſur faux pas. 1596.

De cette impoſſibilité même de tirer aucun fruit du projet de l'aſſemblée, je prenois le motif pour le roi d'y donner pleinement les mains. Par-là il remportoit devant tout ſon peuple la gloire d'entrer avec douceur dans les vues qu'il avoit tracées lui-même, & bien loin que cette complai-

1596. ſance allât à la diminution de l'autorité royale, elle ne pouvoit manquer de lui procurer dans la ſuite l'avantage que toutes les parties des finances lui reviendroient avec plus d'indépendance, lorſque le nouveau conſeil auroit fait la triſte expérience de ſes forces. Comme c'étoit l'aſſemblée & le conſeil qui en alloit être tiré, qui avoient fait eux-mêmes la ſupputation des revenus royaux, & qu'on devoit ſuppoſer qu'ils avoient eu tous les égards néceſſaires, pour les deniers d'un recouvrement plus difficile & plus coûteux, ils ne pouvoient trouver mauvais que le roi choisît pour ſes quinze millions, les effets qui lui agrééroient le plus. En compoſant ſa part du revenu des cinq groſſes fermes, & des parties caſuelles, du domaine & des aides, il pouvoit s'attendre, ſans trop préſumer, à la voir dans peu doubler, & même tripler. J'en parlois avec pleine certitude, parce que je m'étois déja aſſuré de perſonnes ſolvables, qui s'étoient engagées à prendre ſes fermes à une augmentation conſidérable. Il n'en devoit pas être de même de tout ce qui

resteroit au conseil de raison, & je me serois bien rendu caution à sa majesté, que le sol pour livre entr'autres ne pouvoit rapporter de bon, tous frais faits, plus de deux cens mille écus. 1596.

La raison qui m'avoit porté à ne point opiner dans le conseil conformément à cette idée, c'est que je crus qu'il étoit à propos qu'elle parût venir du roi seul. Ce prince après m'avoir écouté attentivement, craignit longtems qu'avec cet avis je ne le jettasse dans une fausse démarche, dont l'erreur auroit été en quelque sorte irremédiable. Mais après qu'il eut fait les réflexions les plus sérieuses sur les raisons que je lui avois alléguées, il se détermina à le suivre.

Le lendemain, le conseil assemblé opina comme la veille, & moi comme le conseil. Le roi déclarant qu'il ne pouvoit suivre l'avis de ses conseillers, les laissa dans la derniere surprise, & passa dans l'assemblée, où il déclara hautement, que dans la disposition où il étoit de seconder de toutes ses forces les inclinations d'un corps si sage, il recevoit sans aucune restriction, ni modification, le projet

qu'on étoit venu lui proposer, & qu'il
1596. réduisit à trois articles, l'érection d'un nouveau conseil indépendant, le partage des facultés de l'état, & la création du sol pour livre; que l'assemblée eût à nommer dans vingt-quatre heures ses conseillers, & à faire un mémoire de trente millions, en y comprenant le sol pour livre, pour cinq millions, afin qu'il prît la moitié; qu'on verroit par sa conduite s'il céderoit en économie au nouveau conseil. On donna mille louanges à la bonté & à la facilité du roi, & l'assemblée se trouvant en quelque sorte finie par un accord si unanime, qu'il ne laissoit plus de matiere de discussion, du moins entre le maître & les sujets, on ne songea plus qu'à revenir à Paris mettre la derniere main à ce chef-d'œuvre de politique.

La formation du nouveau conseil ne se fit pas avec la tranquillité qu'on s'étoit promise. L'altération des esprits qui en retarda l'exécution, fut si grande, que les plus éclairés convinrent dès ce moment que la voix de la multitude n'avoit embrassé qu'une chimère. La nomination se fit à la fin, le clergé s'y mêla fort avant, & le car-

dinal de (28) Gondy, connu par ses talens singuliers pour l'économie, en fut déclaré le chef, comme si l'état se conduisoit par les mêmes loix que la maison d'un particulier. Le conseil de raison tint des assemblées régulieres dans un appartement du palais épiscopal, que le prélat céda à cet usage. 1596.

Mais dès qu'on eut commencé à mettre papiers sur table, pour le recouvrement de 1597, nos nouveaux financiers se trouverent si embarrassés, qu'ils sçavoient à peine comment il falloit s'y prendre. A mesure qu'ils alloient en avant, leur embarras ne faisoit qu'augmenter. Ils ne trouverent personne qui voulût se charger du sol pour livre. On leur demanda les autres fermes, mais à un rabais qui les déconcerta. Malheureusement encore, la chose ne pouvoit souffrir de retardement. Tous les pensionnaires de l'état leur tomberent sur les bras, & ne parloient que par millions, à des gens

(28) Pierre de Gondy, évêque de Paris, frere d'Albert de Gondy, duc de Retz, pair & maréchal de France, dont il a été parlé ci-devant.

qui n'avoient pas la premiere obole.
1596. Le chagrin & le dépit rompirent bientôt l'union dans le nouveau conseil. Les contestations succéderent avec les reproches mutuels d'ignorance & de précipitation.

La chose étant venue, après quelques semaines, au point que le conseil de raison ne pouvoit plus rien faire de raisonnable, on eut recours à d'Incarville & à moi, & on nous supplia de venir du moins une fois la semaine, dans les assemblées, pour y donner les mêmes conseils, avec lesquels on voyoit la part du roi abonder & fleurir de jour en jour. Je m'en dispensai sur mon emploi, qui me demandoit tout entier. On s'adressa au roi, qui avec sa bonté ordinaire, voulut que j'y allasse ; mais je n'y perdis pas de vue ce que le bien de son service exigeoit de moi en cette occasion. Je plaignis l'état des affaires du conseil. Je ne trouvai de débouché à rien, & je ne fis valoir que les difficultés. Enfin trois mois s'étoient à peine écoulés, que ces habiles gens, à bout de toute leur subtilité, & succombant sous le faix, vinrent prier le roi de les en décharger. Ce prince qui commençoit à goûter,

comme je le crois, le nouvel ordre qui le mettoit à ſon aiſe, les exhorta à avoir bon courage, & à ſurmonter des commencemens toujours difficiles : il les renvoya battus par leurs propres raiſons. Ils revinrent à la charge, & convertirent leurs priéres en importunités. Ils convinrent qu'ils avoient eu grand tort d'aſpirer à gouverner un royaume, & témoignerent mille fois plus de joie, lorſqu'on eut reçu la démiſſion de leur emploi, qu'ils n'en avoient ſenti à le prendre. 1596.

Ce fardeau me revint avec celui dont j'étois déja chargé ; & mon travail devint ſi exceſſif, que je fus obligé d'y donner le jour & la nuit. Le rétabliſſement des finances m'occupant avec une eſpéce de paſſion, je fis des recherches prodigieuſes dans les anciens regiſtres du conſeil d'état, des parlemens, des chambres des comptes & des cours des aides, & même dans les mémoires particuliers des anciens ſecrétaires d'état : car les nouveaux ne voulurent pas me communiquer les leurs. Je fis les mêmes opérations dans les bureaux des tréſoriers de France, dans la chambre du tréſor, & dans les

papiers des tréſoriers de l'épargne. (29)
1596. Je fouillai juſques dans ce recueil immenſe, où ſont gardées inſcrites toutes les ordonnances. Dans le deſſein où j'étois de travailler à la confection d'un état général des finances pour l'année 1597, qui étoit le motif de toutes ces recherches, je crus ne devoir rien négliger pour approcher le plus qu'il seroit poſſible, dès cette premiere année de ma geſtion, de la juſteſſe où je ſouhaitois paſſionnément que fût porté cet état général. Quelque fraude & quelque erreur qui ſe fût gliſſée dans les finances, j'imaginois que ni l'une ni l'autre ne pouvoit être ſi ſecrette, ni ſi générale, qu'on n'en trouvât enfin la ſource & la conviction; ſoit par la confrontation de toutes les piéces que je viens de marquer; ſoit par l'in-

(29) » Roſny avant » qu'il entrât dans la » charge de ſurintendant, s'étoit pourvû » de toutes les connoiſſances néceſſaires pour s'en bien » acquitter. Il ſçavoit » parfaitement tous » les revenus du » royaume, & toutes » les dépenſes qu'il y » falloit faire. Il communiqua tout ce » qu'il en ſçavoit au » roi, qui de ſon côté avoit auſſi bien » étudié toutes ces » choſes, &c. « *Peref. pag.* 225.

duction qu'on en peut tirer en gardant toujours les proportions que demandent les tems & les conjonctures. 1596.

Messieurs du conseil du roi pâlirent à la vue de mon projet, & commençant à croire qu'il ne resteroit plus rien qui ne fût dévoilé, ils s'accuserent plus fortement que jamais de n'avoir pas fait encore tout ce qu'ils pouvoient faire, pour empêcher mon entrée dans le conseil. Maisses à qui je rends la justice, qu'aussi tôt qu'il eut pénétré mon intention, il joignit ses efforts aux miens, m'instruisit de leurs craintes & de leurs regrets. Pour les y confirmer davantage, je déclarai publiquement que j'avois trouvé des éclaircissemens si heureux sur les finances, qu'on alloit les voir incessamment sur un autre pied, & je demandai à travailler avec le contrôleur général, les intendans des finances, les trésoriers de France & ceux de l'épargne, & les receveurs généraux à la confection de cet état général, qui étoit pour eux une si terrible piéce : j'eus la précaution d'y tenir toujours la plume moi même.

Je ne pus pourtant encore éviter de tomber cette fois dans plusieurs

F v

erreurs considérables, ni empêcher d'être la dupe de tous ces vieux routiers.
1596. Je ne crois pas qu'il y ait de la honte à en faire l'aveu. Ils firent encore cette année un profit d'un cinquiéme : ce qui est exorbitant, quoiqu'infiniment moindre que leurs profits accoutumés. Je me proposai bien d'y remédier l'année suivante, aussi bien qu'à une autre inadvertance que j'avois eue. Un des principaux artifices des financiers, étoit de faire ensorte que la dépense de l'année courante parut toujours excéder de beaucoup la recette & prendre sur l'année suivante, afin de jetter sur la dépense de cette année suivante, & successivement de toutes les autres, une confusion dont ces messieurs tiroient plusieurs avantages. Premierement, celui de paroître n'avoir jamais de deniers qui ne fussent engagés de longtems, & de payer de cette raison le roi & tous ceux qu'ils n'étoient pas disposés à satisfaire; en second lieu, de se servir de cet argent; enfin d'acquitter à vil prix les anciennes dettes, & cependant de les porter en entier sur leurs états. Ce défaut d'attention de ma part, coûta encore cette année au royaume deux millions.

Je corrigeai cette faute l'année suivante, pendant mon séjour en Bretagne, de maniere que dans la suite le produit de la recette quadra exactement avec celui de la dépense : & cependant pour remplir le vuide que cette méprise avoit fait, je retirai les parties casuelles, les gabelles, les cinq grosses fermes & les péages des rivieres, des mains du duc de Florence, qui les tenoit sous les noms de Gondy, Senamy, Zamet, le Grand, Parent, l'Argentier, & autres anciens partisans qui n'eurent plus de part aux nouvelles finances. J'augmentai heureusement ces fermes des deux millions d'erreur. Ce dernier coup consterna les traitans & messieurs du conseil leurs associés : mais pour cette fois leur courroux se perdit en l'air : le roi m'appuyant depuis quelque tems, avec un éclat qui ne leur laissoit qu'un inutile désespoir. Le fruit de sa conduite à l'égard de l'assemblée, avoit été de le rendre maître, non-seulement du prétendu conseil de raison, mais encore du sien propre, dont l'autorité étoit sur son déclin ; & sa majesté n'appréhendoit plus de voir échouer, comme auparavant, ses desseins par cet endroit.

1596.

F vj

1596. Le deſſein qui l'occupoit actuellement étoit le ſiége d'Arras, qui ayant été propoſé dans le conſeil de guerre, où, excepté le ſeul ſecrétaire, il n'entroit aucun homme de plume, y avoit paſſé tout d'une voix : mais on tenoit cachée cette réſolution, parce que le ſecret ſeul pouvoit en aſſurer la réuſſite. Pour n'en rien donner à entendre aux marchands, avec leſquels je convins pour les fourniſſemens de toutes les proviſions néceſſaires, je leur nommai une grande quantité de Villes en Picardie & ſur toute cette frontiere, en mettant Arras du nombre, où ils s'obligerent également de rendre cinquante mille pains par jour, pendant toute une campagne. Santeny, Robin de Tours, Mauleville & Lambert, chevalier du guet d'Orléans, ſe chargerent de même de toutes les autres voitures, ſur-tout de celle de vingt-cinq canons. Le bail en fut paſſé à un prix ſi médiocre, que ſi le malheur qui arriva à Amiens bientôt après, n'avoit pas obligé à tourner contre cette place, les forces deſtinées contre Arras, ils y auroient perdu conſidérablement, au lieu qu'ils firent encore un profit raiſonnable.

*Fin du Huitiéme Livre.*

# MEMOIRES
# DE
# SULLY.

## LIVRE NEUVIÉME.

CEs préparatifs de guerre n'empêchoient pas qu'on ne goûtât à Paris les plaisirs que l'hyver améne ordinairement. La douceur du gouvernement assûrant la tranquillité publique, on s'y livroit sans aucun mêlange de cette amertume qui avoit si longtems empoisonné les divertissemens : la galanterie, les spectacles, les jeux, partageoient tous les momens de la cour, & le roi qui les aimoit par goût, les autorisoit par politique. Monsieur & madame de Fervaques me prierent d'agréer la recherche que M. de 1597.

Laval, (1) fils de cette dame, faiſoit
1597. de ma fille aînée. Je les renvoyai au roi, ſans l'aveu duquel je ne pouvois plus diſpoſer de ma fille, depuis qu'il avoit été propoſé par madame Catherine de lui faire épouſer M. de Rohan. Le roi pour lors mécontent de ce dernier, donna ſon agrément à M. de Laval.

Pluſieurs engagemens ſemblables donnoient à la Cour chaque jour le plaiſir de nouvelles fêtes. M. le connétable en donna une des plus ſuperbes à l'occaſion de la ſolemnité du Baptême de ſon fils : mais on ſçavoit qu'elle n'en étoit que le prétexte, & qu'une jeune dame des plus belles de toute la cour, mariée depuis peu à un vieillard, étoit l'objet de ces ga-

(1) Guillaume de Hautemer, comte de Grancey, & ſeigneur de Fervaques, depuis maréchal de France. Sa femme étoit Andrée d'Allemagne, veuve de Guy, comte de Laval, dont le fils s'appelloit auſſi Guy, vingtiéme de ce nom, comte de Laval, de Montfort, &c. qui fut tué quelque tems après en Hongrie. En lui finit cette branche de Laval, ou plutôt de Rieux, qui ne ſubſiſtoit plus que par les femmes, ce Guy, comte de Laval, étant de la Maiſon de Coligny.

lanteries. Montmorency choiſit pour ſon bal, parmi tous les courtiſans, douze ſeigneurs, qu'il crut devoir y paroître avec le plus de magnificence, & il me fit commander par le roi d'être de ce nombre. Je n'ai jamais rien vu de ſi bien ordonné dans ce genre, ni qui fît plus de plaiſir, par cette juſteſſe & cet à propos, qui donne le prix à ces ſortes de divertiſſemens. Celui-ci emporta hautement la préférence ſur tous ceux qui l'avoient précédé : auſſi fut-il le dernier, & la fin en fut étrangement troublée. 1597.

Je m'étois retiré à deux heures après minuit, & il y avoit environ une heure & demie que j'étois couché, lorſque je vis entrer Beringhen dans ma chambre, avec un viſage ſi conſterné, qu'il ne put me rien dire autre choſe, ſinon que le roi me demandoit, & me répondre qu'il n'étoit rien arrivé de fâcheux à ſa perſonne : car ce fut la premiere queſtion que je lui fis, & ſa réponſe me conſola en quelque maniere d'avance; ne voyant de maux abſolument irremédiables, que ceux qui menaceroient ſa vie, je m'habillai précipitamment. Je courus

1597. au louvre, avec une extrême inquiétude. Etant entré dans la chambre du roi, je vis ce prince qui se promenoit à grands pas, en deshabillé, les mains jointes & passées sur le dos, la tête baissée & le visage couvert des marques d'un profond (2) chagrin. Les Courtisans étoient debout, de côté & d'autre, collés contre les murs, sans proférer une seule parole.

Le roi s'avança aussi-tôt vers moi, & en me serrant fortement la main: » Ah! mon ami, me dit-il, quel mal» heur! Amiens est pris. « Je l'avoue; je demeurai frappé de ce coup imprévu, comme tous les autres. Une place si forte, si bien pourvue, si voisine de Paris, & la seule clef du royaume du

(2) Etant comme » étonné de ce coup, » & regardant cependant à Dieu, comme il fait ordinairement plus en l'adversité qu'en la prospérité, il dit tout haut: ce coup est » du ciel.... Puis songeant un peu, dit: » C'est assez faire le » roi de France, il » est tems de faire le » roi de Navarre, & » se tournant vers la » marquise qui pleuroit, il lui dit: ma » maîtresse, il faut » quitter nos armes & » monter à cheval » pour faire une autre guerre. » *Journal de l'Etoile, ibid.*

côté de la Picardie, priſe en un inſtant, 1597.
& ſans qu'aucune nouvelle précédente eût appris ſeulement qu'elle étoit menacée ! Je ne trouvois rien de ſi incroyable, & la conſternation publique me paroiſſoit tout-à-fait bien fondée. Je pris pourtant fort promptement mon parti, & pendant que le roi qui avoit reçû cette nouvelle, prêt à ſe mettre au lit, me contoit de quelle maniere les Eſpagnols avoient ſurpris (3)

(3) Le 11 Mars, Hernard-Teillo de Porto-Carrero, Eſpagnol, auteur de cette entrepriſe, fit déguiſer en payſans & payſannes, apportant des denrées à vendre au marché, une trentaine d'Eſpagnols qui embarraſſerent une des portes de la ville, & amuſerent le corps-de-garde, en verſant à l'entrée une charrette chargée de ſacs pleins de noix, dont l'un ſe délia : & pendant ce tems-là, des troupes Eſpagnoles, cachées à la faveur des haies, s'approcherent, firent main-baſſe ſur le corps-de-garde, & s'emparerent de la ville. Voyez ce détail dans tous les hiſtoriens ſous l'année 1597. Hernard Teillo fut tué en défendant courageuſement cette ville contre Henri IV. Il diſoit que les trois plus grands capitaines qu'il connoiſſoit, étoient Henri pour la conduite d'une grande armée, le duc de Maïenne, pour le ſiége d'une ville, & le

1597. cette importante place, je convins en moi-même qu'au lieu d'augmenter inutilement la terreur, le plus ſage étoit de raſſûrer les eſprits, & de conſoler le roi. Je lui dis que fort à propos je venois de mettre la derniere main à un projet qui pourroit ſans peine lui rendre non-ſeulement Amiens, mais encore pluſieurs autres places.

Cette ouverture ſeule parut ôter tout d'un coup la moitié du malheur arrivé; quoiqu'elle n'empêchât pas que le roi ne ſentît vivement toutes les difficultés d'une entrepriſe qui pouvoit avoir des ſuites très-fâcheuſes. Cependant comme la tête avoit tourné à tous les courtiſans, & qu'ils n'avoient eu rien que de déſeſpérant à répondre au roi, lorſqu'il les avoit interrogés, ſa majeſté ſe ſentit extrêmement ſoulagée. Elle me demanda quels étoient les moyens dont je prétendois me ſervir. Je lui répondis qu'elle en ſeroit informée par les piéces mêmes, & je ſortis, comme pour aller les chercher: laiſſant du moins l'eſprit du roi, dans une ſi-

maréchal de Biron pour une bataille. *Mathieu, tom. 2, livre 2, pag. 231.*

tuation plus tranquille. S'il avoit été témoin de l'agitation où je me trouvai, lorſque je fus rentré dans mon cabinet, il auroit ſans doute diminué quelque choſe des louanges qu'il me donna, en parlant aux Courtiſans, lorſque je l'eus quitté. Ce fut en ce moment que par les différentes réflexions dont mon eſprit ſe remplit, je ſentis tout ce qu'il y avoit d'accablant dans la conjoncture préſente. Les coffres du roi étoient vuides : il n'y avoit pas un ſeul régiment en état de ſervir : cependant il falloit de l'argent & des troupes, l'un & l'autre abondamment & ſans délai. 1597.

Je feuilletai mes mémoires. Je repaſſai ſur tous les moyens de recouvrer de l'argent, dont je m'étois occupé dans mon loiſir, comme prévoyant que le roi en auroit bien-tôt beſoin. On peut en général réduire ces moyens à deux eſpéces différentes : les uns plus ſimples, où il ne s'agit que de mettre une augmentation ſur la taille & ſur les impôts déja établis : les autres plus difficiles, qui conſiſtent à imaginer de nouvelles ſources d'où l'argent puiſſe ſortir. Il ne me paroiſſoit point qu'il fût de la bonne politique d'avoir recours

1597. aux premiers; parce qu'après tous les fleaux qui étoient tombés ſur le peuple de la campagne, le ſurcharger encore par une augmentation dont il eſt la ſeule victime, & dans le tems qu'il ne faiſoit que commencer à reſpirer, c'étoit achever de ruiner l'état, & ôter pour l'avenir au roi lui-même, ſes plus fécondes, & en un ſens ſes ſeules véritables reſſources.

Je me tournai donc du côté des autres, & je m'en tins au projet ſuivant. Demander un don gratuit au clergé pour une, ou même pour deux années, en l'obligeant d'en faire l'avance; faire une nouvelle création d'offices par une augmentation aux anciens: quatre en chaque cour Souveraine, outre quatre maîtres des comptes en chaque chambre, deux dans chaque bureau des finances, deux charges de conſeiller en chaque préſidial, d'aſſeſſeur en chaque Siége royal, & d'élu en chaque élection; ajoûter à tous les officiers de finance, (4) un triennal; retarder d'une demi-

(4) Les offices de finances étoient poſſédés par deux perſonnes en charge. Le premier s'appelloit l'ancien; le ſecond qui avoit été établi depuis, s'appella alter-

année le payement des arrérages des sommes empruntées aux partisans sous le dernier règne; augmenter le sel de quinze sols par minot, & même le laisser toujours sur ce pied; parce qu'au moyen de cette augmentation on pourroit dans la suite supprimer certains offices fort à charge à l'état; tiercer les entrées & droits des rivieres par une simple réappréciation: & comme ces établissemens ne donnoient pour la plûpart, de l'argent qu'en espérance, commencer par faire un emprunt de douze cent mille livres sur les plus riches, tant de la cour, que des principales villes du royaume, & leur assigner le remboursement sur pareille augmentation faite dans les gabelles & les cinq grosses fermes; & pour le surplus de ce qu'on auroit actuellement besoin de deniers comptans, obliger, par les poursuites d'une chambre de Justice, les derniers traitans qui avoient fait des fortunes considérables, 1597.

natif; & on nomma ce troisiéme, triennal; parce qu'il rouloit de trois en trois ans, avec les deux autres; auxquels seulement il fut permis de rembourser le triennal.

1597. à souffrir une taxe, aussi en forme d'emprunt.

Ce plan, comme on voit, étoit assez étendu, & mon intention n'étoit pas qu'on mît tous ces moyens en usage à la fois : mais ignorant combien de tems la guerre devoit durer, on pouvoit s'en servir successivement, en faisant précéder les moins onéreux. A l'égard des troupes nécessaires, je crus qu'on ne pouvoit mieux faire que de les prendre dans les provinces du royaume, qui n'en avoient plus besoin pour leur défense. Ainsi je taxai l'isle de France, en y joignant le Berry, à un régiment complet ; l'Orléanois avec la Touraine devoient en fournir un second, la Normandie seule, un troisiéme. Ces régimens devoient être de quinze cens cinquante hommes, fournis & entretenus aux frais de leurs provinces, du jour de leur arrivée devant Amiens, parce que ces provinces jouiroient du droit de leur faire porter leur nom, & d'en nommer les officiers.

Je portai, cinq jours après, ce projet au roi, avec les preuves contenues dans treize états en bonne forme. Sa majesté s'enferma pour les examiner

avec moi, en présence de Frontenac, d'Arambure, de Loménie, de Beringhen & l'Oserai. Après que j'en eus fini la lecture, je dis au roi qu'avec ces secours, rien ne devoit plus retarder son départ pour l'expédition d'Amiens : puisque d'ailleurs toutes ses provisions étoient déja faites pour un camp en Picardie ; de maniere que j'osois lui répondre que son armée y trouveroit non-seulement des vivres en abondance, mais encore toutes les marchandises qu'on cherche pour la simple commodité, avec la même facilité, & au même prix, que dans une ville. J'ajoutai, que de quelque ressource que ce projet fût pour le roi dans les besoins présens, sa majesté ne devoit pas penser qu'il pût s'exécuter sans ajouter encore aux anciennes playes dont il s'en falloit de beaucoup que la France fût guérie ; qu'il suffisoit de faire une légère attention aux dettes & aux engagemens immenses, dont elle étoit surchargée ; que tout nouvel impôt, de quelque maniere qu'on le déguise, est presque égal pour un état épuisé ; qu'on ne devoit donc recom-

1597.

mencer la guerre, que dans la vue de
1597. parvenir plus facilement à une paix avantageuse, devenue absolument nécessaire; que quelque grande que fût la misere publique, j'osois répondre que douze ans d'une paix continue, suffisoient pour rendre les affaires du royaume florissantes.

Je ne doutai point que de la maniere dont le roi me paroissoit disposé à se conduire, les ennemis, malgré leur avantage, ne fussent bientôt les premiers à souhaiter la fin de la guerre; & je m'ouvris dès ce temslà au roi, sur une pensée, dont l'événement vérifia la justesse : c'est que les premieres avances pour la paix, se feroient par le roi d'Espagne, dont la politique ne permettoit pas que dans l'état de caducité & d'infirmité, où le cours des choses humaines l'avoit réduit, il exposât sa couronne aux revers de la guerre, toujours à craindre, mais plus ordinaires dans les commencemens du regne d'un prince encore enfant. Je m'avançai même jusqu'à prédire que l'Espagne acheteroit la paix,

paix, en rendant toutes les villes qu'elle avoit prises sur la France. 1597.

L'idée du projet pour la levée de nouveaux deniers fut trouvée par le roi si heureuse, qu'il voulut la proposer lui-même en plein conseil. Il la communiqua auparavant dans une espéce de petit conseil de guerre, composé du duc de Montpensier, de MM. de Montmorency, de Mayenne, d'Auvergne, de Biron, d'Ornano, de Bellegarde, de Saint Luc, de Fervaques, de Roquelaure & de Frontenac. Ensuite il assembla en conseil extraordinaire tout ce qu'il y avoit dans Paris de personnes capables d'y être admises, & sur-tout les notables de l'assemblée de Rouen qui y séjournoient encore. Le roi ne pouvoit s'y prendre plus heureusement pour établir son autorité sur l'impuissance de cette grande assemblée, reconnue par elle-même. Il se contenta d'abord de déplorer la perte d'Amiens; d'exposer la nécessité de reprendre cette ville au plutôt, avec le plan tout-à-fait juste de tout ce qui étoit nécessaire pour cela. Il finit par demander aux assistans leurs avis sur les moyens de le mettre en exé-

1597. cution, en se plaignant, pour mieux cacher ceux qu'il avoit à leur proposer lui-même, qu'il ne trouvoit jamais que des obstacles à ses entreprises les plus utiles.

Le roi s'arrêta après ce discours, comme pour attendre les délibérations de l'assemblée, où l'on se regardoit sans dire un seul mot. Le silence ne fut rompu par les grands que pour remettre la chose aux financiers, qui à leur tour dirent qu'ils s'en rapportoient aux grands. Henri redoublant ses instances, on jetta quelques propositions vagues de nouvelles levées, qui furent aussi-tôt combattues par une moitié; & tous les conseillers recouvrerent la parole, pour fronder indistinctement tout ce qui pouvoit être mis en avant par l'un & l'autre des partis. Le roi prit le moment où l'animosité poussée de part & d'autre jusqu'où elle pouvoit aller, ne laissoit plus d'apparence de conciliation; & tirant le mémoire de sa poche, il dit que quoique peu versé dans les matieres de finance, il alloit proposer son avis, toujours prêt à l'abandonner pour un meilleur, & il se mit à en faire la lecture, qui jetta

toute l'aſſiſtance dans une attention profonde, & enſuite dans une ſurpriſe qui la rendit comme immobile, & privée de l'uſage de la parole. Henri laiſſa paſſer deux inſtans de ce ſilence, & déclara qu'il le prenoit pour un conſentement unanime. Il ajouta que comme il ne vouloit pas faire uſage de tous ces moyens à la fois, il alloit commencer par l'emprunt des douze cent mille livres. Il exhorta les grands & les opulens du royaume à entrer d'eux-mêmes dans la néceſſité préſente, & à compter ſur ſa parole royale que les prêteurs ſeroient rembourſés dans deux ans de leur principal, ſans rien perdre des intérêts. Sa majeſté fit marcher enſuite par ordre les quinze ſols ſur le ſel, l'établiſſement des triennaux, & la recherche contre les malverſateurs dans les finances. L'affaire fut arrêtée & l'arrêt dreſſé ſur ce plan. On eut dans fort peu de tems trois cens mille écus de prêt volontaire. La création des triennaux en jetta douze cens mille, & on en tira autant ſur les maltôtiers, en y joignant les tréſoriers de France, qui pourtant ſe taxerent eux-mêmes.

1597.

Le conſeil des finances, en poſſeſ-

ſion de trouver ſa joie dans la calamité
1597. du peuple, ſe conſola bientôt de ces nouveaux ſubſides, pourvu qu'ils lui paſſaſſent par les mains. Ils repréſenterent au roi, en exaltant fort ſon mémoire, que le ſuccès dépendoit d'en charger des perſonnes d'une grande expérience, d'un travail prompt, & munies d'une pleine autorité. Le roi leur répondit que quant à l'autorité, celui qu'il employeroit agiroit avec toute la ſienne; & que pour les autres qualités il n'en choiſiroit point d'autre que moi, (j'étois préſent à ce diſcours) comme le plus laborieux & le plus ſoigneux, quoique le plus jeune. Il s'expliqua dans des termes encore plus forts à Schomberg, chez lequel ſa majeſté ſe transporta ſur le point de ſon départ, parce que ſon incommodité (5)

(5) Gaſpard Schomberg, comte de Nanteuil. Cette incommodité étoit une difficulté de reſpirer, provenant de ce que la membrane qui couvre le cœur étoit devenue chez lui oſſeuſe du côté gauche du cœur, auſſi-bien que quelques-unes des autres parties voiſines: ce qu'on reconnut en ouvrant ſon corps après ſa mort, qui arriva deux ans après. Il fut employé à la confection de l'édit de Nantes, comme il

le retenoit au lit ; & aux conſeillers qui ſe trouverent alors dans la chambre du malade, il leur dit que comme il ne vouloit s'en prendre qu'à moi ſeul, s'il venoit à manquer de quelque choſe, pendant qu'il ne s'occuperoit uniquement qu'à ſe battre, auſſi prétendoit-il que tout ſe réglât dans le conſeil à ma volonté, & il ne partit qu'après m'avoir revêtu ſolemnellement de toute ſon autorité : ce qui mortifia ſi fort Schomberg, qu'il aima mieux aller ſervir au ſiége, que de voir les finances ſoumiſes à mes ordres. Sancy diſparut auſſi du conſeil, & alla tenir ſon rang de colonel des Suiſſes. 1597.

Je n'en avois que plus de ſujet de me défier de meſſieurs du conſeil, comme je l'éprouvai dans l'affaire des triennaux. Après avoir fait vérifier l'édit qui en ordonnoit la création, je ne ſongeai qu'à tirer le plus d'argent que je pourrois de ces offices. Pour ôter à meſſieurs du

ſera marqué ci-après, & il rendit pluſieurs autres ſervices à l'état. M. de Thou donne beaucoup de louanges au caractere de ſon habileté dans la guerre & dans les affaires. *Liv.* 122.

conſeil tout moyen d'en gratifier à
1597. vil prix, comme c'étoit l'ordinaire, quelque parent ou quelque ami, je tins moi-même la plume, comme auroit pu faire un greffier ou un tréſorier des parties caſuelles. Non content de cette précaution, je donnois un billet de ma main à l'acheteur, qui étoit obligé de le porter au tréſorier, dont il retiroit une quittance en lui donnant ſon argent, & l'un & l'autre devoit m'être repréſenté.

Toute ſurpriſe devenant inutile, les traitans eurent recours à un moyen qui ſans doute avoit manqué fort rarement juſques là de leur réuſſir : ils eſſayerent de me corrompre par des préſens. Le boiteux Robin de Tours, gros partiſan, après en avoir conféré avec le conſeil, qu'il avoit mis dans ſon parti, vint chez moi, & pria un de mes ſécrétaires de le faire parler à mon épouſe, à laquelle il offrit un diamant de ſix mille écus pour moi, & un autre de deux mille pour elle, afin que je ne m'oppoſaſſe point à ce que le conſeil lui adjugeât tous les offices triennaux des généralités de Tours & d'Orléans pour la ſomme de ſoixante

& douze mille écus. Il me fut présenté 1597.
par madame de Rosny, qui ne comprit le mal qu'on avoit voulu lui faire faire que par la sévere réprimande que je lui fis en présence du traitant. Je ne l'épargnai pas lui-même, afin d'ôter à tous les autres l'envie de faire à l'avenir de pareilles tentatives ; & je le renvoyai fort étonné, comme je crois, & fort mécontent de mon procédé. Je venois de refuser d'un autre partisan soixante mille écus de la seule moitié de ce qu'il me demandoit en total pour soixante-douze ; & dès ce soir même cette moitié me rendit quatre-vingt mille écus, parce que je la distribuai en détail.

Cette occupation m'arrêta chez moi tout le jour & le lendemain, & je crus devoir la faire marcher avant les prieres que me fit faire par deux fois le chancelier par un huissier du conseil, de m'y rendre pour conclure une affaire où le roi devoit, disoit-il, toucher soixante-quinze mille écus argent comptant. J'y courus si-tôt que je fus dégagé, ne pensant plus à Robin de Tours. Le chancelier voulut me faire en entrant dans la chambre du

1597. conſeil, quelques petits reproches de négligence, auxquels je répondis aſſez bruſquement, que j'avois été plus utile au roi dans mon cabinet : » Nous ne » l'avons pas moins été ici, répartit le » chancelier; » & il affecta de me faire d'autant plus valoir ſon argent comptant, que le roi en avoit demandé au conſeil par deux lettres conſécutives. Lorſque je ſçus que cette ſomme étoit la même que le traitant de Tours étoit venu m'offrir, augmentée ſeulement de trois mille écus, je fis ſentir aſſez vivement à ces meſſieurs que ne pouvant ignorer que Robin s'étoit adreſſé à moi, ils n'avoient pas dû conclure ſans moi une affaire que je n'avois pas trouvé bonne.

Comme je vis qu'ils cherchoient à m'en impoſer par un ton mêlé d'autorité & de plainte, je leur dis plus nettement que ſi j'avois été homme à me laiſſer gagner par des préſens, le marché ne leur ſeroit pas revenu; mais que puiſque le roi ſe repoſoit ſur ma fidélité, je l'étendrois juſqu'où elle devoit aller. Le chancelier, Freſne & la Grange-le-Roi, piqués au vif du reproche renfermé ſous ces paroles,

oserent soutenir d'abord qu'un marché par lequel le roi perdoit plus de moitié, lui étoit pourtant plus avantageux, lui étant payé argent comptant, que les miens par lesquels je donnois ordinairement aux acheteurs le terme de six mois pour le payement de la seconde moitié. Ils ne s'en tinrent pas là, ils me reprocherent de m'ériger en réformateur des finances, & me déclarerent avec un air de mépris qu'ils sçauroient bien soutenir leur marché contre le mien, & qu'un simple particulier ne devoit pas présumer de faire casser un arrêté de tout le corps; sur cela passant outre, le conseil statua que son adjudication à Robin de Tours auroit lieu. 1597.

Je ne jugeai pas à propos de lâcher un seul mot davantage sur cette injustice, non plus que sur le réglement qui fut fait en conséquence, qu'on n'auroit désormais aucun égard dans le conseil aux billets particuliers; mais lorsque le secrétaire Fayet m'apporta ce bel arrêt à signer, je refusai de le faire, jusqu'à ce que j'eusse reçu du roi la réponse à une lettre dans laquelle, comme je le dis à Fayet, je n'épargnois ni la vérité ni les per-

1597. ſonnes. Cette lettre fit peur à Fayet, & je ne le diſois pas à autre intention : il me pria de la lui montrer, & je feignis de me laiſſer aller à ſes inſtances. Elle rouloit toute entiere ſur les ſoûterrains que Robin avoit pratiqués pour gagner meſſieurs du conſeil, & que j'avois heureuſement découverts. Le roi y auroit appris que ce qui avoit mis le conſeil ſi fort dans les intérêts de Robin, c'eſt que ce partiſan étoit allé faire à la marquiſe de (6)

(6) Iſabelle Babou de la Bourdaiſiere, femme de François d'Eſcoubleau, marquis de Sourdis. Elle avoit une ſœur aînée nommée Françoiſe, qui fut mariée à Antoine d'Eſtrées, & mere de la belle Gabrielle, & une cadette, qui épouſa Claude de Beauvilliers, comte de Saint-Aignan. Toute cette famille eſt étrangement décriée dans les amours du Grand Alcandre, & autres libelles ſatyriques de ce tems-là. A remonter juſqu'à la grand-mere de ces trois dames, nommée Marie Gaudin, toutes les filles de ce ſang eurent la beauté en partage. Léon X fut ſi charmé de celle de Marie Gaudin à Boulogne où il la vit lorſqu'il s'y aboucha avec François I, qu'il lui donna un diamant, appellé par tradition domeſtique le diamant Gaudin. C'eſt Amelot de la Houſſaye qui parle

Sourdis, maîtresse du chancelier, les mêmes offres que j'avois rejettées, & qu'il y avoit joint d'autres présens à madame de Deuilly, autre maîtresse de Fresne, & parente du même chancelier. Le contenu de ma lettre ayant été rapporté par Fayet aux intéressés, on le renvoya bien vîte me conjurer de ne pas faire partir la lettre. L'arrêt fut supprimé avec le marché de Robin. 1597.

C'est ainsi que je partageois mon travail entre le soin de percevoir les deniers de l'état & celui de les employer si utilement pour les besoins de l'armée, qu'elle ne manquât de rien, soit pour les vivres, soit pour l'artillerie pendant tout le tems que dura le siége d'Amiens. Je faisois réguliérement tous les mois un voyage au camp, faisant voiturer avec moi chaque fois quinze cens mille écus, ce qui m'attiroit l'amitié de tous les colonels, peu accoutumés à une si grande régularité dans le payement. J'étendis mon attention jusques sur le simple

ainsi, & il a ramassé sur toute cette famille plusieurs anecdotes pareilles, auxquelles je renvoye le lecteur curieux à l'article *Baboü de la Bourdaisiere*.

soldat, en établissant dans le camp un
1597. hôpital si bien & si commodément servi, que plusieurs personnes de qualité s'y retirerent pour se faire guérir de leurs maladies ou de leurs blessures. (7)

Le soin en quelque maniere excessif que le roi prenoit pour la conservation de ma personne, me payoit avec usure de toutes mes peines. Saint Luc, entre les mains duquel le comte de la Guiche s'étoit démis de la charge de grand-maître de l'artillerie, m'ayant invité à dîner dans le troisiéme de ces voyages, me mena voir tous ses logemens, sçachant mon affection pour cette partie de l'art militaire : ce qui m'engagea fort avant dans les tranchées & dans d'autres endroits qui n'étoient pas sans danger. Le roi à qui on le rapporta, m'en fit une réprimande des plus séveres, & y joignit une défense très-positive de me trou-

(7) D'Aubigné rapporte qu'on disoit alors que Henri IV avoit mené Paris devant Amiens pour marquer l'abondance qui régnoit dans son camp. Mais il fit aussi venir sa maîtresse à Pecquigny, dont le maréchal de Biron & les autres officiers généraux murmurerent beaucoup.

ver à aucun poste où il y auroit le moindre risque à courir : il dit hautement à cette occasion que j'avois des ennemis jusques dans le camp si animés à me perdre, qu'ils s'exposeroient eux mêmes volontiers à périr, pourvu qu'ils me fissent partager ce danger avec eux. Il étoit bien difficile d'avoir été homme de guerre sans sentir rallumer sa premiere passion aux côtés d'un prince qui ne trouvoit aucune fonction au-dessous de lui, & qui les remplissoit toutes avec une assiduité & un courage capables de réchauffer les plus insensibles.

1597.

Son exemple ne produisit pourtant pas cet effet sur tout le monde. Il se formoit au milieu de son camp même une cabale de Protestans mutins, ayant à leur tête MM. de la Trémouille, de Bouillon & Duplessis, qui lui donnoit le plus cruel chagrin. Etant allé prendre congé de ce prince sur le point de mon départ pour revenir à Paris, je le trouvai dans une profonde tristesse. Il venoit de recevoir des nouvelles certaines que ces trois messieurs, de concert avec les deux Saint Germain, de Clan & de Beau-

1597. pré, (8) d'Aubigné, la Case, la Valliere, la Saussaie, la Bertichere, Préaux, Bassignac, Regnac, Bessais, Constant & quelques autres Réformés, au nombre d'environ une vingtaine, avoient tenu une assemblée de tout le corps des religionnaires, dans laquelle ils avoient ouvert & favorisé de toutes leurs forces l'avis de profiter de la conjoncture du siége (9) d'A-

(8) C'est l'historien d'Aubigné, toujours nommé d'Aubigny dans ces mémoires; son nom est Théodore-Agrippa d'Aubigné. Sa naissance, ses services & son esprit lui acquirent beaucoup de crédit dans le parti calviniste. Il se retira en 1620 à Genève, où il mourut en 1631, âgé de quatre-vingt ans, laissant un fils, Constans d'Aubigné, dont feue madame la marquise de Maintenon (Françoise d'Aubigné) étoit fille. Abdias de Chaumont, seigneur de la Bertichere, frere de Jean de Chaumont, marquis de Guitry; sa postérité subsiste encore aujourd'hui. Hector de Préaux.

(9) Il est certain que c'est à la conjoncture du siége d'Amiens & aux mouvemens que se donnérent les calvinistes de France pour en profiter, qu'ils eurent l'obligation du fameux édit de Nantes, qui leur fut accordé l'année suivante. Le duc de Bouillon ne s'en défend pas : on peut voir toutes les rai-

miens, qui ne pouvoit être achevé sans eux, pour arracher du roi un édit qui leur donnât une entiere satisfac- 1597.

sons dont il justifie cette conduite dans Marsolier, *liv.* 5. La meilleure de toutes est la protestation que font le Duc de Bouillon & Duplessis Mornai, que quelque parût être l'objet des calvinistes dans ces assemblées de Saumur, de Loudun, de Vendôme, convoquées coup sur coup avec beaucoup de chaleur; ni eux ni les autres chefs du parti n'ont jamais eu intention qu'on y mît en délibération de prendre les armes; mais seulement de travailler à obtenir à l'amiable des conditions équitables. On souhaiteroit seulement, pour l'entiere justification du duc de Bouillon, qu'on n'eût pas à lui reprocher qu'il refusât de suivre le roi à son expédition d'Amiens, & que la surprise de cette ville par les Espagnols n'eût pas été suivie de la part des calvinistes, d'une translation de l'assemblée protestante de Vendôme à Châtellerault, où les opérations furent si violentes, que le roi fut obligé d'y envoyer messieurs de Schomberg, de Thou, de Vic, de Calignon & de Monglat, chargés d'offrir des conditions qui suffisent pour montrer que Henri IV. croyoit avoir tout à craindre de leur part. Lorsque les calvinistes ont rempli l'Europe de leurs plaintes sur la révocation de l'édit de Nantes, c'est qu'un espace de tems de

tion, ou, à ſon refus, ſe faire raiſon
1597. par les armes. Heureuſement cet avis avoit trouvé beaucoup d'oppoſans dans l'aſſemblée, auſſi-bien que dans une partie des grandes villes qu'on avoit tâché d'y amener. C'eſt ce qui raſſuroit un peu Sa Majeſté : mais elle avoit ſujet d'appréhender que les plus échauffés ne l'emportaſſent à la fin. Elle m'ordonna d'écrire à quelques-uns des principaux pour leur faire prendre, s'il étoit poſſible, des ſentimens plus raiſonnables, & ſur-tout au duc de la Trémouille, qu'on ſçavoit être le principal promoteur du complot.

J'avois conſervé juſques-là une aſſez

plus de quatre-vingt ans, leur avoit fait perdre de vue les moyens dont ils s'étoient ſervis pour l'arracher. Voyez ſur la remarque précédente *les mémoires du duc de Bouillon. Son hiſtoire par Marſolier, hiſtoire de l'édit de Nantes, la vie de Dupleſſis Mornai. Procès-verbal des aſſemblées de Vendôme & de Chatellerault, &c.* Mais ſur-tout d'Aubigné, *tom.* 3. *liv.* 4. *chap.* 11, où il rapporte fort au long tous les projets du corps des calviniſtes, & le nouvel ordre qu'ils travaillerent à mettre dans leurs affaires.

grande liaiſon avec la Trémouille. Il avoit même cru devoir me faire part de ces aſſemblées; mais il m'en avoit déguiſé le ſujet, & il s'étoit ſervi en m'écrivant de termes ſi concertés, qu'il m'étoit facile de juger que j'étois regardé de ces meſſieurs comme un homme infidele à ſon parti, & que la Trémouille n'étoit pas éloigné de ſe porter à la déſobéiſſance. Je ne laiſſai pas pour cela de me ſervir de ce reſte de commerce que j'avois encore conſervé avec lui pour eſſayer de le faire rentrer dans ſon devoir. Je lui mandai que quand même il ſeroit vrai que le roi fût à ſon égard tel qu'il le ſuppoſoit, il n'y avoit pour lui ni honneur ni grandeur à en extorquer une déclaration dûe à la ſeule néceſſité; mais que le prince conſervoit pour tout le corps ſes anciens ſentimens; qu'il n'étoit point la cauſe du peu de juſtice que les Catholiques leur rendoient, puiſqu'il n'en avoit pas moins à ſouffrir lui-même. Qu'au reſte il fît attention que les ſuites de cet édit, obtenu à contre tems, ne ſeroient pas autant à leur avantage qu'ils ſe l'imaginoient, parce que les Catholiques, toujours 1597.

1597. plus forts qu'eux, étoient bien en état de l'empêcher pour le présent, & que pour l'avenir, le roi justement indigné de la violence qu'on lui auroit faite, perdroit le dessein de leur accorder un jour de son plein gré, cè qu'ils vouloient mal-à propos anticiper aujourd'hui; qu'ils n'alloient faire autre chose que mettre en garde contre eux, & jetter dans la défiance le parti catholique par l'éclat d'une affaire manquée. Je rappellois à la Trémouille l'exemple de ces illustres Protestans qui disoient en toute occasion, & montroient par leur conduite qu'un Protestant qui conforme ses actions à sa croyance, ne perd jamais de vue le bien de l'état ni le véritable intérêt de son roi. La Trémouille peu touché de ma lettre, la montra à tout le monde, & en fit des railleries publiques. Mais ces desseins échouerent, faute d'un assez grand nombre de partisans.

La grande maîtrise de l'artillerie vint à vaquer pendant le quatrieme séjour que je fis au camp. St. Luc (10)

(10) François d'Epinai de Saint-Luc: on ne l'appelloit que le brave Saint-Luc. Voyez son éloge dans *Brant. vies des hom-*

regardant entre deux gabions où à peine y avoit il passage pour un boulet de canon, son mauvais destin y en apporta un qui le renversa mort. Je m'entretenois seul avec le roi, lorsque Villeroy & Montigny vinrent lui apprendre cette nouvelle : ce qu'ils firent en secret, à cause des prieres qu'ils avoient à y joindre au sujet de cette charge. M'étant rapproché lorsqu'ils eurent quitté sa majesté, elle m'apprit la mort de Saint-Luc, & la demande que Villeroy & Montigny venoient de lui faire de la grande maîtrise ; le premier, pour son fils d'Alincourt, ou son neveu Château-neuf-l'Aubepine (11), & Montigny pour lui-même. Saint-Luc étoit homme d'esprit & d'invention, prompt, industrieux, plein de courage : on ne pouvoit lui reprocher que le défaut de se livrer si fort à l'abondance de ses idées qui lui fournissoient projets sur projets, qu'il donnoit à l'imagination une partie du temps que demandoit

1597.

*mes illustres, article St. Luc, tom. 1.*

(11) Charles de l'Aubepine, marquis de Château-neuf. François de la Grange, seigneur de Montigny.

1597. l'exécution : cependant le roi ne trouvoit aucun des proposés capable de le bien remplacer. D'Alincourt manquoit de fermeté, » & avoit, disoit ce prince, les ongles trop pâles. « Châteauneuf (12) cachoit une manque d'esprit réel sous un extérieur composé d'affectation & de grimaces. Montigny étoit à la vérité vaillant & affectionné; mais ces qualités, destituées d'un esprit de ressource, d'ordre & d'œconomie, ne suffisent pas dans un poste aussi considérable.

En discourant de la sorte avec moi, Sa majesté ne me parut balancer à m'en gratifier moi-même, que parce qu'elle croyoit cette fonction incompatible avec celle de Surintendant des finances. Il ne me fut pas difficile de la détromper, & elle me donna dès ce moment sa parole : mais elle remit cet effet de sa bonne volonté après le siége, pendant lequel elle alloit laisser cette charge vacante, ma présence lui paroissant nécessaire à Paris. Je ne vis point le roi de tout le jour suivant; & malheureusement pour moi il vit madame de Monceaux, qui

(12) Il fut fait garde des sceaux en 1630, & s'en démit en 1633.

n'omit rien pour le faire changer de résolution en faveur du vieux d'Estrées (13) son pere. Le roi tint bon contre les prieres & même contre les larmes : mais il céda à la menace que la dame fit de se jetter dans un couvent s'il lui refusoit cette grace, & elle ralluma si bien par cette feinte toute la passion du prince pour elle, qu'elle obtint enfin la grande maîtrise. Le roi m'apprit le jour suivant ce qui s'étoit passé, avec quelque confusion de sa foiblesse. Il avoit encore ménagé mes intérêts, du moins en une chose : c'est la condition qu'il avoit mise que M. d'Estrées, qui étoit en toute maniere incapable d'exercer cette charge par lui-même, s'en déféroit pour la premiere charge de la Couronne, qui 1597.

(13) Antoine d'Estrées. « Lui mort (Saint-Luc) M. d'Estrées a succédé à sa place, comme le méritant bien, pour l'avoir bien appris de son brave pere : ainsi quoiqu'il tarde, le droit & la vérité rencontrent leur tour ; car on lui avoit fait tort qu'il n'eût cette charge après la mort de son pere : enfin la vérité & le droit ont vaincu là pour lui. *Brant. vies des hommes illustres, tome 1, page 227, article M. d'Estrées.*

1597. viendroit à vaquer, & abſolument, s'il ſurvenoit une guerre conſidérable, en faveur de celui que ſa majeſté lui nommeroit, & elle m'engagea de nouveau ſa parole qu'elle n'en nommeroit point d'autre que moi.

Je me contentai de cette aſſurance, & je repris le chemin de Paris, où peu de jours après je reçus du camp la nouvelle de la mort de mon jeune frere, gouverneur de Mantes (14), que j'avois laiſſé en bonne ſanté. De quatre freres, cette ſeconde mort nous réduiſit à deux. Le roi refuſa tous les prétendans au gouvernement de Mantes pour m'en revêtir, même ſans que je lui demandaſſe. J'en reçus le don par la même Lettre que ſa majeſté m'écrivit ſur cette mort, avec les piéces néceſſaires pour paſſer dans tous les droits de mon frere, mort ſans enfans. J'envoyai Baltaſar, mon ſecrétaire, à Amiens, prendre les proviſions de

(14) Salomon de Béthune, baron de Roſny, gouverneur de Mantes: c'eſt le troiſieme des quatre freres dont il eſt parlé au commencement de ces mémoires: il n'avoit que trente-ſix ans lorſqu'il mourut.

gouverneur, & si-tôt que je les eus reçues, j'allai me faire recevoir à Mantes, où je ne voulois passer que quatre jours. 1597.

Messieurs du conseil, qui crurent que mon absence seroit beaucoup plus longue, & même qu'elle seroit suivie d'un abandon des affaires des finances, n'en sentirent pas peu de joie. Et pour commencer à en profiter, ils prirent leurs mesures pour s'approprier une partie des fonds destinés au siége d'Amiens. Ils signerent tous une lettre écrite à Sa Majesté au nom du conseil, dans laquelle ils l'avertissoient que n'ayant manqué de rien depuis cinq mois, elle ne devoit pas être surprise en apprenant que ses fonds étoient entierement épuisés, n'y ayant plus que quelques méchans restes & appoints de payemens. Henri qui ne me sçavoit point à Mantes, & qui par un effet de sa vivacité ordinaire, n'examina point les signatures de cette lettre, en fut d'autant plus surpris, que je l'avois assuré très-positivement que j'étois en état de lui fournir les sommes ordinaires pendant quatre mois, qui étoit tout le tems que pouvoit durer le siége. Il invectiva contre messieurs du

conseil d'une étrange maniere en pré-
1597. sence des principaux officiers de son armée, & pour cette fois je ne fus gueres plus épargné qu'eux. Mais ayant jetté les yeux par réflexion sur les noms souscrits dans la lettre, parmi lesquels il ne trouva point le mien, & ayant sçu du courier que j'étois à Mantes, il condamna aussi-tôt sa précipitation, & afin que rien ne manquât à la réparation qu'il m'en fit, il lut ma réponse à la lettre qu'il venoit de m'écrire en présence des mêmes témoins.

Il étoit de son intérêt de les rassurer. Un siége assurément très-pénible les rebutoit quelquefois eux & leurs soldats, au point que le tarissement des fonds auroit été capable de les faire déserter, puisque sur le moindre retardement des voitures, le roi ne pouvoit empêcher que plusieurs ne l'abandonnassent. Tout alla bien jusques à la fin. Si les assiégés se défendirent avec vigueur & firent sorties sur sorties, on les attaqua de même, & ils furent toujours défaits.

La Sappe étoit poussée jusqu'aux remparts, & les assiégeans venoient de s'emparer de deux Casemates, qu'on

qu'on rendoit inutiles aux assiégés ; lorsque le cardinal archiduc, avec le 1597.
comte de Mansfeld, qui lui servoit de lieutenant-général, jugea qu'il étoit tems de faire un effort pour empêcher la réduction de la place. Il s'y achemina avec une armée de douze à treize mille hommes d'infanterie, & de deux mille cinq cens à trois mille chevaux, & passa la riviére d'Authie, dans l'intention de livrer bataille, ou du moins de jetter un secours considérable dans Amiens. Tous ceux qu'il essaya d'y faire entrer, furent repoussés (15). Le roi alla reconnoître lui-même l'armée ennemie, il la vit pardevant & par derriere, & il n'auroit pas balancé

(15) Péréfixe rapporte encore ce fait très-différemment. » L'archiduc, dit il, » se présenta au quartier de Long-pré » (le 15 Septembre, » à deux heures après » midi) lorsqu'on » ne s'y attendoit » point.... Il ne tint » qu'à lui de jetter » trois mille hommes » dans Amiens : tant » l'épouvante fut grande au camp. Henri » douta du succès de » la journée.... Ah ! » Seigneur, dit-il à » haute voix, s'appuyant sur l'arçon » de sa selle, ayant le » chapeau à la main, » & les yeux levés au » Ciel, si c'est aujourd'hui que tu me » veux punir comme » mes péchés le mé-

1597. à l'attaquer malgré la ſupériorité du nombre, parce qu'il trouva une multitude confuſe, ſans conduite, ni diſcipline : mais à la premiere démarche qu'il fit, l'archiduc ne ſongea qu'à ſe retirer avec précipitation (16). Il n'é-

» ritent : j'offre ma » tête à ta juſtice, » n'épargne pas le cou» pable : mais, Sei» gneur, par ta ſainte » miſéricorde, prens » pitié de ce pauvre » royaume, & ne frap» pe pas le troupeau » par la faute du ber» ger..... Voyant que » rien ne paroiſſoit, il » ſe retira mal ſatis» fait, diſoit-il galam» ment, de la courtoi» ſie des Eſpagnols, » qui n'avoient pas » voulu s'avancer d'un » ſeul pas pour le re» cevoir, & avoient » refuſé de mauvaiſe » grace, l'honneur » qu'il leur faiſoit ». *Péréf.* 2. *Part.* Preſque tous les Hiſtoriens conviennent que les Eſpagnols laiſſerent échapper une des plus belles occaſions qu'ils euſſent jamais eues de battre l'armée du roi, & ce prince diſoit lui-même depuis, qu'il y eut des principaux officiers de ſon armée, qui lui dirent que tout étoit perdu. *Mathieu, tom.* 2. *liv.* 2. *pag.* 234.

(16) Le roi dit du cardinal archiduc, qu'il étoit venu en capitaine, & s'en étoit retourné en prêtre. La-Curée demande au roi avec inſtance qu'il lui permît d'aller reconnoître l'armée ennemie, en faiſant ſouvenir ſa majeſté, que les Eſpagnols étoient entrés

toit peut-être pas impossible de forcer les Espagnols au combat, & de les battre sans discontinuer le siége, du moins Henri eut toujours cette opi- 1597.

quatre fois en France, & que toutes les quatre fois il les avoit attaqués & battus le premier. Henri lui répondit : « M. le » curé, ne vous met- » tez point en co- » lère », & le lui permit. La-Curée se fit remarquer en cette occasion, par sa bravoure, & par la belle retraite qu'il fit devant cette armée, campée à Betancourt, à quatre lieues d'Amiens. Il disoit pourtant ensuite là-dessus, que lorsque trois ou quatre cent hommes se retirerent ainsi devant une armée entiere, c'est la faute seule de cette armée, s'ils ne sont pas défaits. C'étoit un homme intrépide. Il s'enfonça au milieu des ennemis, un jour que son bras engourdi par son pistolet, ne lui permettoit pas de se servir de ses armes. Il y avoit jusqu'à des femmes, qui combattoient dans l'armée Françoise, habillées en hommes. On en connoissoit quatre entr'autres, qui se distinguérent, jusqu'à faire des prisonniers de leur main, & une surtout, connue sous le nom de capitaine gascon. Ces particularités sont tirées du *Vol. 8929 des manuscrits royaux.* Voyez encore sur ce sujet le *6e tome des mémoires de la ligue*, où l'on donne de grandes louanges à l'habileté, à la promptitude & à la valeur de Henri IV.

1597. nion ; il ſe rendit néanmoins à l'avis du plus grand nombre qui vouloit qu'on laiſſât retirer l'archiduc. On ne s'attacha donc plus après cela qu'au ſiége. Le ravelin ayant été emporté, & les mineurs attachés au corps de la place, Amiens ſe rendit à la fin de Septembre de cette année, que ce ſiége avoit remplie preſque toute entiere.

Lorſque je jette les yeux ſur le grand nombre de lettres que je reçus du roi pendant l'expédition d'Amiens ; je ſuis ſurpris qu'un prince, chargé des opérations d'un grand ſiége, & du détail de tout un camp, n'en fût pas moins appliqué à toutes les affaires du dedans de ſon royaume, & qu'il embraſſât avec la même facilité, des métiers ſi contraires. J'épargne au lecteur la peine de lire toutes ces lettres ; & j'en uſerai de même à l'égard de celles que ſa majeſté m'a fait l'honneur de m'écrire dans la ſuite. J'en compte plus de trois mille, ſans celles que j'ai négligé de ramaſſer, ou qui ont été perdues par la faute de mes ſécretaires ; il ſeroit trop ennuyeux de vouloir rendre compte de chacune au

public. Il y en a quelques-unes à l'égard desquelles je respecte l'ordre que ce prince m'a donné de les supprimer, parce qu'elles intéressent des personnes que sa majesté n'auroit pas voulu blesser, & que je dois sans doute bien davantage m'abstenir d'offenser, en mettant au jour des brigues politiques, ou simplement des intrigues galantes qui sont demeurées dans le secret. Et pour ce qui est de toutes les autres, elles ne roulent que sur des emplois de deniers, des comptes, des payemens, des pensions, & autres choses de cette nature, si séches & si peu amusantes, qu'elles en deviennent un nouveau sujet de louanges pour Henri. 1597.

Sur le chapitre de ses finances, par exemple, on le verroit porter l'exactitude, jusqu'à se faire rendre compte par moi tous les huit jours, des deniers reçus, & de leur usage (17). Il ne lui échappe pas que dans une fonte, on a voulu détourner une piéce de canon dans une remise de six ou sept mille écus, que la nécessité obligea d'ac-

(17) On ne pouvoit pas dépenser cent écus, dit Péréfixe, sans qu'il sçut s'ils avoient été bien ou mal employés.

1597. corder au peuple ſur les tailles. Il liquide lui-même ce qui doit revenir de gratification à certaines paroiſſes plus affligées. Il calcule exactement chacun des offices vendus, & l'argent qui en eſt provenu. Il ne perd de vue aucun de ceux à qui l'état eſt redevable, ou qui rendent quelque ſervice dans les provinces éloignées, ou dans les royaumes voiſins, & il leur aſſigne à tous un fonds particulier, avec le dernier diſcernement. Son grand ſoin eſt qu'on n'affecte jamais aucun payement étranger, ſur les fonds uniquement deſtinés pour la guerre, comme il parut dans l'affaire où il s'agiſſoit de faire toucher une récompenſe au ſieur de Vienne, qui avoit fait rentrer la ville de Tours dans l'obéiſſance, ou lorſqu'il fut queſtion de rendre à madame de Beaufort les quatre mille écus qu'il avoit empruntés d'elle.

Par rapport à la guerre, ces lettres ſont d'un détail immenſe. Ce qu'il lui faut d'argent, tant pour la confection des tranchées & des autres travaux, que pour la ſolde militaire, y eſt toujours calculé ſi juſte, qu'il ne faut point craindre de ſe tromper en le ſuivant.

L'ordre de la marche de ses troupes n'y est pas reglé avec moins de prudence que celui des convois d'argent qui arrivoient à son armée, afin qu'ils ne fussent ni retardés ni interceptés. 1597.

Tout cela ne faisoit encore qu'une partie de ses soins. La lettre où il parle des réparations de Montreuil, de Boulogne & d'Abbeville. Celles où il s'étend sur la maniere de maintenir l'ordre dans les provinces, l'obéissance dans les villes, la subordination dans les corps, à l'occasion de la chambre des comptes, qui lui avoit manqué de respect. Celle où il dit: « Je ne prétends point mêler des par» ties de mascarades, avec des deniers » destinés pour mon armée »; parce que Mortier qui avoit fourni des habits pour une fête, s'étoit fait insérer dans un mémoire de frais militaires. Celle encore où, en répondant sur l'offre que lui avoit faite la ville de Paris, par ses prevôt & échevins, de soudoyer à ses dépens douze cens hommes, il décharge cette ville en considération de ce service, du doublement des aides, & mille autres de cette

1597. eſpéce, montrent que de la même main dont il ſçavoit tracer un plan d'attaque, il ne ſçavoit pas moins bien conduire les affaires du cabinet.

Son entretien perſonnel étoit le ſeul qu'on pourroit trouver qu'il négligeoit. Il falloit, pour l'obliger à y penſer, que Montglat, ſon premier maître d'hôtel, l'avertît que *ſa marmite*, c'eſt ainſi qu'il le dit dans quelques-unes de ſes lettres, *eſt prête à donner du nez en terre.* Il ne rougit point d'avouer une choſe, dont il n'y avoit en effet que ſes ennemis domeſtiques qui duſſent rougir, qu'il étoit preſque nud, ſans armes & ſans chevaux. Il trouva pourtant le moyen dans la ſuite de ſe faire un fond pour ſa ſubſiſtance, qui ne pût être confondu avec aucun autre. C'eſt le marc d'or, provenant des offices vendus, qu'il deſtine à cet uſage. Voilà le ſujet d'une partie des lettres de cette année, ſur leſquelles on peut juger de toutes celles des années ſuivantes, que je garde ſoigneuſement en original, mais dont je ne communiquerai au public que ce qu'il y a de

plus important. Une chose qu'il ne faut pas oublier de remarquer, c'est que quoiqu'elles soient en très-grand nombre, & pour la plûpart très-longues, elles sont pourtant presque toutes écrites de sa main, sur-tout celles qu'il adresse directement au conseil, ou à moi (18). 1597.

(18) J'ai remarqué dans la préface, les raisons qui m'ont porté à ne pas transcrire ici ce grand nombre de lettres. On peut les voir à la tête du nouveau recueil de lettres de Henri le grand. Les originaux de quelques-unes de ces lettres se voyent encore aujourd'hui dans le beau cabinet de M. le duc de Sully, apostillés de la main de Maximilien de Béthune; mais les piéces de ce cabinet, les plus précieuses en ce genre, sont, outre un assez grand nombre de lettres originales de Henri III. & d'autres princes de ce tems-là, des papiers d'état, lettres, écrits, sérieux ou galans, & autres morceaux, écrits de la main de Henri le grand & de celle de son ministre, ou simplement signés & apostillés par eux. Nous avons déja parlé de ceux qui concernent l'accommodement de l'amiral de Villars, & des autres gouverneurs & villes surtout de Normandie. Nous aurons encore occasion dans la suite d'en rapporter ou indiquer quelques autres.

1597. Je me trouvai au conseil, qui fut tenu après la prise d'Amiens, sur les opérations du reste de la campagne. On y mit trois choses en avant, suivre l'armée ennemie, se saisir par surprise de quelque ville d'Artois, & assiéger en forme Dourlens. Sur quoi chacun proposa son avis. Le mien fut qu'il ne falloit pas espérer que le cardinal infant, qui avoit si opiniâtrement refusé le combat, lorsqu'il ne lui restoit que cette ressource pour secourir Amiens, s'y laissât engager, maintenant qu'il sçavoit qu'il auroit sur les bras toutes les forces du roi; & ayant eu tout le tems de prendre ses mesures pour l'éviter. Qu'il n'y avoit pas non plus d'apparence, que ces entreprises sur les villes d'Artois réussissent dans le voisinage d'une armée si nombreuse. Mais qu'enfin, l'un & l'autre me paroissoit préférable au projet d'assiéger Dourlens, parce que quinze jours suffisoient pour voir ce qu'on devoit attendre de ses desseins; qu'on pouvoit d'ailleurs manquer sans honte, au lieu qu'on auroit infailliblement le regret d'avoir consumé inutilement pour le dernier, beaucoup de

Ville de Picardie.

tems, d'argent & de troupes. Il fut arrêté qu'on tenteroit brusquement les deux premiers moyens, sans pour cela renoncer au siége de Dourlens. Les Espagnols se tinrent sur leurs gardes; & à cet égard, il ne resta aux François d'autre avantage que l'honneur d'avoir cherché à finir la guerre par une action qui contribua bien autant que tout le reste à faire desirer la paix au roi d'Espagne. 1597.

Il en alla tout autrement de l'entreprise de Dourlens, à laquelle on s'obstina. Le roi me manda à Paris où j'étois retourné, sa derniere résolution sur ce sujet. Je ne craignis point de lui représenter encore plus fortement, les raisons qui m'avoient empêché de goûter cette opinion, que son armée ayant considérablement souffert au siége d'Amiens, elle n'étoit point en état d'en entreprendre un second aussi rude au mois d'octobre, tems où les pluies rendoient impraticable le terrein de Dourlens, naturellement gras & gluant, & en présence d'une armée qui ne cherchoit qu'à prendre sa revanche. Le roi ne me

1597. ſçut point mauvais gré de cette liberté; mais il ne ſe rendit point à mes raiſons. Il me manda que l'expédition de Dourlens étoit abſolument néceſſaire, pour conſerver Amiens & Abbeville. Qu'en raſſurant la Picardie elle faciliteroit la vente des nouveaux offices, & qu'il tâcheroit de faire enſorte qu'elle ne durât pas auſſi long tems que je l'appréhendois.

Dourlens fut donc inveſti le neuf Octobre, & dès le treize, les pluies avoient tellement corrompu le terrein & gâté les chemins, que les travaux n'avançoient plus. Villeroi m'écrivit qu'on ſe repentoit déja de cette tentative. En effet, le roi partit preſqu'auſſi-tôt de ſon quartier de Beauval, & vint à Belbat, où il donna les ordres pour la levée du ſiége, quoiqu'il eût peu duré. Les ſoldats avoient déja tant ſouffert, qu'ils furent prêts à ſe débander. Le roi leur fit payer la montre, les mit en quartier d'hyver ſur la frontiere, y laiſſa ſa cavalerie légere, retrancha une partie des garniſons, que la ſurpriſe d'Amiens avoit obligé de jetter dans les places voiſines, & revint

passer l'hyver à Paris, prenant sa route par Rouen & par Monceaux, où il sejourna une huitaine. 1597.

C'est de cet endroit qu'il me donna ses ordres, de faire lever les difficultés que le chancelier de Chiverny faisoit au Parlement, d'ériger en présidial son comté d'Armagnac & de Lectoure, & de destiner les deniers qui en proviendroient au payement des dépens, auxquels sa majesté avoit été condamnée au Parlement envers le sieur de Fontrailles, comte d'Armagnac, pour un procès porté en cette cour. Comme madame auroit pu avoir quelques droits sur cet argent, en vertu de la cession que le roi son frere vouloit bien lui faire de tous ses biens en cette Province, ce prince m'ordonnoit de tenir la chose secrette; & prit la même précaution auprès de Fontrailles & du chancelier; celui-ci obéït fort mal; mais son indiscrétion fut inutile, madame étant sortie peu après de la cour de France. Le roi m'avertissoit dans la même lettre de payer Demeurat son procureur à Riom, aussi bien que la Corbiniere, qui étoit chargé de l'en-

Astrac de Fontrailles.

tretien des troupes laissées en Picardie.
1597. C'étoit dans ces momens de loisir qu'il portoit son attention jusques sur les plus petits objets. Il me fit donner au sieur de Piles, ancien & fidéle serviteur, une gratification de trois mille écus, & une autre de huit mille livres à Gobelin, qui entretenoit sa maison, en le rembourſant de seize mille livres qu'il avoit avancées; il n'y avoit point de nom, jusqu'à celui de la pauvre receveuse de Gisors, qui n'eût droit de tenir quelque place dans ses lettres.

La misere du peuple (19), qui assurément étoit excessive, ayant jetté beaucoup de non-valeurs dans le recouvrement des impôts, le roi se douta que messieurs du conseil qui étoient fort ardens à représenter, & même à grossir ces non-valeurs, pouvoient bien, après en avoir obtenu une dé-

(19) Bongars décrivant dans ses lettres la désolation que les guerres civiles avoient causée dans le royaume, assure entr'autres choses, que les grands chemins étoient si couverts de ronces & d'épines, qu'on avoit de la peine à en appercevoir la trace. *Epist. 75. ad Camerar.*

charge pour le peuple, en retirer dans la ſuite pour eux mêmes des ſommes conſidérables, par leur attention à cacher cette décharge. Il m'ordonna de m'inſtruire en premier lieu, ſi le peuple étoit véritablement autant en retard pour les années 1594 & 1595, que ces meſſieurs vouloient le lui faire croire ; ce qui étoit facile, en vérifiant exactement les états de recette & de dépenſe des receveurs généraux & particuliers, & en viſitant les élections de ces mêmes généralités, où je m'étois déja tranſporté. Secondement, ſi ce vuide dans les impôts ne venoit point de fainéantiſe ou de déſobéiſſance de la part du peuple. 1598.

Enfin, une autre affaire importante, dont ſa majeſté commença à s'occuper à Monceaux, c'eſt la confection des articles dont il avoit envie de convenir avec les Proteſtans. Il en preſſoit depuis long-tems le chancelier & Villeroi, & j'étois chargé d'y tenir la main; mais il ſe feroit encore plaint long-tems de ce que ces meſſieurs répondoient ſi mal à ſon

1598. intention, s'il n'étoit pas venu exécuter lui-même son projet à Paris (20).

Ces deux dernieres affaires, qui concernent les financiers & les protestans, auroient demandé un loisir, dont le roi se trouva bien éloigné, lorsqu'il fut arrivé à Paris. Il lui fallut s'appliquer à faire de nouveaux préparatifs, pour passer au printemps suivant en Bretagne, où les rebelles se sentant éloignés de la vue du souverain, perpétuoient impunément le désordre & la désobéissance. Le duc de Mercœur qui étoit à leur tête, n'osoit pourtant favoriser publiquement la révolte; au contraire les lettres qu'il écrivoit au roi n'étoient remplies que de témoignages apparens de soumission, & il ne s'étudioit depuis deux ans qu'à l'amuser par de feintes propositions, dont il sçavoit toujours éluder

(20) » Il dit à la » maison de ville qui » vint le complimenter sur l'expédition » d'Amiens, en montrant le maréchal de » Biron: MM. voilà le » maréchal de Biron, » que je présente volontiers à mes amis » & à mes ennemis ». *Péréf.* 2. *Part.*

l'accomplissement. Le roi de son côté avoit toujours pris le parti de dissimuler avec le duc, & s'étoit contenté jusques-là de tendre les bras aux officiers de cette Province, qui rebutés des longueurs de Mercœur, s'étoient adressés directement à sa majesté; mais enfin ce prince jugea qu'il étoit tems d'aller attaquer ce sujet rebelle jusques chez lui (21). C'est à quoi nous nous occupâmes le plus secrettement qu'il fut possible pendant cet hyver. 1598.

Il eût été inutile de l'entreprendre, sans un corps de douze cens hommes d'infanterie, de deux mille de cavalerie, & une artillerie de douze canons au moins, & ces troupes ne pouvoient être prises sur les six mille

(21) Un des amis du duc de Mercœur, lui ayant demandé un jour, s'il songeoit à se faire duc de Bretagne, il lui répondit: « je ne sçais pas si c'est » un songe, mais il y » a plus de dix ans qu'il » dure ». La duchesse de Mercœur avoit pour ayeule Charlotte, héritiere de la maison de Penthiévre, dont les droits prétendus sur le duché de Bretagne étoient apparemment le fondement de ceux du duc de Mercœur.

fantaſſins, & les douze cens chevaux
1598. que le roi avoit jugés néceſſaires à la défenſe de la frontiere de Picardie, & qu'il avoit commis à la garde du connétable, aidé des conſeils de MM. de Bellievre, de Villeroi & de Sillery. Il falloit encore retrouver des fonds nouveaux, pour tous les gens de guerre. Il n'étoit plus guère poſſible d'augmenter les impôts, autrement qu'en s'attachant à en diminuer les frais de perception; ce qui eſt une augmentation très-réelle, du moins pour le roi. Je m'appliquai avec cela à ramaſſer toutes les dettes reſtées en arriere, & à rétablir les parties égarées, à quoi je joignis quelques nouvelles levées, mais en petit nombre & peu gênantes.

Sans ces ſecours, le roi auroit été obligé d'entendre à la paix, & elle ne pouvoit ſe faire alors, que d'une maniere fort avantageuſe pour l'Eſpagne. Le pape Clément VIII. la deſiroit ardemment. Dès longtems avant la campagne de Picardie, il avoit envoyé le cardinal de Florence, ſon neveu, en qualité de légat,

1598.
Alexandre de Médicis.

la proposer au roi, pendant que Calatagironne (22), patriarche de Constantinople, prenoit, par ordre de sa sainteté, la route d'Espagne, à même fin. Le commencement de la négociation n'avoit pas été heureux. Le roi plus irrité qu'abattu par l'invasion d'Amiens, s'étoit contenté de répondre fierement au cardinal de Florence, qu'il remettoit à l'écouter, après qu'il auroit repris cette place. Le roi d'Espagne de son côté, quoiqu'il n'eût vu recommencer la guerre qu'avec chagrin, avoit fondé de grandes espérances sur ses succès en Flandre, & en particulier sur la surprise de la ville d'Amiens, dont la possession pouvoit lui attirer celle de tout le pays voisin de l'Oyse jusqu'à la Seine.

Les expéditions de la campagne, plus favorables à la France, rapprocherent l'un & l'autre d'un raccommodement. Philippe connoissoit Henri pour un prince, avec lequel il étoit

(22) Le P. Bonaventure de Calatagironne, général de l'ordre de Saint François.

aussi difficile de garder ses avantages, que d'y en joindre de nouveaux. D'ailleurs, il avoit dès-lors un pressentiment qu'il ne releveroit pas de la maladie dont il se sentoit attaqué. Cette vue le ramenoit sur le malheur de laisser en mourant le prince son fils aux prises avec un ennemi tel que le roi de France. Il prêta l'oreille aux conseils de Calatagironne, qui ne se fut pas plutôt assuré de ses dispositions, qu'il revint à Rome en informer le pape, & en fut de nouveau député en France, pour instruire de ses succès le cardinal de Florence, & travailler de concert avec lui.

1598.

Ces deux éminences reprirent donc leurs premieres sollicitations auprès de Henri, & lui disoient souvent que la paix ne dépendoit plus en quelque maniere que de lui. Le roi qui étoit détrompé à son tour des grandes & flateuses idées, dont il s'étoit rempli sur la foi de ses courtisans, les vit revenir avec plaisir, quoiqu'il se fît beaucoup rechercher. Enfin, il déclara aux deux négociateurs qu'il ne s'opposoit point à la paix; mais à con-

dition que l'Espagne lui rendroit tout ce qu'elle possédoit dans ses états. 1598.
Les légats lui laisserent entrevoir qu'il pouvoit l'obtenir, & le roi leur répondit que sur ce plan il consentoit qu'ils traitassent & conclussent avec les trois ministres qu'il avoit laissés en Picardie, auxquels il les adressa; pendant que pour ne pas perdre les armemens qu'il avoit faits, ni consumer en pourparlers un tems précieux, il partit pour la Bretagne.

On étoit au commencement de Mars. Le roi prit sa route par Angers, & ordonna à son armée de le suivre à petites journées. Il consentit que son conseil suivît aussi, mais après qu'il auroit fait tous les arrangemens nécessaires pour qu'il ne manquât rien, soit à l'armée de Bretagne, soit aux troupes & aux commissaires de la paix en Picardie. Comme j'en avois l'absolue direction, & que rien ne me traversoit, je mis en peu de tems les choses au point que je crus pouvoir sans crainte aller joindre sa majesté. Je m'attendois à la trouver déja fort avant dans la Bretagne; & ce ne fut pas sans une grande surprise, que j'appris

1598. en approchant d'Angers, que le roi n'avoit pas encore passé cette ville. Le duc de Mercœur étoit perdu sans ressource, sans le service que lui rendirent en cette occasion, les duchesses de Mercœur (23) & de Martigues (24). Elles commencerenr par obtenir, par le moyen de la marquise de Monceaux, un passe-port pour venir trouver le roi à Angers (25). Lorsqu'elles y furent arrivées, elles acheverent de mettre la maîtresse du roi dans leur parti. La duchesse de Mercœur lui offrit sa fille unique, pour en disposer en faveur de celui que sa majesté jugeroit à propos; & sous main elle lui donna à entendre qu'il ne tiendroit qu'à elle de marier cette riche héritiere avec

Françoise de Lorraine.

(23) Marie de Luxembourg, fille de Sébastien de Luxembourg, duc de Penthiévre, & vicomte de Martigues, femme de Philippe-Emmanuel de Lorraine, duc de Mercœur.

(24) Marie de Beaucaire, fille de Jean, seigneur de Pequillon, veuve de Sébastien de Luxembourg, mere de la duchesse de Mercœur.

(25) Elles y avoient devancé le roi; mais on leur en avoit refusé l'entrée. Elles se retirerent au pont de Cé, jusqu'à ce que le roi fut venu à Angers.

César son fils (26). Cette alliance flatoit si agréablement la marquise de Monceaux, que dès ce moment regardant l'affaire du duc de Mercœur comme la sienne propre, elle s'y employa avec ardeur, tandis que les deux duchesses mettoient en usage de leur côté toutes les soumissions, les promesses & les larmes qu'elles croyoient capables d'attendrir un prince, connu par sa complaisance & son penchant pour les dames. Henri se laissa désarmer, & ne se souvint plus de châtier le duc de Mercœur. 1598.

Je n'eus pas plutôt mis pied à terre dans Angers, que j'allai saluer le roi. Ce prince qui, dès ma premiere parole, & à l'air seul de mon visage, comprit tout ce que j'avois dans l'esprit, m'embrassa étroitement, & me pressant de ses deux bras la tête contre sa poitrine : « Mon ami, me dit-il, » soyez le bien venu. Je suis très-aise » de vous voir ici ; car j'y avois bien

(26) » Les fiançailles furent célébrées à Angers, » avec la même magnificence que si » c'eût été d'un fils » de France légitime. » Il n'avoit que 4 ans, » & la fille 6 ». *Péréf.* 2. *Part.*

» affaire de vous. Et moi, Sire », lui
1598. répondis-je, incapable de ces lâches ménagemens que la flaterie inspire, » & moi je suis très-fâché de vous y » trouver encore. Il y a si long-tems » que nous nous connoissons, reprit » ce prince en m'interrompant, que » nous nous entendons à demi mot » l'un & l'autre. Je me doute déja » de ce que vous m'allez dire; mais » si vous sçaviez ce qui se passe, & » combien j'ai déja avancé les cho- » ses, vous changeriez d'opinion ». Je répliquai que quelque fussent les avantages dont il me parloit, il les auroit tous obtenus, & de plus considérables mille fois, si au lieu de s'arrêter à Angers, il se fût présenté devant Nantes, à la tête de son armée. Le roi chercha à se disculper sur le manque d'instrumens propres à faire le siége de cette ville. Je repartis qu'il n'en auroit pas été besoin; parce que Nantes l'auroit prévenu par une reddition volontaire, & peut-être auroit livré le duc de Mercœur (27) entre ses mains. Il y

(27) Tous les historiens conviennent que Henri IV. étoit en état de faire ré-

avoit

avoit plus que de l'apparence, ſur-tout à l'égard du premier, que la choſe ſeroit arrivée comme je le diſois, & le roi en convint. » Je ne reconnois point ici, » ajoutai je après cet aveu, mon brave » roi; mais je me tais, parce que je » vois bien ce qui vous a retenu. » Je ne craignois point avec ce prince les effets d'une trop grande ſincérité. Il m'avoua tout avec un peu de confuſion, & en s'en prenant à ſa pitié naturelle pour ceux qui s'humilioient, & à la crainte de déſobliger ſa maîtreſſe. 1598.

Nous ne nous entretînmes plus après cela que de nouvelles. Sa majeſté venoit de recevoir des lettres de la reine d'Angleterre, par leſquelles elle lui donnoit avis de l'envoi qu'elle lui faiſoit d'un ambaſſadeur, pour le porter, comme on le conjecturoit avec beaucoup de vraiſemblance, à continuer la guerre. D'autres lettres de

pentir du duc de Mercœur de ſa déſobéiſſance. Il ne voulut jamais permettre que le duc envoyât à Vervins quelqu'un de ſa part, & il proteſta qu'il ſouffriroit plutôt éternellement la guerre, que de conſentir qu'un de ſes ſujets parût traiter ainſi en prince étranger avec lui.

1598. Belliévre & de Sillery lui apprirent que les légats offroient de la part de l'Espagne de rendre toutes les villes de France priſes pendant la guerre, à l'exception de Cambrai. Le paſſage du roi en Bretagne avec des troupes, ſans pour cela déſarmer en Picardie, avoit extrêmement ſurpris l'Eſpagne, & ſatisfait la cour de Londres, toujours attachée à abaiſſer la grandeur de cette couronne. Je conſeillai à Henri de ne pas manquer la paix pour une ſeule ville, & de ſe contenter d'avoir mis l'ennemi hors de la Picardie & de la Bretagne.

Cette derniere province, qui ſoupiroit depuis long tems après la tranquillité, ſentoit tout ce qu'elle devoit à ſa Majeſté, dont la préſence à la tête d'une armée, pouvoit ſeule lui procurer ce bien. Le parti de Mercœur devenoit celui du roi, les Eſpagnols n'étoient pas en état de tenir long-tems contre leurs troupes réunies. Blavet (28) & Douarnenes, les deux endroits où ils étoient cantonnés en

(28) Blavet, aujourd'hui le Port-Louis, dans l'évêché de Vannes. Douarnenès, autre port & rade dans l'évêché de Quimper.

plus grand nombre, ne pouvoient manquer de ſubir bientôt le ſort commun, & quelques jours ſuffiſoient pour purger entiérement la province de tous les ennemis étrangers. Elle avoit réſolu d'aſſembler ſes états, afin de témoigner ſa reconnoiſſance au roi, en lui accordant une ſubvention conſidérable. Sa Majeſté m'ordonna de continuer ma route en Bretagne, où en attendant qu'elle y fut arrivée elle-même, je ferois faire la montre aux troupes, & les logerois dans les Caſernes, aux environs de Rennes & de Vitré, avec des ordres étroits d'y obſerver une exacte diſcipline; qu'enſuite je me rendrois à Rennes pour tenir la place de Sa Majeſté dans les états, y hâter les délibérations des ſommes promiſes, & prêter main-forte à en faciliter la levée. Pour Henri, il ne fut pas fâché de paſſer encore quelques jours à Angers, & il ſe ſervit du prétexte qu'il manquoit encore quelque choſe au traité du duc de Mercœur.

1598.

Je ne pouvois ſçavoir mauvais gré à la ducheſſe de Mercœur d'avoir cherché à ſe faire accorder des conditions favorables; cependant j'avois un ſi

1598. grand ressentiment contre elle, de ce que le roi avoit été la dupe de ses caresses, que je serois parti d'Angers sans la voir, si le roi ne m'y avoit pas obligé, quoique je fusse allié de cette dame, par le même côté que j'avois l'honneur de l'être à la maison royale, c'est à-dire, par la maison de Luxembourg (29).

Il me remontra que si ce motif, avec celui de la politesse françoise, ne me suffisoit pas pour me faire faire cette démarche, la duchesse de Mercœur le méritoit par ses sentimens pour moi, que la connoissance de mes intentions n'avoit pas été capable d'altérer. Effectivement je fus reçu d'elle & de madame de Martigues, avec une distinction & des égards infinis. Après quelques reproches doux & obligeans, d'avoir cherché à ruiner elle & sa fille, ma petite parente, madame de Mercœur me dit qu'elle n'avoit rien tant desiré que de pouvoir remettre entre mes mains les intérêts du duc son mari, pour achever son traité avec le

(29) Jeanne de Béthune, fille de Robert sixiéme, ayeul de M. de Sully, épousa Jean de Luxembourg.

roi, de la maniere dont je l'aurois jugé à propos. Je répondis à la ducheſſe, que préſentement que mon reſpect & mon attachement pour elle, n'étoient plus arrêtés par le ſervice du roi, qui fermoit mon cœur à toute autre conſidération, elle éprouveroit qu'il n'y avoit perſonne plus diſpoſé à la ſervir que moi. 1598.

Je vins coucher ce même ſoir à Château Gontier, & le lendemain à Vitré. Je voyois trop de quelle importance il étoit de mettre une extrême police dans les logemens des gens de guerre, pour rien négliger à cet égard. MM. de Salignac & de Mouy, maréchaux de camp, me furent d'un grand ſecours. Le calme fut ſi bien rétabli dans tout ce canton, que les payſans qui s'étoient d'abord retirés & retranchés dans les bois, où ils étoient près d'en venir aux mains à chaque moment, retournerent dans leurs maiſons, & la ville de Rennes crut m'en devoir un remerciment. Elle me fit préparer, pour le ſéjour que j'allois faire en cette ville pendant la tenue des états, un très-bel appartement chez mademoiſelle de la Riviere. C'é- Dans l'Anjou.

1598. toit une femme ſpirituelle, enjouée & galante, & qui, cherchant les plaiſirs pour elle-même, n'en étoit que plus propre à la commiſſion dont elle s'étoit chargée, de me faire goûter tous ceux qu'on trouve ordinairement dans des villes auſſi opulentes & auſſi polies que Rennes.

Le miniſtere, s'il reſſembloit en tout au tems que je paſſai dans cette ville, & qui fut d'environ ſix semaines, auroit réellement toutes les douceurs qu'on lui attribue ſi fauſſement. Je n'avois d'autre occupation que d'aſſiſter aux états qui ſe prêterent, avec toute la gratitude poſſible, au ſervice qu'il s'agiſſoit de rendre au roi, & lui accorderent, ſans oppoſition, huit cent mille écus, dont cent le premier mois, autant le ſecond, & deux cent chaque mois enſuite, juſqu'à fin de payement. On créa pour cette ſomme un impôt de quatre écus par pipe de vin. Les états voulurent y en joindre une de ſix mille écus pour me faire un préſent. Je n'examinai point ſi cette occaſion étoit de celles où je pouvois l'accepter ſans conſéquence, je le refuſai. Le roi à qui l'on exagéra cette

prétendue générosité, & qui donnoit lui-même à ma conduite dans les états, beaucoup plus de louanges qu'elle n'en méritoit, voulut se charger de mon présent; & au lieu de six mille écus, il m'en donna dix mille. Je n'avois point encore reçu de don aussi considérable de Sa Majesté, depuis vingt six ans que j'étois à son service. Il se fit en cette occasion, comme un combat d'honneur entre le roi & la province de Bretagne, qui obtint que ces dix mille écus seroient encore ajoutés aux huit cent mille qu'elle lui offroit. 1598.

Le traité avec le duc de Mercœur étant consommé, le roi l'envoya pour être enregistré à la chambre des comptes de Rennes. Comme il y avoit dans ce traité quelques articles secrets sur lesquels il n'étoit rien énoncé, cette cour se crut en droit de ne point l'enregistrer, sans certaines modifications, par rapport à ces articles. Henri qui connoissoit mieux qu'aucun prince l'étendue du pouvoir des cours souveraines, & qui s'étoit toujours montré fort éloigné d'y donner la moindre atteinte, sentit ce refus aussi vivement

1598. qu'il le devoit, & m'adreſſa avec les dépêches que je recevois réglément chaque jour de ſa part, une lettre de juſſion pour la chambre des comptes. Il y marquoit à cette cour, qu'elle n'avoit pas dû ignorer que pour les traités & actes où il ne s'agit purement que de la guerre, ou de la perſonne du roi, le ſouverain en France ne prend conſeil de perſonne, & ne demande l'enregiſtrement de ſes lettres que comme une formalité d'ailleurs peu eſſentielle. Il taxoit de téméraire la conduite de ce conſeil, & lui ordonnoit de réparer ſa déſobéiſſance par une ſoumiſſion pure & ſimple.

Le roi ne montra pas moins de fermeté dans une autre occaſion, où il s'agiſſoit encore des cours ſouveraines. Ces corps prétendirent ne fournir d'abord que la moitié de la ſomme à laquelle ils avoient été taxés par les états pour leur contingent, & prendre des termes commodes & reculés pour en achever le payement. Ils avoient fait les mêmes difficultés, pour leur part des contributions néceſſaires à l'entretien des gens de guerre, qu'eux-

mêmes avoient demandés. Henri com- 1598.
prit aisément qu'ils n'avoient recours à cet artifice que pour ne plus rien contribuer, si tôt qu'ils l'auroient vu sortir de la province, & me manda qu'il entendoit qu'ils fournissent aussi leur taxe en entier; ce qui fut exécuté. Leur murmure, au sujet du payement des troupes, cessa, lorsqu'ils eurent reconnu que de cette régularité dépendoit la tranquillité de leur province, & ils furent ensuite les premiers à approuver ma conduite.

Ces différens ordres me furent adressés de Nantes, où le roi s'étoit avancé, après la confection du traité du duc de Mercœur, pour y vaquer à deux affaires importantes, l'édit pour les réformés, & la réception des ambassadeurs d'Angleterre & d'Hollande. Ce prince qui croyoit sa présence nécessaire en Picardie pour l'avancement de la paix, dont les négociations continuoient avec le même succès, comptoit s'y acheminer de Nantes dans un mois, sans faire le voyage de Rennes, qu'il regardoit comme inutile, & il avoit déja donné

les ordres pour se faire précéder par
1598. les cinq régimens de Navarre, Piémont, Isle de France, Boniface & Bréauté, qu'il tiroit de la Bretagne, pour en fortifier la frontiere de Flandre. Sa majesté m'ayant fait part de ce dessein, je lui présentai au sujet de ces régimens, que les apparences de la paix étant converties en certitude, il devoit songer à réformer une partie de ses gens de guerre, & à diminuer le nombre de ses garnisons, comme une charge trop pesante pour le royaume, qu'il suffisoit donc de deux de ces régimens en Picardie. En effet, les deux premiers y furent seuls envoyés, sous la conduite du maréchal de Brissac. J'insistai de même sur la nécessité où étoit sa majesté, de se montrer du moins dans la capitale de la Bretagne, ensorte que changeant son projet, le roi résolut de venir y passer quelques jours avant que de s'en retourner à Paris, & d'expédier pour cet effet, le plus promptement qu'il seroit possible, les deux affaires qui le retenoient à Nantes.

Il étoit devenu plus néceſſaire que jamais de régler celle qui regardoit les Proteſtans. Ce corps prenoit en France une ſi grance licence, que le roi même n'étoit pas à couvert de ſes emportemens & de ſa malignité. Les remontrances que Sa Majeſté avoit faites aux auteurs du complot dont il vient d'être parlé, loin de les faire rentrer dans leur devoir, sembloient n'avoir ſervi au contraire, qu'à leur faire faire les derniers efforts pour porter tout le parti proteſtant à prendre dans ſes différens (30) Synodes, la plus violente réſolution. Madame de Rohan n'avoit pas trouvé au-deſſous d'elle de briguer auprès des particuliers pour y faire agréer, à la pluralité des voix, qu'on prît les armes, & qu'on forçât le roi à recevoir les conditions qu'on prétendoit lui preſcrire; en quoi elle avoit été merveilleuſement ſecondée par d'Aubigné, connu par ſa lan- 1598.

(30) A Saumur, à Loudun, à Vendôme, à Châtellerault; & nous en avons parlé ci-devant à l'occaſion des cabales du parti Proteſtant pendant le ſiége d'Amiens.

gue médiſante & ſatyrique (31).
1598. C'eſt lui qui avoit oſé ſoutenir dans ces aſſemblées qu'on ne devoit plus prendre aucune confiance en un prince qui avoit abjuré, avec ſa religion, tout ſentiment d'affection, de bonne volonté & de reconnoiſſance pour les Calviniſtes. Que la néceſſité ſeule forçoit encore à avoir recours à eux, & à les ménager. Qu'après cela il ne ſe ſoucieroit plus de rien faire pour leurs conſciences, leurs vies & leur liberté. Que la paix, ſur le point d'être conclue avec l'Eſpagne, alloit attirer ſur tout le parti les dernieres miſeres, parce que le ſeul motif qui portoit Henri à la faire, étoit de s'unir enſuite avec cette couronne & le Pape, pour les ſacrifier à leurs reſſentimens communs; qu'il ne reſtoit donc plus qu'à profiter de l'embarras du roi pendant un ſiége pénible, de la diſette d'argent où il étoit, du beſoin qu'il avoit d'eux, & du

Le ſiége d'Amiens.

(31) On le croit l'Auteur de la confeſſion de Sancy, des aventures du baron de Fœneſte & autres Libelles.

pouvoir qu'exerçoit encore le duc de Mercœur en Bretagne, pour obtenir, par la force, ce que Henri refuseroit ensuite de leur accorder. 1598.

Pour mieux soulever ces assemblées, on se croyoit permises les plus noires calomnies. D'Aubigné ne rougissoit point d'y représenter Henri comme un prince indifférent à toutes les (32) religions, & passionné pour celle qui lui assuroit un trône; (33) voilà l'idée qu'il vouloit

(32) M. de Sully est fort louable de sacrifier à l'amour de la vérité tout intérêt & toute considération de parti, comme il le fait ici, & en mille autres endroits de ses mémoires, surtout étant aussi fortement attaché à sa religion, qu'il a toujours montré l'être; mais il donne en tous ces endroits des armes bien fortes contre lui-même, & après une pareille exposition des desseins & de l'esprit par lequel le corps des Réformés se conduisoit en France, il n'y a personne qui ne convienne que l'état en devoit tout appréhender.

(33) » Il y a trois » choses, disoit Henri IV. que le monde ne veut croire, » & toutefois elles » sont vraies & bien » certaines; que la » reine d'Angleterre » est morte fille; que » l'archiduc est un

1598. qu'on eût de sa conversion. Les torts prétendus faits aux Protestans ne laissoient point douter, selon lui, du nouveau systême de politique qu'Henri s'étoit formé. Ces torts ouvroient un vaste champ à d'Aubigné; le moindre y étoit traduit sous le nom de l'outrage le plus marqué, & de la plus insigne perfidie; & on y mettoit, sans la moindre justice, sur le compte du roi, tout ce qui partoit du seul parti catholique ou de la cour de Rome. Le duc de Bouillon laissant aux autres les paroles, appuyoit d'Aubigné, par son adresse singuliére à jetter de la division entre le roi & tous ceux qui l'approchoient, Catholiques ou Protestans, & à lui susciter assez d'affaires pour qu'il ne pût de long-temps se tourner contre lui. La prise de Mende, par Fosseuse, & l'équipée du comte d'Auvergne, étoient le fruit de ses conseils.

Dans le Gévaudan.

Toutes ces personnes ne s'oublie-

» grand capitaine, » & que le roi de » France est fort bon » catholique. » *Journal de l'Étoile, pag.* 233.

rent pas auprès des ambaſſadeurs Anglois & Hollandois, ſi-tôt qu'ils les virent arrivés à Nantes; & ils comptoient d'autant plus ſûrement les entraîner dans leurs vues, qu'on n'ignoroit pas qu'il leur étoit recommandé ſur toutes choſes d'empêcher la paix avec l'Eſpagne. Ces ambaſſadeurs étoient Milord Cécile (34), ſecrétaire de la reine Eliſabeth, & Juſtin de Naſſau, amiral de la république. Ils envoyerent demander au roi une audience dans laquelle ils puſſent conférer ſeuls avec ſa majeſté, ou du moins n'ayant avec elle que Loménie & moi. Je ne pus pas m'y trouver, étant occupé à Rennes. 1598.

Si les deux ambaſſadeurs en avoient cru les Proteſtans, ils n'auroient cherché qu'à intimider le roi, & à le forcer par menaces à ſe prêter à tous leurs deſſeins; mais ſoit

(34) Ce n'eſt pas ce ſecrétaire lui-même qui s'appelloit Guillaume, mais Robert ſon fils. *De Thou, liv.* 120. Voyez auſſi la chronologie Septénaire, *année* 1598 ſur cet entretien de Henri IV. avec les ambaſſadeurs Anglois & Hollandois.

que cela ne fût point en leur pouvoir,
1598. ou qu'ayant reconnu l'injuſtice des réformés, ils regardaſſent comme indigne d'eux, d'épouſer leurs paſſions, ils ne dirent rien au roi de ce que ceux-ci leur avoient ſuggeré. Ils avoient d'ailleurs des offres à faire, bien plus capables de ſéduire un prince, dont on connoiſſoit le penchant pour la guerre. L'ambaſſadeur Anglois offrit de la part de la reine ſa maîtreſſe, ſix mille hommes d'infanterie & cinq cens de cavalerie, exactement entretenus & ſoudoyés, & Naſſau quatre mille hommes de pied, avec une artillerie nombreuſe, fournie & ſervie de tout point; outre un ſecours particulier qu'on laiſſoit entrevoir qui ſeroit conſidérable, ſi Henri vouloit s'attacher à reprendre Calais & Ardres. Suppoſé que le roi ſe fût montré touché de ces offres, les deux ambaſſadeurs avoient ordre de conclure à l'heure même un traité d'alliance de l'Angleterre & des Pays Bas avec la France contre l'Eſpagne, & de ne pas oublier d'y ſtipuler, que l'une des trois puiſſances ne pourroit en-

tendre à aucune trève, ni traité avec l'ennemi commun, que du consentement des deux autres. 1598.

Heureusement le roi évita ce piége, & la considération de l'état présent de son royaume, l'emporta sur toutes les autres. Ce prince, en remerciant les ambassadeurs, ce qu'il fit de la maniere la plus polie, commença par les assurer, que pour avoir refusé l'offre de leurs souverains, il ne se départoit point de l'amitié qui l'unissoit à eux depuis si long-tems, & que la paix qu'il alloit conclure avec l'Espagne (car il ne leur cacha point en quels termes il en étoit avec Philippe), ne l'empêcheroit pas d'entretenir avec eux la même correspondance qu'auparavant, ni de leur donner les mêmes secours d'argent dans leurs besoins, avec la seule précaution que ces prêts paroîtroient être faits à titre d'acquits de dettes, pour ne point donner de sujet de rupture à l'Espagne.

Il leur déduisit ensuite avec la même sincérité tous les motifs qu'il avoit de finir la guerre. Son royaume,

1598. ainſi qu'il le leur repréſenta, n'étoit pas comme l'Angleterre & la Hollande, muni d'une barriere naturelle, contre les attaques de ſes voiſins, mais ouvert de tous côtés; ſes places ſans fortifications ni munitions, ſa marine foible, ſes Provinces déſolées, & même en partie réduites en déſert. Il paſſa à une deſcription plus particuliere des abus & des malheurs du gouvernement. La licence des guerres civiles, jointes aux guerres étrangeres, y avoit détruit toute ſubordination. Son pouvoir y étoit encore incertain & chancelant, & l'autorité royale n'y étoit pas plus reſpectée que les loix les plus ſacrées de l'état. Pour peu qu'on tardât à apporter à ces maux le remede que la paix pouvoit ſeule offrir, la France faiſoit vers ſa ruine peut-être les derniers pas, & ſans que nul ſecours humain y pût après cela arrêter un mal qui ſeroit parvenu juſqu'au cœur. Henri n'oublioit pas à fortifier chacun de ces motifs, par la comparaiſon de ſa ſituation préſente, à chacun de ces égards, avec celle où ſe trouvoient l'Angleterre &

la Hollande, dont le repos & l'intérêt s'accommodoient également bien d'une guerre qui faisoit leur plus grande sûreté, & c'étoit avec tant de netteté & de jugement, & une si parfaite connoissance des affaires de ces différens états, que Henri faisoit ce paralléle, qui rendoit la chose palpable, & que les deux étrangers ne trouvant rien à répliquer, se regardoient l'un l'autre avec le dernier étonnement. Il leur fit entendre qu'il n'alloit s'occuper à rétablir les affaires de son royaume, que pour revenir après, avec plus d'espérance de succès, à son premier projet contre l'empire, & la maison d'Autriche; mais que ces deux entreprises n'étoient pas de nature à pouvoir marcher ensemble. Les deux ministres crurent devoir, pour la forme, combattre la résolution de sa majesté : mais ce fut si foiblement, comme ayant été eux-mêmes frappés de la vérité, qu'avant que cet entretien finît, le roi les amena à tous ses sentimens, & leur fit avouer que la paix qu'il alloit faire, étoit le bien de toute l'Eu-

1598.

rope. Ils repasserent la mer presqu'auſ-
1598. ſi-tôt après, & remplirent les pays étrangers de l'opinion avantageuſe qu'ils avoient conçue de la capacité & de la ſageſſe du roi de France.

En effet, quel déluge de maux ce prince n'alloit-il pas attirer ſur ſon royaume, ſi écoutant plus le dépit & la vengeance, que le conſeil & la prudence, il eût en ce moment commencé une guerre qu'il ne dépendoit plus de lui d'éteindre ? Quelle idée s'offre à l'eſprit, ſi la fortune, qui tient en ſes mains les événemens de la guerre, l'eût rendue malheureuſe pour la France ? Et même en la ſuppoſant heureuſe; peut-on imagner rien de ſi déplorable, que des ſuccès qu'un prince achete par l'aliénation de ſes domaines, par l'anticipation & l'engagement de tous ſes revenus, par la ruine de ſon commerce, par le dépériſſement de l'agriculture & du pâturage, qui ſont les deux mammelles de la France, enfin par l'épuiſement & la dévaſtation de ſes provinces ? Qu'avez vous à mettre dans la balance vis-à-vis de ſi grande

malheurs ? Des conquêtes dont la possession forcée renouvelle vos allarmes à tous les instans, & qui demeurant comme autant de monumens odieux qui rappellent à votre ennemi l'ambition & les offenses de celui qui les a faites, deviennent pour la suite un germe d'envie, de défiance, de haine qui replonge tôt ou tard dans toutes ces mêmes horreurs, dont l'intérieur d'un royaume gémit encore. Je ne crains point de dire par cette raison, qu'il est presque également triste pour les princes de l'Europe, dans l'état où elle se trouve aujourd'hui, de réussir, ou d'échouer dans leurs entreprises; & que le véritable moyen d'affoiblir un voisin puissant, n'est pas de se charger de ses dépouilles, mais de les laisser partager aux autres. 1598.

Toute l'arrogance de la cabale protestante tomba lorsqu'elle vit que les ambassadeurs sur lesquels elle avoit fait tant de fond, étoient entrés dans tous les sentimens du roi. Elle jugea que la paix alloit suivre de près cet événement, & ne songea plus qu'à en jouir elle-même à des conditions raisonnables; heureuse, dans une con-

1598. jecture très-propre à la châtier de ses mauvais procédés, d'avoir affaire à un prince, dans lequel la raison se rendît toujours la maîtresse du ressentiment. On travailla donc de part & d'autre à la composition de cet accord fameux, sous le nom d'édit de Nantes, par lequel les droits des deux religions alloient être aussi solidement établis dans la suite, que nettement éclaircis. Schomberg, le Président de Thou, Jeannin & Calignon furent chargés de le dresser. Je n'en dirai rien davantage, sinon que moyennant cet édit les Calvinistes François, qui jusques-là n'avoient subsisté que par des trèves reprises & continuées, se virent enfin un état fixe & durable. (35) Il restoit à faire vérifier & autoriser ce traité par les parlemens

(35) L'édit de Nantes fut signé le 13 Avril. De Thou dit que la vérification en fut remise après le départ du légat qu'on ne vouloit pas renvoyer mécontent. Ce que cet édit a de plus favorable aux calvinistes, que ceux qui leur avoient été accordés précédemmeut, c'est qu'on les admet aux charges de judicature & de finance. Tout le reste n'a rien d'essentiellement différent de l'édit de pacification de 1577. Bayle

& les cours ſouveraines, à commencer par celles de Paris : ce qui fut remis après le retour du roi en cette ville. 1598.

Ayant ſatisfait dans la plus exacte juſtice à ce qu'il devoit aux Réformés, Henri crut qu'il ne devoit plus ſi fort ménager les mutins (36) de ce corps, & en particulier le duc de Bouillon, qui avoit le plus de reproches à ſe faire ; & il ſe diſpoſa à lui parler une fois en maître. Il venoit d'en acquérir le droit, quand même ſa qualité de roi ne le lui auroit pas

fait honneur au miniſtre Chamier, de la compoſition de l'édit de Nantes. Voyez-le dans Mathieu, *tom.* 2. *liv.* 2. & pluſieurs autres Hiſtoriens. Il y eut auſſi quelques articles ſecrets dont le plus déſavantageux pour les Calviniſtes, eſt celui qui leur défend l'exercice de leur religion, dans pluſieurs villes & territoires, comme Reims, Soiſſons, Dijon, Sens, &c. parce que Henri IV. s'y étoit engagé par ſes traités particuliers, avec les différens ſeigneurs de la ligue.

(36) Legrain rapporte un bon mot de Henri IV. Un jour que les Proteſtans l'importunoient de leurs demandes ; » adreſſez-vous à » ma ſœur, leur dit- » il, car votre état » eſt tombé en que- » nouille. «

1598. donné. Il attendit pour le faire qu'il fût arrivé à Rennes, dont il prit la route ſans tarder. Le duc de Bouillon étoit logé chez l'Alloué, où ſa goutte le retenoit au lit. Sa majeſté s'y tranſporta, comme pour lui rendre viſite; & après le premier compliment, ayant fait ſortir tout le monde de la chambre du malade, il lui dit d'écouter ſans l'interrompre tout ce qu'il avoit à lui dire, & commença par le détail de toutes ſes différentes manœuvres, afin de lui faire voir qu'il n'en ignoroit aucune. Il s'arrêta principalement ſur quelques démarches du duc, d'autant plus criminelles, qu'il les avoit faites depuis l'édit de Nantes, qui devoit lui avoir interdit toute penſée de ſe ſoulever contre un prince qui ſe prêtoit ſi généreuſement à ſa ſatisfaction. Le duc voulut prendre la parole pour s'excuſer, mais il fut arrêté par ſa majeſté, qui lui dit que ſans autre juſtification, de ce jour elle oublioit tout le paſſé, & qu'après avoir pardonné tout ce que la malice la plus noire avoit pû ſuggérer à ſes ennemis, elle n'avoit garde d'exclure de ſes graces un ancien ſerviteur dont elle avoit

avoit été long-tems ſatisfait : mais enſuite le roi avertit le duc, en prenant ce ton d'autorité, qui lui ſiéoit d'autant mieux qu'il le prenoit plus rarement, de profiter du conſeil qu'il vouloit bien lui donner, comme ſon ami, de ne ſe ſouvenir de ſa conduite paſſée, que pour en prendre une directement oppoſée ; parce que s'il arrivoit qu'il ſe laiſſât encore aller à manquer de reſpect pour ſon roi & ſon maître, il étoit réſolu pour l'en punir, d'uſer de toute la facilité que la pacification de ſon royaume lui en laiſſoit. Après quoi, ce prince ſans vouloir entendre les réponſes du duc, ſortit & l'abandonna à ſes réflexions. 1598.

Les Bretons furent charmés de l'affabilité de leur roi & de ſa complaiſance à ſe trouver à toutes les fêtes, dont les dames s'empreſſoient à l'envi de le régaler. Henri partageoit ſon tems entre les aſſemblées de ces dames, les courſes de bague, les ballets, & le jeu de paume, ſans ceſſer ſon aſſiduité auprès de la marquiſe de Monceaux, qui étoit fort avancée dans ſa groſſeſſe.

Au milieu de tous ces plaiſirs, il y

1598. avoit des momens où le roi me paroiſſoit ſi rêveur, que je devinai ſans peine, qu'il ſe livroit à quelque ſecret ſentiment qui l'inquiétoit. J'en doutai encore moins lorſque ſa majeſté, qui prenoit auſſi de tems en tems le divertiſſement de la chaſſe, m'ordonna deux fois de l'y ſuivre, pour m'entretenir à l'écart; & cependant ne me parla de rien. Je me rappellai que la même choſe étoit arrivée à Saint Germain & à Angers; & j'en conclus, qu'il étoit queſtion de quelque deſſein, ſur lequel Henri ſentoit quelque répugnance à s'expliquer avec moi, connoiſſant avec quelle franchiſe j'oſois quelquefois combattre ſes ſentimens: mais je ne pouvois deviner quel étoit ce deſſein. Au ſortir de la viſite au duc de Bouillon, dont je viens de parler, le roi étant au bas de l'eſcalier, d'où il me vit entrer dans la cour, m'appella; & s'étant fait ouvrir un fort beau & grand jardin, il y entra en me tenant par la main, les doigts entrelacés dans les ſiens, ſelon ſa coûtume; il fit refermer la porte ſur lui, & défendit qu'on y laiſſât entrer perſonne.

Ce début me préparoit à quelque

grande confidence. Henri n'y vint pas tout d'abord. Il commença, comme pour se rassurer lui-même, à me parler de ce qui venoit de se passer entre lui & le duc de Bouillon. Ce discours fut suivi des nouvelles des négociations de Vervins, & l'amena insensiblement sur les avantages qu'un gouvernement tranquille alloit procurer à la France. Une seule chose faisoit de la peine au roi, disoit-il, c'est que n'ayant point d'enfans de la reine son épouse, envain il alloit se donner tant de peine à pacifier son royaume, puisqu'après sa mort il ne pouvoit manquer de retomber dans ses premieres calamités, par les disputes entre le prince de Condé & les autres princes du sang, sur la succession à la couronne. Sa Majesté m'avoua, que cette raison lui faisoit souhaiter ardemment de laisser des enfans mâles, sortis de lui. La dissolution de son mariage avec la princesse Marguerite, étoit un point, sans lequel ce contentement étoit absolument interdit à ce prince : mais la facilité que l'archevêque d'Urbin, & MM du Perron, d'Ossat & de Marguemont, ses députés à Rome, 1598.

1598. lui avoient mandé qu'ils trouvoient à cet égard auprès du pape, donnoient de grandes espérances pour la réussite. En effet, Clément VIII. aussi bon politique qu'aucun prince de l'Europe, songeant aux moyens d'empêcher la France & les autres Royaumes de la chrétienté, de retomber dans la confusion d'où l'on étoit à peine sorti, n'en trouvoit point de meilleur, que d'assûrer la succession de France, en autorisant Henri à s'engager dans un second mariage, qui pût lui donner des enfans mâles.

Notre conversation s'étant fixée sur ce chapitre, il me fut aisé d'appercevoir, que c'étoit de là précisément que partoit l'inquiétude de sa majesté; mais je ne pus sçavoir encore si-tôt, quel en étoit le véritable sujet. Le roi commença à examiner avec moi, sur quelle princesse de l'Europe il pourroit jetter les yeux, pour en faire son épouse; en supposant son mariage avec Marguerite de Valois, dissous. Mais, à dire le vrai, il faisoit marcher avant cet examen, une déclaration, après laquelle il devenoit fort inutile: c'est que pour n'avoir pas à se re-

pentir, disoit-il, d'un marché, aussi hazardeux que celui là, & pour ne pas tomber dans le malheur, qu'il appelloit le plus grand des malheurs, d'avoir une femme, mal-faite de corps & d'esprit, il demandoit sept choses, dans celle qu'il épouseroit : qu'elle fût belle, sage, douce, spirituelle, féconde, riche & d'extraction royale : aussi n'en trouvoit-il pas une seule dans toute l'Europe, dont il se montrât entiérement satisfait. » Je m'accommoderois volontiers, disoit ensuite Henri, » peu d'accord avec ses principes, de » l'Infante d'Espagne, quelque vieille » qu'elle puisse être ; pourvu qu'avec » elle, j'épousasse les Pays-Bas ; » quand ce devroit être à la charge de » vous redonner le comté de Béthune. » Je ne refuserois pas non plus la » princesse (37) Reibelle d'Angleter- 1598.

(37) La marquise Aibelle, Arbelle, ou Arabelle Stuard : elle étoit fille de Charles, Comte de Lenox, petit-fils de Marguerite, reine d'Ecosse, sœur aînée de Henri VIII. Jacques VI. son cousin germain, ayant été en 1602, déclaré légitime héritier d'Elizabeth, il se fit l'année suivante une conspiration en fa-

1598. » re, si, comme on publie que cette » couronne lui appartient, elle en avoit » été seulement déclarée présomptive » héritiere : mais il ne faut pas plus » s'attendre à l'un qu'à l'autre. J'ai en- » core entendu parler de certaines » princesses d'Allemagne dont je n'ai » pas retenu les noms : mais les fem- » mes de ce pays ne me reviennent » nullement. Je croirois toujours » avoir un lot de vin couché auprès » de moi ; outre que j'ai oui dire qu'il » y a eu une reine de cette nation, en » France, qui la pensa ruiner : tout ce- » la m'en dégoûte. L'on m'a aussi par- » lé des sœurs du prince Maurice : » mais outre qu'elles sont toutes Hu- » guenotes, ce qui donneroit de l'om- » brage à la cour de Rome, certain bruit » répandu parmi les catholiques, qu'el- » les sont filles d'une nonnain, & quel- » qu'autre chose encore que je vous di- » rai une autre fois, m'en détourne. Le » duc de Florence a encore une niéce, » que l'on dit être assez belle ; mais elle » est d'une des moindres maisons de

veur d'Arabelle, qui mourut prisonniere dans la tour de Londres. *Voyez les historiens.*

1598.

» la chrétienté, qui portent le titre
» de prince; n'y ayant pas plus de
» soixante ou quatre-vingts ans, que
» ses ancêtres n'étoient qu'au rang des
» meilleurs bourgeois de leur Ville:
» outre qu'elle est de la même race que
» la reine-mere Cathérine, qui a tant
» fait de mal à la France, & à moi en
» particulier.

» Voilà, continua le roi, voyant
» que je l'écoutois attentivement, tou-
» tes les princesses étrangeres, dont
» j'ai connoissance. A l'égard de celles
» qui sont en France, vous avez ma
» niéce de Guise, qui seroit une de
» celles qui me plairoient le plus, (38)
» malgré le petit bruit que quelques

(38) Louise-Marguerite de Lorraine, c'étoit une très-belle princesse. Il fut proposé dans le tems du siége de Paris, de lui faire épouser Henri IV. pour réunir les deux partis. Les Libelles satyriques de ce tems-là lui reprochent un commerce de galanterie, avec le duc de Bellegarde, grand écuyer: & ce que Henri dit ici de Poulet, est d'après une chanson qui fut faite contre mademoiselle de Guise, & qu'on peut voir dans l'Etoile, *année* 1596. Voyez aussi les galanteries des rois de France, &c.

» malins font courir, qu'elle aime bien
1598. » autant les poulets en papiers, qu'en
» fricassée : car pour moi, outre que
» je crois cela très-faux, j'aime-
» rois mieux une femme, qui fit un
» peu l'amour, qu'une qui eût mauvai-
» se tête : mais j'appréhende la trop
» grande passion qu'elle témoigne
» pour sa maison, & sur-tout pour ses
» freres. » Le roi parcourut de suite & aussi inutilement, les autres princesses. Il trouvoit les unes, belles, grandes, bien faites; comme l'aînée des deux filles du duc de Maïenne, quoiqu'un peu noire; les deux d'Aumale & les trois de Longueville; mais ou bien elles étoient trop jeunes, ou bien elles ne lui plaisoient pas; il nomma ensuite Mademoiselle de Roham, la fille de madame la princesse de Conti, de la maison de Lucé, mesdemoiselles de Luxembourg & de Guémené : mais la premiere étoit huguenote, la seconde n'étoit pas assez âgée; les deux autres n'étoient pas de son goût : enfin toutes eurent l'exclusion, pour quelques autres raisons particulieres; & le roi finit ce dénombrement par dire, qu'après tout, quelque parfaites que lui parussent toutes ces

personnes, il ne voyoit rien qui pût l'assurer, qu'elles lui donneroient des enfans mâles, ni qu'il s'accommodât de leur humeur, & encore de leur esprit : trois conditions des sept, sans lesquelles il ne se résoudroit point à s'engager; parce qu'il prenoit une femme dans le dessein de partager avec elle ses affaires domestiques, & que devant mourir avant elle, suivant le cours de nature, & peut-être laisser des enfans en bas âge, il étoit nécessaire qu'elle pût les élever, & conduire l'état pendant une minorité. 1598.

Mais quoi ! dis-je enfin à ce prince, las de chercher le but d'un discours, où il me paroissoit vouloir & ne vouloir pas tout ensemble : « que voulez-vous, » sire, avec tout ce pour & contre ? & » qu'en puis-je conclurre moi-même ; » sinon que desirant fort d'être marié, » vous ne trouvez pourtant sur la terre, » aucune femme qui vous soit propre ? » Du ton dont vous avez parlé de l'in- » fante Claire Eugénie, les riches héritie- » res paroissent être assez votre fait : » mais attendez-vous que le ciel ressus- » cite une Marguerite de Flandre, une

1598. » Marie de Bourgogne, &c. ou du » moins, qu'il rajeunisse la reine d'Angleterre ? » J'ajoutai, en riant, que quant à ces autres preuves de fait, qu'il demandoit, je ne trouvois point d'autre expédient, que de faire assembler les plus belles filles de France, depuis dix-sept jusqu'à vingt-cinq ans ; de prendre le soin de connoître lui-même, par des conversations particulieres, la trempe de leur cœur & de leur esprit ; se remettant du reste sur le rapport des matrones expérimentées, auxquelles on a recours, dans des cas à peu près semblables. Je continuai en reprenant la parole plus sérieusement, que pour moi mon avis étoit que sa majesté pouvoit tout-d'abord retrancher de son plan, les grands biens & la naissance royale ; qu'il suffisoit d'une femme qui pût se faire aimer, & lui donner de beaux enfans ; mais qu'à cet égard, encore une fois, on devoit se contenter de la plus simple apparence ; se souvenant également & du grand nombre des belles femmes stériles, & des peres illustres, malheureux en enfans ; au reste, que quels que fussent

les ſiens, le ſang dont ils ſortiroient les rendroit toujours l'objet du reſpect & de l'obéiſſance des François. 1598.

» Or bien, interrompit le roi, » laiſſant à part votre avis ſur cette » aſſemblée de filles, qui apprêteroit » à rire, & vos galans hommes, qui » n'ont pas eu de ſemblables enfans » (39) : car j'eſpere en faire, qui vau» dront mieux que moi; puiſque vous » convenez que ma femme doit être » complaiſante, bien faite, & de taille » à faire eſpérer des enfans, ſongez un » peu en vous-même, ſi vous n'en » pourriez point connoître quelqu'une, » dans laquelle tout cela ſe rencon» trât. » Je répondis, que je ne prononçois pas ainſi à la hâte, ſur un choix qui demandoit tant de réflexion, & auquel je ne m'étois point encore appliqué. » Et que diriez-vous, re-

(39) L'auteur cite aſſez mal-a-propos à ce ſujet, Ninias, Anaxindaris, Nabuchodonoſor, Cyrus, Alexandre, Trajan, Conſtantin & Charlemagne. Je retranche auſſi de cette converſation, comme de quantité d'autres endroits, pluſieurs diſcours trop diffus, & pleins d'une inutile érudition.

» partit Henri, si je vous en nommois
1598. » une, dont j'eusse une pleine connois-
» sance sur ces trois choses? je dirois,
» sire, repliquai-je tout naturellement,
» que vous avez eu avec elle une plus
» grande familiarité que moi; & que ce
» ne peut être qu'une veuve : rien que
» cela seul ne me paroît convaincant
» sur le chapitre des enfans. Ce sera
» tout ce que vous voudrez, reprit
» le roi; mais si vous ne pouvez de-
» viner, je la nommerai. Nommez la
» donc, lui dis-je; car j'avoue que
» je n'ai pas assez d'esprit pour cela.
» Oh! la fine bête que vous êtes, s'é-
» cria le roi! vous le feriez bien, si
» vous vouliez; & vous ne faites ainsi
» l'ignorant, que pour m'obliger à la
» nommer moi-même. Ne confessez-
» vous pas que ces trois conditions
» se rencontrent dans ma maîtresse?
» non que je veuille dire parlà, pour-
» suivit ce prince, confus sans doute
» de sa foiblesse, que j'aie pensé à l'é-
» pouser; mais seulement, pour sça-
» voir ce que vous en diriez, si faute
» d'autre cela me venoit quelque jour
» en fantaisie. »

Il n'étoit pas difficile de voir au

travers de cette foible précaution, que Sa Majesté n'avoit déjà que trop pensé, & n'étoit que trop disposée à cet indigne mariage, pour lequel elle sembloit par toutes ses paroles, demander grace. Ma surprise fut aussi grande qu'on peut se l'imaginer; mais je crus devoir la cacher soigneusement. Je feignis de trouver dans les dernieres paroles de Henri, un air de plaisanterie qui n'y étoit point, mais qui me donnoit occasion de mettre dans ma réponse, toute celle qui étoit nécessaire pour faire honte au roi, de cette idée bisarre. Ma feinte ne me réussit pas; le roi n'avoit pas fait l'effort d'un aveu si pénible pour en demeurer là. » Je vous ordonne, me dit-il, de » me parler librement. Vous avez acquis le droit de me dire mes vérités; » n'appréhendez pas que je me fâche; » pourvu que vous ne le fassiez qu'en » particulier : devant le monde je m'en » fâcherois bien fort. » 1598.

Je répondis au roi, que je ne serois jamais assez imprudent, pour dire rien à Sa Majesté, en particulier, non plus qu'en public, qui pût

1598. lui déplaire ; excepté les cas où il s'agiroit de sa vie, ou du bien de l'état. Je lui fis ensuite envisager dans le cas dont il étoit question, la honte dont une alliance criminelle le couvriroit aux yeux de l'univers, & les reproches qu'il auroit à essuyer dans la suite de sa propre part, lorsque les bouillons de l'amour étant éteints, il jugeroit plus sainement de son action. S'il n'avoit recours à ce moyen, que pour ôter à la France tous les malheurs d'une succession incertaine, je lui fis voir qu'il l'exposeroit à tous ceux qu'il voudroit éviter, & à de plus grands encore, la légitimation qu'il pourroit faire des enfans qu'il avoit eus de madame de Liancourt, n'empêchant pas que l'aîné incontestablement né d'un double adultére, ne fût par cet endroit inférieur au second, qui n'avoit que la honte du simple adultére ; & tous les deux à ceux qu'il pourroit avoir dans la suite de sa maîtresse, devenue sa femme légitime ; ce qui par l'impossibilité de jamais bien établir leur état, ne pourroit manquer de devenir une source inépuisable de

querelles & de guerre. » Je vous laiſſe, 1598.
» Sire, pourſuivis-je, faire vos réfle-
» xions ſur tout cela avant que de
» vous en dire davantage. Ce ne ſera
» pas trop mal fait, » reprit le roi,
frappé du ſeul coup d'œil de ce que je
venois d'expoſer ; » auſſi bien vous
» m'en avez aſſez dit pour la premiere
» fois. » Mais quelle eſt la tyrannie
d'une aveugle paſſion! Il revint encore
malgré lui dans le moment même à
me demander ſi de l'humeur dont je
connoiſſois les François, & ſur tout les
grands, je croyois qu'en épouſant ſa
maîtreſſe, il y eût quelque ſoulevement
à craindre de leur part de ſon vivant.

Cette queſtion acheva de me convaincre, que Henri étoit mortellement atteint, je le traitai comme tel. J'entrai dans des explications, qu'il faut épargner au lecteur ; auſſi bien il devine lui même, tout ce que je pus dire en cette occaſion & cet endroit n'a ſans doute déja été que trop amplement traité. Nous demeurâmes près de trois heures enfermés ; & j'eus la conſolation de laiſſer le roi perſuadé de tout ce que je lui avois repréſenté.

1598. La difficulté étoit de rompre des nœuds trop forts : ce prince n'en étoit pas encore venu là ; & il devoit souffrir auparavant, de terribles (40) combats avec lui-même. Tout ce qu'il

(40) Dans ce combat intérieur, la voix de la raison & de la bienséance ne fut pas la plus forte auprès de Henri IV. & même quoique dise ici & ailleurs M. de Sully, on a toujours été persuadé, avec beaucoup de fondement, que si la mort n'avoit pas ôté à ce prince, cette maîtresse si tendrement aimée, ou il l'auroit épousée, ou il ne se seroit point remarié du tout. Il ne s'en tint pas toujours là-dessus au seul conseil du duc de Sully; du moins si nous ajoutons foi à une Anecdote assez curieuse, qui se trouve dans le *vol. 9590. des Manuscrits de la bibliothèque du roi*. Elle marque : que Henri IV. étant à Saint Germain-en-Laye, (ce ne peut être que quelques mois au plus après son retour de Bretagne) il fit appeller ses trois ministres, (messieurs de Rosny, de Villeroi & de Sillery) pour traiter avec eux cette question si importante de son mariage : que le premier qui est à coup sûr M. de Rosny (opina, comme il fait dans cet endroit de ses mémoires; que le second lui conseilla au contraire, de ne point se marier, & de laisser sa succession au prince de Condé que le droit de sa naissance faisoit son héritier; que le troisiéme enfin, c'é-

put faire pour le moment présent, fut de remettre à prendre une derniere résolution, après qu'on auroit obtenu du pape cette permission tant sollicitée ; & de garder jusques-là sur tous ses sentimens, le plus profond secret. Il me promit qu'il ne diroit rien à sa 1598.

toit Sillery, le plus fin courtisan des trois) contredisant l'un & l'autre avis, lui dit, qu'il ne pouvoit mieux faire, que d'épouser sa maîtresse, & légitimer l'aîné des enfans qu'il avoit d'elle. Henri IV, continue l'auteur de cette anecdote, qui s'annonce pour être une personne, à laquelle l'un des trois ministres même fit part de ce qui venoit de se passer entre le roi & eux, Henri IV. parut ému de ce discours, & ensuite dit : » je m'étois promis beaucoup de vos suffisances & fidélités au » conseil que j'ai desiré prendre de vous » touchant mon mariage.... Et toutefois j'ai peur, qu'au » lieu de me faire résoudre, vous n'ayez » augmenté mon irrésolution par la » contrariété de vos » opinions, accompagnées de raisons » si puissantes que je » me trouve bien empêché au jugement, » que je dois faire de » la meilleure : à cela » donc, j'ai besoin » d'un peu de tems » pour y songer, &c.» Ce qu'ayant dit, il se leva, & donna congé à ces messieurs.

1598. maîtresse des miens, de peur de me mettre mal avec elle. » Elle vous aime, » me dit-il, & vous estime encore da- » vantage; mais il lui reste toujours » quelque défiance, que vous ne lui » soyez pas favorable dans les avan- » tages, que je suis porté à faire à ses » enfans & à elle. Elle me dit sou- » vent, qu'il semble, à vous enten- » dre mettre sans cesse en avant mon » état & ma gloire, que vous préférez » l'un à ma personne, & l'autre à » mon contentement. » Je répondis encore, que je ne m'en défendois pas; que l'état & le souverain ne devoient point être envisagés sous deux regards différens: » Songez: » sire, ajoutai-je, que votre vertu » étant l'esprit qui anime véritable- » ment ce grands corps, il doit vous » rendre par sa splendeur, la gloire » & la félicité qu'il tire de vous; & » que vous ne pouvez chercher la » vôtre ailleurs. » Cela fait; nous sortîmes du jardin, & nous nous séparâmes pour aller souper; laissant les courtisans se donner la torture, pour deviner le sujet d'un entretien aussi long.

Nous n'avions fait aucune attention, le roi ni moi, à une circonſtance dont le défaut a ſouvent été un obſtacle, dans de ſemblables occaſions; je veux dire, au conſentement de la reine Marguerite, à la diſſolution de ſon mariage. Je crus devoir entamer cette négociation, en attendant le ſuccès de celle qui ſe pratiquoit à Rome. Je voulus d'abord ſonder quels étoient les ſentimens de cette princeſſe. La teneur de la lettre, que je lui écrivis à ce ſujet, étoit: Que ſouhaitant paſſionnément ſon raccommodement avec le roi, ſur lequel la France fondoit ſon eſpérance d'un héritier de la couronne, j'avois cru devoir la prier de m'employer pour y travailler. Si la diſpoſition des eſprits étoit telle de part & d'autre, que cet effort fût impoſſible, ou qu'il ne pût conduire à la fin que je lui marquois (ce qui étoit un point dont je ſçavois bien que la ſtérilité de Marguerite devoit la faire convenir ſecrettement) qu'elle ne s'offenſât pas, ſi je prenois dans la ſuite, la liberté de la porter à un plus grand ſacrifice encore, que l'état attendoit d'elle. Je ne marquois pas 1598.

la chose plus clairement ; mais après ce
1598. que je venois de lui dire, sur la nécessité de donner des enfans légitimes au sang de France, il n'étoit pas difficile de deviner quel étoit ce sacrifice.

La reine se donna tout le tems de délibérer sur un parti de cette importance, avant que de me faire réponse. Je ne la reçus que cinq mois après ; elle étoit datée (41) d'Usson, où elle faisoit sa résidence ordinaire ; & cette réponse étoit telle qu'on pouvoit la souhaiter, sage, modeste & soumise. Marguerite sans s'expliquer autrement que j'avois fait moi-même, sur une séparation, dont le bruit n'avoit point encore éclaté, se contentoit de faire parler en sa place, une protestation de sa soumission à toutes les volontés du roi, jointes à des louanges sinceres de la conduite de Sa Majesté, & à des remercimens pour moi, des soins que je prenois.

Le séjour du roi à Rennes ne fut

(41) Cette princesse s'étoit d'abord retirée plusieurs années auparavant, à Agen, & ensuite à Carlat. Le roi Henri III. son frere, qui ne la traitoit pas mieux que Henri IV. son mari, la fit poursuivre partout, & enfin renfermer dans le château d'Usson en Auvergne, où après sa mort elle demeura volontairement.

que de sept ou huit jours, après lesquels il se hâta de retourner à Paris, pour se trouver en Picardie, au commencement de Mai. Il s'achemina par (42) Vitré, d'où je reçus ordre de ce prince, de donner une gratification à la garnison de Rochefort, & ensuite, d'en faire raser le château. De Vitré, Sa Majesté prenant le long de la Loire, se rendit à Tours par la Fléche, qu'elle se fit un plaisir de revoir, comme l'endroit où elle avoit passé une partie de sa jeunesse. 1598.

Pour moi, après avoir encore demeuré cinq ou six jours à Rennes, pour mettre ordre, soit aux finances, soit au payement des gens de guerre, à leur départ de Bretagne, & à leur marche au travers des provinces, je vins trouver le roi à Tours, où ce prince me manda, pour une affaire importante. Je le laissai continuer sa route vers Paris; où quelque chose qu'il fît, il ne put arriver, que sur la

(42) Je substitue ce mot en la place de celui de Villeroi, que porte l'original. Il n'y a jamais eu d'endroit en Bretagne, qui ait porté ce nom, & le chemin de Henri IV. s'adonnoit en effet par Vitré.

1598. fin de Mai. J'étois si las (43) du cérémonial des grandes villes, & des longues harangues sur-tout, que prenant un chemin écarté, par le Maine & le Perche, je vins seul visiter ma terre de Rosny, où mon épouse étoit occupée à faire commencer la maison que j'y faisois bâtir, & avoit manqué à être écrasée sous les ruines du vieux bâtiment, qu'il avoit fallu abattre.

Je m'y arrêtai fort peu; & cepen-

(43) Le roi ne l'étoit pas moins. L'Etoile rapporte quelques reparties fort agréables de Sa Majesté, à ces importuns harangueurs. L'un d'eux l'ennuyoit par de longs titres d'honneurs, & répétant souvent, roi très-benin, très-grand, très-clément, &c. Ajoutez, & très-las, lui dit Henri. Un autre ayant débuté par ces mots. » Agésilaüs, roi de Lacédémone, Sire, &c. » le roi lui dit en l'interrompant. » Ventre saint gris! j'ai » bien oui parler de » cet Agésilaüs; mais » il avoit dîné, & je » n'ai pas dîné moi. » Ayant dit par deux fois à un autre, qu'il abrégeât, & voyant qu'il n'en faisoit rien, il le laissa-là, & s'en alla, en lui disant, » vous direz donc le » reste à M. Guillaume, » c'étoit le bouffon de la cour.

dant je ne trouvai plus le roi à Paris. Il ne fit qu'y passer, & prit aussi-tôt la route d'Amiens. Cet endroit lui parut commode, pour communiquer facilement avec ses plénipotentiaires à Vervins; & en même tems, pour visiter toutes les places frontieres, faciliter l'évacuation de celles qu'on alloit lui rendre par le traité, & pourvoir à leur sûreté, pour l'avenir. Tout cela fut fait en huit jours, & sa majesté ne revint point à Paris, que la paix ne fût signée. (44). 1598.

Le Traité étoit des plus simples:

(44) Elle fut signée le 2 Mai 1598, au nom du roi, par » messire Pomponne » de Belliévre, chevalier, sieur de Grignon, conseiller en » son conseil d'état: » & messire Nicolas » Brulart, chevalier, » sieur de Sillery aussi » conseiller dudit sieur » roi, en son conseil d'état, & président en sa cour du » parlement de Paris, » au nom du cardinal » d'Autriche, ayant » pouvoir du roi d'Espagne; par messire » Jean Richardot, » chevalier, chef & » président du conseil » privé dudit sieur » roi & de son conseil d'état; messire » Jean-Baptiste de » Taxis, chevalier, » &c. & messire Louis » Verreiken, aussi chevalier, &c. » Voyez ce traité en entier

1598. la remiſe de toutes les places que l'Eſpagne poſſédoit en France, en faiſant preſque le ſeul article conſidérable. On n'y ſtatua rien ſur l'affaire du marquiſat de Saluces. Le roi ne jugea pas devoir manquer la paix pour cet article, qu'on regardoit comme ſi peu important, que ſur le déni de juſtice de la Savoye, il pouvoit, ſans peine, diſoit-on, ſe ſaiſir de tout ce marquiſat, n'y trouvant plus d'obſtacle de la part de l'Eſpagne, ſeulement on en fit un compromis entre les mains du pape. (45) Les plénipotentiaires

dans les *mémoires & négociations de la paix traitée à Vervins*, *tom.* 2. avec la relation en forme de journal, de tout ce qui ſe paſſa entre les plénipotentiaires, depuis l'ouverture de cette négociation, juſqu'à la concluſion de la paix,

(45) Ce qui regarde le duc de Savoye, repréſenté par meſſire Gaſpard de Genève, marquis de Lullin, conſeiller d'état, &c. eſt à la ſuite de *l'art.* 24, & porte : »Que le ſurplus » des autres différends, qui ſont entre » ledit ſieur roi très-» chrétien, & ledit S^r. » Duc ſera remis au ju» gement de notre S. » pere Clément VIII. » pour être vuidé & » décidé par ſa Sainteté » dedans un an... Et de» meureront les choſes » en l'état qu'elles ſont » à préſent, &c.

nipotentiaires firent en cela une faute, qui rengagea sa majesté incontinent après la paix dans une guerre qu'on auroit pu éviter. Je supprime au reste toutes les formalités d'usage entre les plénipotentiaires (46); & je laisse à d'autres à louer ces marches fines & détournées, que la politique veut qu'on croye le chef-d'œuvre de l'esprit humain. 1598.

Le roi signa le traité dans Paris, en présence (47) du duc d'Arscot, &

(46) Il s'y trouva les mêmes difficultés pour le fond, & les mêmes obstacles pour les formalités, qui ont coutume de se rencontrer dans ces sortes de discussions. On peut les voir dans les *Lettres de MM. de Bellievre & de Sillery*, & *dans la relation*, &c. *ibid.* Ces deux négociateurs ont été généralement loués de la conduite ferme & sage qu'ils y firent voir. Ils déduisent dans leurs lettres, & entr'autres, dans celles datées des 7 Avril & 4 Mars, les motifs qui les porterent à finir avec les agens du duc de Savoye, de la maniere dont se plaint M. de Sully, ce qu'ils ne firent que par des ordres particuliers de sa majesté, dans sa lettre du 9 Avril, &c.

(47) Charles de Croy, duc d'Arscot, prince de Chimay, Dom Francisco de Mendoza & Cardona, amiral d'Arra-

1598. de l'amiral d'Arragon. Le cardinal archiduc fit la même chose à Bruxelles, au nom du roi d'Espagne & du sien, devant le maréchal de Biron, à qui le roi venoit de donner pour le rendre digne de cette cérémonie, le rang de duc & pair : dignité qui acheva de lui tourner la tête. MM. de Bellievre & de Sillery y assisterent aussi. Le duc de Savoye reçut solemnellement la paix à Chambery, en présence de Gadaigne Bothéon (48), gouverneur de Lyon, député de sa majesté à cet effet.

C'est ainsi que malgré une ligue

gon. Henri IV. prêta le serment pour l'observation du traité de paix, le Dimanche 21 Juin, le cardinal de Florence, Légat, officiant de la maniere la plus solemnelle. La relation s'en trouve aussi, *ibid. tom. 2. p. 266. Mss. de la bibliot. du roi, vol. 9361. Mém. de la ligue, tom. 6. Mém. de Nevers, tom. 2. Matthieu, tom. 2. Cayet & autres.*

(48) Il est qualifié dans l'acte du serment prêté par le duc de Savoye le 2 Août. » Illustre Seigneur, » Guillaume de Guadaigne, Seigneur » de Bothéon, che» valier des ordres » de très-haut & » très-excellent » prince Henri IV, » roi très-chrétien » de France & de Na-

aussi puissante que celle du pape, de l'Empereur, du roi d'Espagne, du duc de Savoye, de tous les ecclésiastiques de la chrétienté, le roi vint à bout de ses desseins (49), & les couronna par une paix glorieuse. Il récompensa en roi ceux qui y avoient travaillé; & afin que cette action n'aliénât pas de lui la république d'Hollande, il fit partir pour Amsterdam, Paul Choart de Buzenval, qu'il chargea de maintenir la bonne intelligence avec les états généraux, & de 1598.

» varre, conseiller » d'état, capitaine de » cinquante hommes » d'armes de ses or- » donnances, & son » lieutenant général » au gouvernement » de Lyonnois, Forêt & Beaujolois, » Ambassadeur commis & député, &c. » *Mém. & négociations*, *&c. tom. 2. pag. 365.*

(49) Les lettres que ce prince écrivoit à ses deux Ministres à Vervins, pendant tout le tems que dura cette négociation, en font foi. Elles sont rapportées dans les *Mém. & négociations, &c. ibid.* Il dit, » que d'un » coup de plume, il » venoit de faire plus » d'exploits, qu'il » n'en eût pu faire » pendant une lon- » gue guerre, avec » les meilleures épées » de son royaume ». On disoit aussi sur ce traité, que les Espagnols avoient vaincu par les armes, & les François par la négociation.

payer la pension que sa majesté leur donnoit. 1598. On ne pouvoit se lasser de donner à ce prince les louanges que méritoit son habileté, aussi-bien que sa diligence à se transporter sur le moindre besoin dans tous les endroits de son royaume.

*Fin du neuviéme Livre.*

# MEMOIRES
## DE
# SULLY.

## LIVRE DIXIÉME.

LA paix amena d'autres ſoins & d'autres travaux. Le roi commença par faire une réforme dans ſes troupes, tant françoiſes qu'étrangeres. Les Suiſſes furent licentiés, à l'exception des trois compagnies des colonels Galati, Heid & Baltazar, de cent hommes chacune. Cette réforme ne fut pas auſſi complette que je l'aurois ſouhaité, & que la conjoncture paroiſſoit la demander. Le conſeil que je donnai là-deſſus, ne fut point goûté de ſa majeſté. Cependant ſi l'on con- 1598.

1598. ſidere que le tréſor royal étoit dans le dernier épuiſement, & malgré cela, dans la néceſſité de pourvoir à quantité de dépenſes ſi preſſantes, qu'on fut obligé de faire de nouveaux emprunts d'argent; je crois qu'on ne ſçauroit me reprocher en cela une économie ſordide & mal placée.

Ces dépenſes étoient le rétabliſſement des fortifications de quantité de villes, & la réparation d'une infinité de bâtimens, menacés d'une ruine prochaine, par le malheur des derniers tems, dont il fallut ſans délai travailler à prévenir la décadence. En faiſant viſiter les principales rivieres du royaume, pour en régler les différens droits: emploi qui fut confié à quatre perſonnes d'une probité reconnue; il ſe trouva auſſi pluſieurs travaux à y faire, principalement ſur la Charente.

Entr'autres réglemens pour la police, qui furent jugés néceſſaires, le roi mit des bornes à cette quantité immenſe de bled, qu'on étoit dans l'uſage de faire paſſer hors du royaume, & qui ſouvent expoſoit la France à ſouffrir de grandes diſettes

(1) de ses propres biens. Par un autre réglement, le port d'armes fut interdit sous de grandes peines, à ceux qui n'avoient aucun droit d'en porter (2). 1598.

(1) La conséquence la plus juste, qu'il semble qu'on puisse tirer de tous les raisonnemens qu'on lit & qu'on entend tous les jours, sur la question du transport du bled hors du royaume, c'est celle que tire ici le duc de Sully. Il ne seroit pas juste de priver ce royaume de l'une de ses plus heureuses ressources, & de l'un des plus riches soutiens de son commerce, en défendant tout transport de cette denrée. Il ne seroit pas plus prudent de le permettre sans mesure ni proportion.

Si pour trouver ce juste milieu, les magasins publics & royaux ne paroissent pas un moyen heureux, à cause des grandes dépenses & des inconvéniens encore plus grands à quoi ils exposent ; il semble qu'on ne sçauroit en dire autant de commissaires qu'on établiroit pour veiller à faire remplir, ouvrir & fermer les greniers des particuliers, lorsque le besoin public le requiert. Cette partie de la police, dont le grand & presque le seul objet seroit de connoître & de maintenir la proportion entre le produit de la terre & la consommation, en compensant les années différentes & les différentes provinces, n'est pas, je crois, d'une aussi grande difficulté, que d'abord elle le paroît.

(2) A ce réglement sur le port d'armes,

1598. Les belles-lettres trouverent auſſi place dans ces occupations du roi. Il

bien des perſonnes croyent qu'il ſeroit à propos qu'on ajoutât quelques marques diſtinctives dans la forme des habillemens qui ſerviſſent à faire connoître en public les différentes conditions.

Quant aux ſciences, arts & belles-lettres, s'il eſt vrai, comme il paroît qu'on ne ſçauroit en douter, que c'eſt au ſoin qu'on a pris depuis quelques ſiécles, de les cultiver en Europe, qu'on a l'obligation de la différence qu'on remarque aujourd'hui dans les Européens, du côté de la douceur dans les mœurs, de la politeſſe dans les manieres, de leur liaiſon entr'eux, & des moyens qu'un eſprit plus pacifique a fait imaginer, pour diſcuter & terminer d'une maniere moins cruelle leurs différends reſpectifs; il ſemble que par toutes ſortes de motifs publics, indépendamment de celui de la gloire & de l'intérêt particulier qui en réſulte, un grand état ne doit point perdre de vue cet objet. Après les ſoins dont on s'eſt occupé juſqu'à préſent dans ce royaume, pour former & établir une bibliothéque, des cabinets & des recueils en tout genre, qui ſoient dignes du puiſſant monarque qui le gouverne, pour inſtituer des académies, où l'on s'applique à perfectionner les ſciences & les arts; on attend avec impatience de voir exécuter le deſſein,

entendit parler de Caſaubon; & ſur la réputation de ce ſçavant homme, il le 1598. fit convier de venir s'établir à Paris avec ſa famille, où il le fixa par une penſion qui lui donna les moyens d'y vivre, comme il convient à un homme de ſon caractere, qui n'eſt pas appellé, diſoit Henri, pour gouverner l'état.

formé dès il y a long-tems, de mettre toutes ces différentes parties, un peu plus à la portée les unes des autres qu'elles ne le ſont, dans une ville de l'étendue de Paris, en les raſſemblant toutes dans une même enceinte, où l'on pût trouver commodément tout-à-la-fois, les livres, les inſtrumens, les imprimeries, & généralement toutes les piéces néceſſaires, avec les logemens des perſonnes prépoſées pour en prendre ſoin, & ſur-tout de voir établir une eſpéce de tribunal des ſciences & des arts, compoſé de perſonnes choiſies dans les différentes académies & entretenues par ſa majeſté, pour faire un examen exact, & porter un jugement ſûr, de tous les livres, découvertes & productions qui peuvent intéreſſer le public. On eut d'abord intention de faire ſervir la place Vendôme à ce projet, enſuite on y a deſtiné le vieux Louvre; mais des dépenſes d'état, encore plus néceſſaires, ont toujours depuis obligé à en différer l'exécution.

1598. Je suis obligé de supprimer un détail d'affaires moins importantes, qui iroit à l'infini, s'il falloit donner place dans ces mémoires, à tout ce que me dit sa majesté, à tout ce qu'elle m'écrivit de Fontainebleau, de Monceaux & de Saint Germain-en-Laye, où elle passa le reste de cette année, & où elle m'appelloit de tems en tems, pour conférer avec moi sur les différentes affaires qui se présentoient. Je m'en tiendrai à ma premiere promesse, de retrancher tout ce qui ne mérite pas de soi-même quelque considération; & je me contenterai de marquer ici que jamais peut-être des ministres d'état n'ont trouvé plus d'attention ni plus de ressource dans l'esprit d'aucun prince sur tout ce qui est d'utilité, ou simplement de commodité pour un royaume, que j'en ai toujours trouvé dans le prince que j'ai servi. Ni la paix ni les affaires domestiques ne lui faisoient point perdre de vue tout ce qui se passoit hors du royaume. (3) La

(3) Cette question paroît présentement bien décidée, par l'autorité de presque tous les bons historiens, qui ne doutent pas que le roi dom Sébastien n'ait véri-

question du vrai ou du faux dom Sébastien, faisant alors beaucoup de bruit en Europe, aussi-bien qu'en Espagne; il envoya la Trémouille (4) en Portugal, pour tâcher d'éclaircir ce mystere, afin de ne prononcer qu'avec pleine connoissance sur la justice ou l'iniquité du conseil d'Espagne, qui avoit commencé par faire arrêter le prétendu roi de Portugal. 1598.

tablement perdu la vie, dans la bataille qu'il livra aux Maures, à Alcaçar, en 1578, & par conséquent que ce prétendu dom Sébastien ne soit un imposteur, soutenu alors & depuis par les ennemis de l'Espagne. Voyez les preuves de la mort de ce roi de Portugal dans M. de Thou, *liv.* 65. *&c.* Il en sera encore parlé dans la suite. La France pouvoit encore s'intéresser à cette question par un autre endroit. Catherine de Médicis avoit prétendu avoir des droits légitimes sur la couronne de Portugal, comme se *disant* issue de Robert, fils d'Alphonse III. par Mahaud, sa premiere femme, morte en 1262; depuis lequel tems elle soutenoit que tous les rois de Portugal n'avoient été qu'autant d'usurpateurs; c'étoient-là autant de points, bien difficiles à justifier, aussi paroît-il qu'elle fit peu de démarches, pour faire valoir ses prétentions.

(4) Claude de la Trémouille, duc de Thouars, mort en 1606.

1598. Henri n'ayant pas encore ouvert son esprit aux grands desseins, qu'il forma dans la suite contre la maison d'Autriche; il voulut dans cette année se porter pour médiateur entre l'Espagne & l'Angleterre, & proposa entre ces deux couronnes, une conférence à Boulogne (5), où il envoya pour y assister de sa part, Caumartin & Jeannin. Je combattis encore inutilement cette idée, qui ne me paroissoit point partir d'une saine politique. Heureusement la conférence n'aboutit à rien de ce qu'on s'y étoit proposé. La haine invétérée des deux nations, fit élever tout d'abord une dispute si vive sur la préséance, qu'on se sépara avant même que d'avoir entamé le moindre préliminaire.

Les Jésuites ne furent pas plus heureux, dans l'application qu'ils prétendirent se faire de l'article du traité de Vervins, par lequel il étoit libre à tout François exilé, comme à tout étranger, de repasser en France, & de s'y faire

(5) Cette conférence ou congrès, où furent admis les états des Provinces unies, ne se tint qu'en 1599, aux mois de Mai & de Juin.

un établiſſement : l'arrêt du conſeil qui intervint leur ôta cette reſſource, & ils furent obligés de recourir à d'autres moyens qui leur réuſſirent mieux. 1598.

L'aſſemblée du Clergé qui ſe tint cette année, & dura une partie de la ſuivante, partagea encore l'attention de ſa majeſté, auſſi-bien que la promotion des cardinaux. Le fils de madame de Sourdis (6) fut un des françois à qui ce prince fit donner le chapeau, quoique par ſa grande jeuneſſe il ne l'en jugeât pas trop digne. Madame de Sourdis n'en eut l'obligation qu'à l'adreſſe qu'elle eut de faire appuyer ſa demande par la ducheſſe de Beaufort.

C'eſt le nom qu'avoit encore pris la maîtreſſe du roi, en la place de celui de marquiſe de Monceaux, depuis que la naiſſance d'un ſecond fils lui avoit attiré de la part de ſa majeſté, un redoublement de tendreſſe & de bienfaits. Depuis long-tems cette femme ne bornoit plus là ſon ambition, elle n'aſpiroit pas à moins qu'à ſe faire dé-

(6) François d'Eſcoubleau, cardinal de Sourdis, archevêque de Bordeaux, mort en 1628.

1598. clarer reine de France, & la paſſion de Henri, qui prenoit chaque jour de nouvelles forces, lui faiſoit eſpérer d'y parvenir. Sitôt qu'elle eut nouvelle que les agens du roi à Rome avoient commiſſion de ſolliciter la diſſolution de ſon mariage avec Marguerite, & que ſa majeſté étoit ſur le point de faire partir pour cette cour le duc de Luxembourg (7), avec le titre d'Ambaſſadeur, pour en preſſer la concluſion, elle jugea cette occaſion favorable; mais comme elle ſe défioit des agens, & apparemment du nouvel ambaſſadeur; elle jetta les yeux ſur Sillery, qui étoit déja fort dans ſes intérêts, & que cette derniere marque de confiance ne pouvoit manquer d'y mettre encore davantage; elle le fit venir; & lui expliquant ſes vues, elle ne mit aucunes bornes aux récompenſes dont elle prétendoit payer ſon dévouement & ſes ſervices. Comme elle connoiſſoit ce qui étoit le plus capable de tenter Sillery; elle l'aſſura des Sceaux à ſon retour de Rome au

(7) Henri de Luxembourg, duc de Piney, le dernier de cette branche de Luxembourg.

hazard de désobliger madame de Sourdis même sa tante & son intime amie, & lui promit encore la dignité de chancelier sitôt qu'elle viendroit à vaquer. Sillery s'engagea à ce prix, avec tous les sermens qu'elle exigea de lui, de ne rien négliger pour obtenir du pape le légitimation des deux enfans qu'elle avoit eus de Henri, avec la dissolution du mariage de ce prince. Ce premier pas une fois fait, il ne lui en restoit plus que peu & de très-faciles à faire, pour se faire porter jusqu'au trône. Elle ne manqua pas de raisons pour faire approuver au roi l'ambassadeur qu'elle avoit choisi. Le duc de Luxembourg ne laissa pas de partir, mais pour être rappellé aussi-tôt que Sillery seroit en état d'aller le relever. La duchesse ne s'embarrassa point de cacher à toute la cour le titre dont elle venoit de décorer son favori. Elle travailla elle-même à ses équipages, & fit expédier, par le roi, les ordres nécessaires pour faire paroître Sillery avec tout l'éclat & la grandeur propres à assurer le succès de sa négociation. 1598.

En même-tems la duchesse de Beaufort voulant préparer les François au

changement d'état qu'elle méditoit pour ses enfans, obtint du roi, qui n'avoit guère moins de tendresse pour eux que pour la mere, que le baptême du second fils qu'elle venoit de mettre au monde, se feroit à Saint Germain, où étoit alors sa majesté, avec toute la magnificence & tous les honneurs qui sont particuliers dans cette cérémonie aux enfans de France. Je pardonne à cette femme une yvresse où l'entretenoient les respects serviles des courtisans pour ses enfans, & les adorations qu'ils lui rendoient à elle-même. Je n'ai pas la même indulgence pour Henri, qui bien loin de rien faire qui pût la détromper, accordoit les ordres pour le baptême de cet enfant, avec une complaisance qui faisoit assez voir combien la chose étoit de son goût. J'en dis mon avis assez hautement. Je m'attachai à combattre en public la conséquence que je voyois que les courtisans tiroient en faveur de ces enfans, si chers au roi, pour la succession à la couronne. Ce prince s'apperçut lui-même après la cérémonie qu'il avoit beaucoup trop permis, & me dit qu'on avoit passé ses

1598.

1598.

ordres, ce que je n'ai aucune peine à croire. L'enfant fut nommé (8) Alexandre, comme l'aîné avoit été nommé César; & par une eſpéce de ſecond baptême, les flatteurs lui donnerent le nom de monſieur qu'il n'eſt permis en France de porter qu'au frere unique du roi, ou à l'héritier préſomptif.

La favorite ne s'en tint pas là; elle commença à prendre tous les airs de reine, moins à la vérité de ſon propre mouvement (car je crois qu'elle ſe connoiſſoit aſſez, pour n'avoir oſé d'elle-même concevoir cette idée) que pouſſée à franchir ce pas, par les ſuggeſtions continuelles de ſes créatures & de ſes parens; madame de Sourdis, Chiverny & Freſne la ſecondoient ſi bien de leur côté, qu'inſenſiblement il n'y eut rien de ſi public dans toute la cour que la nouvelle que le roi alloit épouſer ſa maîtreſſe,

(8) On l'appella le chevalier de Vendôme; il fut tenu ſur les fonts par madame Catherine, ſœur du roi, & par M. le comte de Soiſſons. Il mourut grand-prieur de France en *1629*.

& qu'il ne ſollicitoit ſon divorce à
1598. Rome que dans cette intention. Je fus révolté d'un bruit ſi injurieux à la gloire de ce prince, j'allai le trouver, & je lui en fis ſentir les conſéquences. Il m'en parut touché, & même piqué; ſon premier mouvement le porta à juſtifier madame de Beaufort, qu'il m'aſſura très-ſérieuſement n'y avoir contribué en rien; toute la preuve qu'il en avoit, c'eſt qu'elle le lui avoit dit: il en mit toute la faute ſur madame de Sourdis, & ſur Freſne, auxquels il montroit bien qu'il pardonnoit une hardieſſe ſi peu reſpectueuſe; puiſque connoiſſant combien ils étoient coupables, il n'en fit pas le plus petit châtiment.

Une circonſtance donna beaucoup de poids aux démarches que je fis ſur cette affaire, tant en public qu'en particulier. La reine Marguerite, avec laquelle la queſtion de la diſſolution prochaine m'obligeoit à entretenir un commerce de lettres, ſçut après tous les autres, ce qui ſe diſoit & ſe faiſoit à la cour, & m'écrivit qu'elle continuoit à donner les mains à ſa ſéparation d'avec le roi; mais qu'elle ſe ſen-

toit si indignée qu'on pût penser à donner sa place à une femme aussi décriée que l'étoit la nouvelle duchesse par son commerce avec le roi ; qu'elle, qui n'avoit point mis de conditions à son consentement, ne pouvoit présentement ne pas exiger qu'on lui accordât l'exclusion de cette femme, & qu'elle avoit pris sur ce point une si forte résolution, qu'on ne devoit pas s'attendre à la lui faire changer par aucun traitement bon ou mauvais. Le roi à qui je fis part de cette lettre, en comprit encore mieux jusqu'à quel point ce mariage, s'il venoit à s'exécuter, souleveroit tous les honnêtes gens, & commença à changer véritablement & d'avis & de conduite. 1598.

Je m'imaginai qu'en faisant sçavoir le contenu de cette même lettre à madame de Beaufort, elle produiroit peut-être dans son esprit le même effet. Je ne voulus pas prendre ce soin moi-même, pour ne pas m'exposer à essuyer les hauteurs & les emportemens d'une femme qui me regardoit comme une pierre d'achoppement à tous ses desseins. Je communiquai la lettre à Chiverni & à Fresne, qui en infor-

1598. merent aussi-tôt madame de Sourdis, & celle-ci dans le moment même la duchesse de Beaufort; mais tous les conseillers de cette dame n'étoient pas si aisés à allarmer. Ils avoient bien compris qu'une démarche comme celle qu'ils avoient entrepris de faire faire au roi, ne pouvoit manquer de souffrir de grandes difficultés, & ils avoient pris leur parti sur chacune. Le résultat de toutes leurs délibérations avoit été qu'il falloit presser fortement la conclusion; persuadés que quand une fois l'affaire seroit consommée, ils n'auroient aucune peine à la faire envisager sous une face qui la rendroit excusable; qu'au pis aller, on s'en accommoderoit après quelques rumeurs, comme on fait de tout ce qui est sans remède. Ils connoissoient le génie du François, sur-tout du courtisan, dont la premiere loi est de vouloir tout ce que veut le souverain, & la plus forte passion celle de lui plaire. Enfin ils crurent être assurés de tout, pourvû que le prince lui-même ne leur manquât point.

Fresne ayant dressé l'ordonnance pour le payement des hérauts, trom-

pettes & autres officiers ſubalternes de la couronne qui avoient ſervi dans la cérémonie du baptême ; elle me fut apportée comme les autres, afin que j'y miſſe mon mandement pour l'acquitter. Je n'eus pas plutôt jetté les yeux ſur cette piéce, qu'un vif ſentiment de douleur me la fit regarder comme un monument de la honte du roi, qu'on alloit conſerver à la poſtérité. Je ne balançai pas, je la retins, & en fis faire une autre, modeſte, comme elle devoit l'être, où les noms de *Monſieur*, de *fils de France*, & tout ce qui pouvoit donner la même idée, étoit ſupprimé, & conſéquemment l'honoraire des hérauts réduit à la taxe commune, ce qui ne les ſatisfit pas. Ils ne tarderent pas à revenir, & dans leur mécontentement, ils alléguoient, & M. de Freſne, & la loi qui régloit leurs droits. Je me contins d'abord devant des gens dont je connoiſſois aſſez la mauvaiſe intention ; à la fin la patience m'échappa, & je ne pus m'empêcher de leur dire avec indignation : » Allez, allez, je n'en ferai » rien, ſçachez qu'il n'y a point d'en» fans de France. « 1598.

1598. Je n'eus pas plutôt lâché la parole, que je me doutai qu'elle alloit me susciter une affaire. Pour la prévenir, je sortis dans le moment, & vins trouver sa majesté qui se promenoit dans ses appartemens de Saint-Germain avec le duc d'Epernon : je lui dis, en lui montrant l'Ordonnance de Fresne, que si elle avoit lieu, il ne lui restoit plus qu'à se déclarer marié avec la duchesse de Beaufort. » Il y a ici de la » malice de Fresne, dit le roi, après » l'avoir lûe ; mais je l'empêcherai » bien. « Il m'ordonna de déchirer cet écrit, & dit tout haut en se tournant vers trois ou quatre seigneurs de la Cour des plus proches : » Voyez » la malice du monde, & les traverses » que l'on donne à ceux qui me ser- » vent bien : on a apporté à M. de » Rosny une ordonnance, afin de » m'offenser, s'il la passoit, ou d'offen- » ser ma maîtresse, s'il la refusoit. « Dans l'état où étoient les choses, cette parole n'étoit pas indifférente : elle fit juger aux courtisans, qui rioient de ma simplicité, qu'ils pouvoient bien s'être trompés eux-mêmes, & que le prétendu mariage n'étoit pas

encore ſi proche qu'ils ſe l'étoient imaginé. Le roi continuant à m'entretenir ſeul, me dit, qu'il ne doutoit point que madame de Beaufort ne fût dans une violente colere contre moi : qu'il me conſeilloit d'aller la trouver, & de chercher à la ſatisfaire par de bonnes raiſons : » & ſi cela ne ſuffit, » ajouta-t-il, je parlerai en maître. « 1598.

La ducheſſe avoit ſon appartement dans le cloître de ſaint Germain : je m'y en allai de ce pas. Je ne ſçais quelle idée elle prit d'une viſite qu'elle me vit commencer par une eſpéce d'éclairciſſement : elle ne me donna pas le tems de l'achever : la colere dont elle étoit animée, ne lui permettant pas de meſurer ſes termes, elle m'interrompit, en me reprochant que je ſéduiſois le roi, & lui faiſois croire que le noir étoit blanc. » Ho ! » ho ! madame, lui dis-je en l'interrompant à mon tour, mais d'un air très-» froid, puiſque vous le prenez ſur » ce ton, je vous baiſe les mains ; » mais je ne laiſſerai pas pour cela » de faire mon devoir : « & je ſortis ſans vouloir en entendre davantage,

afin de ne lui rien dire de mon côté de
1598. plus dur. Je mis le roi de fort mauvaiſe humeur contre ſa maîtreſſe, en venant lui rapporter ſes paroles : » Allons, me » dit ce prince, avec un mouvement » dont je fus très-ſatisfait, venez avec » moi, & je vous ferai voir que les » femmes ne me poſſédent pas. « Son carroſſe tardant trop à venir à ſon gré, ſa majeſté monta dans le mien ; & pendant tout le chemin juſqu'à l'appartement de la ducheſſe, il m'aſſura qu'on ne lui reprocheroit jamais d'avoir chaſſé, ni ſeulement mécontenté, par complaiſance pour une femme, des ſerviteurs qui, comme moi, ne cherchoient que ſa gloire & ſon intérêt.

Madame de Beaufort, qui s'étoit attendue en me voyant ſortir de chez elle, à y voir bientôt arriver le roi, avoit bien étudié ſon perſonnage pendant ce tems-là ; elle regardoit auſſi-bien que moi la victoire que l'un ou l'autre allions remporter, comme le préſage heureux ou malheureux de ſa fortune. Lorſqu'on lui annonça le roi, elle vint le recevoir

cevoir jusqu'à la porte de la première salle. Henri sans l'embrasser, ni lui faire les caresses ordinaires. » Allons, » madame, lui dit-il, allons dans vo- » tre chambre, & qu'il n'y entre que » vous, Rosny & moi; car je veux » vous parler à tous deux, & vous » faire bien vivre ensemble. » Il fit fermer la porte, regarda s'il n'y avoit personne dans la chambre, la garde-robe & le cabinet, puis la prenant d'une main, pendant qu'il me tenoit de l'autre, il lui dit, d'un air qui dut la surprendre beaucoup : que le véritable motif qui l'avoit déterminé à s'attacher à elle, étoit la douceur qu'il avoit cru remarquer dans son caractére; qu'il s'appercevoit par la conduite qu'elle tenoit depuis quelque tems, que ce qu'il avoit cru véritable, n'étoit qu'une feinte, & qu'elle l'avoit trompé. Il lui reprocha les mauvais conseils qu'elle prenoit, & les fautes considérables qui en étoient la suite. Il me combla de louanges pour faire sentir à la duchesse, par la différence de nos procédés, que j'étois seul véritablement attaché à sa personne. Il lui ordonna de surmon- 1598.

1598. ter ſon averſion pour moi, au point de ſe conduire par mes avis ; parce-qu'aſſûrément il ne me chaſſeroit pas pour l'amour d'elle.

Madame de Beaufort commença ſa réponſe par des ſoupirs, des ſanglots & des larmes. Elle prit un air careſſant & ſoumis. Elle voulut baiſer la main de Henri. Elle n'omit rien de ce qu'elle connoiſſoit capable d'attendrir ſon cœur. Ce ne fut qu'après toutes ces petites façons qu'elle prit la parole, pour ſe plaindre amérement, de ce qu'au lieu du retour qu'elle auroit dû attendre d'un prince, à qui elle avoit donné toute ſa tendreſſe, elle ſe voyoit ſacrifiée à un de ſes valets. Elle rappella ce que j'avois dit & fait contre ſes enfans, pour aigrir l'eſprit de ſa majeſté contre moi ; puis feignant de ſuccomber au déſeſpoir, elle ſe laiſſa tomber ſur un lit, où elle proteſta, qu'elle étoit réſolue d'attendre la mort, après un auſſi ſanglant affront. L'attaque étoit un peu forte. Henri ne s'y étoit point attendu. Je l'obſervois. Je vis ſon cœur chanceler ; mais il ſe remit ſi promptement, que ſa maîtreſſe ne s'en apperçut point. Il

continua à lui dire du même ton, qu'elle auroit pu s'épargner la peine de recourir à tant d'artifices pour un si léger sujet. Ce reproche la piqua sensiblement. Elle redoubla ses pleurs. Elle s'écria, qu'elle voyoit bien qu'elle étoit abandonnée, que c'étoit sans doute, pour augmenter encore sa honte & mon triomphe, que le roi avoit voulu me rendre témoin des choses les plus dures, qu'on puisse dire à une femme. Il parut que cette idée la plongeoit dans un désespoir véritable. » Pardieu! Madame, c'est » trop, reprit le roi, en perdant patience, je vois bien qu'on vous a » dressée à tout ce badinage, pour » essayer de me faire chasser un serviteur, dont je ne puis me passer. » Je vous déclare que si j'étois réduit » à la nécessité de choisir, de perdre » l'un ou l'autre, je me passerois mieux » de dix maîtresses comme vous, que » d'un serviteur comme lui » Il ne laissa pas passer le terme de valet, dont elle s'étoit servie, & trouva encore plus mauvais, qu'elle l'appliquât à un homme dont la maison avoit l'honneur d'être alliée à la sienne. 1598.

1598. Après tant de paroles affligeantes, le roi quitta la ducheſſe bruſquement, & s'avança pour ſortir de la chambre, ſans être touché de l'état où il la laiſſoit; parce qu'apparemment la connoiſſance qu'il avoit de ſa maîtreſſe lui découvroit tout ce qu'il y avoit d'affectations & de grimaces dans ſon procédé. Pour moi, j'y étois trompé, juſqu'à en être affligé; & je ne ſortis d'erreur, que lorſque madame de Beaufort, voyant le roi prêt à ſortir de chez elle, ſi irrité, qu'elle pouvoit appréhender que ce ne fût peut-être pour n'y plus jamais revenir, changea tout-d'un-coup de perſonnage. Elle courut l'arrêter, & ſe jetta à ſes pieds, non plus pour le ſurprendre, mais pour lui faire oublier ſa faute. Elle commença par s'excuſer. Elle montra un air doux, & un viſage ſerein. Elle jura au roi, qu'elle n'avoit eu, ni n'auroit d'autre volonté que la ſienne. Il n'y a jamais eu de changement de décoration ſi ſubit. Je ne vis plus qu'une femme agréable & complaiſante, qui agit avec moi, comme ſi tout ce qu'elle venoit de me dire n'étoit qu'un ſonge. La paix ſe fit avec une par-

faite cordialité entre nous deux, & nous nous séparâmes tous fort bons amis. 1598.

Sur la fin d'octobre, le roi étant à Monceaux, ressentit quelques légeres atteintes de fiévre, qui aboutirent enfin à un accès des plus violens (9). On l'attribua au ravage qu'avoit fait une quantité prodigieuse d'humeurs, dont Sa Majesté s'étoit déchargée par une purgation, & comme la fiévre parut en effet dissipée, le roi se crut guéri. Il m'en écrivit à Paris en ces termes; me marquant pourtant, qu'il lui étoit resté de son indisposition, un abattement morne, qui ne lui étoit pas ordinaire, & qu'il alloit chercher à dissiper en se promenant, s'il en avoit la force. C'étoit l'avant-coureur du mal, dans lequel il retomba peu de jours après si violemment, qu'il se vit en fort grand danger; & que

(9) Voici comment l'historien Mathieu parle de cette maladie de Henri IV. » En riant avec sa » maîtresse & Bellegarde, de vers satyriques, il lui prit » un grand dévoyement, & fut sept » heures en grand » danger; voulant » toujours boire, & » jettant l'eau & le » verre à la tête, &c.» *t. 2. liv. 2. p. 277.*

1598. j'eus la douleur de le trouver en cet état, en arrivant à Monceaux avec Chatillon & d'Incarville, comme il me le mandoit par la lettre dont je viens de parler. Je crus long tems que je n'étois venu que pour voir mourir mon cher maître entre mes bras : car il ne voulut point que je quittasse Monceaux, tant que dura sa maladie ; & il m'appelloit fréquemment auprès de son lit. Dans un de ces momens, où le mal, s'opiniâtrant par de continuels redoublemens, faisoit désesperer que tout l'art des médecins pût jamais le vaincre, & où ce prince étoit persuadé lui-même, qu'il touchoit à sa derniere heure. » Mon ami, me disoit-» il, je n'appréhende nullement la » mort ; vous le sçavez mieux que per-» sonne, vous qui m'avez vu en tant » de périls, dont il m'étoit si facile » de m'exempter, mais je ne nierai » pas que je n'aye regret de sortir de » la vie, sans élever ce royaume à la » splendeur que je m'étois proposée, » & avoir témoigné à mes peuples, » que je les aime, comme s'ils étoient » mes enfans, en les déchargeant

» d'une partie des impôts, & en les » gouvernant avec douceur. 1598.

Le bon tempérament de Henri prit enfin le dessus, & dissipa le mal, comme si on l'avoit enlevé tout d'un coup (10); ensorte que la joie de son rétablissement suivit de fort près le chagrin où nous étions plongés. Il n'eut plus qu'une autre petite récidive, mais sans aucun accident fâcheux. Il m'en donna encore avis à Paris, où j'étois retourné; si-tôt que je le vis hors de danger, & par une derniere lettre du 6 Novembre, que Schomberg revenant de Monceaux, m'apporta à Paris de la part de S. M., elle me fit sçavoir, qu'elle étoit parfaitement rétablie, à un fond de mélancolie près, dont elle ne pouvoit se défaire, quoiqu'elle pra-

(10) C'est pendant cette maladie, que Henri IV. fut extrêmement incommodé d'une carnosité, qui servit de prétexte à la duchesse de Beaufort, pour faire entendre à ce prince, par la Riviere, son premier médecin, qu'elle avoit mis dans ses intérêts, qu'il pourroit bien dans la suite n'avoir plus d'enfans. *Amelot de La-Houssaye*, *num.* 1. sur la 243. *Lettre du cardinal d'Ossat.*

1598. tiquât exactement tout ce que les médecins lui conseilloient. Les sieurs Marescot, Martin & Rosset, étoient allés à Monceaux, sur la nouvelle de sa maladie, pour aider de leurs avis, ceux qui étoient d'office auprès du prince; il eut l'attention de leur faire payer leur voyage, en m'écrivant de leur donner à chacun cent écus, & cinquante à Regnault, son chirurgien.

Le roi n'avoit pas encore quitté Monceaux, lorsque le cardinal de Florence, qui avoit eu tant de part au traité de Vervins, passa par Paris en revenant de Picardie, pour s'en retourner de-là à Rome, après qu'il auroit pris congé de sa majesté. Le roi m'envoya à Paris le recevoir, & voulut qu'on le traitât avec les plus grands honneurs. Il avoit encore besoin auprès du pape d'un cardinal aussi-puissant que cette éminence, qui parvint elle même au pontificat. Je n'oubliai donc rien, pour répondre aux intentions de sa majesté; & le légat ayant eu envie de voir Saint-Germain-en Laye, je fis sçavoir à Momier, concierge de ce château, qu'il

tendît les ſalles & les chambres, des plus belles tapiſſeries de la couronne. 1598.
Momier exécutat l'ordre avec tant de ponctualité, mais avec ſi peu d'eſprit, qu'il choiſit pour parer la chambre du légat, une tenture que la reine Jeanne de Navarre avoit fait faire, fort riche à la vérité, mais qui ne repréſentoit que des emblêmes & des deviſes contre le pape & la cour romaine, également ſatyriques & ingénieuſes. Le prélat fit tout ce qu'il put pour m'engager à prendre une place dans le carroſſe, qui le conduiſoit à Saint Germain, ce que je refuſai, voulant prendre les devans, afin de voir ſi tout étoit en ordre : dont je me ſçus fort bon gré. Je vis la bévue du concierge, & y fis remédier promptement. Le légat n'auroit pas manqué de regarder & de faire regarder au pape une ſemblable erreur comme un deſſein formé de l'inſulter. Depuis conſidérant qu'aucune différence de religion, ne peut autoriſer de pareils traits, je fis effacer toutes ces deviſes.

Il y avoit long-tems que j'aſpirois à jouir du loiſir de la paix, pour

1598. traiter enfin à fond la finance de l'état. Tout ce que j'avois pu faire jusques là s'étoit réduit à adoucir le mal ; & loin de pouvoir creuser jusqu'à sa racine, pour l'extirper une bonne fois, les différens besoins de l'état, qui s'etoient toujours succédés les uns aux autres pendant la guerre, avoient fait regarder comme un grand coup, de pouvoir conduire les finances, sans en augmenter la confusion. Il est vrai, qu'à considérer la chose de près, elles paroissoient atteintes d'une playe absolument incurable, & qu'on ne pouvoit même guéres sonder qu'avec un courage & une patience invincibles. Le premier coup d'œil n'offroit qu'un discrédit universel, plusieurs centaines de millions dûs par le trésor-royal, nulles ressources, une misere excessive, une ruine prochaine ; mais cet état même de désespoir, étoit ce qui devoit le plus engager à ne pas perdre un seul instant, pour entreprendre ce grand ouvrage, pendant que l'opportunité des conjonctures laissoit du moins l'apparence de pouvoir réussir. Tout

étoit tranquille, l'entretien des gens de guerre considérablement diminué, 1598.
la plus grande partie des autres dépenses militaires supprimée. Le conseil du roi s'étoit enfin lassé de faire d'inutiles efforts, pour m'ôter la connoissance des affaires publiques; elles rouloient presque toutes sur moi. Ces messieurs dédaignoient même de venir aux assemblées, à moins que leur intérêt, ou celui de quelques parens & amis, ne les y conduisît; rien ne s'y proposoit plus sans mon avis, & rien ne s'y exécutoit plus que par mon aveu. Le roi n'avoit aucun secret pour moi, ni aucune autorité, dont il ne me revêtit. Toutes ces considérations me firent croire, que si les malheurs causés par des guerres civiles, aussi longues & aussi cruelles, pouvoient être réparés, ce seroit alors qu'on en viendroit à bout, ou jamais.

J'ai reçu du ciel un tempérament assez robuste, un corps capable de supporter (11) un long travail, & une

(11) Le portrait que nous fait M. de Peréfixe, de M. de Rosny, est tout-à-fait semblable à celui qu'on va voir tracé ici : » sur-tout, dit-» il, il avoit le génie

1598. grande application d'esprit, une inclination naturelle à l'ordre & à l'œcono-

» porté au maniement » des finances, & » toutes les qualités » requises pour cela. » En effet, il étoit » homme d'ordre, » exact, bon ménager, gardoit sa parole, point prodigue, point fastueux, point porté » à faire de folles » dépenses, ni au jeu, » ni en femmes, ni en » aucunes choses, qui » ne conviennent pas » à un homme élevé » dans cet emploi. De » plus, il étoit vigilant, laborieux, » expéditif, qui donnoit presque tout » son tems aux affaires, & peu à ses » plaisirs; avec cela » il avoit le don de » pénétrer ces matières jusqu'au fond, » & de développer les » entortillemens & » les nœuds dont les » financiers, quand » ils ne sont pas de » bonne foi, s'étudient à cacher leurs » friponneries» ; *Part.* » P. Mathieu ne lui » donne pas de moins » grands éloges, *tom.* » *liv.* 2. *p.* 278.

» Le roi lui donna, dit Le-Grain, » la charge de surintendant général de » ses finances, avec » telle autorité, qu'il » ne s'en vit jamais une pareille » en telle charge; en » laquelle il faut confesser qu'il falloit » lors un homme » qui eût les yeux » bandés, & qui ne » regardât rien que » le profit du roi, » c'est-à-dire, du » trésor public, qu'il » étoit nécessaire de » remettre en vigueur; & qui fût » plus rude que la » dignité des uns & » le respect des au-

mie, encore cultivée par une étude particuliere de cette ſcience, depuis 1598.

» tres, n'eût pu porter en autre ſaiſon.... Et de fait, cette grande autorité & puiſſance que le roi lui donna, rendit en peu de tems la force aux nerfs de l'état, &c.» Voyez tout ce que dit cet écrivain au ſujet de M. de Sully, *liv.* 7.

» Il mit, ce ſont les paroles de d'Aubigné, *tom.* 3. *liv.* 5. *chap.* 3. les finances ès mains du marquis de Roſny, depuis duc de Sully, pour ce qu'il trouvoit en lui un eſprit fort général & laborieux, & une auſtérité naturelle, qui mépriſant les bonnes graces de tous, portoit l'envie des refus, & par-là fit la bourſe du roi, à quoi le naturel du maître tenoit bien ſa partie, &c. »

Voici comme il en eſt parlé dans un diſcours qui ſe voit, *tom.* 3. *des Mém. d'état de Villeroi.* » Ce changement de viſage, que ledit ſieur de Sully a donné à la France néceſſiteuſe, la rendant opulente par ſon ménage & induſtrie, témoigne aſſez ſa ſuffiſance. Les remontrances qu'il faiſoit aux volontés du roi, & les réſiſtances à tous les grands, démontrent ſa vertu .... ſa prudence & ſon courage. Ses envieux mêmes diſent, que lui ſeul eſt plus utile au public, & ſçait mieux les affaires, que tous les autres enſemble, &c. » Le diſcours manuſ-

1598. vingt-cinq ans que j'étois attaché à la personne du prince ; & s'il m'est permis de le dire, une passion encore plus forte pour la vertu & pour l'honneur, voilà les dispositions que j'ai apportées pour le maniement des affaires publiques. Avec elles, quoiqu'on ne soit pas exempt de commettre des fautes, & même d'assez considérables, cependant (& l'expérience, aussi bien que le succès de mon travail me donnent droit de le dire) on peut assûrer que les finances d'un état sont tombées dans de bonnes mains, lorsqu'un peu de jugement, beaucoup de tra-

crit que nous avons cité dans la préface, se rapporte à celui-ci, & on peut y ajouter le témoignage de presque tous les historiens & mémoires de ce tems-là, qui conviennent que M. de Sully a mérité en rigueur les noms de ministre très-laborieux, très-capable, très-intégre & surtout très-ferme. Les défauts de hauteur, de dureté & de vanité, qui sont presque les seuls qu'on lui ait reprochés, viennent de cette derniere qualité, poussée sans doute un peu trop loin. Nous aurons encore occasion d'en parler dans la suite, mais j'ai cru devoir joindre d'avance ces témoignages à la description qu'il fait en cet endroit, de ses mœurs & de sa conduite.

vail & d'exactitude, plus de probité encore, ſont les qualités qu'on remarque dans celui qui les gouverne. Je n'oſerois me donner plus de part dans le portrait que je vais tracer, du véritable homme de finance, parceque, quoique je me le ſois toujours propoſé à imiter, je ſuis ſincérement très-éloigné de prétendre moi-même me donner pour modéle. 1598.

Il ſeroit bien plus court de dire que l'homme appellé à la conduite des affaires, doit être un homme ſans paſſions; mais pour ne pas le détruire, en le réduiſant à une exiſtence impoſſible & purement idéale, diſons ſeulement, qu'il faut qu'il connoiſſe du moins toute la baſſeſſe de l'orgueil, toute la folie de l'ambition, toute la foibleſſe de la haine & de la vengeance. Comme je ne veux rien dire, que ce qui peut le regarder directement, je ne releverai point ici l'indignité de maltraiter perſonne, de fait, ou ſeulement de parole, & de ne point donner d'ordres à ſes inférieurs, que la colére, ou la mauvaiſe humeur, ne les aſſaiſonne de juremens. Puiſqu'il vit pour le public, il doit ſe rendre affa-

ble & acceſſible à tout le monde, ex-
1598. cepté à ceux qui ne l'abordent, que pour chercher à le corrompre; & ne jamais perdre de vûe cette maxime, qui tient un des premiers rangs dans le détail du gouvernement, qu'un royaume doit être conduit par des régles générales; & que les exceptions ſeules produiſent la plainte & le mécontentement.

La connoiſſance du rang, & des différens degrés de diſtinction, non-ſeulement n'a rien de contraire à cette maxime, mais encore elle lui eſt eſſentiellement néceſſaire, tant pour obſerver la proportion dans les traitemens que la politeſſe françoiſe a établis entre les conditions, que pour ſe guérir de l'erreur, que ſes richeſſes & ſa faveur lui aſſerviſſent toutes les autres. Le penchant pour le ſexe eſt une ſource de foibleſſes & d'injuſtices, qui l'entraîneront indubitablement au-delà des bornes de ſon devoir. La paſſion du gros jeu l'expoſera à des tentations mille fois plus difficiles encore à vaincre à un homme qui manie tout l'argent du royaume : pour n'y pas tomber, je ſuis obligé de lui preſcrire

de ne connoître, ni les cartes, ni les dés. 1598.

Le dégoût du travail vient encore ordinairement de tout ce qui porte à la volupté, ou inspire la mollesse. L'homme d'etat doit donc chercher dans la sobriété, le remede contre la somptuosité & la délicatesse de la table, qui ne sont propres qu'à énerver également le corps & l'esprit; l'honnête homme ne connoît point l'yvrognerie. L'homme laborieux ne doit pas moins ignorer ce qu'on appelle ragoûts & liqueurs. Comme il doit se rendre en tout tems, & même à toute heure, le séjour de son cabinet, non pas simplement supportable, mais délicieux, il ne peut trop se donner de garde de ne pas se remplir la tête de ballets, de mascarades, & autres parties de plaisir : il y a dans toutes ces bagatelles, je ne sçais quel attirail, qui amollit souvent le cœur des philosophes & des misantropes mêmes.

Je dis la même chose de la chasse, des équipages, des livrées nombreuses, des ameublemens, des bâtimens, & de toutes les autres inventions du luxe. Le goût qu'on a pour une seule

1598. de ces choſes, dégénére bientôt en une eſpéce de fureur, dont la perte du tems n'eſt que le moindre effet. La prodigalité, la ruine, & le deshonneur, en ſont les ſuites ordinaires. Il n'appartient qu'à un homme, qui ne peut ſe réſoudre à vivre & à s'entretenir avec lui-même, de penſer éternellement galeries, colomnes, dorures; & de courir toute ſa vie après des ſtatues, des antiques & des médailles. Sçachez vous contenter d'un tableau commun; la délicateſſe de ramaſſer avec de grandes depenſes, & d'auſſi grandes inquiétudes d'eſprit, des originaux & toute autre piéce rare, ne vient que de préoccupation.

Je ſuis pourtant bien éloigné, avec toutes ces maximes, de pouſſer la ſévérité, jusqu'à défendre à l'homme en place, tout retour vers ſoi-même, & lui interdire toute ſorte de plaiſirs. Je veux qu'il ſe divertiſſe, & qu'il prenne ſoin de ſa fortune; pourvû qu'il faſſe l'un ſans ſe répandre & ſe diſſiper; & l'autre, ſans ſe flétrir & ſe dégrader. C'eſt un des avantages de l'eſprit d'ordre & de modération, que celui qui le poſſede, pourvû qu'il vive long-

tems, se trouve dans l'abondance, sans qu'il s'en apperçoive. Faire fortune, qui est un terme si odieux, parce que souvent il n'offre qu'injustices, véxations & cruautés dans les emplois, que lâches artifices, indignes flateries, basses servitudes, ou même fourberies & trahisons à la cour, n'est plus qu'un effet naturel, & même une vertu, lorsqu'on n'y apperçoit que le prix du travail & la récompense légitime des bonnes actions. J'ajoûte seulement, de peur d'équivoque, qu'ils y doivent être apperçus si clairement, qu'ils frappent les yeux, & arrachent l'aveu de nos plus grands ennemis (12) 1598.

(12) Une grande partie des maximes, dont est rempli le *ch.* 8. *part.* 1. du testament politique du cardinal de Richelieu, qui traite du conseil & des conseillers du roi, est visiblement tirée de cet endroit, & de plusieurs autres mémoires de Sully, & principalement ce qu'il dit des quatre qualités requises pour faire le conseiller parfait, qui sont la capacité, la fidélité, le courage ou fermeté, & l'application. J'aurai occasion dans la suite de faire quelques observations sur ce que les maximes & les mœurs de M. de Sully paroissent avoir d'outré, par rapport à ce qu'on appelle luxe.

1598. Pour cela, il devroit être établi, que tout homme qui prend en main le maniement des finances, ou de telle autre partie du ministere, fît & renouvellât de tems en tems une espéce de profession, je veux dire, qu'il commençât en entrant en place, par fournir un mémoire exact & détaillé de ses facultés présentes; & qu'il en donnât un second dans la même forme, en sortant du ministere, ensorte que le changement arrivé dans son état, ne fût pas moins connu des autres que de lui-même. J'ai déja eu soin de rendre compte au public, de toutes les augmentations de biens & de dignités, qui me sont arrivées, à mesure que les différentes occasions les ont amenées & je ne veux pas me départir de cette méthode; mais comme je crois la chose de nature à devoir être assujettie au calcul, je vais mettre tout le monde en état de le faire soi même, en attendant qu'on le voye parfait à la fin de ces mémoires.

Le bien de mon pere ayant été partagé également entre moi, & le seul qui resta de quatre freres que j'avois eus, ma part, en y joignant la dot de

mon épouſe, qui conſiſtoit en dix mille livrès, ne monta qu'à quinze où ſeize mille livres de rente, & comme elle n'augmenta guères pendant cette vingtaine d'années, qui ne laiſſoit point au roi d'occaſions de récompenſer ſes ſerviteurs, voilà tout ce que j'avois, lorſque les finances de l'état me furent remiſes. Je ſçais que bien des perſonnes rougiroient d'un pareil aveu; mais pour moi, je l'ai déja dit, je ne trouve à cet égard qu'une ſeule choſe dont on doive rougir, c'eſt l'infamie des biens mal acquis, ou douteux. Je n'appréhende le reproche ni de concuſſion, ni de confiſcation, ni de profits équivoques; tout ce que j'ai ajoûté à ce premier fonds, ne ſont que de purs bienfaits du roi; en ſorte que je dois tout à un ſeul Dieu, & à un ſeul maître. 1598.

Ce que j'avois déja pu y joindre, juſqu'à l'année préſente 1598. montoit aux ſommes ſuivantes, deux mille livres d'appointement en qualité de conſeiller de Navarre, autant comme conſeiller d'état, avec les trois mille ſix cens livres de penſion, que le roi avoit attachées à cette charge, mes

gages comme membre du conseil, ayant augmenté par degrés, & à pro-
1598. portion des services que le roi trouvoit que je lui rendois; ils étoient alors portés à vingt mille livres. Le roi doubla ma compagnie de gendarmes, qui d'abord n'étoit que de cinquante hommes; & après qu'elle eût été incorporée à celle de la reine, dont je fus fait capitaine lieutenant, cette compagnie me rapporta de gages, cinq mille livres. Le roi me fit encore conseiller d'honneur (13) au parlement de Paris, mais sans gages, ce fut dans le tems où le jeune Chauvelin fut le

Sébastien Chauvelin.

premier dispensé de la régle des quarante jours, moyennant quatre mille écus. Je ne ferai qu'un article du gouvernement de Mantes, dont je venois d'ètre pourvû, & de celui du Gergeau, que Sa Majesté me donna ensuite. Tel étoit alors l'état de ma fortune, le

(13) Les lettres patentes, par lesquelles Henri IV. fait le marquis de Rosny, conseiller d'honneur, lui donne l'entrée au parlem. &c. datées du 16 Mars 1602. se voyent dans les regiſtres du parlement de Paris, ainsi que l'enregistrement de ces lettres, & sa réception du 19 Mars de la même année.

cours qui jusques-là en avoit été assez lent, devint très-rapide les années suivantes, par les grandes charges dont Sa Majesté m'honora, & par des gratifications si considérables, que l'article que j'en formerai en les rassemblant, sera des plus importans. Je promets d'y comprendre ses plus petites libéralités, & jusqu'à celles des autres personnes royales. Avant que d'entrer dans la discussion des affaires & dans le détail des finances, à quoi je me suis engagé, je vais, puisque j'ai commencé à instruire le public de mes dispositions personnelles, achever le tableau, en exposant & mes occupations journalieres, & toute ma maniere de vivre, depuis que je suis devenu personne publique; c'est ici le véritable endroit de le faire, quoique pour tout dire à la fois je sois obligé de me supposer déja revêtu de toutes les charges qui ne me vinrent que quelque tems après. 1598.

Il n'y avoit aucun des six jours ouvrables de la semaine où il ne se tînt un conseil matin & soir. Le premier & le plus important de tous est celui qu'on appelloit le conseil d'état & des finances, qui occupoit lui seul les mar-

1598. di, jeudi & ſamedi, par les deux ſéances du matin & de l'après midi. Le roi en étoit le chef, & y aſſiſtoit aſſidûment. Les princes, les ducs & pairs, les officiers de la couronne, les chevaliers des ordres du roi, ou ceux qui avoient un brévet de ſa majeſté, y avoient entrée & voix délibérative. On y recevoit & l'on y examinoit toutes ſortes de requêtes, ſur quelque ſujet que ce pût être; mais principalement ſur ce qui concernoit les penſions de l'état, qui dès-lors commencerent à être acquittées avec un ſoin & une régularité qui les fit préférer à toutes autres ſortes de biens, même aux fonds de terre. Les trois autres jours de la ſemaine étoient remplis de même, matin & ſoir, par différens conſeils, qu'on appelloit conſeils des parties, compoſés d'un certain nombre de conſeillers particuliers. Là on examinoit ce qui étoit du reſſort de chacun de ces conſeils; s'il y étoit porté quelque conteſtation, elle étoit renvoyée aux tribunaux, auſquels il appartenoit d'en connoître, en veillant à ce qu'ils rendiſſent bonne & prompte juſtice.

J'étois de tous ces conſeils, & j'y préſidois

présidois ordinairement, lorsque le roi ne pouvoit pas s'y trouver ; ce qui arrivoit souvent, sur-tout pour les conseils des parties. Je ne manquois jamais au conseil d'état qui rouloit presqu'entiérement sur moi. C'étoit à moi qu'étoient adressées les lettres & les requêtes qui devoient y être présentées : & comme les questions qui demandent des délibérations générales ne sont pas fort communes, en faisant part de ces affaires, j'en apportois en même-tems la solution : souvent même j'y apportois les arrêts tout dressés, afin que tout fût expédié dans une seule séance, & rarement on y changeoit quelque chose. J'ai toujours eu pour principe, que les réponses que l'on donne en sous-ordre aux employés dans les grandes affaires, ne peuvent être ni trop promptes, ni trop précises ; tout le tems passé en contestations, est un tems perdu. 1598.

On conçoit aisément combien ce seul travail demande de tems : aussi m'accoutumai-je à me lever à quatre heures du matin, soit en hiver, soit en été ; & les deux premieres heures de la journée étoient employées à

1598. nettoyer, autant qu'il étoit possible, chaque jour le tapis des affaires qui y étoient mises. Tout ministre qui en usera autrement, laissera tout dans la confusion & dans une perpétuelle indécision, par les différens embarras dont il se verra à la fin accablé. J'étois habillé à six heures & demie, & en état de me rendre au conseil, qui commençoit à sept, pour finir d'ordinaire à neuf, & suivant l'importance des matiéres, à dix, & quelquefois à onze. Il arrivoit assez souvent qu'au lieu d'y venir, sa majesté m'envoyoit ensuite chercher dès les neuf & dix heures, soit seul, soit avec ses deux autres ministres d'Etat (14), MM. de Villeroy

(14) C'est le nom que portoient alors ceux qu'on a nommés depuis secrétaires d'état : & ceux qu'on appelloit secrétaires d'état, qui étoient messieurs Forget, Loménie, Beaulieu-Rusé & Potier, n'étoient proprement que 4 secrétaires des finances, ou premiers commis de sa majesté. Quoiqu'il paroisse qu'aucun des trois ministres d'état n'ait porté le nom de premier ou principal ministre, le partage des fonctions du ministere étoit si inégal entre M. de Sully, & ses deux collégues, & Henri IV. donnoit au premier une si grande part, & une si gran-

& Sillery ; & que ſe promenant avec nous, elle nous faiſoit entendre ſes intentions, & donnoit ſes ordres à chacun de nous ſur nos emplois particuliers. Au ſortir de-là je m'en venois dîner. 1598.

Ma table n'étoit, pour l'ordinaire, que de dix couverts ; & comme elle étoit ſervie avec une frugalité qui eût pû déplaire aux ſeigneurs de la cour, ſur-tout à ces ſenſuels qui ſe font une occupation très-ſérieuſe de raffiner ſur tout ce qui ſe mange & ſe boit, je n'y conviois preſque perſonne ; enſorte que ces places n'étoient, pour l'ordinaire, remplies que par mon

de autorité dans celles qui étoient de leur reſſort, qu'on peut dire qu'il n'y avoit que le nom ſeul de premier miniſtre qui lui manquoit. Ce nom même n'étoit pas alors fort en uſage. Le chancelier du Prat ſous François I. le connétable de Montmorency ſous Henri II. &c. ne l'ont point porté, quoiqu'ils aient eu toute la confiance de leurs maîtres. M. de Villeroy étoit à la tête des affaires étrangeres, ayant auſſi pour adjoint le préſident Jeannin. M. de Sillery, avec M. de Belliévre, qui peu de tems après fut chancelier, avoient la direction des affaires du dedans du royaume.

1598. épouſe, mes enfans, & au plus par quelque ami qui n'étoit pas plus difficile que moi. On a pluſieurs fois eſſayé de me faire changer de conduite; mais je ne répondois à tous ces reproches que par les paroles d'un ancien : que ſi les convives ſont ſages, il y en a ſuffiſamment pour eux; s'ils ne le ſont pas, je me paſſe ſans peine de leur compagnie.

Au ſortir du dîner, je paſſois dans ma grande ſale, où l'on ſçavoit que je donnois une audience reglée, & qui par cette raiſon étoit toujours remplie à cette heure. Tout le monde y étoit admis; & ſi l'audience étoit libre, la réponſe n'étoit pas moins prompte : en cela, mon goût ſecondoit l'intention de ſa majeſté. Je commençois par les eccléſiaſtiques de l'une & de l'autre religion. Les gens de la campagne, qui reſtoient les derniers, n'y perdoient qu'un peu d'attente. Je faiſois en ſorte que tout le monde fût expédié avant que je me retiraſſe. J'envoyois même avertir de s'approcher, ceux qui avoient laiſſé paſſer l'heure dans la cour, ou dans le jardin. Si la choſe qu'on me propoſoit étoit juſte,

& dépendoit de moi, en deux mots j'en promettois l'exécution. Si elle étoit injuste, j'en faisois quelque reproche avec politesse, & je me défendois honnêtement de m'en mêler. Si elle me paroissoit douteuse ou compliquée, j'appellois un intendant ou un de mes sécretaires, que je chargeois des papiers qui en pouvoient donner l'éclaircissement, & je faisois ensorte que l'expédition que j'en promettois dans la semaine, fût achevée dans ce tems-là. Quelque épineuse que fût la question, le conseil auquel elle étoit portée, ne la gardoit jamais au delà du mois. 1598.

A l'égard des autres conseils, auxquels étoient affectés le lundi, le mercredi & le vendredi, j'y vaquai tout aussi long tems que je pus, avant que mes charges multipliées eussent aussi multiplié mes occupations, & même après : mais lorsque la direction de la marine, de l'artillerie, des fortifications, des bâtimens, des ponts & chaussées, m'eut été confiée personnellement, & qu'il fallut y joindre encore le détail de mes gouvernemens, je fus obligé de substituer ces soins à l'autre

1598. & de consacrer la matinée de ces trois jours, à la connoissance des affaires dépendantes de ces charges ; parce que sa majesté les trouvoit assez de conséquence, sur-tout celle de grand-voyer & de sur-intendant des fortifications & bâtimens, pour assister à l'appurement des états de chacune de ces parties, qui se faisoit en présence des autres gouverneurs & autres officiers intéressés, appellés en corps à ce sujet : mais pour cela je ne perdois pas de vue les autres conseils. J'avois soin qu'il ne s'y fît pendant que j'étois absent aucune délibération importante, sur tout lorsqu'il s'agissoit de la guerre.

Je dispensois mon tems de maniere que chacune de ces parties me fournît encore du tems pour les autres, & même pour bien d'autres, que je n'ai pas encore nommées : car combien d'affaires extraordinaires & imprévues ? Combien d'ordres, de consultations & de lettres de sa majesté, qui n'avoient rapport à rien de tout cela ? On en jugera par l'assurance générale, que non seulement il n'arriva jamais rien à ce prince, dont il ne me fît aussitôt confidence, mais même qu'il ne se

passa jamais rien dans son intérieur, 1593.
(15) qu'il ne déposât dans mon sein : secrets, desseins, pensées, maladies cachées, plaisirs & chagrins domestiques, craintes & espérances, amours, amitiés & haine; tout enfin étoit confié à ma fidélité & à ma discrétion : je puis bien me servir de ces termes. C'est dans tous ces momens que pour satisfaire aux besoins & aux désirs de Henri, il falloit faire tréve avec toutes les occupations les plus pressantes, imaginer des moyens, se prêter à des entreprises, répondre à des lettres, & entreprendre des voyages qui auroient mis en souffrance toutes les autres affaires de l'état, si en donnant la nuit aussi bien que le jour à ces nouveaux incidens qui n'avoient ni mois, ni jours, ni heures réglées, une extrê-

(15) » Jamais aucun » ministre n'a eu plus » parfaitement la con- » fiance de son prince » que celui-ci, & ja- » mais personne ne » s'en est rendu plus » digne par sa fidélité, » son activité, son ap- » plication continuel- » le aux affaires, & » son désintéressement » dans toutes les cho- » ses où il s'agissoit du » service du roi, &c. *Histoire de France de Châlons, tom. 2. pag.* 255.

me diligence à réparer les affaires qui
1598. en avoient été interrompues, n'eût remis toutes choses dans leur état naturel.

On est surpris en faisant ces réflexions, comment avec une si prodigieuse économie du tems, il en reste si peu pour les affaires purement domestiques. Le petit nombre d'instans que j'ai pu donner à celles-là, je n'ai jamais pu le rencontrer que par échappées dans quelqu'une des après-dînées des ces trois mêmes jours : aussi fallut-il que mon épouse s'accoutumât à faire tout ce qu'il n'étoit pas de nécessité absolue que je fisse moi-même, ou que je m'en reposasse sur des gens d'affaires ou sur des domestiques.

Quant aux récréations, & aux heures de délassement, qui doivent par nécessité trouver place au milieu d'un travail si assujettissant, elles n'étoient pas moins reglées que les affaires mêmes, mais aussi sujettes à être dérangées. Lorsque j'avois le bonheur qu'elles ne le fussent point, je ne sortois point de l'arsenal pour les goûter. C'est dans ce château que j'ai fait ma demeure, depuis que j'ai reçu la charge de grand-maître, jusqu'au

tems où la mort de mon roi m'a rendu au repos d'une vie privée. Les exercices, dont l'arſenal étoit une excellente école pour la jeuneſſe, étoient ce qui me délaſſoit le plus l'eſprit, ſurtout lorſque j'y voyois mêlés mes enfans, mon gendre, mes parens & amis particuliers. La bonne compagnie qui ſe trouvoit les après-midi dans cette petite enceinte, les fanfares qu'on y entendoit, l'air de gaité ſans molleſſe & de plaiſir ſans nonchalance qu'on y reſpiroit, eſt tout ce que je connois de plus propre à récréer un eſprit à qui l'habitude du travail rendroit inſipides les divertiſſemens purement de pareſſe & d'indolence. 1598.

De quelque maniere que j'euſſe paſſé l'après midi, & que l'heure du ſouper fût venue, elle n'étoit pas plutôt arrivée que je faiſois fermer les portes; & défendois qu'on laiſſât entrer perſonne, à moins que ce ne fût de la part du roi. Depuis ce moment, juſqu'à l'heure du coucher, qui étoit toujours pour moi à dix heures, il n'étoit plus fait mention d'affaires, mais de diſſipation, de joye & d'effuſion de cœur avec un petit nombre d'amis

de bonne & sur-tout d'agréable société.

1598. Le ministere général, poste toujours fort laborieux, n'est pas pourtant toujours chargé des mêmes difficultés; & on ne peut qu'envier le bonheur de ceux qui y sont appellés dans une conjoncture, où toutes les affaires se conduisant depuis plusieurs années par un cours reglé & tranquille, ils peuvent, paisiblement assis sur le timon, se contenter d'une inspection générale, & laisser le reste de la manœuvre à ce grand nombre d'ouvriers, qui travaillent sous leurs ordres. Je n'ai pas eu cet avantage. On s'en est déja apperçu par ce que j'ai eu occasion de dire en différentes fois; & pour ne point encore entamer le fait de la finance, qui étoit alors une mer sans fond ni rive, je prie qu'on jette un coup d'œil sur les différens embarras qu'on rencontroit, sans sortir de l'intérieur du royaume : une cabale de révoltés à éclairer de près, & s'il se pouvoit, à réduire, une dispute de religion à terminer, un parti puissant à satisfaire & à contenir, une subordination & une police générales à établir & faire observer; la chose étoit au

point qu'on ne connoiſſoit rien de ce grand nombre d'officiers de guerre, de police, de finances, de judicature, & de la maiſon du roi, penſionnaires, ou aux gages de l'état, ſinon que le nombre en étoit en effet infini, & qu'il falloit commencer par en rechercher les noms, & les comprendre tous dans un regiſtre, pour pouvoir enſuite en ſupprimer une partie. 1598.

Les affaires de la guerre étoient dans le plus grand renverſement; & l'ordre qu'on y pouvoit mettre, ne dépendoit pas, comme on ſe l'imagine peut être, de réformer une grande partie des troupes. Il falloit prendre connoiſſance de toutes les villes & places fortes, dont la plûpart étoient dans un état de ruine ſi prochain, que par cette raiſon, & pour diminuer la quantité des garniſons qu'on entretient en France, il étoit néceſſaire d'en démolir la partie qui étoit inutile: ce qu'on ne pouvoit pourtant faire qu'après la mort de ceux à qui il auroit été dangereux d'en ôter le gouvernement.

La marine ſeule pouvoit occuper un miniſtre entier, & pendant une

1598. longue ſuite d'années : car cette partie de l'état qui demande une ſi grande ſujétion, ne prend pas des progrès bien rapides. Elle ne peut les tirer que de l'aiſance & de la ſplendeur que le tems de la paix & un bon gouvernement donnent à un royaume (16). On ne conçoit point juſqu'à quel point la marine, & le commerce qui en dépend, étoient oubliés en France. Je convins avec le roi qu'on commenceroit cet établiſſement par tous les premiers principes ; qu'on feroit viſiter les côtes, examiner les ports, afin de prendre des meſures pour leur réparation ; qu'on en feroit de même du petit nombre de vaiſſeaux & des galères délabrées qu'on y trouveroit encore, en attendant qu'on en pût conſtruire de nouveaux ;

(16) » Il faut être » puiſſant, dit le cardinal de Richelieu, » après M. de Sully, » pour prétendre à cet » héritage, (de la » poſſeſſion de la mer) » les titres de cette » domination ſont la » force, & non la rai» ſon. « *Teſtament politique de ce cardinal*, 2. *Part. chap.* 9. *ſect.* 5 & 6. Le cardinal d'Oſſat, dans pluſieurs de ſes lettres, conſeille à Henri IV. de rétablir la marine.

après quoi l'on nommeroit des officiers, & on chercheroit des matelots 1598.
& des pilotes dont on animeroit l'industrie par des récompenses : en un mot, pour épargner un plus long détail, qu'on commenceroit à créer une marine absolument nouvelle.

Tout cela ne pouvoit s'exécuter que successivement & peu à peu. La finance, comme la partie la plus malade du corps de l'état, étoit aussi celle à laquelle il falloit donner les premiers secours. On va juger de la grandeur du mal par le mémoire des sommes qui sortirent du trésor royal, pour amener au parti du roi les chefs & autres principaux membres & villes de la ligue. Ce mémoire a quelque chose d'assez curieux : il monte à plus de trente-deux millions de livres (17). Le voici.

Au duc de Lorraine, & autres particuliers compris dans son traité, trois millions sept cens soixante-six mille huit cent vingt cinq livres. Au duc de Mayenne, & autres compris dans son

(17) Il y a ici une erreur de calcul d'environ cent mille livres dans les anciens mémoires.

1598. traité, compris aussi deux régimens Suisses, que le roi se chargea de payer trois millions cinq cent quatre-vingt mille livres. Au duc de Guise, & autres compris dans son traité, trois cent quatre-vingt-huit mille livres. Au duc de Némours, & autres, trois cent soixante dix-huit mille livres. Au duc de Mercœur, pour Blavet, & autres villes de Bretagne, quatre millions deux cent quatre-vingt-quinze mille trois cent cinquante livres. Au duc d'Elbœuf, pour Poitiers, &c. neuf cent soixante & dix mille huit cent vingt quatre livres. A MM. de Villars & le chevalier d'Oise, pour Rouen & le Havre, y compris aussi les dédommagemens accordés à M. le duc de Montpensier, au maréchal de Biron, au chancelier, &c. trois millions quatre cent soixante-dix-sept mille huit cent livres. Au duc d'Epernon, & autres, quatre cent quatre-vingt seize mille livres. Pour la réduction de Marseille, quatre cent six mille livres. Au duc de Brissac, pour Paris, &c. un million six cent quatre-vingt-quinze mille quatre cent livres. Au duc de Joyeuse, pour Toulouse,

&c. un million quatre cent soixante-dix mille livres. A M. de la Châtre, pour Orléans, Bourges, &c. huit cent quatre vingt dix huit mille neuf cent livres. A MM de Villeroi & d'Alincourt, pour Pontoise, &c. quatre cent soixante-seize mille cinq cent quatre-vingt-quatorze livres A M. de Bois-Dauphin, & autres, six cent soixante-dix-huit mille huit cent livres. A M. de Balagni, pour Cambrai, &c. huit cent vingt-huit mille neuf cent trente livres. A MM de Vitry & de Médavy, trois cent quatre-vingt mille livres. Aux sieurs Vidame d'Amiens, d'Estournelle, marquis de Trenel, Sesseval, du Pêche, Lamet, &c. & pour les villes d'Amiens, Abbeville, Peronne, Coucy, Pierrefont, &c. un million deux cent soixante un mille huit cent quatre-vingt livres. Aux sieurs de Belan, Quionville, Joffreville, du Pêche, &c; & pour Troyes, Nogent, Vitry, Chaumont, Rocroy, Château-Porcien, &c. huit cent trente mille quarante-huit livres. A MM. de Rochefort, & pour Vézelay, Mâcon, Mailly, &c. quatre cent cinquante-sept mille livres. A MM. de Canillac d'Achon,

1598.

1598. Lignerac, Monſan, Fumel, &c; & pour la ville du Puy, &c. cinq cent quarante ſept mille livres. A MM. de Monpezat & de Monteſpan, &c; & pour différentes villes de Guyenne, trois cent quatre-vingt dix mille livres. Pour Lyon, Vienne, Valence & autres du Dauphiné, ſix cent trente-ſix mille huit cent livres. Aux ſieurs Daradon, la Pardieu, Bourcanny, Saint Offange, pour Dinan, &c. cent quatre-vingt mille livres. Aux ſieurs de Leviſton, Baudoin & Beauvilliers, cent ſoixante mille livres.

J'effrayerois mes lecteurs ſi je leur montrois que cette ſomme ne fait encore qu'une très-petite partie de celles qui étoient demandées au tréſor royal, ſoit par les François, ſoit par les Etrangers, à titre de ſolde, de penſions, de prêt, d'arrérages de rentes, &c. & que le total de toutes ces ſommes-là, après avoir fait quelques retranchemens, dont la juſtice ſe faiſoit appercevoir ſans un grand examen, montoit, par la ſupputation que j'en fis, à près de trois cent trente millions de livres. C'eſt un calcul que j'expoſerois ici, ſi je ne jugeois qu'il trouvera mieux

ſa place, lorſqu'il s'agira de la diſcuſ-
ſion de toutes ces parties. 1598.

Voilà un beau champ ouvert aux travaux d'un ſurintendant des finances : mais par où commencer ? L'exorbitance des dettes de l'état demandoit qu'on augmentât les impôts. La miſere générale demandoit encore plus fortement qu'on retranchât des anciens ; & tout bien peſé, je trouvai que l'intérêt même du prince vouloit qu'on écoutât le cri de la miſere publique. Rien aſſurément ne peut donner une idée de l'état accablant auquel étoient réduites les provinces, ſur tout celles de Provence, Dauphiné, Languedoc & Guyenne, long & ſanglant théâtre de guerres & de violences qui les avoient épuiſées. Je remis partout le royaume le reſte des impôts de 1596. qui étoient encore à payer (18) : action autant de néceſſité, que de charité & de juſtice. Cette gratifica-

(18) Avec les arrérages des années précédentes, dont les particuliers avoient fait des obligations aux receveurs des tailles. Ces obligations dont, ſelon le Grain, quelques-unes montoient juſqu'à ſept années, furent déclarées annullées, *liv.* 7.

tion qui commença à faire respirer le
1598. peuple, fit perdre au roi vingt millions; mais aussi elle facilita le payement des subsides de 1597, qui, sans cela, seroit devenu moralement impossible.

Après ce soulagement, je cherchai à procurer aux peuples de la campagne tous ceux que je pouvois leur donner: fortement persuadé que ce ne peut être une somme de trente millions perçue tous les ans dans un royaume de la richesse & de l'étendue de la France, qui le réduit en l'état où je le voyois; & qu'il falloit que les sommes consistant en vexations & faux frais, excédassent infiniment celles qui entroient dans les coffres de sa majesté. Je pris la plume, & entrepris ce calcul immense. Je vis avec une horreur qui augmenta mon zéle, que pour ces trente millions qui revenoient au roi, il en sortoit de la bourse des particuliers, j'ai presque honte de le dire, cent cinquante millions (19). La chose me paroissoit in-

(19) Cette somme, toute énorme qu'elle est, ne paroîtra pourtant point exagérée, si l'on fait attention, qu'outre les frais ordinaires de levée, qui étoient alors excessifs, le peuple avoit encore à essuyer une infinité

croyable ; mais à force de travail, j'en assûrai la vérité. Je ne fus pas surpris après cela d'où venoit la calamité du peuple, dans un tems où, quoique le commerce fût interrompu, l'industrie arrêtée ou persécutée, les fonds de terres négligés & sans valeur, les autres biens diminués à proportion, il avoit pourtant été obligé de fournir une somme si fort au-dessus de ses forces, parce qu'on s'étoit servi, pour la lui arracher, de la derniere violence. 1598.

Je me tournai contre les auteurs de cette violence, qui étoient tous les gouverneurs & autres officiers de

de concussions & d'extorsions. » La France » seroit trop riche, dit » le cardinal de Riche- » lieu «. *Test. Pol. 2. Part. chap. 9. sect. 7.* » & le peuple trop » abondant, si elle ne » souffroit point la » dissipation des de- » niers publics, que » les autres états dé- » pensent avec régle. » Elle perd plus, à mon » avis, que des royau- » mes, qui prétendent » quelqu'égalité avec » elle-même, ne dé- » pensent à leur ordi- » naire «. Il rapporte là-dessus le bon mot d'un ambassadeur Vénitien : que pour rendre la France heureuse, il ne lui souhaitoit autre chose, sinon qu'elle sçût aussi-bien dépenser ce qu'elle dissipoit sans raison, que sa république sçavoit bien n'employer pas un seul Quadrain, sans besoin & sans beaucoup de ménage.

guerre, auſſi bien que de juſtice & de
1598. finance, qui juſqu'aux moindres, faiſoient tous un abus énorme de l'autorité que leurs emplois leur donnoient ſur le peuple; & je fis rendre un arrêt du conſeil, par lequel il étoit défendu, ſous de grandes peines, de rien exiger du peuple, à quelque titre que ce pût être, ſans une ordonnance en forme, au-delà de ce à quoi il étoit obligé pour ſa part des tailles & autres ſubſides réglés par ſa majeſté: enjoint aux Tréſoriers de France, ſous peine d'en répondre perſonnellement, d'informer de tout ce qui ſe pratiqueroit au contraire.

Cet arrêt mit un frein à l'avidité de tous ces petits concuſſionnaires, mais il leur donna contre moi un furieux reſſentiment; & quoiqu'il y eut quelque choſe de honteux pour eux à le témoigner, une grande partie fit éclater ſes plaintes, comme ſi je les avois en effet dépouillés d'un bien légitime. Le duc d'Epernon fut le premier qui ſe montra, & oſa en venir avec moi juſqu'aux voies de fait. L'humiliation qu'il avoit eſſuyée, ne l'avoit pas défait de ſon humeur fiére & impérieuſe. Les Provençaux avoient mille

fois béni le moment où il étoit sorti de leur province. Il n'y avoit plus de malheureux que ceux qui étoient ou ses vassaux, ou trop voisins de ses terres. Il se faisoit tous les ans à leurs dépens plus de soixante mille écus de revenu. 1598.

Il fut averti par messieurs du conseil, ausquels cet arrêt faisoit la même peine qu'à lui, du jour où il devoit y être passé, & se promit bien de l'empêcher. Il vint prendre séance au (20) conseil; & en s'adressant à moi, il fit une comparaison pleine d'arrogance & de mépris de la maniere

(20) Le démêlé dont il est question ici, arriva le lundi 26 Octobre 1598. chez le chancelier où se tenoit le conseil: » le » duc d'Epernon ayant » dit à M. de Rosny, » qu'il n'étoit pas obligé de l'aller trouver » chez lui, faisant beau- » coup valoir sa qualité; celui-ci lui ré- » pondit avec des gestes de rodomont, » qu'il étoit d'une des » plus anciennes mai- » sons de France: si, » m'avouerez-vous, » monsieur, lui répar- » tit le duc d'Epernon, qu'il y a quel- » que différence entre » vous & moi. Sur le » mot d'épée qu'il » ajouta en relevant » les personnes de cette profession au-des- » sus des autres, M. de » Rosny reprit, qu'il » savoit aussi se servir » de la sienne, à quoi » le duc d'Epernon ré- » pliqua qu'il ne dé-

dont il soutenoit son nom, avec celle
1598. dont j'avilissois le mien par la nouvelle

» battoit pas cela avec » lui. Le chancelier » les ayant appaisés, » ils en vinrent à » des explications plus » douces : vous avez » parlé à moi, lui dit » M. de Rosny, com» me si j'étois un petit » financier. Non, lui » répondit le duc d'E» pernon ; vous ne » trouverez point que » je sois venu à vous » à pouilles ni injures. » Je ne suis point hom» me à pouilles, ni in» jures, interrompit » M. de Rosny ; je ne » le souffrirois d'hom» me du monde. Je ne » vous dis pas cela, » dit M. d'Epernon.... » je suis fort aise, re» prit M. de Rosny, af» fectant de prendre » les dernieres paro» les de son adversai» re pour une excuse, » que vous ne m'ayez » point offensé. Je » n'offense personne, » repliqua le duc d'E» pernon; & quand cela » m'arriveroit, je por» te de quoi contenter » ceux qui sont de ma » condition, & satis» faire les autres selon » qu'ils sont. « C'est apparemment après ces dernieres paroles qui sont très-piquantes, que tous deux porterent leur main sur la garde de leurs épées. Le chancelier & les autres conseillers les interrompirent souvent, & enfin les séparerent. *Le vol. 8055. des Mss. de la bibliot. du roi*, d'où je tire ces particularités presque mot pour mot, les rapporte avec quelques autres traits semblables pour preuves de l'humeur brusque & fiére du duc de Sully : aussi tout ce récit est fait d'une maniere qui

profession que j'avois embrassée. Je répondis sans équivoque à un discours si impertinent, en lui déclarant qu'en tou- 1598.

ne lui est pas avantageuse. Le Grain a aussi en vûe ce fait dans les paroles que je vais citer. Mais quoiqu'il convienne qu'un ministre doit avoir sur-tout la modestie en recommandation, il ne peut s'empêcher de justifier M. de Sully : » Comment se pouvoit-il faire, dit-il, » qu'il retranchât tant » de pensions, tant » de gages d'officiers » sans services, rebutât tant de demandeurs de récompenses, & veillât sur tant » d'avis qui se donnoient aux grands, » lesquels avis il faisoit souvent tomber » au profit du roi, à leur » mécontentement, » sans avoir une très-grande autorité, & » sans montrer une » façon fastueuse & » arrogante. Le roi le » vouloit ainsi : afin » que tout fut égal » jusqu'à ce qu'il eût » acquitté & enrichi » son royaume. Et partant, ce n'étoit aux » sujets à murmurer : » & d'autant que le » roi témoigna son approbation de toutes » les actions de M. » de Sully, quand sa » majesté déclara à » quelques grands qui » le vouloient quereller, qu'il seroit son » second ; il ne nous » est pas permis de juger d'icelles actions, » & offenser la mémoire de sa majesté » après sa mort, ni » l'honneur du duc de » Sully durant sa vie ; » puisqu'il n'a fait que » le service de son » maître. . . . Dieu » veuille, « ajoute cet

1598. tes manieres je me croyois dû moins son égal. Des paroles aussi claires firent monter le feu au visage de d'Epernon, au lieu du phlegme insultant qu'il avoit affecté d'abord; & il passa à faire des menaces que je n'entendis pas plus patiemment que le reste. J'y répondis vivement. Il répliqua de même; & sans plus longue explication, nous portâmes l'un & l'autre la main à la garde de nos épées. Si l'on ne se fût jetté au-devant de nous, & qu'on ne nous eût pas fait sortir du conseil par deux côtés opposés; on auroit vû une scéne assez nouvelle dans l'endroit où ceci se passoit. Notre querelle ayant été rapportée au roi qui étoit alors à Fontainebleau, sa majesté me sçut si bon gré du zéle que j'avois témoigné en cette occasion pour la justice, qu'elle m'écrivit à l'heure même de

écrivain, après avoir montré la sagesse & la nécessité de la conduite du roi & de son ministre, » que ce » trésor soit conservé avec tel soin » qu'il a été acquis, » &c. « *liv.* 7. J'ai cru cette remarque nécessaire, ayant à rapporter dans la suite de ces mémoires un grand nombre d'autres exemples semblables au démêlé qu'on vient de voir.

sa

ſa main, en louant ma conduite, & 1598.
» en m'offrant, diſoit-elle, de me
» ſervir de ſecond contre d'Epernon,
» auquel elle alloit parler de façon à
» lui ôter l'envie de me faire à l'avenir
» de pareilles incartades ». D'Epernon vit bien que ce prince étoit vivement offenſé de ſon procédé; il m'en fit excuſe en préſence du roi, qui nous fit embraſſer tous deux.

Outre ces revenus, que les princes du ſang, à commencer par madame elle même, & les officiers de la couronne, s'étoient ainſi faits gratuitement, le peuple en avoit encore à ſouffrir juſques dans la perception de leurs revenus effectifs. Il n'y avoit aucune de ces perſonnes qui ne fût penſionnaire du roi à titre de leurs emplois, de récompenſes, de gratifications, ou de traités faits avec ſa majeſté en rentrant dans ſon obéiſſance: & par un effet de la licence des derniers tems, l'uſage étoit qu'au lieu de s'adreſſer pour le payement de ces penſions au tréſorier de l'épargne, ces officiers ſe payoient par leurs mains des deniers des fermes ſur leſquelles on leur avoit aſſigné leur payement; les uns ſur les

1598. tailles, les autres sur les gabelles, d'autres sur les traites foraines, domaines, cinq grosses fermes, parties casuelles, péages de rivieres, comptables de Bordeaux, patentes de Languedoc & de Provence, &c. Le roi s'étoit déchargé par même moyen, du payement de dettes encore plus considérables, qu'il avoit contractées envers les étrangers : tels étoient le roi d'Angleterre, le comte Palatin, le duc de Virtemberg, le duc de Florence, les Suisses, la république de Venise & la ville de Strasbourg. Sa majesté n'acquittoit point encore autrement les pensions, que l'intérêt politique demandoit qu'elle fit aux princes & communautés étrangeres; car de tout tems la France s'est rendue débitrice volontaire de toute l'Europe : d'où il étoit arrivé que tous ces différens créanciers érigeant de nouvelles fermes à leur profit, au milieu des fermes mêmes du roi, ils avoient leurs commis & leurs comptables mêlés avec ceux de sa majesté, & qui n'entendoient pas moins bien à piller le peuple. Je ne sçais si jamais on a vu un abus plus pernicieux, & en même tems plus

honteux, que de laiſſer ainſi tout le monde, & particulierement les étrangers, mettre la main dans les finances de l'état; de voir des monopoleurs de toutes les nations, multiplier les uſures & les perſécutions de la maniere la plus criante (21), & s'arroger impunément une partie de l'autorité royale. 1598.

Je crus que rien ne preſſoit davantage, que de couper tout d'un coup ce mal dans ſa racine par une ſeconde déclaration, qui défendoit à tous étrangers & naturels, princes du ſang & autres officiers, de lever aucun droit, à quelque titre ou créance que ce pût être, ſur les fermes & autres revenus de l'état, & leur enjoignoit de s'adreſſer au ſeul tréſor royal pour être payés de leurs penſions, arrérages, &c. Je vis tranquillement former l'orage qu'une pareille déclaration ne pouvoit manquer

(21) Cet abus devoit avoir quelque choſe de ſi ruineux, qu'on ne ſçauroit trop bénir la mémoire de celui qui a eu le courage de ſe charger de l'inimitié publique, pour l'extirper; au lieu de lui faire un crime de la hauteur & de la mauvaiſe humeur, ſans leſquelles il lui auroit été impoſſible d'en venir à bout.

1598. d'exciter contre moi. En effet, l'arrêt n'eut pas plutôt été rendu, que tout retentit des cris des ſeigneurs & des principaux partiſans, comme ſi ç'avoit été les mettre à la mendicité (car c'eſt en ces termes qu'ils s'en expliquoient) que de les réduire aux termes de leurs premieres conventions, & de faire changer de fond à leur créance. Le roi, naturellement ſenſible à la plainte, ne put s'imaginer que ces cris fuſſent auſſi déraiſonnables qu'ils l'étoient, & crut que par zèle j'avois commis peut-être quelque imprudence. Il m'envoya chercher, & me dit : « ah ! mon ami, qu'avez-vous » fait ? »

Il ne me fut pas difficile de faire ſentir à ſa majeſté, que ce que j'avois fait, procédoit d'un motif de juſtice & d'ordre ; que ſes finances ne devoient plus avoir tant de maîtres, ni tant d'hypotéques différentes ; que ſes fermes lui jetteroient un produit plus conſidérable du double, ſitôt qu'il les feroit valoir par ſes mains, profit que tous ces différens propriétaires ne faiſoient pas eux-mêmes, mais bien leurs agens & leurs bura-

listes; qu'enfin, quand cela seroit, ce n'étoit pas leur ravir leur bien, que de leur ôter des profits qui ne leur appartenoient par aucun droit. Le roi comprit tout cela ; mais l'embarras étoit de ne point mécontenter un Edmond, agent de la reine d'Angleterre, certain grand Allemand, facteur du duc de Virtemberg, Gondy, fermier du duc de Florence, enfin le connétable son compere, les plus distingués de sa cour, & sa propre sœur. 1598.

Je priai sa majesté d'envoyer chercher quelqu'un d'eux, à qui je pusse parler en sa présence. Le connétable ne faisoit que de sortir de l'appartement de sa majesté. On le rappella, & le roi lui dit : « hé bien, mon compere, en quoi vous plaignez-vous de Rosny ? Sire, je me plains, répondit-il, de ce qu'il m'a mis au rang du commun, en m'ôtant une pauvre petite assignation que j'avois en Languedoc, sur une imposition dont vous ne touchâtes jamais rien ». Je répondis très-poliment au connétable, que je serois le premier à m'avouer coupable, si j'avois

1598. eu l'intention de lui rien faire perdre. Je lui demandai ce qu'il retiroit de cette imposition; je sçavois bien qu'il étoit un de ceux auxquels les traitans vendoient le plus cher leurs services. M. de Montmorency satisfit à ma question; & je l'assurai de mon côté qu'il pouvoit s'attendre à être exactement payé de la même somme. « Je trouve cela bon, reprit-» il; mais qui m'assurera d'en être payé » à point nommé, comme je le suis? » Ce sera moi, lui repartis-je? Et » je vous donnerai pour caution sa » majesté, qui ne fera point banque-» route, je vous le promets, au moins » si elle me laisse ménager ses reve-» nus, comme je l'entends, & je lui » servirai encore de contre-caution, » parce que je m'attends bien qu'en la » rendant riche, elle me fera tant de » bien, que je ne serai jamais réduit » au safran ».

Le connétable qui étoit un homme simple & droit, trouva ma réponse de son goût, & embrassa mon sentiment avec une véritable satisfaction. Il m'avoua même qu'il n'affermoit l'imposition dont il étoit ques-

tion, que neuf mille écus par an, sur quoi il étoit encore obligé d'en donner deux mille au trésorier. « Je » sçavois bien tout cela, lui dis-je; » & ma résolution est de ne vous rien » rabattre de vos neuf mille écus : le » roi en aura encore dix-huit mille » pour lui, & il en restera encore qua- » tre mille pour moi ». Qui fut bien surpris ? ce fut le connétable. Il ne vouloit point convenir qu'il eût été dupe jusqu'à ce point. Le roi rioit cependant de tout son cœur. Mais dès le lendemain j'amenai à sa majesté un homme qui, en sa présence, prit cette ferme à cinquante mille écus, au nom des états de Languedoc. Le roi m'offrit sur cette somme les quatre mille écus, qui de ma part n'avoient point été proposés sérieusement; je les refusai, & je dis à sa majesté, que le mal que je cherchois à détruire dans les finances, étant venu en grande partie, de la facilité du feu roi à affecter directement ses fermes aux gratifications qu'il accordoit à tous ceux qui l'approchoient, financiers & autres, on retomberoit infailliblement dans le même inconvénient, 1598.

1598. ſi l'on n'accoutumoit pas tous les gens d'affaires, qui ſerviroient utilement ſa majeſté, à ne recevoir que de ſa ſeule main leurs récompenſes. Ce prince convint que j'avois raiſon. Et je n'y perdis rien ; car lui ayant fait avancer douze mille écus ſur cette même ferme, il envoya Béringhen m'en apporter quatre mille.

Je fis entendre raiſon à tous ceux qui étoient dans le cas de M. le connétable. Eh ! quoi de plus raiſonnable en effet, que ſa majeſté touchât elle même ſes revenus! Pour tous les autres, que leur intérêt rendoit ſourds à une raiſon ſi ſenſible, je ne m'embarraſſai plus de les ſatisfaire. De cet article, il ſe fit une augmentation de ſoixante mille écus dans les revenus royaux.

Cette peine n'eſt rien, en comparaiſon de celle que j'eus à dévoiler les myſtères des gens mêmes du métier. Je ne trouvois pas de meilleur moyen d'y parvenir, que d'avoir enfin cet état général des finances ſans erreur, dont j'ai déja parlé : mais c'étoit la difficulté. Je n'étois point content de celui qu'on a vu que j'avois fait en

1596 pour 1597, ni même du suivant, quoiqu'il fût déja beaucoup plus exact; parce qu'enfin je n'avois pu faire autrement, que d'y travailler sur le rapport & sur les états des intendans & des trésoriers, & qu'il n'y en avoit aucun sans exception, quelque attention que j'apportasse au choix, que je ne dusse craindre du côté de la fraude & de la surprise. Je me mis donc à y travailler de nouveau cette année. Je fis un recueil de toutes les commissions des tailles qu'on envoyoit dans les généralités, & de tous les édits, en conséquence desquels se faisoient toutes les levées de deniers dans le royaume. J'y joignis les tarifs qui avoient été faits sur ces édits, tous les baux & sous-baux faits par le conseil aux premiers & seconds fermiers. Je confrontai toutes ces piéces, aidé des lumieres que mon premier travail m'avoit déja données sur cette matiere; & je crus enfin être parvenu cette fois jusqu'à voir le fond de la chose. Il se commettoit quelques abus dans les commissions ordinaires des tailles: mais c'étoit les moindres. Il s'en commet-

1598.

toit de beaucoup plus considérables
1598. dans les commissions, ou lettres extraordinaires expédiées en avance sur l'année suivante; mais les plus grands excès me parurent venir des sous-baux. Les fermiers qui les prenoient du conseil, & les trésoriers de France que ceux ci employoient, retiroient presque deux fois autant que l'adjudication qui leur en étoit faite; & comme ces fermiers généraux resoufermoient encore, cette suite d'arriere-baux à l'infini augmentoit aussi les frais à l'infini, & ne produisoit d'autre fruit que d'entretenir dans une abondance qui n'étoit méritée par aucun travail, messieurs du conseil d'abord, ensuite leurs fermiers, & les autres de suite à proportion, qui gardoient le plus profond secret sur les mysteres dans lesquels on les avoit initiés.

Je fus transporté de joie à cette découverte, & muni de l'autorité du roi, à qui j'en avois fait part, je fis arrêter tous les deniers des tailles payés sur commissions extraordinaires; & sans y avoir égard, je mandai aux receveurs qu'ils en comptassent comme de tous leurs autres deniers, & qu'ils les

fiſſent voiturer inceſſamment. Je caſſai, & pour toujours, tous les arriere-baux; & je voulus qu'à l'avenir chaque partie n'eût qu'un ſeul fermier & un ſeul receveur. Il y eut encore bien des clameurs jettées à cette occaſion ; mais les plus aviſés de tous ces fermiers conſidérant que ces murmures n'aboutiroient à rien qu'à les faire remarquer, & que les places alloient devenir rares, par la ſuppreſſion d'une partie des traitans, de peur de demeurer inutiles, ils ſe hâterent de venir me trouver; & contens de profits médiocres, ils reprirent de moi ces mêmes fermes pour leur compte; avec la différence, que tous leurs profits paſſerent au roi, les fermes ayant été doublées (22). 1598.

(22) Quoiqu'on ſe ſoit convaincu de plus en plus de la juſtice qu'il y a, que le roi tire pour ſon ſeul profit tout le parti poſſible de ſes fermes & de ſes autres revenus ; on trouve cependant avec quelque raiſon, ce ſemble, que depuis le duc de Sully, l'on n'a pas fait dans cette partie tous les progrès que ſes idées, & les ſoins qu'il s'eſt donnés, ſembloient devoir faire attendre. Nous aurons occaſion d'entrer là-deſſus dans quelque diſ-

1598. A meſure que l'expérience vint fortifier mon travail, je perfectionnai encore ces états généraux des finances. Je m'aviſai de ne plus m'en rapporter aux modéles des comptes que les receveurs s'étoient faits eux-mêmes; mais de leur en envoyer de tous faits, où je m'étois étudié à ne rien oublier, ni pour le détail, ni pour la clarté. Je les examinois enſuite lorſqu'ils m'étoient renvoyés, avec tant de rigueur ſur les fautes même d'inadvertance, ou de la plus légere omiſſion, que bientôt on n'y omit plus rien en effet, quelque petite & cachée que fût cette partie; parce que le tout devoit être juſtifié par les piéces que j'y faiſois joindre, & que je confrontois enſemble avec la derniere attention. Ainſi j'éventai toutes les mines ſecrettes des receveurs. Elles étoient en grand nombre : ſuppoſitions, prétendues non-valeurs, mauvais deniers, frais de domaines, remiſes,

cuſſion, lorſque l'auteur parlera de la ferme des tailles & des autres impôts, qui eſt la véritable cauſe de toutes les difficultés qu'on rencontre à parvenir au but qu'il s'étoit propoſé, & que tous les miniſtres ſe ſont propoſés après lui.

dons, droits, taxations, attributions, d'offices, payemens de rente, frais de voiture, épices, émolumens & frais de reddition de comptes; c'étoient-là autant de ressources utilement employées au profit des commis, parce qu'on ne s'étoit point donné la peine d'apprécier toutes ces parties, qui absorboient, ainsi enflées, une partie de la recette; & que messieurs du conseil, à qui il appartenoit de le faire, connoissoient aussi l'utilité de ce jargon. 1598.

On tenoit si mal la main aux comptes des receveurs, qu'il arrivoit souvent qu'ils sortoient d'emploi chargés d'une infinité de recouvremens, qui étoient ensuite mis en oubli. J'abolis cette coutume. J'obligeai ceux qui entroient en place à rechercher ceux auxquels ils succédoient; & pour les y porter par le seul moyen efficace, tant qu'il restoit de ces débets, ils n'avoient point d'autre recours pour leurs appointemens & leurs remises. Par-là ils sçurent bien empêcher ces petites banqueroutes, au lieu de les favoriser, comme ils faisoient auparavant.

Différens comptables, & ceux de la chambre des comptes, par-dessus

tous les autres, parce que c'étoit ſur
1598. eux qu'étoient portées un grand nombre d'aſſignations, avoient l'adreſſe de rebuter les porteurs de ces aſſignations par des délais fréquens, juſqu'à ce qu'ils les euſſent obligés à ſe contenter d'une partie ſeulement du montant de leurs ordonnances, quoiqu'ils en reçuſſent quittance du tout. Je défendis de reculer les payemens, comme auſſi de conſerver aucuns deniers à cet effet. Cette défenſe mit fin à tous ces chapitres de remplacemens de deniers payables par ordonnance de la chambre, & à la multiplicité, tant des frais que de redditions de comptes, avec leſquels il eſt incroyable combien il ſe voloit d'argent ſur le roi. Dès-lors on commença à voir clair dans les finances, & la confuſion diſparut.

Lorſque l'état général dont je viens de parler, ces réglemens & tous ces différens modéles eurent été dreſſés, j'allai en faire la lecture au conſeil, le roi abſent. Je remarquai aiſément le dépit que mes confreres reſſentoient de ma diligence, & de ce que je ne les avois point appellés à mon travail. Ils ſe contenterent de me

répondre séchement, & comme en plaisantant, que mes sécretaires étoient heureux avec moi. Ces piéces en effet, étoient toutes écrites de ma main (23); mais après que je fus sorti, ils avouerent que mon travail étoit immense, & exact, & qu'il étoit désormais inutile de prétendre me rien déguiser. Je relus ces mêmes mémoires deux jours après, sa majesté étant au conseil. Elle leur demanda ce qu'ils pensoient de mes états. Ils convinrent qu'ils étoient bien, & dirent que pour un homme d'épée, je m'étois promptement mis au fait des affaires. Je ne sçais si c'est eux que je dois accuser d'une calomnie à laquelle on donna cours en ce tems-là, que je faisois composer par Du-Luat (24) un li- 1598.

(23) M. le duc de Sully d'aujourd'hui conserve précieusement une grande partie de ces manuscrits, avec beaucoup d'autres originaux de M. de Rosny, qu'il se fait un plaisir de communiquer à ceux qui vont le voir. Il les regarde comme un des principaux ornemens du cabinet que son goût pour les sciences lui fait enrichir tous les jours; & ce sont en effet autant de monumens infiniment glorieux pour son illustre maison.

(24) Ange Capel

1598. vre, où, sous prétexte d'exposer de nouvelles idées sur les finances, je décriois sans charité & sans ménagement, tous les meilleurs serviteurs de sa majesté. Ce prince m'assura que quelque chose que fissent mes envieux, ils n'altéreroient jamais son amitié pour moi. En effet, de ce moment le roi commença à agir avec moi d'une maniere à me le faire regarder plutôt comme ami, que comme maître. Il ne m'arrivoit ni joie, ni déplaisir, qu'il ne me témoignât la part qu'il vouloit bien y prendre.

Pour le regard des finances, je serois doublement ingrat, si je cachois toutes les obligations que j'ai à ce prince. Elles ne se bornoient pas à ap-

sieur Du-Luat. Il est parlé dans le *vol.* 8778 *des manuscrits de la bibliot. du roi*, d'un livre dans lequel il donnoit plusieurs avis à messieurs du conseil sur les finances. C'est ce livre sans doute dont l'auteur entend parler ici. Du-Luat nous est représenté dans les remarques sur le *chap.* 9 *de la confession de Sancy*, comme un flateur enjoué & agréable, qui avoit comme enchanté, dit-on, le duc de Sully son maître, par une généalogie dans laquelle il le faisoit descendre de la maison de Courtenay. *Journal du régne de Henri III, imprimé en 1720, tom. 2, pag.* 477.

puyer tout ce que je faisois avec fermeté, comme il arriva lorsque les prevôt & échevins de la ville de Paris refuserent de me communiquer leurs registres, sous l'allégation qu'ils n'avoient rien de commun avec le conseil des finances, ni à prévenir tous mes desirs, ni enfin à me consoler avec bonté dans mes traverses, ce qu'il faisoit d'ordinaire en me proposant son exemple; ses lumieres & ses conseils sur tout ce qui avoit rapport aux finances, m'ont souvent été d'un si grand secours, que j'avoue naturellement que sans cela j'aurois entrepris inutilement un ouvrage aussi difficile que celui de les réformer. Mes vues me sont venues en grande partie de lui (25); & je garde précieusement des mémoires entiers écrits de sa main, quoique fort longs, sur les sujets qui nous occupoient également tous les deux. 1598.

Après cela, je dois convenir de bonne foi que la plus grande partie de la louange qu'a mérité l'administration des affaires, sous le régne de

(25) M. de Péréfixe assure de même que Henri IV avoit étudié profondément la matiere de la finance, *pag.* 225.

Henri le Grand, lui retourne de droit.
1598. D'autres y auroient travaillé sous lui avec la même fidélité, & bien plus d'habileté que moi; car ce ne sont jamais les bons sujets qui manquent au roi, c'est le roi qui manque aux bons sujets. La grande difficulté sera toujours de rencontrer un prince qui ne cherche point dans le ministere de ses affaires, le ministre de ses goûts & de ses passions; qui unissant beaucoup de sagesse à beaucoup de pénétration, prenne sur lui de n'appeller à remplir les premieres places, que des personnes dans lesquelles il aura connu un aussi grand fond de droiture & de raison, que de capacité; enfin, qui ayant lui-même des talens, n'ait point le foible de porter envie à ceux des autres. Cette jalousie du mérite dans le souverain, qui suppose pourtant qu'il en a lui-même, fait en un sens plus de mal dans un état, que la haine qu'on lui connoît pour certains vices, n'y fait de bien.

En partant de Bretagne, j'y laissai des réglemens pour les finances, différens, suivant la nature & les priviléges de cette province; & j'y envoyai ensuite le sieur de Maupeou,

maître des comptes, tant pour les faire observer, & pour mettre les fermes de la province en valeur, que pour accélérer le payement des deniers dont j'avois fait le fond. Je fis partir à même fin Coesnard, auditeur des comptes, pour le Poitou, & Bizouze pour la Champagne. Je proposai Champigny au péage des rivieres dans l'Orléanois & la Touraine. Mais pour cette fois, c'est assez parlé des finances. 1598.

Passons à des faits d'un autre genre, qui par leur singularité rendirent cette année remarquable. On cherche encore de quelle nature pouvoit être ce prestige vu si souvent & par tant d'yeux dans la forêt de Fontainebleau. C'étoit un fantôme (26) environné d'une meute de chiens, dont on entendoit les

(26) Péréfixe en fait mention, & fait dire à ce fantôme, d'une voix rauque & épouvantable, *m'attendez-vous*, ou *m'entendez-vous*, ou *amendez-vous*. Il attribue ces visions à des jeux de sorciers ou de malins esprits. *Ibid. 3 part.* Voyez aussi le journal de Henri IV, & la chronologie septénaire, où il est dit que le roi & les courtisans qui s'en étoient moqués comme d'une fable, l'apperçurent un jour distinctement entre des halliers, sous la figure d'un grand homme noir, qui leur fit tant

1598. cris, & qu'on voyoit de loin, mais qui diſparoiſſoit lorſqu'on s'en approchoit. On prit ſur la côte de Hollande une baleine (27) longue de quatre-vingt pieds. Le Tibre ſe déborda juſqu'à renverſer un très-grand nombre de maiſons, & inonder une partie de la ville de Rome. Le bruit ſe répandit en Europe que les Juifs, en haine des Chrétiens, avoient offert au grand ſeigneur

de peur que ce fut à qui fuiroit le mieux, *anné.* 1599. Mathieu aſſure qu'un jour à Fontainebleau le duc de Sully entendant ce bruit, deſcendit, croyant que c'étoit le bruit de l'équipage du roi, qui étoit de retour de la chaſſe, *tome* 2, *page* 268. Bongars dit ſérieuſement que c'étoit un chaſſeur, qui avoit été tué dans cette forêt du tems de François I. *Epiſt.* 184. *ad Camerar.*

(27) Voyez la deſcription de ce poiſſon monſtrueux, dans la chronologie ſeptenaire, *p.* 17. & celle de ce débordement du Tibre, dans les lettres du cardinal d'Oſſat, *part.* 365. « Plus grand, dit-il, » qu'aucun autre dont » il ſoit mémoire; de » façon que toute la » plaine de la ville de » Rome fut toute en » eau juſqu'à une pique de haut par les » rues & dans les maiſons, & n'y eut pas » de cent, un qui pût » ouir la meſſe le jour » de Noel. Cette inondation a porté des » dommages ineſtimables, &c. »

cinq cens mille ducats, pour détruire le ſaint ſépulchre de Jéruſalem. 1598.

Mais l'événement le plus intéreſſant, & par lequel finit cette année, eſt la mort de Philippe II, roi d'Eſpagne, après huit ou neuf mois de ſouffrances (28) ſi cruelles, qu'il n'y a que le ſeul motif de la religion qui ait pu les lui faire ſupporter avec autant de patience qu'il en témoigna pendant un ſi long-tems. Cet héroïſme lui fut pourtant en pure perte dans l'eſprit du commun des hommes. Lorſqu'on faiſoit réflexion que les deux paſſions de l'ava-

(28) « Il eut, dit » Péréfixe, vingt-deux » jours durant, un flux » de ſang par tous les » conduits de ſon » corps; & un peu » avant ſa mort, il lui » vint quatre apoſtu- » mes en la poitrine, » d'où il ſortoit une » continuelle four- » milliére de vermi- » ne, que tout le ſoin » de ſes officiers ne » pouvoit tarir. *Ibid.* M. De-Thou, *liv.* 120, y ajoute la dyſſenterie, le teneſme, l'hydropiſie, &c. & fait une deſcription auſſi touchante de l'état déplorable de ce prince, que de ſa patience & de ſes ſentimens religieux. Mathieu dit, qu'il n'avoit pas moins de ſept fiſtules à deux doigts de la main droite, & attribue une ſi horrible maladie aux débauches de ſa jeuneſſe. Il mourut le dimanche 13 Septembre.

1598. rice & de l'ambition jointes ensemble, lui avoient fait inonder tout le nouveau monde du sang de ces malheureux habitans, & exercer sur ses propres sujets des violences aussi barbares, à la vie près. On regardoit tous ces ulcères si infects, dont son corps étoit entierement couvert, moins comme un accident naturel, que comme l'effet de la vengeance divine. Il laissa un testament, qui me paroît une piéce trop digne d'attention, pour la passer sous silence. On n'a pas sçu certainement s'il le dicta dans sa maladie, s'il le donna de sa main au prince son fils, ou s'il fut trouvé après sa mort avec ses autres papiers secrets, dans la cassette dont il avoit saisi dom Christophe de Mora, son favori; mais ce fait peu important par lui-même, n'est encore d'aucune conséquence pour l'autenticité de cette piéce, qui se prouve par une infinité d'autres endroits. La copie qui m'en tomba entre les mains, me fut adressée par le même qui l'envoya au roi; c'est Bongars, agent de sa majesté auprès des protestans d'Allemagne, qui la tenoit du landgrave de Hesse, & celui-ci des villes de Venise & de Genes; &

Jacques Bongars.

elle eſt en tout ſi conforme à celles qui ſe répandirent de différens endroits, qu'elle acheve d'ôter tout doute que cette piéce ſoit un écrit ſuppoſé par les ennemis de ſa majeſté catholique (29). 1598.

Philippe y commence par un détail très-ſincere de toutes les fautes qu'il a faites. Il met en tête cette chimere de monarchie univerſelle, dont il cherche ſérieuſement à détromper ſon ſucceſſeur, & par ſon exemple, & par celui de Charles-Quint ſon pere, dont il joint les leçons aux ſiennes; quoique lui-même, comme il l'avoue, n'en ait point profité. Il attache même à ce teſtament les mémoires qui lui avoient

(29) Quelque choſe que diſe ici M. de Sully, la piéce qui dans ſes mémoires a pour titre : *Teſtament du roi d'Eſpagne*, n'eſt ni le véritable teſtament de ce prince, ni même un extrait fidéle de ce teſtament; ce qu'on connoîtra facilement, en la rapprochant de l'extrait détaillé que nous en donne M. De-Thou, *livre* 120. Mais il ſe pourroit bien faire que cet écrit, qu'on y nomme auſſi, *Inſtruction du roi d'Eſpagne à ſon fils*, en fut réellement une ſecrette, & qui n'a rien de commun avec le teſtament de ce prince, que d'avoir été dictée, comme il eſt viſible,

été laiſſés par cet empereur (30), afin
1598. que Philippe III ne ſéparât point l'un de l'autre. Charles-Quint, empereur, maître de l'Eſpagne & de l'Allemagne, dans la force de ſon âge, d'un complexion ſaine & vigoureuſe, comblé de gloire & de ſuccès, forme le projet de dompter les Infidéles, & de réunir toutes les puiſſances de l'Europe à la ſienne, ainſi que toutes les religions à ſa religion. Après une longue ſuite d'années, paſſées dans de vains efforts, il ſe dépouille avec ſa couronne, de toutes ſes chimériques idées. Philippe II ſon fils, ſe laiſſe ſurprendre au même appas, & y réuſſit plus mal encore. C'eſt ce qu'il ne veut pas laiſſer igno-

dans le même eſprit & ſelon les mêmes maximes, ſans la précaution qu'on apporte pour les écrits deſtinés à être publics. Elle eſt rapportée dans la chronologie ſepténaire, de la même maniere que dans ces mémoires pour le fond des choſes, mais d'un ſtyle & d'un arrangement différent.

(30) M. De-Thou ne trouve rien dans le teſtament de Philippe II, de comparable à la ſageſſe des diſpoſitions, ni à la dignité de l'expreſſion du teſtament de Charles-Quint.

rer

rer à ſon ſucceſſeur. La différence des religions, des Loix, des mœurs des peuples Européens; leur ſcience à peu près égale dans l'art militaire; le grand nombre de villes fortes dont l'Europe eſt pleine, & qui demandent autant de ſiéges fort difficiles; la légereté de ſes peuples, toujours prêts à ſe livrer au premier venu qui leur offrira de leur aider à ſecouer une domination établie avec des travaux immenſes, ſont autant d'obſtacles à un deſſein ſi flatteur, que Philippe regarde comme abſolument inſurmontables. 1598.

Il convient qu'il n'en a pas toujours jugé de même; que le feu de la jeuneſſe l'avoit d'abord empêché de faire ces ſages réflexions; qu'enſuite la conjoncture de deux grandes batailles gagnées & des diviſions qui déchiroient la France, avoient continué à le tenir dans l'aveuglement, & lui avoient fait rejetter avec hauteur toutes les offres d'une paix avantageuſe qu'on lui avoit faites: & comme il croit avoir ſujet de craindre que ſon fils ne faſſe pas un meilleur uſage de la raiſon, c'eſt par l'expoſition de tout ce qu'une ridicule prétention lui a fait follement entre-

prendre, qu'il cherche à l'en guérir.

1598. Il s'accuse donc d'avoir travaillé à se faire déclarer empereur de tout le nouveau monde; à envahir l'Italie sur l'allégation de droits frivoles; à conquérir les trois royaumes de la Grande Bretagne, projet qui lui avoit coûté vingt millions en six ans dans les seuls préparatifs de la flotte dont il prétendoit foudroyer cette puissance : c'est cette flotte qu'on appelloit l'invincible, & qui cependant fut comme anéantie tout d'un coup en 1588, dès sa premiere sortie; à subjuguer les Pays-Bas; à renverser la Monarchie Françoise en profitant de la foiblesse de son dernier roi, & révoltant contre lui ses sujets, sur-tout les ecclésiastiques; enfin à dépouiller de l'Empire son propre oncle Ferdinand & le roi des Romains Maximilien son neveu. (31) Il y joint la remarque des sommes immenses que toutes ces brigues lui avoient coûtées : elles montent à plus

(31) » On appelloit « Philippe II le démon du Midi, *Dæmonium Meridianum*, parce qu'il » troubloit toute » l'Europe au midi de » laquelle l'Espagne » est située. « *Notes sur la Henriade.*

de (32) ſix cens millions de ducats, dont il avertit ſon fils qu'il trouvera la preuve dans les états qu'il a laiſſés dreſſés & écrits de ſa main dans ſon cabinet. Il ſe reproche encore moins cette profuſion que celle du ſang humain qu'il a fait répandre, & véritablement c'eſt une choſe qui perce le cœur que l'aveu qu'il fait d'avoir ſacrifié vingt millions d'hommes à ſa paſſion, & réduit en déſert plus de pays qu'il n'en poſſédoit dans l'Europe. 1598.

Que lui étoit-il revenu de tout cela? C'eſt la réflexion qu'il fait faire à ſon fils: la Providence, comme ſi elle ſe fût crue intéreſſée à faire avorter des projets ſi criminels, lui avoit fait manquer l'Allemagne par la jalouſie & l'averſion de ſon propre ſang; l'Angleterre par les vents & les tempêtes; l'Irlande par la trahiſon de ſes peuples, que l'éloignement mettoit à couvert de ſon reſſentiment; la France

(32) P. Matthieu dit que les Indes produiſirent au roi d'Eſpagne deux cens ſoixante millions d'or en ſoixante-quatre ans, & qu'il auroit conquis la Turquie entiere pour ce qu'il dépenſa ſeulement en Flandre, *tom. 2. liv. 2. p. 266.*

1598. par l'inſtabilité de ſes habitans, jointe à leur antipatie pour une domination étrangere ; (33) enfin par les grandes qualités du roi qui la gouvernoit ; enſorte que cet épouvantable fracas, & ces torrens de ſang, n'avoient abouti qu'à augmenter ſes états du ſeul petit royaume de Portugal.

Philippe fait après cela une application plus particuliere de ces inſtruc-

(33) Il y a dans le véritable teſtament de Philippe II un article par rapport à Henri IV, dont l'omiſſion dans nos mémoires ſuffit toute ſeule à prouver que la piece à laquelle on donne ce nom eſt ſuppoſée ; c'eſt que ce prince, agité de violens remords ſur l'uſurpation du royaume de Navarre, recommande à ſon fils ce qui lui avoit été recommandé à lui-même par ſon pere, de faire examiner ſoigneuſement cette queſtion par les plus habiles Juriſconſultes, afin de reſtituer ce royaume à ſon légitime maître ſi on le doit faire, ſelon les loix de la juſtice. Charles-Quint en avoit dit autant à Philippe II. Ferdinand & Iſabelle à Charles-Quint ..... Remettre ainſi l'effet d'une diſpoſition qu'on reconnoît être juſte à un ſucceſſeur qu'on eſt aſſuré qui n'y aura aucun égard ; c'eſt ce que M. de Thou appelle ſe jouer impudemment de la Divinité.

tions à sa personne & à la situation de l'héritier de sa puissance, & réduit aux articles suivans la politique dont aucun roi d'Espagne ne doit jamais se départir, & Philippe III moins encore que tous les autres, à cause de sa grande jeunesse : maintenir avec le roi de France la paix qu'il avoit cru devoir faire avant de mourir, & cela autant pour son intérêt & son repos que par égard pour ses peuples : ne jamais s'écarter de la bonne intelligence avec le pape, & la fomenter en tenant un grand nombre de cardinaux dans ses intérêts : aimer l'Empereur & sa famille, mais pourtant ne pas faire passer par ses mains l'argent des pensions que son intérêt demandoit qu'il continuât aux électeurs, princes & prélats d'Allemagne, afin qu'il se les tînt toujours attachés par cette largesse, en même tems qu'il auroit soin de les tenir divisés entre eux : double moyen de tourner à son avantage les conjonctures que le tems pouvoit lui faire naître pour l'acquisition de l'Empire : porter d'autant plus toute son attention du côté de l'Allemagne, que la multiplicité d'intérêts régne

1598.

dans les pays du Nord plus que partout ailleurs.

1598.

La Pologne, le Dannemarck & la Suéde sont des puissances dont il croit n'avoir rien à appréhender ; la premiere, parce qu'outre l'éloignement, la politique des princes ses voisins, aussi bien que la sienne propre malentendue, rend le roi de Pologne le ministre plutôt que le maître de ses sujets ; les deux autres, par la même raison du grand éloignement, joint à leur pauvreté & à leur peu d'intelligence dans la guerre. Il n'a garde de dire la même chose de la France, de l'Angleterre & de la Flandre, qu'il regarde comme les puissances véritablement à craindre pour l'Espagne, & avec lesquelles il veut qu'on soit continuellement sur ses gardes.

Ce qu'il prescrit par rapport à (34) l'Angleterre ; c'est de ne rien négliger pour empêcher la jonction des trois couronnes qui comprennent les

(34) On lui fait encore dire sur le point de mourir en parlant de l'Angleterre : *Pacem cum Anglo, bellum cum reliquis.* « La paix avec l'Anglois, & la guerre avec tout le reste. »

Isles Britanniques sur une même tête : événement dont ce fin politique, par un esprit de prédiction, parloit comme étant fort proche ; pour cet effet, ne pas regretter l'argent qu'on répandoit dans ces Isles pour se faire des partisans, & continuer à la remplir d'espions, mais autres que ceux qui y étoient alors, dont Philippe II croyoit avoir des raisons de tenir la fidélité pour suspecte : cultiver soigneusement tout ce que la diversité des religions peut faire éclore de divisions dans cet état, aussi bien que dans celui de France : il regarde celles qu'avoit produites la ligue chez nous comme un moyen désormais usé & inutile par l'affermissement d'un roi aussi capable de regner que Henri ; mais donner occasion à mille autres divisions civiles dans chacun de ces deux états, & sur-tout à celles qui peuvent les tenir en guerre l'un avec l'autre, ou du moins en défiance & en soupçon, ce qu'on peut faire en favorisant les prétentions de l'un sur l'autre, leur haine naturelle les y portant déja suffisamment : regarder comme le dernier malheur le coup qui uniroit d'intérêt avec les Pro-

1598.

1598. vinces-Unies ces deux puiſſances déja unies entre elles, parce qu'il ne peut qu'en réſulter une puiſſance capable, dit-il, de s'aſſujettir & la mer & la terre : trouver le moyen d'exclure tous les princes de l'Europe de la navigation des deux Indes; ce qui ne peut ſouffrir de difficulté que de la part de ces trois mêmes puiſſances, moins pourtant de celle de France que des deux autres, parce qu'elle n'a point de marine : nouveau motif de s'aſſurer la poſſeſſion des Pays-Bas, & plus encore de l'Angleterre.

Cependant dans tous ces conſeils de Philippe, rien ne porte ſon ſucceſſeur à la guerre, non-pas même avec les rebelles des Pays-Bas; au contraire, il l'en détourne avec ſoin. La conduite qu'il veut qu'on tienne avec les provinces, eſt d'y accorder un pardon général; de ne rien exiger de ce peuple ſinon qu'il reconnoiſſe la domination Eſpagnole ; de veiller ſur les gouverneurs, miniſtres & officiers qu'on y entretiendra ; de ne pas les y laiſſer trop long tems, ni avec une autorité trop abſolue, parce qu'ils ſeroient ceux dont on auroit le plus à craindre, ſi

une ſois ils s'aviſoient de ſe mettre à la tête du parti. Si pourtant l'Eſpagne ne peut éviter d'entrer en guerre, Philippe ne veut pas priver ſon ſucceſſeur des lumieres que ſon expérience lui a acquiſes à cet égard. Il avertit que s'il veut n'y pas ſuccomber, il ne doit l'entreprendre que dans ces conjonctures favorables qui ſe préſentent de tems en tems, comme changemens de gouvernemens, diſſenſions civiles, beſoins & foibleſſes des ſouverains, &c. Cette maxime de Philippe, qu'un prince doit connoître parfaitement juſqu'aux diſpoſitions les plus particulieres des princes ſes voiſins, eſt ſi vraie & ſi importante, qu'il ne devroit jamais arriver de changemens dans les états qui l'environnent, qu'il ne s'y trouvât préparé, & en état d'en profiter dans le moment même. Il conclut cet article par faire enviſager au nouveau roi qu'il eſt reſponſable au tribunal d'un Dieu, qui juge les guerres, & malheureuſement n'en juge pas par les regles des princes guerriers. 1598.

Après ces maximes, qui n'ont rapport qu'au gouvernement extérieur, Philippe vient à celles qu'il croit né-

cessaires pour le gouvernement intérieur. Il veut qu'un roi d'Espagne
1598. ayant à commander à des peuples aussi prodigieusement disproportionnés dans leurs coutumes, qu'éloignés de climats, s'étudie à les gouverner chacun selon son caractere, & tous avec douceur & modération ; qu'il connoisse par lui-même & choisisse ses conseillers & ses secrétaires ; qu'il expédie aussi lui-même ses dépêches, & qu'il se rende versé dans le chiffre, pour ne pas exposer un secret important à être trahi par un confident ; qu'il cherche soigneusement les gens d'honneur & de talent pour leur donner les emplois ; qu'il se garde d'offenser griévement personne, sur-tout personne de grande qualité : il remarque que le (35) prince son fils aîné s'en étoit mal trouvé ; qu'il fasse une juste distinction de l'ancienne noblesse d'avec la nouvelle, afin d'avancer celle-là, comme étant plus communément

(35) Dom Carlos, prince d'Espagne. Ce fut par l'ordre de son propre pere qu'il perdit la vie, & il paroît que son crime étoit bien plutôt de s'être trop attaché les grands du royaume, que de les avoir méprisés.

susceptible de sentimens purs & désintéressés ; qu'il diminue le nombre 1598.
excessif de gens de justice, de finance & d'officiers de sa maison : il donne le même conseil par rapport aux ecclésiastiques, & il y joint celui de ne pas plus les épargner que les autres dans les nécessités de l'état, non-seulement parce qu'il leur est plus aisé de se passer de grands biens, mais même parce qu'ils le doivent, s'ils ne veulent pas éteindre le respect qu'on doit à leur caractere par le luxe, la mollesse & l'impiété, fruits ordinaires des grands biens & de l'oisiveté où ils se plongent ; au contraire, qu'il multiplie les marchands, laboureurs, artisans & soldats, dont l'industrie, le travail & l'œconomie soutiennent seuls l'état, contre la ruine dont il est menacé par le déréglement des autres conditions. Tous les principes qui, comme ceux-ci, vont à maintenir dans un état la subordination & l'œconomie contre la corruption & l'oisiveté, méritent d'être loués, de quelque bouche qu'ils sortent.

L'article des dispositions domestiques est celui par lequel Philippe fer-

1598. me ſon teſtament. Il enjoint à ſon ſucceſſeur d'accomplir les promeſſes & autres clauſes du mariage de l'infante ſa ſœur. Il lui en propoſe pour lui-même un dont il avoit déja fait les avances, & diſpoſé ſecrétement tous les articles qu'il lui marque qu'il trouvera entre les mains de Loo. Il remarque que jamais roi n'a aimé le favori de ſon pere, & cependant il ne laiſſe pas de lui propoſer pour confident Chriſtophe de Mora, qui avoit été le ſien. Philippe III aima mieux déférer à la remarque qu'à la recommandation, & donna la place de Mora au Marquis de Doria. Il exige auſſi de ſon reſpect pour la mémoire paternelle qu'il conſerve en place toutes les perſonnes qui y avoient été miſes de ſa main : mais de la façon dont il s'en explique, on voit bien qu'il le ſouhaite plus qu'il ne l'eſpere. Il lui recommande particuliérement les Docteurs Ollius & Vergius, qui l'avoient aſſiſté dans ſa maladie. Il lui parle (36) d'An-

(36) Antoine Perès avoit été principal miniſtre de Philippe II, dont il encourut la diſgrace pour des raiſons qui ne font rien au ſujet de ces mémoires : il ſe réfugia

tonio Perès comme d'un homme dangéreux, avec lequel il doit se raccommoder, & songer ensuite à ne le laisser demeurer ni en France ni en Flandre, encore moins en Espagne, mais dans l'inutile pays d'Italie. Une courte maxime d'aimer Dieu, de chercher la vertu & de profiter des préceptes d'un pere, est par où Philippe finit cette piece, qu'on ne peut nier qui ne soit remplie d'ailleurs de traits de (37) piété & de résignation aux ordres de Dieu, qui par miséricorde le châtioit, disoit il, en cette vie plutôt qu'en l'autre. 1598.

De ces dispositions, la premiere qu'on vit exécuter au nouveau roi d'Espagne,

à Paris, où il mourut en 1611. Il étoit grand politique & de beaucoup d'esprit; c'est de lui qu'est la maxime suivante, qui renferme un grand sens dans trois mots, *Roma*, *Consejo*, *Pielago*; s'attacher la cour de Rome, bien former son conseil, & être maître de la mer.

(37) » Il fit apporter son cercueil, » fait de cuivre, & » mettre une tête de » mort sur un buffet, » & une couronne » d'or joignant, » dit la chronologie septénaire, dans laquelle il faut lire aussi, avec le détail de tout ce que dit & fit ce prince dans sa maladie, celui de sa vie publique & privée, *année* 1598.

fut celle de son mariage avec l'archiduchesse de (38) Gratz. Il la fit demander aussi-tôt après la mort du roi son pere, & elle passa au commencement de l'année suivante en Espagne, accompagnée de l'archiduc Albert, avec lequel elle relâcha sur la côte de Marseille pour respirer l'air de la terre. Le duc de Guise, gouverneur de la province, qui en avoit eu avis & en avoit informé le roi, eut ordre de faire la réception la plus honorable à cette princesse. Sa majesté destina cinquante mille écus pour en faire les frais, & m'ordonna de les faire tenir à Marseille. J'étois près d'y envoyer la Font pour marquer l'usage qu'on devoit faire de cette somme, ou un autre de mes domestiques qui n'étoit encore que simple laquais de mon épouse, petit homme & sans figure, mais dans lequel j'avois démêlé tant de capacité, de fidélité & d'œconomie, que je crus devoir travailler à son établissement. Il n'en fut pas besoin : une personne que j'avois sur les lieux suffit, parce que l'archiduchesse,

1598.

(38) Marguerite d'Autriche fille de l'archiduc de Gratz.

malgré les instances du duc de Guise & de la ville de Marseille, ne voulut entrer dans aucune ville pour éviter le cérémonial. Elle se fit dresser des tentes sur le rivage, où elle se reposa & entendit la messe. Pour l'archiduc, il eut la dévotion de visiter les églises de Marseille; mais il y vint sans suite & *incognito*, & après avoir baisé les reliques, il s'en retourna sans boire ni manger. 1599.

Ce mariage unit les deux branches de la maison d'Autriche par un double lien, le feu roi d'Espagne ayant déja fait épouser le cinq Mai de l'année précédente l'Infante Isabelle sa fille à l'archiduc Albert, qui avoit pour cela déposé la pourpre de cardinal. Il lui avoit donné une très riche dot en apparence, puisqu'elle ne consistoit pas moins que dans les dix-sept provinces des Pays Bas, la Franche-Comté & le Charolois : mais les clauses étranges qu'il y avoit mises que ce nouveau souverain ne prendroit aucune part au commerce des Indes, & ne souffriroit dans ses états aucune autre religion que la catholique, sans quoi la donation étoit déclarée nulle, la réduisoient en

1599. effet à rien par la difficulté de faire accepter aux Flamands des conditions si dures.

En attendant que l'archiduc pût passer en Flandre en personne pour lever tous les obstacles, il y envoya en qualité de son lieutenant-général l'Amirante (39) d'Arragon, qui fit quelques exploits sur la frontiere d'Allemagne, & ensuite son cousin le cardinal André, qui y fit force édits, mais sans exécution. Le mal commençant à paroître à la maison d'Autriche ne pouvoir plus souffrir de délai, l'archiduc vint enfin lui-même dans les Pays Bas, & y amena sa nouvelle épouse le cinq Septembre de cette année, dont le reste se passa en menaces de sa part d'aussi peu d'effet. Il fallut en venir à la force ouverte, & ce fut le commencement de cette longue & sanglante guerre entre l'Espagne & les Flamands, dont j'aurai soin chaque année de marquer les progrès & les événemens.

(39) Consultez la chronologie septénaire tant sur ces expéditions militaires que sur tout ce qui est dit ici des mariages du roi & de l'infante d'Espagne, *années* 1598 & 1599. *Matthieu, ibid. p.* 298, *&c.*

Au même tems que se faisoit en Espagne le mariage de S. M. Catholique, on célébroit aussi à Paris celui de madame Catherine avec le prince de (40) Bar. C'est par cet établissement que cette princesse fixa enfin sa destinée jusques-là si incertaine. On proposa d'abord du vivant de la reine Catherine de la marier au duc d'Alençon : la chose manqua par la haine de Henri III pour son frere. Ensuite on parla de la donner à Henri III lui-même : la reine-mere n'y voulut pas consentir par aversion pour la maison de Navarre. La princesse refusa à son tour le vieux duc de Lorraine, qui lui fut offert, parce, disoit-elle, qu'il avoit des enfans d'un premier mariage. Le roi d'Espagne la demanda pour lui aux conditions d'une union étroite entre le roi de Navarre & lui, à quoi le premier de ces princes ne voulut point entendre. Après cela cette princesse fut recherchée par le duc de Savoye ; mais 1599.

(40) Henri, duc de Bar, ensuite de Lorraine après la mort de Charles II son pere. » Le roi donna à sa » sœur en la mariant » trois cens mille écus » d'or sol, dit l'historien Matthieu, *ibid.* p. 278.

1599. dans des circonstances où ce mariage pouvant être préjudiciable à la religion protestante, les réformés y mirent obstacle. Elle ne voulut point du prince de Condé : elle le trouvoit trop pauvre. Elle refusa de même, & sans aucune bonne raison, le roi d'Ecosse. Le prince d'Enhalt se mit aussi sur les rangs, & dans les mouvemens de colere qui animoient quelquefois cette princesse contre le roi son frere, elle lui reprochoit qu'il l'eût volontiers mise entre les bras de deux ou trois autres princes étrangers, ou, comme elle disoit, de deux ou trois gentilshommes, pour payement de leur solde. On a vu en dernier lieu, comment sa prévention pour M. le comte de Soissons lui fit fermer l'oreille à toutes les poursuites de M. le duc de Montpensier, qui étoit un parti sortable. Enfin la nécessité de prendre un état (41) la détermina à accepter le prince de Bar.

(41) » Madame, » dit au contraire la » chronologie septénaire *année* 1599, » montroit de son côté tout le contentement possible .... » Elle avoit accoutumé de dire : *Grata* » *superveniet quæ non* » *sperabitur hora :* Etant ladite Dame » très-bien instruite » au latin. «

Le dessein de ce mariage n'eut pas plutôt été rendu public, que la différence de la religion des deux partis fournit aux ecclésiastiques en général, & en particulier aux évêques de France actuellement assemblés à Paris, une raison d'en empêcher la conclusion qu'ils ne laisserent pas échapper. Le premier moyen qu'ils employerent fut de traverser de tout leur pouvoir à Rome l'expédition de la dispense, sans laquelle ils croyoient qu'on ne passeroit point à la célébration. Ils ne pouvoient à cet égard remettre leurs intérêts en de plus fidelles mains que celles de d'Ossat, qui n'étoit pourtant en cette cour que pour y servir ceux du roi : mais ce n'est ici ni la premiere ni la derniere fois que cet ecclésiastique aura à essuyer de ma part le reproche d'avoir non-seulement passé, mais encore trahi ses commissions. Si j'en crois le mémoire de Rome dont j'ai parlé, d'Ossat, au nom de tout le parti, dont il étoit l'instrument, n'oublia rien pour détourner le pape d'accorder la dispense (42) qu'il étoit personnelle- 1599.

(42) Le cardinal d'Ossat dans ses lettres ne commence à parler de sa négociation

1599. ment chargé par sa majesté de solliciter. Toutes ces personnes faisoient en-

pour obtenir la dispense en question, que lorsque le duc de Bar étant allé lui-même la solliciter à Rome en 1600, il recommença, par ordre du roi, à faire de nouvelles instances sur cette affaire. Il nous apprend seulement en passant sur quelles raisons s'appuya sa sainteté pour refuser la grace qu'on lui demandoit. » Sa sainteté, dit-il, » nous ayant dit dès » Ferrare à M. de » Luxembourg & à » moi, lorsque nous » lui demandions ladite dispense, qu'il » ne la devoit ni pouvoit accorder, pour » ce que l'une des parties non-seulement » ne la demandoit » pas, mais ne le reconnoissoit point » pour pasteur de l'Eglise catholique & » apostolique, ni pour » avoir puissance de » dispenser; comme » aussi ne croit-elle » point que le mariage » soit un sacrement, » ni qu'il soit illicite » de contracter mariage, même entre » cousins germains. » Ces raisons du pape, » ajoute-t-il, durent » encore, &c. » Et en toutes occasions il est vrai qu'il les fait si bien valoir par tous les argumens théologiques, qu'il n'y a point de lecteur qui ne conclue qu'un homme si bien persuadé que le pape ne pouvoit se rendre en conscience, n'insistoit que foiblement sur ce point, & conspiroit à mettre les cours de France & de Lorraine dans la nécessité de procurer enfin par toutes sortes de

tendre à ſa Sainteté qu'en ſe roidiſſant ſur cette grace, il en arriveroit deux 1599.

moyens la converſion de la princeſſe, ſans laquelle, ſelon lui, cette affaire ne pouvoit jamais avoir une fin avantageuſe : cependant on lui voit d'un autre côté executer les ordres du roi, & même les prévenir avec tant d'aſſiduité, de fidélité & de zèle, qu'on peut, ſur ſes propres lettres, lui rendre la juſtice qu'il ſervoit ſa majeſté, contre ſes propres ſentimens, autant qu'il le pouvoit faire. Une preuve de cela, qui ſeule vaut toutes les autres, c'eſt que malgré tous les obſtacles, il obtint enfin, bien long-tems après à la vérité, cette diſpenſe, dont il avoit déſeſpéré. Je trouve dans toutes les lettres de ce cardinal bien moins de fondement encore au ſecond motif qu'on lui attribue ici. Pour expoſer en gros ce qui ſe développera par parties en ſon tems, voici ce que j'ai jugé des ſentimens de ce prélat ſur tous les différens ſujets ſur leſquels on l'attaque, à s'en tenir toujours à la conjecture qu'on peut tirer de ſes lettres ; il aimoit la perſonne du roi : il ne trouvoit point de bonne politique ſéparément de la religion : il étoit prévenu que les intérêts de celle-ci ne ſont nulle part en auſſi bonnes mains qu'en celles du pape, des Jéſuites & de tous ceux qui l'avoient ſoutenue du tems de la ligue. Il n'aimoit point l'Eſpagne, encore moins la maiſon d'Autriche & le duc de

1599. choſes; l'une que madame ſe rendroit catholique; l'autre que ce changement ne pouvant paſſer dans l'eſprit des Proteſtans que pour un effet de la violence dont auroit uſé à ſon égard le roi ſon frere, il accroîtroit la défiance que ceux ci ne témoignoient déja que trop ouvertement de Sa Majeſté, acheveroit de le leur faire regarder comme leur ennemi & leur perſécuteur déclaré, & attireroit enfin cette guerre inteſtine ſi deſirable, ſelon eux, pour les intérêts du ſaint pere & de la bonne religion.

L'autre moyen que le clergé mettoit en œuvre étoit des remontrances aſſez vives pour pouvoir mériter le nom de menaces. Sa Majeſté eut la complaiſance de les écouter, & de permettre une conférence où le docteur Du-Val d'un côté, & le miniſtre Tilenus de l'autre, cherchant à faire valoir leur cauſe, s'échaufferent aſſez inutilement, ce me ſemble, quoique l'un & l'autre ſe vantât après à l'ordinaire d'avoir terraſſé ſon adverſaire.

Savoye, & haïſſoit ſouverainement les Calviniſtes. Voyez ſur l'article de la diſpenſe les *p.* 480 *& ſuiv.* 492, 519, 596, 615, 701, 717 *& ſuiv.* 727, 758, 769, *&c.*

J'en parle comme témoin, parce que je me laissai entraîner à la foule qui y accouroit, comme à un spectacle tout-à-fait intéressant : je n'y arrivai pourtant que sur la fin, lorsque les deux tenans commençoient à succomber à la fatigue. Je ne sçais par quelle raison on voulut me faire faire en cette occasion le personnage de juge : ce fut peut-être parce qu'on sçavoit que c'étoit moi que sa majesté avoit chargé de dresser les articles du mariage. On commençoit déja à me répéter tous les points d'une dispute qui duroit depuis plusieurs heures : mais je priai très-sérieusement qu'on m'épargnât ou cet embarras ou cet honneur. Je dis que s'il n'avoit pas été au pouvoir de deux si fortes têtes de concilier avec la sainte écriture tant de canons & de décrets de Papes, ou de justifier comment cette conciliation étoit impossible, afin de n'en plus parler, on ne devoit pas l'attendre d'un ignorant comme moi, & je le pense de même.

1599.

Quoiqu'il en soit, cette conférence n'ayant pas produit tout le fruit que MM. du clergé (43) s'étoient promis,

(43) Elle se faisoit en présence de madame

1599. & voyant aussi qu'ils ne réussissoient pas mieux du côté de Rome, ils déclarerent que rien n'étoit capable de leur faire donner leur consentement à ce mariage. On s'en seroit passé : mais il falloit trouver un évêque qui voulût bien faire cette cérémonie : & comme tous ces MM. se tenoient par la main, cela formoit une difficulté sur laquelle ils fondoient leur derniere ressource.

Dans cet embarras sa majesté s'avisa de s'adresser à l'archevêque de (44) Rouen, & crut devoir en attendre plus de complaisance, comme étant son frere naturel, & lui

Catherine » Mais, » dit le journal de » Henri IV. parce que » les docteurs de Sorbonne se servirent » d'expressions & de » subtilités scholastiques auxquelles ladite dame n'a rien » compris ; les ministres l'ont facilement » persuadée de demeurer dans sa religion. Péréfice dit que le roi n'ayant pu venir à bout de la convertir, quoiqu'il y employât les menaces, dit un jour au duc de Bar : » Mon frere, c'est à » vous à la dompter.

(44) Charles, fils naturel d'Antoine de Navarre, & de mademoiselle de la Beraudiere de la Guiche, autrement appellée la Rouet, l'une des filles de la reine mere.

ayant

ayant obligation depuis peu de l'archevêché ; outre que ce prélat étoit connu de sa majesté, ainsi que de toute la France, pour être médiocrement scrupuleux, pour ne rien dire de plus. Cependant à la premiere proposition que ce prince fit à l'archevêque, il vit un homme qui, d'un ton dévotement rebelle, l'accabla de citations bien ou mal faites, des saints Peres, des saints Canons, des saintes Ecritures. Le roi surpris, comme on peut se le figurer, d'un langage si nouveau dans la bouche d'un homme qui ordinairement parloit de toute autre chose, ne pouvoit presque s'empêcher de lui rire au nez, en lui demandant par quel miracle il étoit tout d'un coup devenu si sçavant & si consciencieux. Il crut faire mieux en répondant à l'archevêque par des raisons sérieuses, auxquelles celui-ci s'étant montré sourd, sa majesté éclata, & lui reprocha son ingratitude. » Puisque vous » faites ainsi l'entendu, ajouta Henri, » en revenant à sa premiere idée, je » vais envoyer vers vous un grand doc- » teur, votre confesseur ordinaire, & » qui entend merveilleusement les cas

1599.

» de conſcience «. Ce grand docteur & directeur étoit Roquelaure, compagnon ancien & actuel de débauche de M. de Rouen, & à la priere duquel il avoit obtenu l'archevêché. Le prélat entendit parfaitement ce que ſignifioit cette petite menace; & ſon air un peu confus, étoit une conviction qu'il appréhendoit les grands avantages que l'habitude & la familiarité pouvoient donner ſur lui à Roquelaure; ſans ceux qu'il tireroit de cet eſprit que toute la cour lui connoiſſoit, libre, ingénu, fécond en heureuſes ſaillies, & que l'archevêque lui-même n'avoit pas accoutumé à outrer le reſpect dû au caractère épiſcopal.

1599.

Le roi ayant quitté M. de Rouen, fit venir Roquelaure, & lui dit: » Vous ne ſçavez pas, Roquelaure, » votre archevêque veut faire le prélat » & le docteur, & me veut alléguer » les ſaints Canons, où je crois qu'il » entend auſſi peu que vous & moi; » & cependant par ces refus ma ſœur » demeure à marier. Je vous prie, » parlez-lui comme vous avez accou- » tumé, & le faites ſouvenir du tems » paſſé. Ah, pardieu! ſire, répondit

» Roquelaure, cela n'eſt pas bien; car » il eſt tems au moins, ſelon mon » opinion, que notre ſœur Catelon » commence à tâter des douceurs de » cette vie; & je ne crois pas que » dorénavant elle en puiſſe mourir par » trop grande jeuneſſe : mais, ſire, » dites-moi un peu ce que dit ce bel » évêque pour ſes raiſons; car il en » eſt quelquefois auſſi mal fourni que » je ſçaurois l'être. Je m'en vais le trou- » ver pour lui apprendre ſon devoir «. 1599.

Il n'y manqua pas. Il dit à l'archevêque, dès en entrant dans la chambre : » Hé quoi! mon archevêque, » que veut dire ceci! On m'a dit que » vous faites le fat; pardieu! je ne le » ſouffrirai pas, il y va trop de mon » honneur, puiſqu'on dit que je vous » gouverne. Ne ſçavez-vous pas bien » qu'à votre priere, je me rendis votre » caution envers le roi, lorſque je lui » parlai pour vous faire avoir l'archevêché de Rouen; ne me faites vous » pas paſſer pour menteur, en vous » obſtinant ainſi à faire la bête? Cela » ſeroit bon entre vous & moi, qui » nous ſommes vus quelquefois enſemble aux brèches raiſonnables, &

1599. » les dés à la main ; mais il s'en faut » bien garder, lorsqu'il y va du service du maître & de ses ordres absolus. Hé, vrai Dieu ! que voulez-vous que je fasse, répondit M. de Rouen ? Quoi ! que je me fasse moquer de moi, & reprocher par tous les autres prélats, une action où tout le monde dit qu'il y va grandement de la conscience, n'y ayant eu aucun des évêques auxquels le roi en a parlé, qui ne l'ait aussi-tôt refusé ? Ho, morbieu ! ne le prenez pas comme cela, interrompit Roquelaure. Il y a bien de la différence d'eux à vous ; car ces gens s'alambiquent tellement le cerveau après le grec & le latin, qu'ils en deviennent tous fous : & puis, vous êtes freres du roi, & obligé de faire tout ce qu'il commandera, sans balancer. Il ne vous a pas fait archevêque pour le sermoner, ni lui apprendre les Canons ; mais pour lui obéir en tout où il ira de son service. Que si vous faites plus l'étourdi & l'entêté, je le manderai à Janneton de Condom, à Bernarde l'éveillée, & à maître Julien : m'en-

» tendez-vous ? Et ne vous le faites 1599.
» pas dire deux fois. Sçachez que rien
» ne vous doit être si cher que les
» bonnes graces du roi : elles vous
» ont mieux valu, avec mes sollici-
» tations, que tout le latin & le grec
» des autres. Par dieu ! c'est bien à
» vous à parler des Canons, où vous
» n'entendez que du haut Allemand «.
Monsieur de Rouen voulut reprendre la parole, pour lui persuader qu'il devoit abandonner avec lui ce ton de plaisanterie, qui étoit bon dans ses jeunes années, & lui lâcha quelque chose de paradis. » Comment, mor-
» bieu, paradis ! reprit aussi-tôt Ro-
» quelaure, êtes-vous si aze que de
» parler d'un lieu où vous ne fûtes ja-
» mais, où vous ne sçavez comment
» il y fait, ni si vous y serez reçu,
» quand vous y voudrez aller ? Oui,
» oui, j'y serai reçu, dit encore l'ar-
» chevêque, n'en doutez nullement.
» C'est bien discouru à vous, lui dit
» son homme, en le poursuivant de
» plus en plus : par dieu ! je tiens que
» paradis a été aussi peu fait pour vous
» que le louvre pour moi. Mais enfin,
» laissons-là un peu votre paradis, vos

1599. » Canons & votre conſcience (45) pour » une autre fois, & vous réſolvez à » marier madame ; car ſi vous y man- » quez, je vous ôterai trois ou quatre » méchans mots de latin, que vous » avez à toute heure à la bouche. Plus » n'en ſçait ledit dépoſant ; & puis, » adieu la croſſe & la mître ; mais qui » pis eſt, cette belle maiſon de Gail- » lon, & dix mille écus de rente «.

Il ſe dit encore beaucoup d'autres choſes entre ces deux hommes, dont on peut juger par cet échantillon. Roquelaure n'abandonna point l'archevêque, qu'il ne lui eût fait promettre de marier madame ; & ce fut lui en effet qui fit la cérémonie (46). Je reçus des deux côtés des préſens fort riches, pour récompenſe des peines que je m'étois données ; entr'autres, un cheval

(45) Il y a quelque choſe d'original dans le tour de cette converſation ; mais l'auteur pouvoit bien, ce ſemble, ſupprimer certaines expreſſions, qui ſentent un peu le libertinage.

(46) » Un dimanche, dit la chronologie ſepténaire, » dès-le matin...... il » va prendre madame ſa ſœur à ſon » lever, & l'amenant » par la main dans » ſon cabinet, où » étoit déja ledit fu- » tur époux, il com-

d'Espagne de grand prix, & magnifiquement enharnaché que m'envoya M le duc de Lorraine. Je les renvoyai à sa majesté, qui m'ordonna de les garder. 1599.

Ce ne fut pas à cette seule occasion que le clergé tint tête à S. M. Il se roidissoit plus fortement & aussi plus essentiellement contre la vérification de l'édit de Nantes, qui lui paroissoit toujours un morceau difficile à digérer. Comme depuis près d'un an qu'il se tenoit assemblée à Paris à ce sujet, il avoit eu le tems de prévenir le parlement & les autres cours souveraines, aussi bien que la sorbonne, contre cet édit, tous ces corps se souleverent dès qu'il eut été rendu public, & se donnerent des mouvemens qu'on peut mieux imaginer que décrire. On ne parla plus d'autre chose. Chacun

» mande à M.., archevêque de Rouen, » d'épouser, &c....... » & qu'il vouloit » qu'ainsi fût. A quoi » ledit sieur archevêque fit du commencement refus, » & qu'il falloit y garder les solemnités » accoutumées. Sur » quoi le roi répartit » très-doctement, que » sa présence étoit » plus que toute autre » solemnité, & que » son cabinet étoit un » lieu sacré «.

1599. s'attacha à critiquer la piéce, & à la combattre par différens raisonnemens. Il s'en faut beaucoup qu'ils ne fussent tous justes, non plus que tous les motifs que le parlement apportoit pour se dispenser de l'enregistrer; mais la sincérité dont j'ai fait jusqu'ici profession, même dans les choses qui me touchent de plus près, m'oblige à convenir que toutes ces personnes n'avoient point tort en tout.

Il étoit, par exemple, permis aux Réformés, par un des articles de l'édit, de convoquer & de tenir toutes sortes d'assemblées synodales & autres, en tel tems, tel lieu, & toutes les fois qu'ils voudroient, sans en demander permission ni à S. M. ni aux magistrats; & d'y admettre encore toutes sortes d'étrangers, sans en donner connoissance à aucun tribunal supérieur : comme aussi d'aller assister, de leur côté, sans congé, aux assemblées qui se tiendroient chez les étrangers. Il est clair qu'un point aussi directement contraire à toutes les loix du royaume, que préjudiciable à l'autorité du roi (47),

(47) » Ce que le » maréchal de Bouil- » lon, dit le Septé- » naire, avoit ména-

aux droits de la magistrature, à l'utilité & au repos du public, ne pouvoit avoir passé que par surprise, & c'est aussi sur ce point qu'insisterent principalement les ennemis des Protestans, dans les différentes remontrances qu'ils firent à sa majesté, faisant valoir chacun les raisons qui les intéressoient le plus. Le parlement remontra que cet article achevoit d'anéantir son autorité, que le clergé avoit déja si fort resserrée, aussi- 1599.

» gé avec quelques-» uns qui ne s'apper-» cevoient peut-être » pas du danger qui » étoit en cela; mais » le sieur Berthier, » (agent du clergé, & » évêque de Rieux,) » le contesta si vive-» ment audit sieur » maréchal, devant le » roi, que ses raisons » oüies, & vû l'im-» portance du fait..... » le roi.... fit rayer, » &c. « *année* 1599, *pag.* 66. Ce récit de Cayet est conforme à celui de P. Mathieu, *tom.* 2. *liv.* 2. *p.* 280. & *suiv.*. Cet article de l'édit de Nantes, si fort contesté, est apparemment le quatre-vingt-deuxiéme, qui est présentement aussi désavantageux aux Calvinistes, qu'il leur étoit favorable; puisque cet article leur interdit toutes pratiques, négociations, intelligences, assemblées, conseils, ligues & associations, dedans & hors le royaume, cotisations, levées de deniers, &c. sans l'expresse permission du roi.

1599. bien que celle du roi ( car il prétend que ces deux autorités n'en font qu'une ) que sans les appels comme d'abus, qui lui restoient encore, il n'en auroit plus, pour bien dire, que l'ombre. Le clergé & la sorbonne se plaignirent de la supériorité que cette concession donnoit à l'église calviniste en France, sur l'église catholique qui, dans sa jurisdiction, n'avoit jamais eu un pouvoir si étendu ; & on ne peut nier que cela ne soit vrai. Enfin on releva tous les mauvais effets qu'étoit capable de produire cette indépendance absolue des Huguenots françois, soit entr'eux, soit dans leurs associations avec tout ce que la France pouvoit avoir d'ennemis en Europe.

Le roi n'avoit pas encore examiné l'édit par lui même, & il n'en avoit eu connoissance que par une simple lecture, dans laquelle on avoit sans doute glissé légérement sur cette clause, & peut-être l'avoit-on omise tout-à-fait. Il témoigna par sa surprise à ceux qui lui parloient ainsi, qu'il avoit été trompé ; & leur promit d'y pourvoir, & ensuite de leur rendre réponse. En effet, eux sortis, il commença par m'envoyer

chercher, & me montra l'édit. Je ne déguisai aucun des sentimens que j'exprime ici ; j'y ajoutai même qu'à force de s'attacher à rendre cet article avantageux aux Protestans, il me sembloit qu'il leur devenoit nuisible, en ce qu'il ouvroit un vaste champ à toutes les calomnies qu'on voudroit inventer contre les honnêtes gens du parti, de briguer contre l'état avec l'étranger, ou de s'en laisser suborner. Henri, encore confirmé dans son opinion, me renvoya, en m'ordonnant de me disposer à bien faire valoir tous ces motifs dans l'assemblée des Protestans, qu'il voulut qu'on convoquât à l'heure même, pendant que de son côté il en alloit demander l'explication à ceux qui avoient fabriqué l'édit. 1599.

MM. de Schomberg, De Thou, Calignon & Jeannin (car le roi les fit incontinent venir tous quatre) demeurerent un peu déconcertés des reproches que leur fit sa majesté, d'avoir abusé de sa confiance. Schomberg & De Thou prenant la parole au nom de tous, répondirent qu'ils avoient été comme nécessités de le faire, par les menaces que leur avoient faites MM. de

1599. Bouillon & de la Trimouille, de la part de tout le corps, de rompre tout accord, si on leur refusoit cet article, & même de commencer la guerre contre les Catholiques; ce qui leur avoit paru de la derniere conséquence, la paix avec l'Espagne souffrant alors de très-grandes difficultés. Le roi se payant de cette excuse, chargea Berthier, syndic du clergé, de la rapporter à l'assemblée, & d'y ajouter de sa part, que des quatre personnes qu'il avoit commises à la formation de l'édit, n'y ayant que le seul Calignon de Protestant, il n'avoit pas dû croire que les trois autres laisseroient à la religion réformée cet avantage sur la religion catholique. La réponse des évêques montra bien qu'ils n'avoient pas de ces trois messieurs la même opinion que sa majesté. Ils furent traités en pleine assemblée, de faux Catholiques, d'accord avec les Calvinistes sur quantité de points, & ne croyant rien du tout sur les autres. En blâmant cette seconde imputation (48), comme elle mé-

(48) Si certain discours secret que d'Aubigné fait tenir par le président de Thou au duc de la Trimouille, lorsqu'il fut

rite de l'être, convenons encore qu'à l'égard de la premiere, tout parloit contre les commissaires de l'édit; & que leur réponse à S. M. ne détruit point aussi-bien l'opinion qu'on en peut avoir, que le silence qu'ils avoient gardé avec elle, lui donne de forces (49). 1599.

Ce n'est pas que le duc de Bouillon ne fût dans les sentimens où ils le représentoient. J'appris en travaillant à approfondir la vérité, qu'il s'étoit effectivement montré d'une opiniâtreté

envoyé par sa majesté à l'assemblée des Calvinistes, est vrai, les soupçons du clergé ne seroient pas trop injustes. » Vous » avez trop de jugement (ce sont les termes du président) » pour ne connoître » bien qu'au point où » les affaires sont, & » aux choses que nous » vous avons concedées, que ce que » vous pouvez désirer, ne soit à son plus » haut dégré... M. de » Schomberg est Luthérien, & par trop » éloigné d'un bon » Huguenot; pour » moi, vous connoîtrez mon ame, &c. « *tom. 3. liv. 5. chap. 1.* Mais il y a bien apparence que d'Aubigné a rapporté ce discours sur la foi de personnes peu sûres, ainsi que quelques autres traits de son histoire, qui attirerent en ce tems-là un arrêt du parlement contre cet ouvrage.

(49) M. de Sully est par-tout ici d'une sincérité qu'on ne sçauroit, à mon avis, assez admirer dans un Protestant.

1599. insurmontable. Mais n'y avoit-il aucun moyen de rendre les autres plus raisonnables ? Alors qu'eût-il fait seul ? Si tous les Protestans ressembloient au duc de Bouillon, que prétendoient les commissaires par cette complaisance aveugle pour les volontés des Réformés ? Trahir par nécessité le roi & l'état ? Comme il ne peut y avoir de plus grand mal que celui-là, aux yeux de négociateurs habiles & bien intentionnés, on ne peut guére leur attribuer raisonnablement cette pensée. Pour moi, je crois Bouillon le seul fauteur du projet contenu dans l'article, comme il en étoit le seul inventeur. Je conjecture de plus qu'il n'y envisageoit pas tant les autres que lui-même ; & voici le but de toute sa politique.

Pour terminer à son avantage la dispute sur le pas entre lui & les ducs & pairs de France, aussi-bien que les maréchaux de France plus anciens que lui, le duc de Bouillon avoit imaginé de faire déclarer sa souveraineté de Sedan (50), un fief de l'Empire ; mais il ne falloit pas que cette prérogative lui ôtât toute communication avec les sei-

(50) Voyez l'histoire du duc de Bouillon, déja citée plusieurs fois, *liv.* 5.

gneurs Réformés de France, autrement il y auroit beaucoup plus perdu que gagné. Le tempérament qu'il avoit trouvé pour accorder son intérêt avec son ambition, étoit de laisser son église de Sédan comprise avec les églises réformées de France; ce qu'il faisoit, à la faveur de l'article en question, pendant qu'il continuoit à se faire traiter comme prince étranger. 1599.

Berthier revint rapporter au roi la disposition des prélats de l'assemblée, avec le résultat de leur délibération, qui étoit qu'on ôtât aux quatre commissaires toute connoissance des affaires de religion, & qu'on réformât l'édit, quant à cet article & quelques autres moins essentiels; ce que sa majesté promit encore.

Cependant l'assemblée des principaux Protestans alors à Paris, ayant été indiquée pour le lendemain même du jour où se fit l'éclaircissement entre le roi & les commissaires, je reçus, comme à l'ordinaire, un billet d'invitation pour m'y trouver. J'avois cessé d'y assister depuis que je m'étois apperçu que ma présence gênoit les trois ou quatre personnes qui y avoient

la grande main, & qu'elle n'étoit pro-
1599. pre qu'à y faire naître de l'altération. Je les trompai en me présentant à celle ci. Le duc de Bouillon comprit aisément le dessein qui m'y amenoit ainsi, contre mon ordinaire, & me le fit entendre d'un ton amer & ironique, auquel je repartis, en m'excusant sur les affaires de mon ministère, & en feignant de ne pas sçavoir quel étoit le sujet de la présente assemblée. Sans paroître faire attention à l'air mutin & aux paroles que lâcha la Trimouille, pour marquer qu'ils n'étoient pas persuadés que je parlasse sincérement, j'allai me placer entre MM. de Mouy, de Clermont & de Sainte Marie-du Mont, qui, en m'instruisant de la matiere qui alloit être mise sur le tapis, m'assurerent que l'article qui faisoit tant de bruit, étoit désapprouvé de presque tous les Protestans, & n'étoit opiniâtré que par messieurs de Bouillon, de la Trimouille, du Plessis, & quelques autres de la cabale; dans le dessein de porter les choses à une guerre civile. Ils n'en furent pas les maîtres, malgré leurs mouvemens & tous leurs cris.

Lorſqu'on en vint aux opinions, l'avis contraire au leur l'emporta, parce que les meilleures raiſons furent de notre côté (51). 1599.

On apporta auſſi quelques modifications aux autres articles dans leſ-

(51) L'édit de Nantes fut enfin vérifié le jeudi 25 février de cette année, après bien des difficultés du clergé, de l'univerſité & du parlement. C'eſt à cette occaſion que Henri IV. dit aux évêques : » Vous m'avez » exhorté de mon de- » voir ; je vous exhor- » te du vôtre : faiſons » bien à l'envi les uns » des autres. Mes pré- » déceſſeurs vous ont » donné de belles pa- » roles ; mais moi, » avec ma jaquette » griſe, je vous don- » nerai de bons effets. » Je ſuis tout gris au- » dehors, mais je ſuis » tout d'or au-dedans. » Je verrai vos ca- » hiers, & j'y répon- « drai le plus favo- » rablement qu'il me » ſera poſſible «. Voici ce qu'il répondit au parlement, qui étoit venu lui faire des remontrances. » Vous me voyez en » mon cabinet où je » viens vous parler, » non pas en habit » royal, ni avec l'é- » pée & la cape, com- » me mes prédéceſ- » ſeurs, ni comme un » prince qui vient re- » cevoir des ambaſ- » ſadeurs ; mais vêtu » comme un pere de » famille, en pour- » point, pour parler » familiérement à ſes » enfans. Ce que j'ai » à vous dire, eſt que » je vous prie de véri- » fier l'édit que j'ai ac- » cordé à ceux de la » religion. Ce que j'en

quels le bien public parut n'avoir pas
1599. été aſſez ménagé. La conduite pleine de juſtice & de douceur de Henri fut ſentie de tout le monde: Il voulut bien encore en expliquer les motifs au plus grand nombre après que la choſe eut été arrêtée; pour les autres, il ne ſongea qu'à les empêcher de faire pis.

Il ſe conduiſit avec la même ſageſſe à l'egard de quelques Catholiques mal intentionnés, qui ne voulant pas paroître eux mêmes, mirent en jeu une certaine Marthe Broſſier, prétendue dé-

» ai fait eſt pour le » bien de la paix; je » l'ai faite au-dehors, » je veux la faire au-» dedans de mon » royaume «. Après leur avoir expoſé les raiſons qu'il avoit eues de faire l'édit, il ajouta: » Ceux qui empê-» chent que mon édit » ne paſſe, veulent la » guerre; je la décla-» rerai demain à ceux » de la Religion; mais » je ne la ferai pas, » je les y enverrai. J'ai » fait l'édit, je veux » qu'il s'obſerve. Ma » volonté devroit ſer-» vir de raiſon. On ne » la demande jamais » au prince dans un » état obéiſſant. Je ſuis » roi; je vous parle en » roi: je veux être » obéi «. *Peref. ib. & Journ. de Henri IV. ib.* Voyez auſſi dans M. De Thou & dans le Septénaire, les modifications apportées à l'édit de Nantes, & tous les diſcours tenus à cette occaſion, *année* 1599.

moniaque, qui étoit devenue l'objet de la curiosité du public, toujours épris du merveilleux, vrai ou faux. Il est surprenant qu'un spectacle si ridicule en soi, qui ne méritoit pas les regards de la plus vile populace, ait pû se soutenir pendant un an & demi, & devenir une affaire d'état. C'est qu'une moitié du monde se laissa réellement éblouir par un surnaturel, seulement dans les apparences, & que l'autre en redouta les effets, non par la chose même, mais par les motifs qui faisoient jouer ce ressort. Marthe Brossier trouva des protecteurs en grand nombre dans le clergé, & jusqu'à Rome où elle se fit conduire. Le roi donna sans affectation, à la vérité, le tems & les moyens de se manifester (52)); après quoi le tout se termina à un grand mépris pour les auteurs & pour l'actrice de cette comédie. 1599.

(52) Tout ce qui regarde cette prétendue démoniaque, est rapporté d'une maniere très-curieuse dans M. De Thou, au commencement du *liv.* 123. *an.* 1599. En voici un simple abrégé. Jacques Brossier, boulanger à Romorantin en Sologne, s'étant dégoûté de son métier, se fit joueur de gobelets, & se mit à courir le

1599. La mort de quantité de perſonnes conſidérables donna matiere à d'autres diſcours. Celles du Chancelier de

monde avec ſes trois filles, Marthe, Silvine & Marie. L'aînée, dont il eſt queſtion ici, profita ſi bien des leçons qu'il lui donna pour contrefaire la démoniaque, qu'elle trompa tout le monde à Orléans & à Cléri ; mais non pas Charles Miron, évêque d'Angers, qui découvrit l'impoſture, en ſubſtituant de l'eau commune à l'eau bénite, & de l'eau bénite à l'eau commune ; en récitant un vers de Virgile, au lieu du commencement de l'exorciſme, la touchant d'une clef, au lieu de ſa croix épiſcopale, &c. Cela ne l'empêcha pas de venir s'établir à Paris, où elle choiſit l'égliſe de Sainte Geneviéve, pour ſe donner en ſpectacle au peuple, qui y accourut auſſitôt. Elle en impoſa à tous les eccléſiaſtiques crédules, aux capucins qui commencerent à l'exorciſer de bonne foi, & même à quelques-uns des médecins que Henri IV envoya pour la viſiter, quoique tous les autres dépoſaſſent formellement contr'elle, & ſur-tout Michel Mareſcot, l'un de ces médecins, qui la convainquit publiquement de n'entendre ni grec ni latin, de n'avoir que la force ordinaire de celles de ſon ſexe ; en un mot, d'être une ſéductrice & une friponne. Le parlement

Chiverny, de Schomberg & d'Incarville, tous trois du conseil des finances, firent un changement dans les affaires. Les sceaux furent donnés à Belliévre; la charge de contrôleur général, qu'avoit d'Incarville, fut accordée, à ma sollicitation, à de Vienne; 1599.

ne lui fut pas plus favorable; mais malgré cela, les religieux & les prédicateurs avoient si bien sçu intéresser la religion dans cette affaire, & la prétendue possédée joua si bien son rôle, que l'arrêt du parlement qui lui enjoignoit aussi-bien qu'à son pere, de s'en retourner chez eux, tout juste & tout sage qu'il étoit, causa d'étranges murmures, & presqu'une révolte dans Paris; ce qui donna d'assez grandes inquiétudes au Roi, qui voyoit que ce qu'il avoit eu d'ennemis dans la vieille ligue, reparoissoient à cette occasion. Alexandre de la Rochefoucault, seigneur de Saint-Martin, des comtes de Randan, osa même entreprendre de réveiller cette affaire en faisant passer cette Marthe à Avignon, & de-là à Rome, où elle trouva encore plus de partisans. Malheureusement pour elle le cardinal d'Ossat s'y trouva, qui s'employa si utilement dans cette affaire, qu'enfin Marthe & sa famille se vit abandonnée de tout le monde, & vecut & mourut dans le mépris & la misére. Voyez aussi les autres historiens.

1599. & celle de ſur intendant des finances fut rétablie en ma faveur. Henri m'ayant fait appeller dans le jardin des Tuileries où il étoit à ſe promener, me dit qu'il étoit réſolu de remettre les finances entre les mains d'un homme ſeul; & feignant de prendre un ton fort ſérieux, il me fit promettre que je lui dirois librement ce que je penſois de cet homme, quand il me l'auroit nommé. Le lui ayant promis, il reprit auſſi-tôt en ſouriant, & en me donnant un petit coup ſur la joue, que je devois bien le connoître, puiſque c'étoit moi-même. Sa majeſté me gratifia encore de la charge de grand voyer, dont elle m'envoya les proviſions, avec celles de ſur intendant des fortifications. Et comme Sancy livré à ſes vertiges (53) ordinaires, jugea à propos de ſe retirer du conſeil, & de ſe défaire de ſa charge d'intendant des bâtimens, le roi la joignit encore aux autres bienfaits dont il me combloit. Les appointemens de la ſur intendance de-

(53) Joſeph Scaliger parloit, auſſi-bien que l'auteur, de M. de Sançy, comme d'un fanatique, ſujet au vertige, &c. Ce ſont ces termes.

vinrent fixes, & furent de vingt mille livres. Ceux de grand voyer, & de voyer particulier de Paris étoient de dix mille livres. 1599.

Sa majesté fut si contente de cette fixation, qu'elle voulut aussi en mettre une aux gratifications qu'elle avoit intention de m'accorder, tant pour m'ôter l'envie, disoit elle, de prétendre à une gratification pour chaque service considérable que je lui rendrois, que pour s'épargner la peine de faire enregistrer chacun des présens qu'elle me faisoit, même les plus petits, sans quoi je ne voulois point les recevoir. Elle me déclara donc que toutes ces gratifications & présens seroient désormais confondus dans une gratification unique, fixe, & qui me seroit remise au commencement de chaque année en forme de lettres patentes vérifiées au parlement; & me demanda auparavant si j'étois content de la somme qui étoit de soixante mille livres, en ajoûtant que son intention étoit que j'achetasse de cet argent, des biens en fonds de terre, dont il me fût libre de disposer en faveur de ceux de mes enfans qui s'en rendroient les plus di-

gnes, afin qu'ils demeuraſſent tous de
1599. plus en plus attachés à moi. Il ne me reſta qu'à rendre d'humbles actions de graces à ce prince. Cependant cette fixation de gratification dont je parle ici, ne fut faite qu'en 1600, & ne commença à avoir lieu qu'en 1601.

Mademoiſelle de Bourbon (54) mourut auſſi, & M. d'Eſpinac (55), archevêque de Lyon, qu'on peut dire avoir tâté de toutes ſortes de fortunes; enfin madame la connétable, & après elle madame de Beaufort. Ces deux dernieres morts ſur-tout firent un très grand bruit. Quelques circonſtances ſemblables dans la fin de ces deux dames, & peu ordinaires, c'eſt-à-dire, une maladie violente, & de trois ou quatre jours de durée ſeulement, des cheveux hériſſés, des

(54) Fille de Henri I. prince de condé, & de ſa Ire femme, princeſſe de Nevers, marquiſe de l'Iſle, &c.

(55) Pierre d'Eſpinac. Il avoit été grand Ligueur; cependant Mathieu aſſure qu'il rendit de grands ſervices à Henri IV. contre l'Eſpagne, *tom.* 2. *liv.* 2. *p.* 308. où il fait l'éloge de ſes vertus. M. De Thou au contraire, nous le dépeint, *liv.* 90. comme un inceſtueux, ſimoniaque, &c.

viſages,

visages si beaux, devenus hideusement défigurés, & quelques autres symptômes, qu'en tout autre tems on auroit jugés naturels, ou seulement un effet de poison, firent répandre dans le monde que la mort de ces deux jeunes dames étoit, aussi bien que leur élévation, l'ouvrage du diable, qui étoit venu se payer lui-même des courtes délices qu'il leur avoit fait goûter. Et la chose passa pour certaine, non-seulement parmi le peuple sottement crédule, mais parmi les courtisans mêmes; tant la contagion qui portoit les esprits à la magie & aux sciences occultes, étoit forte en ce tems là; & aussi tant on portoit de haine & d'envie au rang qu'occupoient ces deux femmes. 1599.

Voici comme on rapporta celle de la connétable (56), & ce fut, dit-on, les dames même assemblées alors chez elle. Comme elle s'entretenoit gaiement avec elles dans son cabinet, une de ces femmes y entra avec un visage effrayé, & lui annonça qu'un quidam,

(56) Louise de Budos, fille de Jacques de Budar, vicomte de Portes, seconde femme de Henri, connétable de Montmorency.

1599. qui se disoit gentilhomme, d'assez bonne mine, excepté qu'il étoit tout noir, & d'une taille gigantesque, venoit d'entrer dans son anti-chambre, & avoit demandé à lui parler pour des choses d'une si grande conséquence, qu'il ne pouvoit s'en ouvrir qu'à elle-même. A chacun des traits de ce courier extraordinaire, que la dame se faisoit décrire avec soin, on la vit pâlir, & tomber dans un si grand serrement de cœur, qu'elle eut à peine la force de dire qu'on allât prier ce gentilhomme, de sa part, de remettre sa visite à un autre tems. A quoi il répondit, d'un ton à faire mourir la messagere de frayeur, que puisque la connétable ne vouloit pas venir de bon gré, il alloit prendre la peine de l'aller chercher jusques dans son cabinet. Elle craignoit encore plus l'audience publique que le tête à tête. Elle se résolut à la fin à passer de l'autre côté; mais avec toutes les marques d'un véritable désespoir.

Le message affligeant étant achevé, elle revint trouver la compagnie, fondant en larmes & demi-morte. Elle n'eut que le tems de proférer quelques paroles, pour prendre congé de la

compagnie, & en particulier de trois de ces dames, qui étoient ses amies, & pour les assurer qu'elles ne la verroient plus. Dans le moment elle est saisie de douleurs aigues, & elle meurt au bout de trois jours, faisant horreur à tous ceux qui la voyoient par l'effroyable changement de chaque trait de son visage. Voilà l'histoire : les gens sensés en croiront ce qu'il en faut croire. 1599

Madame de Beaufort étoit la plus foible de toutes les personnes de son sexe sur ce qui regardoit l'astrologie. Elle ne se cachoit point pour consulter les devins. Elle en avoit une escorte qui ne la quittoit point. Ce qu'il y a de plus surprenant, c'est que quoique sans doute elle les payât bien, ils ne lui annonçoient jamais que des choses désagréables (57). L'un lui disoit qu'elle ne seroit mariée qu'une fois; l'autre, qu'elle mourroit jeune; celui-ci, qu'elle se donnât de garde d'un enfant; celui-là, qu'elle seroit trahie par un de ses amis : ce qui la jettoit dans une mélancolie dont elle ne sortoit presque

(57) Le foible de M. de Sully pour l'astrologie judiciaire se décele en mille endroits de ses mémoires malgré lui.

plus. Gracienne, l'une de ses femmes, m'a dit depuis, que l'impression de tout
1599. ce qu'elle entendoit dire, étoit si forte, qu'elle renvoyoit tout le monde, pour passer seule les nuits entieres à s'affliger & à pleurer amérement de toutes ces prédictions.

Comme elle étoit alors très-avancée dans sa grossesse, bien des personnes n'iront pas chercher plus loin la cause du malheur qui fut joint à sa couche. Elle étoit même déja véritablement malade & de corps & d'esprit, lorsque sur la fin du carême elle voulut être de la partie de Fontainebleau avec le roi. Elle n'y fut que peu de jours. Le roi, qui ne voulut pas qu'on lui reprochât d'avoir gardé cette femme près de lui pendant le tems de la pâque, la pria de lui laisser passer les fêtes à Fontainebleau, & de retourner les passer à Paris (58).

Madame de Beaufort reçut cet ordre les larmes aux yeux. Ce fut encore pis lorsqu'il fallut se séparer.

(58) Selon P. Mathieu, *tome 2, liv. 2, pag. 316*. Elle vint à Paris pour y faire passer le contrat de l'acquisition de Châteauneuf au Perche.

Henri de son côté, plus rempli que jamais de sa passion pour cette dame, dont il avoit déja eu deux enfans mâles & une fille nommée Henriette, se faisoit une égale violence. Il la conduisit jusqu'à moitié chemin de Paris; (59); & quoiqu'ils comptassent ne se séparer que pour peu de jours, ils en appréhendoient le moment, comme si ç'avoit dû être pour un très-long-tems. Ceux qui aiment à ajouter foi aux pressentimens, ne passeront pas légérement sur tout ce détail. Les deux amans s'accablerent de nouveau des plus tendres caresses; & on a prétendu trouver dans toutes les paroles qu'ils se dirent en ce moment, des preuves de ce pressentiment d'une fatalité inévitable. 1599.

Madame de Beaufort parloit au roi comme si elle l'eût vu pour la derniere fois (60). Elle lui recommandoit ses trois enfans, sa maison de Monceaux & ses domestiques. Le roi

(59) Elle vint coucher la veille à Melun, d'où le roi la conduisit au bateau, dans lequel elle s'embarqua & vint descendre à l'arsénal.

(60) D'Aubigné parle de la même maniere de cette séparation, *tom.* 1. *liv.* 5. *chap.* 3.

1599. l'écoutoit, & au lieu de la rassurer, il s'attendrissoit lui-même. Ils prenoient congé l'un de l'autre; mais un mouvement secret les faisoit aussi-tôt se rapprocher. Henri ne se seroit pas facilement arraché de ses bras, si le maréchal d'Ornano, Roquelaure & Frontenac ne fussent venus l'en tirer comme de force. Ils lui firent enfin reprendre le chemin de Fontainebleau; & les dernieres paroles qu'il dit furent pour recommander sa maîtresse à La-Varenne, avec ordre de ne la laisser manquer de rien, & de la remettre chez Zamet, choisi pour avoir soin de cette personne si chere.

J'étois à Paris lorsque la duchesse de Beaufort y arriva, & j'en devois partir avec mon épouse peu de jours après pour aller faire la cène à Rosny, où je menois le prince & la princesse d'Orange, à qui j'avois envie de faire voir les bâtimens que les nouvelles libéralités du roi me mettoient en état d'y faire élever. Je crus devoir prendre congé de cette dame. Elle avoit oublié tout ce qui s'étoit passé à Saint-Germain. Elle me fit l'accueil le plus caressant, & n'osant

s'expliquer clairement ſur la complaiſance pour ſes deſſeins, à laquelle elle ſouhaitoit paſſionnément de pouvoir m'amener, elle ſe contentoit de chercher à me mettre dans ſes intérêts, en mêlant avec cet air de politeſſe, dont elle ne gratifioit pas tout le monde, quelques mots à double entente, qui me faiſoient enviſager une fortune ſans bornes, ſi je voulois bien me relâcher ſur la ſévérité des conſeils que je donnois au roi à ſon ſujet. Auſſi peu touché des chimeres dont cette femme ſe rempliſſoit, que de celles dont elle cherchoit à me remplir, je feignois de ne rien entendre d'un diſcours ſi intelligible, & je payois ſes termes équivoques de proteſtations générales de reſpect, d'attachement & de dévouement, qui ne ſignifient que ce qu'on veut. 1599.

De retour chez moi, je ſongeai que mon épouſe devoit s'acquitter du même devoir envers la ducheſſe. Elle n'en fut pas moins bien reçue. Madame de Beaufort la pria de l'aimer, & de vivre avec elle comme avec une amie, & entra dans des confidences qui auroient pu paroître le dernier

trait de l'amitié la plus intime à ceux
1599. qui, comme madame de Rosny, ignoroient que la duchesse, qui au fond n'avoit que médiocrement d'esprit, n'étoit pas délicate sur le choix de ses confidens. Elle n'avoit point de plus grand plaisir que d'entretenir les premiers venus de ses projets & de ses espérances. Plus ceux à qui elle parloit étoient ses inférieurs, plus elle se trouvoit à son aise, parce qu'alors elle ne ménageoit plus ses termes, & se permettoit même souvent d'y faire entrer celui de reine.

Elle n'avoit pas plus de retenue sur ce qui lui étoit arrivé effectivement, que sur ce qu'elle comptoit qui lui arriveroit. Trop de naïveté à cet égard donna peut-être lieu aux bruits qui se répandirent dans le monde sur l'irrégularité de quelques démarches de sa jeunesse. Je crois pourtant ces traits satyriques, un pur effet du déchaînement de ses ennemis, par le peu d'apparence qu'une femme ait pu porter l'imprudence & la distraction jusqu'à dire de soi le bien & le mal indifféremment. Et je ne me reprochai point d'avoir retenu six ans à la bastille une

femme de ses domestiques, nommée la Rousse, & son mari qui, après la 1599.
mort de cette dame, continuoient de déchirer sa mémoire avec la derniere indignité, parce que quand même tout ce qu'ils en disoient auroit été incontestable, les égards qu'on devoit à sa famille, & plus encore à l'attachement que le roi avoit témoigné pour elle & aux enfans qu'il en avoit eus, étoient seuls capables d'imposer silence à la médisance.

Madame de Rosny ne laissa pas d'être bien surprise de tout ce qu'elle entendoit dire à madame de Beaufort, & elle le fut encore davantage, lorsque faisant un assez mauvais assemblage de ces civilités qui se pratiquent entre égales, & de ces airs de reine, elle lui entendit dire qu'elle pouvoit venir à son lever & à son coucher toutes les fois qu'elle voudroit, & plusieurs autres choses semblables. Elle ne put s'empêcher d'en conclure, avec tout le monde, un changement prochain dans l'état de la duchesse, & revint au logis pleine de ces pensées, qu'elle me communiqua. J'avois étendu jusqu'à mon épouse

le ſecret que j'avois gardé ſur tout ce
1599. qui s'étoit dit à ce ſujet entre ſa majeſté & moi, auſſi-bien que la ſcène de Saint-Germain. Je lui promis de lui apprendre l'état des choſes, pourvu qu'elle ne dît rien à la princeſſe d'Orange de tous les diſcours de madame de Beaufort, & nous prîmes tous le chemin de Roſny.

Deux jours après, qui étoit le ſamedi de pâques, comme je m'acquittois de la parole que j'avois donnée à madame de Roſny, en lui apprenant le deſſein de madame de Beaufort de ſe faire déclarer reine, tous les mouvemens que ſe donnoient pour cela ſes parens & ſes créatures, les combats que le roi avoit ſoufferts intérieurement, & la réſolution qu'il ſembloit enfin avoir priſe de ſe vaincre lui même, à quoi je joignois la réflexion des malheurs que la conduite contraire auroit attirés ſur le royaume, j'entendis qu'on tiroit la ſonnette de la premiere porte du château, au-delà des foſſés; & parce qu'aucun des domeſtiques ne répondit, le jour n'ayant point encore paru, on redoubla avec force, & une voix s'écria à pluſieurs repriſes: *De la part*

*du roi*. J'éveillai moi-même un laquais, & pendant qu'il alloit ouvrir, je me 1599.
couvris d'une robe de chambre, & descendis en bas fort inquiet de ce qu'on me vouloit si matin.

Le courier me dit qu'il étoit venu toute la nuit me dire, de la part du roi, que je me rendisse à Fontainebleau à l'heure même. Il me parut avoir le visage si triste, que je crus que le roi étoit malade. » Non, me répondit-il ; » mais il est dans le dernier chagrin ; » madame la duchesse est morte ». Je me le fis répéter plusieurs fois, tant la chose me paroissoit peu vraisemblable. Lorsque je n'en pus plus douter, je sentis mon esprit partagé entre l'affliction de l'état où cette mort réduisoit le roi, & la joie du bien qui en revenoit à toute la France. Ce dernier sentiment se rendit le plus fort, parce que je convins en moi-même que ce prince alloit acheter par une douleur passagère, l'exemption de mille déchiremens de cœur, plus cruels encore que ce qu'il souffroit actuellement. Je remontai dans la chambre de mon épouse, occupé de ces pensées. » Vous n'irez point, lui dis-je, au le-

» ver ni au coucher de la ducheſſe :
1599. » elle eſt morte ». Je fis monter avec moi le courier, afin que pendant que je m'habillerois & qu'il déjeûneroit, il nous inſtruisît des circonſtances de ce grand événement, que je vis encore mieux détaillées dans la lettre que La Varenne avoit écrite de Paris au roi, & que ſa majeſté m'avoit renvoyée par le courier, avec une ſeconde auſſi de La Varenne, adreſſée à moi perſonnellement.

(61) Zamet avoit reçu ſon hôteſſe avec tout l'empreſſement d'un courtiſan qui cherche à plaire, & il n'oublia rien de ce qu'il jugea capable de lui faire paſſer le tems agréablement. Le jeudi abſolu, madame de Beaufort, après ſon dîner, où elle avoit

(61) Sébaſtien Zamet, riche partiſan, étoit Italien, originaire de Lucques; mais il ſe fit naturaliſer en 1581 avec ſes deux freres, Horace & Jean-Antoine. Il dit au notaire qui faiſoit le contrat de mariage de ſa fille de le qualifier de ſeigneur de dix-ſept cens mille écus. Henri IV avoit choiſi ſa maiſon pour faire ſes repas & ſes parties de plaiſir. Ce prince l'aimoit d'ailleurs, parce qu'il étoit plaiſant & enjoué.

mangé toutes viandes excellentes, & préparées à son goût, eut envie d'entendre les ténebres en musique au petit Saint-Antoine. Elle y fut prise de quelques éblouissemens qui la firent revenir promptement chez Zamet. Elle n'y fut pas plutôt arrivée, que prenant l'air dans le jardin, elle fut attaquée d'une apoplexie qui pensa l'étouffer dans le moment. Elle revint un peu par les secours qu'on lui donna, & fortement frappée de l'idée qu'elle étoit empoisonnée (62); elle commanda qu'on la tirât de cette maison, & qu'on la transportât au cloître 1599.

(62) D'Aubigné le donne à entendre lorsqu'il dit qu'après s'être rafraîchie chez Zamet, en mangeant d'un gros citron, ou selon d'autres, d'une salade, » elle sentit » aussi-tôt un tel feu » au gosier, & des » tranchées à l'esto- » mac, si furieuses, » que, &c ». ce sont ses paroles. Mais ni De-Thou, ni Bassompierre, ni le Septénaire, ni aucun historien, n'appuyent ce sentiment sur le poison. Le-Grain attribue cet effet au suc crud & froid du citron. Sauval dit avoir connu des vieillards qui se souvenoient d'avoir vu la duchesse exposée dans le cloître de Saint-Germain.

1599. de Saint Germain, chez madame de Sourdis sa tante.

A peine eut-on le tems de la mettre au lit, que des redoublemens terribles & précipités, des convulsions effrayantes, enfin tous les symptômes de la mort, firent que La-Varenne, qui prenoit la plume pour mander au roi l'accident qui venoit d'arriver, n'eut en effet autre chose à lui dire, sinon que tous les médecins désespéroient de la vie de sa maîtresse par la nature du mal, qui demandoit les remèdes les plus violens, & par la grossesse de la malade, qui rendoit mortel pour elle tout ce qu'on pouvoit faire pour la soulager (63). Il n'eut pas plutôt fait partir la lettre, que madame de Beaufort, touchant à sa derniere heure, fut reprise de nouvelles convulsions qui la noircirent & la défigurerent si

(63) » Le médecin » La-Riviere ayant » couru à cet accident, dit d'Aubigné, avec autres » médecins du roi; » & n'ayant fait que » trois pas dans la » chambre, & de là » ayant vu les accidens extraordinaires, s'en retourna, » disant à ses compagnons : *Hic est manus Domini* ». *Tom. 3. liv. 5. chap. 3.*

horriblement, que La-Varenne ne doutant point que sur sa lettre le roi ne se mît aussi-tôt en chemin pour venir voir sa maîtresse, jugea qu'il étoit plus à propos de lui mander, par un second billet, qu'elle étoit morte, que d'exposer ce prince à un spectacle aussi accablant & aussi révoltant en même-tems, que l'est celui de voir une femme que l'on a tendrement aimée, expirer dans des agitations, des efforts & des saisissemens qui ne lui laissoient presque rien d'humain dans la figure. 1599.

La-Varenne m'écrivoit par le même courier, & me mandoit qu'à la vérité la duchesse n'étoit pas morte; mais qu'autant qu'il en pouvoit juger, elle n'avoit pas une heure à vivre (64). Elle expira en effet peu de momens après, dans des révolutions & un bouleversement de la nature capable d'inspirer l'horreur & l'effroi. Le roi, qui n'avoit pas manqué à la réception de la premiere lettre de La-Varenne

(64) Le samedi matin les convulsions lui avoient tourné la bouche jusques sur le derriere du cou. On ouvrit son corps, où l'on trouva son enfant mort. Voyez sur

1599. de monter auſſi-tôt à cheval, reçut la ſeconde à moitié chemin; & n'écoutant que ſa paſſion, il vouloit, quelque choſe qu'on pût lui dire, ſe donner la conſolation de voir encore ſa maîtreſſe, toute morte qu'il la croyoit être. (65). Les trois mêmes perſonnes qui l'avoient déja reconduit la premiere fois à Fontainebleau, firent tant par leurs raiſons & leurs

cette mort, *M. De-Thou, liv. 122. Mathieu, ib. D'Aubigné, ibid. Le-Grain, l. 7. Le Septénaire, année 1599. Mém. de Baſſompierre, &c.* De-Thou, Mathieu & Baſſompierre mettent ſa mort un jour plutôt.

(65) Selon Baſſompierre, qui en parle en témoin oculaire, Henri ne croyoit point que ſa maîtreſſe fût morte encore. Il dit que La-Varenne étant venu avertir le maréchal d'Ornano & lui, qui avoit accompagné la ducheſſe à Paris, qu'elle venoit de mourir, ils monterent tous deux à cheval pour aller annoncer cette fâcheuſe nouvelle au roi, & l'empêcher de venir à Paris. » Nous trouvâmes, dit-il, le roi » par-delà La-Sauſſaye, proche de » *Villejuif*, qui venoit ſur des courtaux à toute bride. » Lorſqu'il vit le maréchal, il ſe douta » qu'il lui en venoit » dire la nouvelle; ce » qui lui fit faire de » grandes lamentations. Enfin on le fit » deſcendre dans l'Abbaye de La-Sauſſaye,

prieres, qu'ils l'y ramenerent encore 1599.

» où on le mit sur un » lit. Enfin étant venu » un carrosse de Paris, » on le mit dedans » pour s'en retourner » à Fontainebleau, » &c ». *Mém. de Bassompierre*, *tom.* I. *pag. 69 & suiv.* Le-Grain ajoute qu'on dit qu'il s'évanouit dans son carrosse entre les bras du grand écuyer.

Sans vouloir en aucune maniere justifier la passion de Henri IV pour cette femme, la justice oblige pourtant à remarquer ici que cet attachement n'étoit pas moins fondé sur les qualités du cœur & de l'esprit que sur celles du corps, & que la haine seule qu'on porte ordinairement à celles qui tiennent cette place, a fait dire d'elle tout le mal que nous voyons dans ces mémoires & dans les histoires. Je finis cet article par les paroles de d'Aubigné, écrivain naturellement plus porté à blâmer qu'à louer. » C'est une » merveille, dit-il, » comment cette fem- » me, delaquelle l'ex- » trême beauté ne sen- » toit rien de lascif, a » pu vivre plutôt en » reine qu'en concu- » bine tant d'années, » & avec si peu d'en- » nemis. Les néces- » sités de l'état fu- » rent ses ennemis, » &c ». Il avoit dit auparavant qu'elle usa fort modestement du pouvoir qu'elle avoit sur le roi. Et Mathieu joint aux belles qualités qu'il remarque dans cette dame, celle d'avoir souvent donné de fort bons conseils à Henri IV. *Ibid.* » Elle ne put » souffrir aucun autre » auprès d'elle, dit » aussi Le-Grain, *liv.* » 8, quoique le sieur

1599. cette fois. Et c'eſt de cet endroit qu'il m'avoit dépêché le courier qui venoit d'arriver.

Je ne perdis pas un moment. Je vins déjeûner à Poiſſy & dîner à Paris. Je me ſervis du carroſſe de l'archevêque de Glaſco pour me conduire juſqu'à Eſſonne, où je pris la poſte, & le ſoir j'arrivai à Fontainebleau. J'abordai le roi, qui ſe promenoit dans ſa galerie, abîmé dans une douleur qui lui rendoit toute compagnie inſupportable. Il me dit que quoiqu'il ſe fût bien attendu que ma vue ne feroit d'abord qu'aigrir ſon chagrin, & qu'il en fît l'expérience, il ſentoit cependant qu'il avoit

» de Liancourt fût de » grand mérite & de » maiſon fort noble ; » de ſorte que ce ma- » riage fut diſſolu » avant que d'avoir » été conſommé ». Quelques ecrits de ce tems-là parlent de Nicolas d'Amerval, ſieur de Liancourt, comme d'un homme d'une naiſſance diſtinguée à la vérité, & très-riche; mais dont l'eſprit, diſoit-il, étoit auſſi mal fait que le corps. Mademoiſelle d'Eſtrées ne l'épouſa que pour ſe délivrer de la tyrannie de ſon pere, & parce que le roi lui promit qu'il ſçauroit empêcher que ce mariage ne ſe conſommât, & même qu'il le feroit caſſer, ce qu'il fit en effet.

tant de beſoin d'être conſolé dans l'état violent où le mettoit la perte qu'il venoit de faire, qu'il n'avoit pas balancé à m'appeller près de lui pour recevoir un ſecours que je pouvois ſeul lui donner. 1599.

Je n'ignorois pas dans quelles ſources il en falloit chercher les motifs avec un prince également ſenſible à ſes devoirs religieux & politiques. Je lui rappellai quelques-uns de ces paſſages des ſaintes écritures où Dieu demande en pere & en maître cette confiance & ce parfait abandon dont l'effet eſt d'inſpirer à l'homme chrétien le mépris des choſes d'ici-bas. J'y joignis ceux qui donnent de la Providence divine cette idée ſi propre à la faire reconnoître & adorer dans les plus terribles comme dans les plus heureux événemens. J'oſai faire envisager à Henri l'accident qui cauſoit ſa douleur, comme un de ceux dont il auroit peut-être un jour à la remercier davantage. Je cherchai à le placer dans cette conjoncture accablante, & pourtant inévitable pour lui, ſi ſa maîtreſſe avoit vécu, dans laquelle, combattu d'un côté par l'at-

1599. trait de la plus forte tendresse, de l'autre, par la voix de l'honneur & du devoir, il lui eût fallu prendre un parti sur une chaîne qu'il n'auroit pu rompre sans se déchirer le cœur, ni conserver sans se couvrir d'opprobre. Le ciel venoit à son secours par un coup des plus sensibles à la vérité, mais qui pouvoit seul ouvrir les voies au mariage d'où dépendoient le repos de la France, la joie de son peuple, le destin de l'Europe & le propre bonheur de sa majesté, à qui le bien d'une union légitime auroit toujours paru trop chérement acheté par le délaissement d'une femme digne d'ailleurs de son attachement par mille bonnes qualités.

Je m'apperçus aisément que ce dernier motif, présenté d'une maniere avantageuse pour sa maîtresse, en faisant impression sur le cœur de Henri, le soulageoit par le plaisir d'entendre justifier son choix. Ce prince m'avoua qu'il me sçavoit bon gré d'avoir mis son attachement pour madame de Beaufort, au nombre de ceux qui sont formés par une véritable sympathie, & non point fondés sur un pur

libertinage, & qu'il avoit craint que je ne cherchasse à le consoler qu'en le couvrant de confusion. Cette premiere conversation fut fort longue, & je ne me souviens pas de tout ce que je dis au roi. Tout ce que je sçais, c'est qu'après ce premier soulagement qu'on doit donner à la douleur, de l'arrêter sur elle-même, je me servis utilement de l'obligation où se trouve un prince & toute personne publique, de conserver dans la plus juste affliction la liberté d'esprit nécessaire pour vaquer aux affaires de l'état. Henri n'avoit ni le foible de s'affliger par opiniâtreté (66), ni le défaut de se guérir par dureté ; il écoutoit encore plus sa raison que son cœur. Il parut déja beaucoup moins triste à ceux qui le virent rentrer dans sa chambre ; & dans la suite, personne ne l'entretenant dans sa douleur, que ses occupations diminuoient chaque jour, il se trouva dans l'état où 1599.

(66) Henri IV fit porter le deuil à toute sa cour pour la mort de la duchesse de Beaufort. Il le porta lui-même en noir, les huit premiers jours, & ensuite en violet. *Mém. de Chiverny.*

1599. doit être tout homme raisonnable qui a eu de grands sujets de s'affliger ; c'est de n'en condamner ni n'en flatter la cause, & de n'affecter, ni d'en rappeller ni d'en chasser le souvenir.

Le duc de Joyeuse occupa aussi le public. Après s'être fait capucin (67), de courtisan & de guerrier, & ensuite

(67) Henri de Joyeuse, comte de Bouchage, frere puîné du duc de Joyeuse, tué à Coutras. » Un » jour qu'il passoit à » Paris à quatre heu- » res du matin, près » du couvent des ca- » pucins, après avoir » passé la nuit en dé- » bauche, il s'imagi- » na que les anges » chantoient matines » dans le couvent. » Frappé de cette idée, » il se fit capucin sous » le nom de Frere » Ange. Depuis il » quitta son froc, & » porta les armes con- » tre Henri IV. Le duc » de Mayenne le fit » gouverneur du Lan- » guedoc, duc & pair, » & maréchal de Fran- » ce. Enfin il fit son » accommodement » avec le roi. Mais un » jour ce prince étant » avec lui sur un bal- » con au-dessous du- » quel beaucoup de » peuple étoit assem- » blé : mon cousin, » lui dit Henri IV, » ces gens-ci me pa- » roissent fort aises de » voir ensemble un » apostat & un rené- » gat. Cette parole du » roi fit rentrer Joyeu- » se dans son couvent, » où il mourut ». Cette anecdote est tirée des notes sur la Henriade.

de capucin être redevenu guerrier & courtisan des plus répandus dans le monde, il reprit du goût pour le froc, dont on prétend que le pape ne l'avoit dispensé, que pour autant de tems que dureroit la guerre; & cette fois il le garda jusqu'à la mort. Le mariage de sa fille (68), unique héritiere de la maison de Joyeuse, avec M. le duc de Montpensier, fut sa derniere action comme homme du monde. La marquise de Bellisle (69), à son exemple, prit l'habit de Feuillantine. 1599.

(68) Henriette-Catherine de Joyeuse. Il ne vint de ce mariage qu'une fille; ce qui éteignit la branche de Bourbon-Montpensier.

(69) Antoinette d'Orléans de Longueville, veuve de Charles de Gondy, marquis de Bellisle, fils aîné du maréchal de Retz. Mezeray nous apprend que la cause de sa retraite fut le chagrin qu'elle eut de n'avoir pu venger la mort de son mari; un soldat dont elle vouloit se servir pour cela ayant été pris & pendu, sans qu'elle pût obtenir sa grace du roi. Le marquis de Bellisle avoit été tué en 1596 au Mont-Saint-Michel par un gentilhomme Breton, nommé Kermartin, L'Etoile en parle comme d'une femme qui

1599. faiſoit l'admiration de toute la cour, par ſa beauté & par ſon eſprit, & qui fut un exemple de dévotion & de pénitence dans ſon couvent.

*Fin du dixieme Livre.*

# MEMOIRES
## DE
# SULLY.

## LIVRE ONZIÉME.

LE tems fixé par le compromis fait entre les mains du pape, au ſujet du marquiſat de Saluces, s'étoit paſſé ſans que ſa ſainteté eût rien décidé ſur cette affaire, parce que le duc de Savoye qui ſçavoit mieux que perſonne, que la déciſion ne pouvoit lui être favorable (1), s'étoit ſervi, pour éluder le jugement, de tous les manéges ordinaires à cette petite cour, qui fait ſa politi- 1599.

(1) Ce marquiſat étoit un fief mouvant du Dauphiné, ſur lequel la maiſon de Savoye n'avoit aucun droit.

1599. que d'employer également pour sa conservation, ou son agrandissement, la ruse, le manque de parole, les soumissions, & l'attachement au plus fort. La premiere idée qui vint au duc de Savoye, fut de révoquer un compromis qu'il n'avoit fait que pour gagner du tems, ou dans l'espérance que peut-être la France se brouilleroit avec le saint siége : mais comme ce procedé auroit eu quelque chose de trop affecté, il eut recours à un autre artifice pour engager le pape à s'en déporter volontairement. Il manda à son ambassadeur à Rome, qu'il avoit des avis certains de France & d'Italie, que Clément VIII. s'étoit laissé gagner par le roi, sous la condition secrette que sa majesté très-chrétienne s'obligeoit à céder ensuite au pape lui-même tous ses droits sur le marquisat de Saluces. L'ambassadeur trompé le premier par son maître, s'expliqua sur cette collusion, de maniere que sa sainteté, qui n'avoit accepté l'arbitrage que pour le bien des deux parties, s'en démit aussitôt avec indignation.

Le duc de Savoye qui n'avoit point douté que le pape ne prît ce

parti, faiſoit cependant entendre au roi, qu'il ſe remettoit entiérement à ſa diſcrétion, ſans qu'il fût beſoin, pour ce démêlé, d'aucuns arbitres étrangers. Il crut, en piquant ce prince d'honneur, en obtenir ce qui faiſoit le ſujet de la conteſtation, qu'il n'oublioit pas de lui faire repréſenter comme quelque choſe de ſi mince valeur, qu'il ne méritoit pas ſeulement l'attention d'un auſſi grand roi. C'eſt avec ces inſtructions qu'étoient venus à Paris les ſieurs de Jacob de la Rochette, de Lullins, de Brétons & de Roncas, agens de monſieur le duc de Savoye. 1599.

Avec de pareilles vues, le miniſtre & le confident du prince eſt ordinairement celui qu'on commence à mettre dans ſes intérêts; & pour dire la choſe plus clairement, celui qu'on cherche à corrompre. On ne lui cache même preſque pas qu'on vient à lui dans ce deſſein, quoiqu'il ne paroiſſe pas fort honnête. On n'uſe pas non plus dans ſes paroles, de la même circonſpection qu'on apporte dans un congrès. Ces meſſieurs

1599. me dirent donc que leur maître ne prétendoit point tenir de sa majesté le marquisat de Saluces, autrement qu'à titre de grace & de pur don, & ils m'insinuoient en même-tems assez significativement, que ce présent reflueroit aussi de M. le duc de Savoye à moi à proportion de l'importance de la chose & de la maniere dont je m'employerois à la faire réussir. Je ne voulus point comprendre le sens de ces dernieres paroles. Je conclus séchement des premieres, en parlant aux quatre Agens, que comme on ne sçauroit gratifier quelqu'un que de ce qu'on posséde, il falloit que M. le duc de Savoye commençât avant tout, à remettre à sa majesté le marquisat de Saluces, & qu'alors ce prince que je leur assurois n'avoir pas l'ame moins grande que son altesse, en useroit royalement; sur quoi je les priai très-sérieusement de s'adresser directement au roi. Ils le firent, rebutés du ton dont je leur avois parlé. Henri en prit un extrêmement poli avec eux, mais si ferme à l'égard de tout ce qui pouvoit intéresser l'état, qu'ils jugerent

après plusieurs tentatives inutiles, qu'ils n'avanceroient rien par cette voye. 1599.

Ils voyoient toute la France, & la cour elle-même, pleine de mécontens & de séditieux : ils imaginerent qu'en les poussant à quelque résolution violente, on pourroit donner à Henri assez d'occupation dans son propre royaume, pour lui faire perdre de vue toute affaire au-dehors. La présence du duc de Savoye leur parut nécessaire pour engager plus fortement ceux des seigneurs qui prêtoient l'oreille à leurs suggestions. Ils lui écrivirent que son intérêt demandoit qu'il fît un voyage à Paris. Ce dessein étoit parfaitement dans le caractère du duc (2) : il y consentit, & en fit demander la permission à sa majesté, qui l'auroit refusée si elle l'avoit pû honnêtement ; mais le duc de Savoye lui en ôtoit jusqu'au moindre prétexte, en protestant qu'il n'entreprenoit ce voyage, que pour

(2) On dit qu'il échappa à ce prince, pendant son séjour à la cour de France, de dire un jour : » je » ne suis pas venu » en France pour recueillir, mais pour » semer.

1599. venir lui-même traiter avec ſa majeſté, ou plutôt ſe ſoumettre à toutes ſes volontés; ce qu'il accompagnoit de tant de plaintes contre l'Eſpagne, qu'il paroiſſoit être ſur le point d'en venir à une rupture avec cette couronne, & mettre déſormais tout ſon ſalut dans ſon union avec la France. Il venoit de refuſer la propoſition avantageuſe que lui avoit faite le roi d'Eſpagne de lui envoyer ſon fils & ſa fille aînée, pour les faire paroître à la cour de Madrid comme princes du ſang royal d'Eſpagne.

Cette démarche du duc de Savoye acheva de déterminer le pape à ne plus ſe mêler de l'affaire de Saluces : mais rien ne fit perdre de vue au roi les deux choſes qui lui avoient d'abord paru eſſentielles : l'une, de ne rien relâcher de la ſatisfaction que lui devoit le duc de Savoye : l'autre, d'éclairer ſes démarches auprès des brouillons de la cour.

Le maréchal de Biron étoit toujours celui à qui il donnoit le premier rang parmi eux. Sa majeſté ſçut que pendant le ſéjour qu'avoit fait ce ma-

réchal en Guyenne, il avoit ſollicité la nobleſſe de cette province, de s'attacher à lui, & qu'il avoit même tenu à table avec toutes ces perſonnes, des diſcours d'un ennemi de l'autorité royale. Tout cela auroit pû n'être qu'un effet du faſte & de l'orgueil de ce maréchal; mais ce qui y donnoit le plus de poids, c'eſt qu'en même tems ſes menées à la cour de Savoye, quoique conduites avec toute la précaution poſſible, vinrent auſſi à la connoiſſance du roi: & le voyage que fit cette année ſa majeſté à Blois n'eut point en effet d'autre motif que de déconcerter les projets de Biron, & de contenir les peuples dans le devoir; quoique ce prince ne le proposât en public que comme une partie de plaiſir, pour jouir de la beauté de ce climat pendant l'été, & pour y manger, diſoit-il, d'excellens melons. Il lui étoit d'ailleurs indifférent, dans l'état où étoient les choſes, de s'éloigner de Paris. 1599.

J'accompagnai ſa majeſté, dont le ſéjour à Blois n'a rien d'aſſez intéreſſant pour que je m'y arrête. Il ſe

1599. paſſa dans les ſoins que je viens de marquer, joints à celui de pourſuivre cette diſſolution tant ſouhaitée du mariage de ce prince avec Marguerite de Valois.

Tant que la ducheſſe de Beaufort avoit vécu, peu de perſonnes avoient ſongé à preſſer Henri de ſe démarier; ſoit de peur que ces inſtances ne tournaſſent à l'avantage de ſa maîtreſſe, qui étoit univerſellement haïe, ſoit pour ne pas s'expoſer à la colère de cette femme, toujours fort à craindre, quand même ſes deſſeins auroient échoué : mais ſitôt qu'on la vit morte, il ſe fit comme une conſpiration du parlement, de tous les autres corps & du peuple à ce ſujet. Le procureur général vint prier ſa majeſté de donner cette ſatisfaction à ſes ſujets. Le roi, quoique fort indéterminé ſur le choix, promit pourtant de combler les vœux de ſes peuples.

Je repris plus fortement mon commerce de lettres avec la reine Marguerite. Je ne m'étois point mis en peine de lever l'obſtacle que cette princeſſe avoit apporté en dernier lieu, au ſujet de madame de Beau-

fort, au consentement qu'on exigeoit d'elle; parce que je le regardois comme une ressource à laquelle tout le monde seroit peut-être bien obligé d'avoir recours, ne fût-ce que pour lier les mains de la cour de Rome, si le roi se fût envain laissé gagner par sa maîtresse, & que d'ailleurs la complaisance que j'avois toujours trouvée dans Marguerite, me répondoit qu'elle n'en faisoit pas le prétexte d'un refus absolu. Je fus confirmé dans cette opinion par la réponse qu'elle fit d'Usson à la lettre que je venois de lui écrire, où je lui parlois du sacrifice qu'on attendoit d'elle, dans les termes les plus respectueux, mais pourtant très-clairs, comme il les faut dans de pareilles négociations. Pour marquer que de son côté elle comprenoit parfaitement de quoi il s'agissoit, elle s'expliquoit nettement sur le billet de séparation, & elle l'attachoit à des conditions si peu onéreuses, qu'il ne devoit plus après cela y avoir de difficulté. Convenir d'une pension honnête pour elle, & payer ses créanciers, c'est tout ce qu'elle demanda; & elle donna, pour terminer de

1599.

ſa part cette affaire avec le roi ou avec
1599. moi, un homme qui ne nous étoit pas ſuſpect, quoiqu'il lui fût fort attaché: c'eſt ce même Langlois qui avoit ſi bien ſervi ſa majeſté dans la reddition de Paris, & qui en avoit reçu pour récompenſe une charge de maître des requêtes.

On eût trouvé difficilement un homme de plus d'eſprit dans les affaires. Il vint appporter à ſa majeſté une réponſe de (3) Marguerite: car le roi avoit cru qu'il devoit auſſi lui écrire; ce qu'il avoit fait avec bonté & politeſſe, mais beaucoup moins expreſſivement que moi. Avec la lettre, Langlois apporta l'état des demandes de la princeſſe, ſur leſquelles on fut auſſi tôt d'accord. Pour rendre la choſe plus ſolide, Langlois ſe chargea, & vint en effet facilement à bout de la faire écrire de ſa propre main au pape, dans des termes qui fiſſent comprendre à ſa ſainteté, que non-ſeulement on ne lui faiſoit à cet

(3) Liſez ces deux Lettres de Henri IV. à Marguerite de Valois, & de Marguerite à Henri, dans le nouveau recueil des lettres de Henri le Grand.

égard aucune violence, mais encore qu'elle avoit pour la consommation de cette affaire, le même empressement que toute la France. D'Ossat muni d'une pareille piéce, ne trouva pas de grands obstacles. Il fut secondé par Sillery, qui cherchoit à effacer la honte de sa premiere commission. Le saint pere n'apportoit plus à la grace qu'on lui demandoit, que des délais de formalité & de bienséance, sans écouter les insinuations des envieux: car cette espéce haïssable d'hommes se trouve, ou se mêle par-tout. Enfin il commit, pour mettre la derniere main à cette procédure, qui ne pouvoit être faite qu'en France, l'évêque de Modéne son neveu & son nonce, avec deux adjoints de la nation, l'archevêque (4) d'Arles & le pere Ange à qui il avoit donné la pourpre, & que l'on appelloit 1599.

(4) Horace Del-Monte, achevêque d'Arles, François de Joyeuse, le second des fils de Guillaume. Ces trois commissaires s'assemblerent dans le palais de Henri de Gondy, évêque de Paris; & après avoir mûrement examiné les raisons de part & d'autre, ils déclarerent le mariage nul, pour cause de parenté, de religion, d'affinité spirituelle, de violence, & de

1599. le cardinal de Joyeuſe. Le biais qu'on crut devoir prendre, fut de déclarer les deux époux libres de tout engagement mutuel, pour cauſe de nullité dans leur mariage.

Pendant qu'on travailloit à expédier cette affaire, Henri de retour à Fontainebleau, & paſſant la plus grande partie de ſon tems dans les parties de plaiſir & de table, entendit parler de Mademoiſelle (5) d'Entragues; &

défaut de conſentement du côté de l'une des parties. Henri IV. & Marguerite de Valois étoient parens au troiſiéme dégré: la mere de Jeanne d'Albret, qui s'appelloit auſſi Marguerite, étant ſœur de François I. Voyez l'hiſtoire & les piéces de ce divorce dans Matthieu, *tom.* 2. *liv.* 2. de Thou, *liv.* 123. de la chronologie ſepténaire, *année* 1599.

(5) Catherine Henriette, fille de François de Balzac, ſeigneur d'Entragues, de Marcouſſy & de Malesherbes, & de Marie Touchet, maîtreſſe de Charles IX. qu'il épouſa en ſecondes nôces. Les écrits de ce tems-là nous la repréſentent comme moins belle, mais plus jeune que la belle Gabrielle; gaye, ambitieuſe, hardie, &c. Ce portrait qui ſe rapporte à ce que dit ici le duc de Sully, ſera bien confirmé dans la ſuite de ces mémoires.

ſur le portrait que lui en firent les Courtiſans, empreſſés à flater ſon penchant pour le ſexe, comme d'une fille auſſi belle que vive & ſpirituelle, il eut envie de la voir, & en devint auſſi-tôt paſſionnément épris. Que ne pouvoit-il prévoir tous les chagrins que cette nouvelle paſſion devoit lui cauſer dans la ſuite ! Mais la deſtinée de Henri étoit que le même foible qui devoit ternir ſa gloire, empoiſonneroit auſſi ſa vie. 1599.

La demoiſelle n'étoit pas novice. Quoique ſenſible au plaiſir de ſe voir l'objet des pourſuites d'un grand roi, elle l'étoit encore davantage à l'ambition qui la flatoit, que dans la conjoncture préſente, il ne lui étoit pas impoſſible de jouer ſi bien ſon perſonnage, qu'elle obligeât ſon amant à convertir ce titre en celui d'époux. Elle ne ſe preſſa donc pas de ſatisfaire ſes déſirs. La fierté & la pudeur furent employées tour à tour, & enſuite l'intérêt. Elle ne demanda pas moins de cent mille écus pour prix de ſa derniere complaiſance. Lorſqu'elle s'apperçut qu'elle n'avoit fait qu'irriter la paſſion de Henri par un ob-

1599. ſtacle qui me parut à moi ſi capable de la refroidir, qu'il fallut que ſa majeſté uſât de la derniere violence pour me tirer cette ſomme d'argent, elle ne déſeſpéra plus de rien, & eut recours à d'autres fineſſes. Elle allégua la gêne où la tenoient ſes (6) parens, & la crainte du reſſentiment auquel ils ſe porteroient contr'elle après ſa faute. Le prince ſatisfaiſoit à tout cela de ſon mieux, mais jamais au gré de la demoiſelle, qui lui déclara enfin, après avoir pris le moment favorable, qu'elle ne lui accorderoit jamais rien qu'il ne lui eût fait une promeſſe de ſa main de l'épouſer dans l'année. Ce n'étoit

(6) Cette crainte n'étoit pas abſolument ſans fondement. Si nous en croyons le maréchal de Baſſompierre dans ſes mémoires, la mere étoit à la vérité d'humeur fort complaiſante, & même c'eſt elle qui attira le roi à Malesherbes, maiſon où elle demeuroit, mais le pere n'étoit pas ſi traitable, non plus que le comte d'Auvergne, frere utérin de la demoiſelle : ils chercherent querelle au comte du Lude, dont Henri IV. ſe ſervoit en cette occaſion, & emmenerent cette demoiſelle à Marcouſſis, où le roi ne laiſſa pas d'aller la trouver, *tom.* 1.

point pour elle-même, disoit-elle, en accompagnant cette étrange proposition de l'air de modestie qu'elle connoissoit propre à enflammer le prince, qu'elle demandoit cette promesse. Une verbale lui eut suffi, ou plutôt elle n'en auroit point exigé du tout, persuadée qu'elle n'étoit point d'une naissance à oser prétendre à cet honneur : mais elle avoit besoin de cet écrit pour lui servir d'excuse de sa foiblesse auprès de ses parens. Comme elle vit que le roi balançoit encore, elle eut l'adresse de glisser qu'elle regardoit dans le fond cette promesse comme une chimere; sçachant bien que sa majesté n'étoit pas comme le commun de ses sujets, en prise au Tribunal des officiaux. 1599.

Voici assurément un grand exemple de la tyrannie de l'amour. Henri n'étoit pas si aveugle, qu'il ne vît clairement que cette fille cherchoit à le tromper. Je ne dis rien des raisons qu'il avoit d'ailleurs de ne la croire rien moins qu'une vestale, non plus que des intrigues d'état, dont son pere, sa mere, son frere & elle-même avoient été convaincus, & qui avoient attiré à

toute cette famille, un ordre de ſortir
1599. de Paris, que je venois de leur faire ſignifier tout récemment de la part de ſa majeſté : malgré tout cela, ce prince foible conſentit à la fin à la volonté de ſa maîtreſſe, & lui en donna ſa parole.

Un matin qu'il étoit prêt à partir pour aller chaſſer, il m'appella dans la galerie de Fontainebleau, & me mit aux mains ce honteux papier. C'eſt une juſtice que je ſuis d'autant plus obligé de rendre à Henri, qu'on voit que je ne cherche pas à pallier ſes défauts, que dans les plus grands excès où ſa paſſion le porta, il prit toujours ſur lui d'en faire l'aveu, & de s'en conſulter à ceux qu'il connoiſſoit les plus oppoſés à ſes réſolutions : ce qui eſt une marque de droiture & de grandeur d'ame qu'on trouve dans fort peu de Princes. Pendant que je faiſois une lecture, dont chaque mot étoit pour moi un coup de poignard, Henri tantôt ſe détournoit pour cacher ſa rougeur, tantôt cherchoit à gagner ſon confident, en s'accuſant & en s'excuſant tour à tour. Pour moi, je donnois toutes mes réflexions au fatal écrit. La clauſe d'épouſer une maîtreſſe,

pourvû qu'elle eût dans l'année un enfant mâle, (car c'eſt en ces termes qu'elle étoit conçue) me paroiſſoit, à la vérité, ridicule & viſiblement nulle : mais rien ne me raſſuroit ſur la honte & le mépris qui alloit rejaillir ſur le roi, d'une piéce qui ne pouvoit manquer tôt ou tard de faire un éclat terrible. J'en craignois encore les ſuites fâcheuſes dans la conjonćture préſente de la diſſolution à laquelle on travailloit; & cette penſée me rendoit muet & immobile. 1599.

Henri qui vit que je lui rendois foiblement le papier, mais avec une agitation d'eſprit, dont il s'apperçut aiſément, me dit : » Là! là! parlez » librement, & ne faites point tant le » diſcret. « Je ne pus encore trouver ſi-tôt les paroles dont je devois me ſervir, & il n'eſt pas beſoin que j'apporte ici des raiſons de mon embarras : il n'eſt que trop facile à juſtifier auprès de ceux qui ſçavent ce que c'eſt que d'être le confident des rois, dans des choſes où il s'agit de combattre leur réſolution, qui eſt toujours une volonté abſolue & immuable.

1599. Le roi m'assûra de nouveau que je pouvois, sans qu'il s'en fâchât, dire & faire tout ce que j'avois dans l'esprit : c'étoit un dédommagement qu'il étoit juste, disoit-il, de m'accorder, pour les trois cent mille livres qu'il m'avoit arrachées. Je lui fis répéter plusieurs fois cette assurance, & avec une espéce de serment ; & n'hésitant plus après cela à me montrer tel que j'étois, je pris le papier des mains du roi, & le mis en piéces sans rien dire. » Comment morbieu! dit Henri » extrêmement surpris de la hardiesse » se de cette action, que prétendez- » vous faire ? Je crois que vous êtes » fou. Il est vrai, sire, lui répondis-je, » je suis un fou : & plût à Dieu que je » le fusse tout seul en France! « Mon parti étoit pris intérieurement de m'exposer à tout, plutôt que de trahir, par une pernicieuse déférence, mon devoir & la vérité ; ainsi, malgré le dépit & la colère que je remarquai en ce moment sur le visage du roi, pendant qu'il ramassoit entre mes mains les morceaux de l'écrit pour en refaire un second ; je profitai de

ce moment pour lui repréſenter avec force tout ce que le lecteur ſent de lui-même que je pouvois dire. Le roi m'écouta, tout irrité qu'il étoit, juſqu'à ce que je ceſſaſſe de parler ; mais maîtriſé par ſa paſſion, rien ne le pût faire changer de réſolution : tout l'effort ſur lui-même dont il fut capable, fut de ne pas bannir un confident trop ſincère. Il ſortit de la galerie ſans me dire une ſeule parole, pour rentrer dans ſon cabinet, où il ſe fit donner une écritoire par Loménie, & en reſſortit au bout d'un demi-quart d'heure qu'il employa à refaire une autre promeſſe. J'étois au bas de l'eſcalier lorſqu'il deſcendit ; il paſſa ſans faire ſemblant de me voir ; il monta à cheval, & alla en chaſſant du côté de Malesherbes, où il ſéjourna deux jours. 1599.

Je ne crus pas que cet incident dût ſuſpendre l'affaire de la diſſolution, ni empêcher qu'on ne cherchât une femme pour le roi ; au contraire, l'un & l'autre ne m'en ſembla que plus preſſé. Les agens de ſa majeſté à Rome firent donc alors la premiere ouverture du mariage de Henri avec la princeſſe

1599. Marie (7) de Médicis, fille du grand duc de Florence. Le roi nous laissa faire, & nomma même, mais par pure importunité, pour y travailler avec celui que le grand duc devoit envoyer à Paris, M. le connétable, le chancelier, Villeroi & moi. Nous ne fîmes pas languir cette affaire; Joannini, qui étoit l'homme du grand duc, ne fut pas sitôt arrivé, qu'en moins de rien les articles furent dressés & signés de nous tous.

Je fus chargé de les aller communiquer au roi, qui ne s'attendoit pas à une si prompte expédition : aussi lorsque j'eus répondu à la demande qu'il me fit d'où je venois : » Nous venons, » sire, de vous marier, « ce prince demeura un quart-d'heure, comme s'il eût été frappé de la foudre : ensuite il se mit à parcourir sa chambre à grands

(7) Marie de Médicis, fille de François, grand duc de Toscane, & de l'archiduchesse Jeanne d'Autriche, fille de l'empereur Ferdinand. Elle eut en dot six cens mille écus, sans ses bagues, joyaux, &c. La chronologie septenaire, *an.* 1600. *p.* 121. Mathieu, *tom.* 2. *liv.* 2. *p.* 336, *&c.* rapportent les négociations de d'Ossat & de Sillery pour ce mariage.

pas, en rongeant ſes ongles, ſe grattant la tête, & livré à des réflexions qui l'agitoient ſi violemment, qu'il ne pût encore de long-tems me rien dire. Je ne doutois point que tout ce que je lui avois repréſenté, ne fît alors ſon effet; enfin revenant à lui-même, comme un homme qui a pris une derniere réſolution : » Eh bien! 1599.
» dit-il, en frappant de l'une de ſes
» mains ſur l'autre, eh bien! depar-
» dieu; ſoit; il n'y a reméde; puiſ-
» que pour le bien de mon royaume,
» vous dites qu'il faut que je me
» marie, il faut donc ſe marier. « Il m'avoua que la crainte de ne pas mieux rencontrer la ſeconde fois que la premiere, étoit tout ce qui faiſoit ſon irréſolution. Etrange biſarrerie de l'eſprit humain! Un prince qui s'étoit tiré avec ſuccès & avec gloire de mille cruelles diſſentions que la guerre & la politique lui avoient ſuſcitées, tremble à la ſeule idée de querelles & de noiſes domeſtiques, & paroît plus troublé que lorſque cette même année encore, ſur l'avis d'un capucin (8) de Milan,

(8) Il s'appelloit frere Honorio. Henri IV. l'en remercia lui-même, & lui fit faire plu-

on avoit ſurpris au milieu de la cour
1599. un Italien qui étoit venu à Paris dans le deſſein de poignarder ce prince. Le mariage conclu ne put s'exécuter que l'année ſuivante.

Les autres faits étrangers dont il me reſte à faire la remarque pour celle-ci, ſont : la guerre dans les Pays-Bas : elle y commença d'une maniere aſſez vive, auſſi-tôt que l'archiduc eut paſſé dans ſes provinces. Sur les plaintes réitérées de l'Eſpagne, le roi fit défenſe à ſes ſujets d'y aller porter les armes au ſervice des états, mais ſeulement pour la forme, parce que la politique de l'état ne voulant pas qu'on laiſſât opprimer les Flamands, non-ſeulement ſa majeſté ne punit point les contraventions à ſa défenſe, mais encore elle favoriſa ſous-main ces peuples. La guerre en Hongrie, ſur laquelle je n'ai rien à dire, ſinon que le duc de Mercœur demanda & obtint d'y aller ſervir dans les troupes de l'Empereur. La révolution arrivée en Suéde, où le roi régnant, & élu roi

ſieurs offres par ſon ambaſſadeur à Rome, | *Mathieu, tom.* 2. *liv.* 2. *p.* 302.

de Pologne, (9) fut détrôné par ses sujets, qui mirent en sa place Charles son oncle, duc de Sudernie, & perdit toute espérance d'y rentrer, par la victoire que remporta sur lui son concurrent. 1599.

En voici d'autres qui me sont personnels. Lorsque j'étois à Blois, la princesse d'Epinoi (10) vint me demander mon assistance auprès du roi, contre les princes de Ligne, qui vouloient usurper son bien & celui de ses enfans. Ces enfans étoient au nombre de cinq, dont elle en amenoit quatre avec elle, trois garçons & l'aînée de ses filles; la cadette étoit élevée chez madame de Roubais, veuve du vicomte de Gand son oncle & le mien. Elle me dit, qu'étant le plus proche parent qu'eussent ces enfans en France, du

(9) Sigismond : ce malheur lui arriva pour avoir voulu rétablir la religion Catholique en Suéde. Voyez sur toutes ces affaires étrangères, de Thou, le Septénaire & autres historiens, *année* 1599.

(10) Hippolyte de Montmorency, veuve de Robert de Melun, prince d'Epinoi, mort en 1594. Les Princes de Ligne, dont il est parlé ici, sont l'amiral, prince de Ligne, gouverneur d'Artois, & qui avoit épousé Marie de Melun, dame de Roubais d'Antoing, &c. & ses freres.

côté paternel, leur tutelle me regar-
1599. doit. Je m'en chargeai volontiers pour leur faire rendre juſtice. J'eus la ſatisfaction qu'au bout de ſix ou ſept ans, pendant leſquels j'eus ſoin de ces enfans, comme des miens propres, je les remis dans la poſſeſſion de tous leurs biens qui montoient à cent vingt mille livres de rente. J'aurai ſujet dans la ſuite de marquer les obligations qu'ils ont eues à ſa majeſté.

Dans le même tems, les marchands de Tours vinrent me prier de leur aider à obtenir la permiſſion d'établir des manufactures de toutes les étoffes d'or, d'argent & de ſoie, qui juſques-là ne s'étoient point encore fabriquées en France, avec une défenſe d'y en laiſſer à l'avenir entrer aucunes venant des pays étrangers. Ils m'aſſûrerent qu'ils avoient des fonds ſuffiſans pour fournir tout ce qui en pouvoit être conſommé dans le royaume. Je ne leur demandai, pour leur répondre, que le tems de m'aſſurer par moi-même ſi leur rapport étoit ſincère; & m'étant convaincu du contraire, j'eſſayai de les détourner d'une entrepriſe dans laquelle

laquelle on n'échoue pas impunément. Je ne les persuadai pas. A mon refus ils s'adresserent directement à sa majesté, & je crus devoir garder le silence sur un établissement qui pouvoit en effet, étant bien conduit, être d'une grande utilité. Le roi vaincu par leur importunité, leur accorda tout ce qu'ils demandoient; mais il s'étoit à peine passé six mois, que faute d'avoir bien pris leurs mesures, ils virent révoquer des permissions qui avoient fait murmurer tout le monde par l'incommodité & le surcroît de dépense que ce nouvel arrangement causoit aux acheteurs (11). 1599.

L'affaire du marquisat de Saluces ne

(11) Les cris des banquiers & douaniers, dont la nouvelle défense diminuoit considérablement les profits, contribuerent aussi beaucoup à la faire révoquer. *Chronologie Septénaire*, *pag.* 94. *année* 1599. Il en est de ces étoffes comme de toutes les autres parties du commerce. La liberté du commerce, qui doit régner entre toutes les nations du monde, ne nous donnera à cet égard, aucun avantage sur nos voisins, qu'autant que nous trouverons le moyen de faire ces étoffes chez nous, ou plus belles, ou meilleures, ou à meilleur marché. Aujourd'hui une grande partie des étrangers viennent

1599. paroiſſant point au roi devoir finir ſans coup férir, ſa majeſté ſongeoit depuis quelque tems à commettre les fonctions de grand maître d'artillerie à un homme qui pût bien s'en acquitter, & ſur-tout les exercer par lui-même; ce que ne pouvoit pas faire le bon homme d'Eſtrées, qu'elle ne vouloit pourtant point en dépouiller, par amitié pour ſes enfans, dont M. d'Eſtrées étoit le grand-pere. L'expédient que Henri imagina, fut que le vieux de Born cherchant à ſe défaire de la lieutenance générale d'artillerie, je pouvois en traiter avec lui, & unir à ſes fonctions celle de la grande maîtriſe, quoique je ne fuſſe pas revêtu de celle-ci. Il m'offrit même d'augmenter en ma faveur les prérogatives de la premiere déja fort conſidérables, en l'érigeant en office, en lui donnant autorité ſur tous les lieutenans généraux dans les provinces, en

les prendre chez nous, & la défenſe ne ſubſiſte plus que pour les Indiennes, toiles peintes, &c. Mais il ſeroit à ſouhaiter, ou bien qu'on y tînt plus exactement la main, ou mieux qu'on pût en faire en France, qui tinſſent lieu de ces étoffes ſi commodes, & d'un ſi bon uſer.

rehaussant les gages; enfin de m'en expédier les provisions *gratis*; mais j'avoue qu'aucune de ces offres ne me tenta, & que je ne pus me résoudre à servir sous un autre, après avoir manqué la premiere place. Je ne m'excusai pourtant de déférer aux volontés du roi, que sur les affaires dont j'étois chargé, en quoi je n'imposai point à ce prince qui, après bien des priéres dont je sçus me défendre, me quitta en colere, en me disant qu'il ne m'en parleroit plus, mais que puisque je voulois ne suivre que mon caprice, il agiroit de son côté à sa volonté. 1599.

Sa bonté pour moi lui fit au moment même oublier cette menace. Il fit proposer à d'Estrées de se défaire de sa charge. Je n'en fus pas plutôt informé, que je fis offrir par monsieur & madame Dupêche, trois mille écus à madame de Néry qui gouvernoit ce vieillard, pour faire réussir la chose. Le grand-maître, pressé par cette femme, dit au roi, qu'il consentoit à prendre récompense de sa charge. Le roi me le redit incontinent, en ajoutant qu'il n'exigeoit de moi, pour l'avoir fâché, que de mettre dans peu

1599. ſon artillerie en état de lui faire obtenir le marquiſat de Saluces qu'on lui confirmoit chaque jour, qu'il ne ſe feroit céder que de force, c'eſt-à dire, au moyen d'un grand nombre de ſiéges, tous aſſez difficiles, car c'eſt-là la maniere ordinaire de faire la guerre en Savoye. Je remerciai ſa majeſté, & je convins avec d'Eſtrées, pour quatre-vingt mille écus. Tous les menus droits montant encore à une ſomme conſidérable, je fus obligé, en cette occaſion, de prendre en rente cent mille écus, de Morand, Vienne & Villemontée, & trois jours après je fus pourvu ſolemnellement de la dignité de (12)

(12) Le roi la déclara charge de la couronne en faveur de M. de Sully. Brantôme, dans l'endroit où il nous donne la ſuite des grands maîtres de l'artillerie, en parle ainſi : » Du » depuis M. de Roſ- » ny l'a (la grande » maîtriſe), qui cer- » tes honore ſi bien » cet état, qu'il en » fait beau voir ſon » Arſenal, ſon eſprit » & ſon induſtrie à » l'avoir fait ſi bien » dreſſer, & ſur-tout » ſa valeur & ſon bon » ſens à le faire va- » loir, témoin ce » qu'il fit derniére- » ment pour la guer- » re de Savoye, où » en moins d'un rien » il montra tellement » ſa promptitude & » diligence, qu'on le » vit plutôt en campa-

grand-maître d'artillerie, & j'en prêtai le serment. C'étoit la quatriéme grande charge dont je me trouvois honoré. Son produit annuel étoit de vingt-quatre mille livres. Je crus que la reconnoissance qu'exigeoit de moi ce nouveau bienfait de sa majesté, consistoit à donner tous mes soins à l'artillerie. Je vins visiter l'Arsenal, où tout me parut être dans un état si déplorable, que je résolus d'y demeurer, pour pouvoir vaquer à son rétablissement, quoique ce château fût alors fort mal bâti, dénué de tout, & sans aucune commodité. 1599.

Les affaires de l'artillerie étoient encore pires. Je commençai par une réforme des officiers de ce corps, qui n'ayant pas la moindre teinture de leur métier, n'étoient proprement que les valets de messieurs de la justice & des finances. D'un seul coup j'en cassai environ cinq cens. Je m'abouchai ensuite avec les commissaires pour le salpêtre; & je fis avec eux des marchés pour une provision considérable

» gne, que de l'avoir » pensé. « *Vie des Hommes Illustres, article de M. Rosny, tom. 1, pag. 227, 228.*

de poudres que je fis voir au roi. Je
1599. traitai de même avec les maîtres de grosses forges pour le fer propre aux affûts, bombes, &c ; avec les marchands étrangers pour le métal, avec les charrons & charpentiers, pour les ouvrages en bois nécessaires aux desseins que j'avois formés. Sa majesté vint visiter elle-même son Arsenal quinze jours après que je m'y fus établi, & elle en fit dans la suite un de ses plus grands amusemens. Elle prit beaucoup de plaisir à voir tous les préparatifs qui s'y faisoient, & l'extrême diligence avec laquelle je m'y appliquois.

On ne pouvoit y en apporter trop dans la conjoncture présente des affaires de Savoye, dont le détail & celui de la guerre où elles engagerent, va remplir entiérement ces mémoires pour toute l'année suivante. M. le duc de Savoye partit de ses états sur la fin de celle-ci pour venir en France, avec les intentions que j'ai déja marquées, mais elles ne purent être assez secrettes, pour lui faire recueillir tout le fruit qu'il se promettoit de ses tromperies. L'examen de la conduite

paſſée de ce prince & de celle de ſes agens, & la connoiſſance qu'on avoit de ſon caractère,ne lui étoient pas déja trop favorables. On eut à ſon ſujet quelque choſe de plus poſitif encore. Leſdiguieres manda à Sa Majeſté, que le duc faiſoit fortifier diligemment ſes places, ſur-tout celles de Breſſe, & qu'il les rempliſſoit de munitions de guerre & de bouche. On ſçut par le comte de Carces & le ſieur du Paſſage, qu'il avoit fait de grandes inſtances à la cour de Madrid, & preſſé le pape d'agréer un ſecond compromis, en lui faiſant entendre que toute l'Italie étoit intéreſſée à ne pas ſouffrir que ſa majeſté très-chrétienne poſſédât rien par de-là les monts. Les réſidens François à Florence mandoient que le duc ne partoit point dans d'autre intention que de ſurprendre le roi, qui de ſon côté étoit perſuadé que ce ſeroit le duc lui-même qui pourroit bien être pris pour dupe, non-ſeulement avec lui, mais encore avec le roi d'Eſpagne & les autres princes d'Italie: car ceux-ci ne cachoient point leur averſion pour l'humeur inquiéte & ambitieuſe de M. de Savoye, & le roi d'Eſpagne 1599.

1599. n'avoit pas oublié qu'il s'étoit plaint hautement que pendant qu'on donnoit en dot à l'une des infantes, les Pays-Bas & la Franche-Comté, qui valent mieux que les deux Castilles & le Portugal, celle qu'il avoit épousée, n'avoit eu qu'un crucifix & une image de la Vierge. Une infinité d'autres indiscrétions semblables, suivies de rapports & de plaintes réciproques, avoient ruiné absolument leur premiere intelligence.

La suite fit voir la justesse de ces observations que le roi me faisoit faire en me montrant la lettre de Lesdiguieres, mais il ne témoigna en public aucun ressentiment de ce qu'il apprenoit des procédés du duc de Savoye. Il m'ordonna même de ne rien oublier du côté des finances & de l'artillerie pour lui faire faire à Lyon la réception ordinaire des souverains étrangers. Je crois que ce prince n'eut aucun sujet de se plaindre de moi; mais qu'il n'en fut pas de même de MM. les comtes de Saint-Jean, (13) qui lui refuserent certains honneurs, que les

(13) Ce fut par ordre du roi, selon P. Mathieu, *tom.* 2. *liv.* 2. *pag.* 323. que les chanoines de Lyon refuserent au

ducs de Savoye ſoutiennent qu'on leur doit rendre dans ce chapitre comme comte de Villars. La plus grande magnificence fut à Fontainebleau & à Paris, où de ſon côté le duc (14) ſe fit voir dans un état tout-à fait digne de ſon rang. 1599.

Trois jours après qu'il fut arrivé à Paris, le roi qui n'étoit pas fâché de lui faire voir le nouvel ordre obſervé à l'Arſenal, me manda qu'il viendroit y ſouper avec le duc & les principaux ſeigneurs & dames de ſa cour. M. de Savoye s'y rendit de ſi bonne

duc de Savoye la place de chanoine d'honneur dans leur cathédrale, qu'ils avoient accordée au duc ſon pere ; & cela par une raiſon très-naturelle, qui eſt que le comté de Villars étoit ſorti de la maiſon de Savoye depuis ce temslà. Cette cérémonie conſiſtoit à préſenter la chappe & l'aumuſſe au duc de Savoye, à l'entrée du cloître, à lui donner rang dans l'égliſe parmi les chanoines, &c.

(14) Malgré cette magnifique réception, le duc de Savoye ſentit bien dès la premiere fois qu'il parla à Henri IV, qu'il n'obtiendroit point ce qu'il étoit venu demander. » J'ai fait » mon meſſage, dit-il, » je m'en puis aller » quand je voudrai «. *Mathieu, ſur le voyage de ce prince en France, tom. 2. liv. 2,*

heure, que je ne pus prendre une si gran-
1599. de diligence pour un effet du hazard. Il me demanda à voir les magasins. Ce n'étoit pas de ce côté-là que je voulois le faire tourner; la pauvreté des vieux magasins me faisoit honte à moi-même. Sans lui répondre, je le menai dans les nouveaux atteliers. Vingt canons nouvellement fondus, autant qui étoient prêts à l'être, quarante affûts complets, & quantité d'autres ouvrages auxquels il vit qu'on travailloit avec ardeur, le jetterent dans un si grand étonnement, qu'il ne pût s'empêcher de me demander ce que je voulois faire de tout cet attirail. » Monsieur, » lui répondis-je en riant, c'est pour » prendre Montmélian. « Le duc, sans faire appercevoir que cette réponse l'avoit un peu déconcerté, me demanda d'un ton de plaisanterie & de familiarité, si j'y avois été, & comme je lui répondis que non, » vraiment, » je le vois bien, reprit il, car vous ne » diriez pas cela. Montmélian est imprenable. « Je répartis du même ton dont il me parloit, que je ne lui conseillois pas de forcer un jour le roi à tenter cette entreprise, parce que je

croyois être sûr de faire perdre à Montmélian ce titre d'imprenable. 1600.

Ces paroles rendirent dans le moment même notre conversation très-sérieuse. M. de Savoye prenant de là occasion de parler du sujet qui l'amenoit en France, avoit déja commencé à me faire sentir d'une maniere polie, qu'il étoit instruit que je ne le favorisois pas auprès du roi, mais nous n'eûmes pas le tems d'en dire davantage. Sa majesté arriva, & on ne songea plus qu'à la joie & au plaisir, ce qui n'empêcha pourtant pas que dès le soir même on ne nommât de part & d'autre des commissaires pour examiner ce qui faisoit le sujet de la contestation. M. le connétable, le chancelier, le maréchal de Biron, Meisse, Villeroi & moi, furent ceux du côté du roi; & de la part de M. de Savoye, Belly son chancelier, le marquis de Lullin, les sieurs de Jacob, le comte de Morette, le chevalier de Brétons & des Allymes.

Le duc de Savoye avoit déja sçu mettre dans ses intérêts une partie de nos commissaires, il acheva de les gagner par les grandes libéralités qu'il

1600. leur fit à l'occaſion des étrennes, ainſi qu'à toute la cour (15). J'étois celui qui lui faiſois le plus de peine, parce que toutes les fois que la queſtion avoit été agitée entre les commiſſaires, je m'en étois toujours tenu conſtamment à l'alternative, de reſtituer à ſa majeſté le marquiſat de Saluces, ou de lui donner en échange la Breſſe & tous

(15) » Le duc envoya au roi deux » grands baſſins & » deux vaſes de criſtal pour ſes étrennes, & le roi lui » donna une enſeigne » de diamans, dans » laquelle entr'autres » il y en avoit un où » l'on voyoit le portrait de ſa majeſté; » c'étoit une très-belle pièce, de laquelle » le duc fit un grand » état.... Il n'y eut » aucun qui lui donnât le bon jour, à » qui il ne fit quelques préſens, &c «. *Chronologie Septénaire, année* 1600. On dit qu'il avoit mis la ducheſſe de Beaufort dans ſes intérêts, enſorte que ſi cette dame n'étoit pas morte, il y a apparence qu'il eût pû ſe diſpenſer de rendre Saluces. Le duc de Savoye jouant à la prime avec Henri IV. ſur un coup de quatre mille piſtoles, Henri abbatit ſon jeu, croyant avoir gagné. Le duc qui avoit gagné en main, ſe contenta de montrer ſon jeu au duc de Guiſe & à d'Aubigné qui étoient à ſes côtés, & brouilla les cartes. C'eſt d'Aubigné qui rapporte ce trait de la généroſité ou de la politique du duc de Savoye.

les bords du Rhône depuis Genêve jusqu'à Lyon. Si ce n'eſt qu'il eût été trop incivil de demander mon excluſion des aſſemblées, on auroit pris ce parti; on revint encore à celui de me gagner à quelque prix que ce fût. 1600.

Des Allymes (16) vingt le cinquiéme jour de Janvier me faire, de la part de ſon alteſſe, les complimens ordinaires. Il me pria le plus poliment du monde, de faire attention aux raiſons du duc ſon maître, c'eſt-à dire, en bon François, de les accepter, parce qu'en même-tems qu'il me faiſoit cette priere, il me préſentoit le portrait de ſon alteſſe, dont la boëte enrichie de diamans valoit quinze ou vingt mille écus. Pour m'aider un peu à entrer en compoſition avec ma conſcience, il me dit que ce portrait venoit d'une fille de France, & il ajouta, pendant qu'il me voyoit occupé à en admirer les brillans, qu'il m'étoit donné par un prince qui avoit autant d'attachement pour le roi, que d'amitié pour moi. Je demandai à des Allymes, en tenant toujours le portrait, quelles étoient les propoſitions qu'on avoit à faire. Il dé-

(16) René de Lucinge des Allymes, ambaſſadeur de Savoye en France.

1600. ploya auſſi-tôt toute ſon éloquence, ſe croyant au moment déciſif, & commença, au défaut de raiſons, à faire valoir la prétendue rupture de ſon maître avec l'Eſpagne. Il offrit de ſe joindre au roi pour lui faire faire la conquête de Naples, de Milan & de l'Empire même, rien ne lui coûtoit; & à l'entendre, on auroit cru qu'il pouvoit diſpoſer de tous ces états, pour leſquels il ne doutoit point, ajouta-t-il, que le roi ne laiſſât volontiers au duc de Savoye un méchant marquiſat compoſé de piéces rapportées.

Je ne pus me contenir plus longtems, je répondis à des Allymes, que ſi le roi redemandoit le marquiſat de Saluces, ce n'étoit point à cauſe de ſa valeur, objet trop peu conſidérable, mais pour l'honneur de ne pas laiſſer démembrer un ancien domaine de la couronne, & qui avoit été uſurpé dans un tems où le duc de Savoye comblé des libéralités d'Henri III. à ſon retour de Pologne, devoit encore s'en abſtenir par reconnoiſſance. Je remerciai le député de tout ce qu'il avoit mis d'obligeant dans ſon diſcours pour moi, & pour payer ſes

complimens par d'autres complimens, je l'aſſurai qu'après que M. de Savoye 1600.
auroit fait une reſtitution pure & ſimple de Saluces, je n'oublierois rien pour porter ſa majeſté à lui faire avoir à lui même les riches royaumes dont il avoit fait l'offre, & qui l'accommoderoient encore mieux que le roi. J'ouvris la boëte à portrait en diſant ces paroles; & après en avoir admiré l'ouvrage & la matiere, je dis à des Allymes, que le grand prix étoit un motif pour moi de ne pas l'accepter, mais que s'il me permettoit d'en ſéparer la boëte & les diamans, je garderois volontiers le portrait, pour me ſouvenir d'un prince ſi obligeant. Je ſéparois en effet l'un de l'autre lorſque des Allymes me dit qu'il ne lui appartenoit pas de rien changer aux gratifications de ſon maître. Je le priai donc de remporter le tout, & il ſe retira ſans aucune eſpérance de m'attirer à lui, & à ce qu'il me parut, peu content de ma maniere d'agir.

Il ne reſtoit plus qu'à tâcher de m'exclure des aſſemblées. Sur le refus qu'en fit ſa majeſté, le duc de Savoye imagina de lui demander que le pa-

triarche (17) de Constantinople assistât
1600. à ces assemblées au nom du pape ; ce que le roi accorda, ne songeant point à la finesse cachée sous cette proposition. Le lendemain ce prince ayant envie de jouer à la paume à la sphére, nomma pour lieu de l'assemblée la maison du connétable, par la commodité qu'il trouva à faire sa partie au sortir de cet hôtel, après qu'il auroit vû entamer la conférence. Il sortit en effet après avoir exhorté tous les commissaires à n'avoir égard qu'à la justice. Il me dit en particulier & à l'oreille : » prenez bien garde à tout, & faites » ensorte qu'on ne me trompe pas «.

Le roi étant parti, je vis qu'au lieu de s'asseoir, tout le monde se partageoit deux à deux, trois à trois, & que le Nonce s'entretenoit tantôt avec l'un, tantôt avec l'autre, sans souffrir qu'on traitât rien en forme, & sur-tout qu'il évitoit soigneusement de m'adresser la parole. Bellièvre me dit enfin que le bonhomme de patriarche ne pouvoit vaincre le scrupule qu'il avoit de communiquer avec un Hu-

(17) Le pere Bonaventure de Calatagirone, général des cordeliers, & nonce de sa sainteté.

guenot ; & qu'il me prioit, au nom de toute l'aſſemblée, de vouloir bien m'abſenter, parce que rien ne ſe feroit ſans cela. Je perçai en un inſtant la cauſe de tout ce manége, & faiſant une profonde révérence, je me retirai, dans l'intention d'aller faire de ce pas mon rapport au roi. Je le rencontrai encore dans la galerie, où il s'étoit arrêté à parler à Bellengreville. Il me demanda avec quelque ſurpriſe, où j'allois, & ſi tout étoit déjà fini ; & lorſqu'il ſçut ce qui s'étoit paſſé, il entra dans une grande colère, & m'ordonna de retourner dans l'aſſemblée, diſant que s'il y avoit quelqu'un à qui ma préſence déplût, c'étoit à lui à ſe retirer, & non pas à moi. Je troublai un peu la joie de l'aſſemblée, en y rapportant le nouvel ordre du roi. Le parti qu'on prit, fut de laiſſer le tems ſe paſſer à chercher des expédiens, & de remettre à l'après midi à entamer la queſtion, lorſqu'on vit l'heure du dîner s'avancer, mais on eut beau faire auprès de S. M. je demeurai du nombre des commiſſaires, & il fallut que le nonce ſe défît de ſa répugnance. Brétons & Roncas ſe tournerent ſur tous les ſens, pour n'être point obligés

1600.

d'en venir à la reſtitution du marquiſat.
1600. Ils offrirent d'en faire l'hommage-lige à S. M. & ſi cela ne ſuffiſoit pas, de tenir la Breſſe aux mêmes conditions. Je fis aiſément tomber toutes ces propoſitions, & je réunis toutes les voix à donner au duc de Savoye l'option de rendre Saluces, ou de céder en ſa place le pays de Breſſe juſqu'à la riviére de Dain, le vicariat de Barcelonnette, le Val de Sture, celui de la Pérouſe, & Pignerol. Dans ce ſecond cas on auroit reſtitué toutes les autres places priſes de part & d'autre (18).

Le duc de Savoye avoit attendu toute autre choſe de MM. les commiſſaires, mais la vérité eſt, qu'ils n'oſerent combattre ouvertement un parti qu'ils voyoient être celui du roi.

(18) Il y eut une eſpéce d'accord conclu ſur ce plan entre les commiſſaires, qu'on ſe douta bien que le duc de Savoye n'obſerveroit pas, par tous les délais qu'il demandoit. Sur quoi quelqu'un propoſa à Henri IV. comme le rapporte le Grain, de faire arrêter le duc de Savoye, pour l'obliger à l'effectuer, mais le roi rejetta cette propoſition. Voyez les particularités de la négociation & du ſéjour du duc de Savoye à Paris, dans M. de Thou & le Septénaire, *année* 1599. & 1600.

Toute leur reſſource fut de ſe joindre en faveur de M. de Savoye, à tous les courtiſans, qui ne ceſſoient de redire au roi, qu'il ne devoit point agir à la rigueur avec un prince dont l'alliance acquiſe par un bienfait peu conſidérable, pouvoit lui procurer mille fois davantage qu'un mauvais fief très difficile à conſerver. L'option qu'on propoſoit à M. de Savoye fut encore un prétexte de lui accorder ſix mois pour ſe déterminer ; il en vouloit dixhuit, & moi je ſoutenois que la choſe n'avoit pas beſoin de délai. J'allai faire part à S. M. de cette réſolution qu'on avoit priſe malgré moi, & je lui repréſentai l'inconvénient de donner au duc de Savoye un ſi long tems pour renouer ſes intelligences & ſe préparer à la guerre, lorſqu'un inſtant devoit ſuffire à ce prince, qui d'ailleurs avoit déja pris ſon parti. Henri prévenu par tous les diſcours des courtiſans ſur la néceſſité d'accorder un délai à M. de Savoye, me demanda comment je prétendois faire autrement: » faire reconduire honorablement, lui dis-je, » le duc de Savoye par quinze mille » hommes d'infanterie & deux mille » de cavalerie, & vingt canons, juſ-

1600.

1600. » ques dans Montmélian, ou telle au» tre place qu'il choisira, & alors le faire » expliquer sur l'option «. Le roi ne goûta pas mon avis, il avoit déja donné sa parole du contraire. J'en fus véritablement fâché, & j'ai toujours été persuadé que sans cette complaisance S. M. auroit évité la guerre & reçu une entiere satisfaction. Tout ce que je pus gagner, fut de faire ôter trois mois sur les six qui avoient été accordés.

Le duc de Savoye voyant que sa majesté, lasse de toutes ses sollicitations, ne lui donnoit plus à la fin d'autre réponse que ce peu de mots : *Je veux mon marquisat*, partit peu de tems après pour s'en retourner à Chambéry, attendre, en se préparant à la défense, l'expiration du terme qui tomboit au mois de Juin. Il n'en auroit pas eu besoin, si le dessein de la nommée Nicole Mignon avoit réussi. Elle avoit entrepris d'empoisonner le roi (19), elle crut pouvoir en faire part à M. le comte de Soissons, qui faisoit en tou-

(19) En faisant entrer chez le roi, son mari qui étoit cuisinier, par le moyen de M. le comte de Soissons, grand-maître de la maison de S. M. Elle avoit été

tes occasions éclater son mécontentement; mais cette femme lui fit tant d'horreur, qu'il alla incontinent la dénoncer : elle avoua son crime, & fut brûlée vive. 1600.

Il ne se passa rien de remarquable pendant trois mois, que la dispute de MM. du Perron & du Plessis. Sur la fin de l'année derniere il parut un (20) livre de celui-ci sur l'eucharistie, qui

connue des princes, & même de Henri IV. à Saint-Denis, où elle tenoit une des principales auberges pendant la guerre. M. le comte de Soissons, auquel elle dit qu'il ne tenoit qu'à lui d'être le plus puissant prince du monde, se doutant que cette femme avoit de mauvais desseins, fit cacher dans un cabinet Loménie, qui entendit les moyens dont elle comptoit se servir. Elle fut accusée d'être sorciére, & n'avoit que beaucoup de méchanceté, & un peu de folie. *Chronologie septénaire, année* 1600.

(20) Ce livre a pour titre : *Instruction de la sainte Eucharistie*, & il attaque la Messe, par le témoignage prétendu des saints peres. Sitôt qu'il parut, plusieurs docteurs catholiques se récrierent sur la fausseté d'une infinité de citations qu'il renferme ; ce qui obligea du Plessis à proposer une espéce de défi, qu'on engagea l'évêque d'Evreux à accepter. Après plusieurs lettres & plusieurs démarches de part & d'autre, pour

1600. fut regardé par tout le parti comme un chef-d'œuvre, & que j'envoyai

convenir de la forme dont on devoit y procéder, & dans lesquelles il paroît que Duplessis se repentit plus d'une fois de s'être tant avancé, le roi décida pour une dispute publique entre les deux adversaires, dans laquelle on vérifieroit chaque jour cinquante de ces passages, jusqu'à ce qu'on eut examiné tous les cinq cens que M. du Perron avoit trouvés à censurer. On s'assembla dans la salle du conseil à Fontainebleau, en présence du roi & des commissaires nommés par lui, qui furent, du côté des Catholiques, le président de Thou, l'avocat Pithou, & le sieur Martin, lecteur & médecin de S. M. Du côté des calvinistes, Fresne-Canaye & Casaubon, le jeudi 4 Mai à une heure après midi. De soixante-un passages que du Perron envoya à son adversaire, celui-ci ne s'étoit préparé que sur dix-neuf qu'il avoit choisis parmi tous les autres. » De ceux-là, dit-il au » roi, je veux perdre » l'honneur ou la vie, » s'il s'en trouve un » seul faux «. Cependant il fut convaincu de mauvaise foi sur tous ceux qu'on examina, & on ne put en examiner que neuf. Sur le premier qui étoit de Scot, & le second de Durand, le chancelier prononça, de l'avis de tous les assistans, que Duplessis avoit pris l'objection pour la réponse. Sur le troisiéme & quatriéme de saint Chrysostôme, & cinquiéme de saint Jerôme, qu'il avoit omis des mots essentiels. Sur le sixié-

aussi-tôt à M. d'Evreux qui étoit alors dans son diocèse. La différence de re- 1600.

me, qu'il ne se trouvoit point du tout dans S. Cyrille Sur le septiéme, tiré du code, qu'il étoit véritablement de Crinitus, mais que Crinitus avoit falsifié le texte du code. Sur le huitiéme qui en renfermoit deux de S. Bernard, que Duplessis avoit dû les séparer, ou du moins mettre entre deux un &c. Sur le neuviéme de Théodoret, qu'il étoit tronqué, & qu'on y avoit pris le mot d'idoles, pour celui d'images. Il n'y eut que cette seule conférence, Duplessis-Mornay s'étant trouvé malade le lendemain, & s'en étant allé à Saumur quelques jours après, sans prendre congé du roi, Fresne Canaye, l'un des commissaires, & sainte Marie du Mont, autre Protestant distingué, se convertirent peu de tems après cette dispute. Henri IV. y prit lui-même quelquefois la parole. Duplessis prétendoit prouver, par l'autorité de saint Cyrille, que les chrétiens n'étoient point dans l'usage d'adorer la croix, & cependant il allégua le reproche que l'Empereur Julien faisoit aux chrétiens de l'adorer. « Il » n'est pas vrai-semblable, reprit ce » prince, que Julien » l'apostat eût reproché aux chrétiens » qu'ils adoroient la » croix, s'ils ne l'eussent adorée en effet, » autrement il se fût » fait moquer de lui. Ce fut lui aussi qui dit que du moins on devoit avoir mis un &c. dans le passage de S. Bernard.

Un Catholique

1600. ligion n'a jamais détruit les sentimens d'amitié & de reconnoissance que ce prélat a toujours eus pour moi, ni ceux d'estime, d'affection & de vénération, que j'ai toujours conservés pour son mérite, pour ses talens, & même pour la qualité qu'il portoit, de mon évêque : nos lettres réciproques étoient écrites sur ce ton. Je fus fort surpris de lire dans la réponse qu'il me fit au sujet du livre que je lui envoyois, que les erreurs & les fausse-

ayant fait remarquer à un calviniste, que du Perron avoit déja gagné plusieurs passages sur Duplessis. » N'importe, répon- » dit le Protestant, » pourvû que celui de » Saumur lui demeu- » re «. *Mathieu*, *ibid.* Ce fait qui est rapporté de la même maniere dans plusieurs livres dogmatiques, est généralement attesté par tous nos bons historiens, & par ceux mêmes qui traitent le plus favorablement les Protestans. M. de Thou, *liv.* 123. *p.* 843. Et cet écrivain étoit un des commissaires, Mathieu, *ibid.* chronol. septénaire, *p.* 123. *& suiv.* Suppl. au Journ. de Henri IV. *tom.* 2. *p.* 51. *& suiv.* vol. 8778. Mss. de la biblioth. du roi. Le Grain & plusieurs autres, où l'on voit tout le détail de cette dispute. On ne doit donc ajouter aucune foi à la maniere dont elle est rapportée dans la vie de du Plessis, *liv.* 2. *p.* 269.

tés

tés s'y ſuivoient de ſi près, qu'il auroit fallu le cenſurer d'un bout à l'autre. « Non que je veuille accuſer M. » Du-Pleſſis de mauvaiſe foi, ajou- » toit l'évêque d'Evreux, avec autant de » modération pour ſon adverſaire, que » de politeſſe pour moi; mais je plains » ſon malheur, de s'être fié aux rap- » ſodies des compilateurs qui l'ont mal » ſervi ». Le reſte de ſa lettre ne contenoit que des complimens ſur la charge de grand-maître dont je venois d'être pourvu, & des aſſurances de la joie qu'il reſſentiroit, » s'il me voyoit, di- » ſoit-il, obéir aux canons de l'Egliſe, » moi qui commandois aux canons de » la France ». 1600.

Je n'ai jamais eu de Du-Pleſſis toute la bonne opinion dont je voyois tous mes confreres prévenus; & j'aurois été fort fâché de cautionner l'exactitude de ces gros volumes, qu'il faiſoit ſuivre de ſi près; car celui de l'Euchariſtie avoit été précédé d'un autre traité ſur l'Egliſe Pour bien écrire, ſur ces matieres ſur-tout, il faut long-tems penſer. C'eſt ce que je répondois à l'évêque d'Evreux; mais je lui marquois en même-tems que je ne En 1577.

1600. pouvois croire que le livre de Du-Pleſſis ne fût, comme il me le ſoutenoit, qu'un tiſſu de fautes. J'avertis Du-Perron, dès ce tems-là, que ce ſeroit entr'eux le ſujet d'une grande diſpute; parce que Du Pleſſis ne laiſſeroit pas ſa réponſe & ſes accuſations ſans réplique. C'eſt auſſi tout ce que ma lettre renfermoit de ſérieux : les complimens, les louanges, & une invitation de venir viſiter mon domicile, rempliſſoient le reſte, & ne méritent pas d'être rapportés (21).

Ce que j'avois prévu arriva, excepté que je ne m'étois attendu qu'à une diſpute par écrit, & non à une diſpute publique. Je voulus interpoſer l'autorité du roi, pour empêcher les deux champions d'en venir juſques-là. Du-Pleſſis fut le plus opiniâtre (22), & perſiſta à meſurer ſes armes avec celles de M. l'évêque d'Evreux. La

(21) Voyez ces lettres dans l'original, *tom. 2. part. 1. p. 52.*

(22) Monſieur, dit Du-Pleſſis à M. de Roſny: « mon livre eſt » mon enfant; je le dé» fendrai bien; je vous » prie de me laiſſer » faire, & de ne vous » en mêler point; car » vous ne l'avez pas » nourri ». *P. Mathieu, tom. 2. liv. 2. p. 340.*

chose se passa, ainsi qu'un chacun sçait. Du-Plessis se défendit à faire pitié, & en sortit à sa honte. Le roi, qui avoit voulu honorer ce défi de sa présence, donna mille louanges à l'esprit & à l'érudition de M. d'Evreux. » Que vous semble de votre pape » ? me dit Henri, pendant la dispute; car Du Plessis étoit parmi les Protestans, ce qu'est le pape parmi les Catholiques. » Il me semble, sire, lui » répondis-je, qu'il est plus pape que » vous ne pensez, puisque dans ce mo» ment il donne le bonnet rouge à M. » d'Evreux. Si notre religion n'avoit » pas de meilleur fondement que ses » jambes & ses bras en croix, je la quit» terois dans l'instant ». 1600.

C'est à cette occasion que sa majesté écrivant au duc d'Epernon, lui manda que le diocèse d'Evreux avoit vaincu celui de Saumur; que c'étoit un des plus grands coups pour l'Eglise de Dieu, qui se fût fait depuis long-tems; qu'en procédant de cette maniere, on rameneroit plus de Protestans à l'Eglise, qu'on ne feroit en cinquante ans par la violence. Cette lettre, dont le tour n'étoit pas moins

1600. ſingulier, que le choix que Henri faiſoit du duc d'Epernon pour la lui adreſſer, fit autant de bruit que la diſpute même, lorſqu'elle eût été rendue publique; ce qui ne pouvoit manquer d'arriver, étant en de pareilles mains. Les uns diſoient que ce prince ne l'avoit écrite que pour détruire pluſieurs ſoupçons que ſa converſion n'empêchoit pas qu'on ne conçût tous les jours contre ſa catholicité, & qui donnoient lieu aux Jéſuites d'en parler peu avantageuſement dans les lettres qu'ils écrivoient à Rome. Les autres s'imaginant que cette lettre avoit un ſens plus caché que celui qu'elle paroiſſoit offrir d'abord, ſoutenoient que le roi n'avoit eu en vue que de perſuader, ſoit l'Eſpagne, ſoit les Calviniſtes, qu'on ne faiſoit que d'inutiles efforts pour porter le conſeil de France à agir contr'eux par des voies violentes & ſanguinaires.

Le mois de Juin vint ſans que M. de Savoye ſe fût mis en peine de ſatisfaire à ſon engagement; & ſa majeſté commença à voir clairement qu'elle n'en obtiendroit rien que par la force. Mais outre les perſuaſions

des courtisans, qui sembloient avoir tous vendu leur voix au duc de Savoye, ce prince étoit alors retenu par un obstacle bien plus fort; c'est son attachement à sa nouvelle maîtresse, à laquelle il avoit fait prendre le titre de marquise de Verneuil. Il ne pouvoit plus songer à la quitter; & j'ai quelque confusion de dire qu'après que je l'eus enfin engagé, à force d'instances, à prendre la route de Lyon, il délibéra s'il ne la meneroit point avec lui : à quoi il fut encore poussé par les flatteurs de la cour (23). Elle étoit devenue grosse; & dans la conjoncture du billet qu'elle avoit entre ses mains, la chose devint doublement intéressante pour Henri. Le ciel vint encore à son secours. Le tonnerre entra dans la chambre de madame de Verneuil pendant un orage violent; & la frayeur

1600.

(23) Elle vint en effet le trouver à Saint André de La-Cosse. Bassompierre, qui étoit avec Henri IV, dit que les deux amans se brouillerent au premier abord; mais que s'étant raccommodés, ce prince mena sa maîtresse à Grenoble, où il demeura avec elle sept ou huit jours, & ensuite à Chambery. *tom.* 1. *pag.* 86. & *suiv.*

1600. qu'elle eut de le voir paſſer par-deſſous ſon lit, la fit accoucher d'un enfant mort. Le roi apprit cet accident à Moulins, où il s'étoit avancé, & d'où il jettoit triſtement les yeux ſur l'endroit où il laiſſoit ſa maîtreſſe. Il fit quelques réflexions qui le rendirent à lui-même; & il continua ſa route vers Lyon, où ſes troupes avoient ordre de le joindre.

Je devois faire la même choſe, auſſi-tôt que j'aurois achevé de mettre ordre aux affaires du gouvernement, & aſſuré les fonds & les autres moyens de faire la guerre. Je n'avois pas attendu pour cela le moment de l'exécution. J'avois écrit à tous les receveurs généraux que ſa majeſté leur défendoit d'acquitter d'autres aſſignations que celles qu'ils verroient expédiées pour les garniſons des frontiéres, & pour le payement des gens de guerre; parce que toutes les autres ſeroient payées directement au tréſor royal, où je leur enjoignis de faire voiturer inceſſamment tous leurs deniers. Je défendis aux payeurs des rentes d'en acquitter aucunes, juſqu'à nouvel ordre; & cela, afin qu'ils n'en

payaſſent point, à leur ordinaire, qui avoient été amorties, ou créées ſans argent. Je fis faire une levée de milice, que j'aimai mieux qu'on incorporât dans les anciens corps, que d'en compoſer de nouveaux régimens. J'apportai des ſoins encore plus particuliers pour l'artillerie. J'expédiai un ordre aux lieutenans d'artillerie du Lyonnois & du Dauphiné, & aux commiſſaires d'artillerie de la Bourgogne, de la Provence & du Languedoc, de raſſembler toutes leurs meilleures piéces, de fabriquer un nombre d'affûts & de boulets proportionné, & de faire tranſporter le tout avec les poudres & autres proviſions, à Lyon & à Grenoble. Je m'étois même tranſporté à Lyon, dans la crainte que mes ordres n'euſſent pas été exécutés, & j'en revins en trois jours. 1600.

Je donnai les mêmes ordres dans les autres provinces. Je fis marché à Paris avec des voituriers, pour rendre à Lyon dans quinze jours trois millions trois cens milliers peſant, ſans expliquer quelle eſpéce de marchandiſe; & ils s'y obligerent devant notaire. Ils furent bien ſurpris lorſ-

qu'on leur délivra cette charge en
1600. vingt canons, ſix mille boulets, & autres uſtenſiles d'artillerie peu portatifs. Ils prétendirent que des piéces ſi lourdes ne pouvoient paſſer pour marchandiſe de tranſport; mais les ayant menacés de faire ſaiſir leurs charettes & leurs chevaux, & eux-mêmes ne voulant pas perdre les frais qu'ils avoient déja faits, ils ſe déterminerent à faire ce qu'on leur demandoit, & j'eus le plaiſir de voir arriver tout cela à Lyon en ſeize jours; au lieu que par les voies ordinaires, il auroit fallu deux ou trois mois, & une dépenſe infinie pour faire ce tranſport.

On douta toujours que le roi ſe portât ſérieuſement à recommencer la guerre, juſqu'à ce qu'on vît ſa majeſté prendre elle-même ſa route du côté des monts. Le chancelier de Bellievre, qui l'en avoit toujours diſſuadé fortement, voyant que mon avis l'emportoit, vint me trouver, pour me faire goûter, s'il étoit poſſible, les raiſons qu'il avoit de ne pas l'approuver. Je ne le regardois pas comme un de ceux avec leſquels il

étoit inutile d'entrer en explication; sa sincérité se montra encore dans la maniere dont il me parla, & par les réflexions dont son esprit me parut agité. L'état de la France, pour laquelle toute guerre, quelle qu'elle fût, ne pouvoit être que ruineuse; l'honneur du roi, intéressé à maintenir un ouvrage aussi solide que la paix de Vervins; le reproche d'infraction, auquel il s'exposoit; la crainte d'avoir sur les bras tous les alliés du duc de Savoye, contre lesquels on n'avoit à opposer qu'une armée assez bien pourvue d'artillerie à la vérité, mais de six ou sept mille hommes d'infanterie seulement, avec douze ou quinze cens hommes de cavalerie (ainsi le croyoit Bellievre), & manquant outre cela de tous les vivres & provisions nécessaires: voilà à quoi se réduisirent les objections du chancelier. 1600.

Je crois qu'on n'a rien vu dans ces mémoires, non plus que dans toute la conduite de ma vie, sur tout depuis que j'ai été appellé au gouvernement des affaires publiques, qui me mette dans la nécessité de justifier un penchant trop marqué pour la guerre.

1600. S'il paroît à quelqu'un qu'en cette occasion j'ai agi contre mes maximes, c'est qu'en effet, il n'y a aucune maxime, quelque générale qu'elle soit, qui puisse répondre à tous les cas; & qu'en supposant, comme je le crois, que la guerre est toujours un mal, il est aussi vrai que souvent c'est un mal nécessaire, & même indispensable, lorsqu'on ne peut faire valoir que par elle des droits auxquels il y auroit de la lâcheté à renoncer; comme il est vrai encore que la générosité & la douceur, qui sont deux des principales qualités des souverains employées contre les regles de la prudence, ne doivent passer que pour manque de conduite, & pour une véritable foiblesse.

A cette réponse générale, je joignis, en parlant à M. de Belliévre, les raisons particulieres à la guerre présente. Je fis voir au chancelier qu'il s'allarmoit assez mal-à-propos. Le roi d'Espagne étoit le seul allié redoutable qu'on auroit pu appréhender qu'il ne se joignît au duc de Savoye. Mais qu'on fasse attention que le roi d'Espagne regnant, n'étoit

qu'un jeune homme ſans expérience, 1600.
ni talens pour la guerre ; aſſez occupé à réduire ſes propres ſujets ; livré à un miniſtre, tout auſſi éloigné de la guerre, & par ſon caractere, & par l'envie de s'approprier tout l'argent que la guerre auroit conſommé ; enfin, auſſi mécontent lui-même du duc de Savoye, que convaincu avec toute l'Europe, que le roi redemandoit ici ſon propre bien. Je crois qu'alors l'idée qu'on aura de cette guerre, ſera celle d'un pur différend entre le roi de France & le duc Savoye, ou plutôt d'un entêtement de celui-ci, fondé ſur une mauvaiſe préſomption & ſur les brigues pratiquées en ſa faveur dans le conſeil de France. Cela ſuppoſé, le ſuccès de cette guerre dépendoit de la promptitude avec laquelle on la pourſuivroit. Je ſoutins au chancelier, qu'avec quatre mille hommes le roi avanceroit plus ſes affaires cette année, qu'avec trente mille l'année ſuivante. Mais je ne laiſſai pas de lui faire toucher au doigt, que ſa majeſté n'étoit pas auſſi dépourvue qu'il ſe l'étoit imaginé ; & du moins qu'elle ne manqueroit d'aucune des deux choſes qu'il

1600. tomboit à ma charge de fournir l'argent & l'artillerie. Bellievre ne se rendit point; au contraire, il me parut se retirer avec chagrin. L'événement justifia de quel côté étoient les meilleures raisons.

Le duc de Savoye voyant, contre son attente, une armée françoise (24) prête à lui tomber sur les bras, eut recours à ses artifices ordinaires, pour laisser venir du moins l'hyver, avant qu'on eût commencé aucun acte d'hostilité. Il envoya députés sur députés vers sa majesté à Lyon. Tantôt il paroissoit vouloir exécuter sincérement les conventions, tantôt il les éludoit par les raisons les plus spécieuses, & quelquefois il y substituoit de nouveaux projets d'un avantage visible pour sa majesté. Il trompa encore si bien ce prince, que Henri, croyant de bonne foi qu'il ne passeroit pas Lyon, s'y

(24) Il se rassuroit, dit-on, sur je ne sçais quelles prédictions d'astrologues, qui avoient avancé qu'au mois d'Août il n'y auroit point de roi en France. « Ce qui se » trouva fort vrai, » dit Péréfixe, parce » qu'en ce tems-là il » étoit victorieux au » milieu de la Sa- » voye ».

arrêta beaucoup plus long tems qu'il n'auroit dû. Tant que je fus dans cette ville auprès de Henri, je le prévins contre les ruſes de M. de Savoye; mais ſitôt que j'en fus parti pour revenir à Paris, comme je l'ai dit, accélérer les préparatifs de la guerre, le duc de Savoye en impoſa ſi bien à ſa majeſté par ſa feinte ſincérité, qu'elle m'écrivit de ſuſpendre mon travail, parce que tout étoit accommodé. 1600.

En effet, le duc de Savoye avoit accordé tout ce qu'on lui demandoit; mais de parole ſeulement, afin de gagner du tems: & il avoit propoſé qu'on ſe donnât des ôtages, manége fort propre à reculer l'exécution d'une parole, par le tems qu'il faut à les nommer & à les envoyer. J'écrivis au roi tout ce que je penſois de ce prétendu accommodement; & ſans crainte de déſobéir à ſes ordres, je fis avancer mes munitions de guerre (25), & je vins à

(25) P. Mathieu dans le détail qu'il fait de cette expédition de Savoye, donne en différens endroits de grandes louanges au duc de Sully, & lui fait honneur en

1600. Montargis, d'où j'envoyois mes bagages par la Loire, comptant prendre moi-même la poste. Je reçus en cet endroit une lettre du roi, qui ne contenoit que ces deux mots : « Vous » avez bien deviné ; M. de Savoye » se moque de nous : venez en dili» gence, & n'oubliez rien de ce qui » est nécessaire pour lui faire sentir sa » perfidie ».

Une autre lettre que m'écrivoit Villeroy, m'instruisit plus particuliérement de tout ce qui s'étoit passé en dernier lieu. Le roi avoit fait venir Roncas, qui se tira si mal de l'explication que sa majesté eut avec lui, que ce prince ayant voulu qu'il s'engageât de maniere à ne plus laisser de subterfuge, le député savoyard se trahit enfin par ses équivoques ; ce qui mit le roi dans une telle colere, que sans vouloir l'entendre davantage, il avoit pris sur le champ sa route vers Chambéry : c'est de cet endroit qu'étoit daté le billet que je venois de recevoir. Sa majesté s'imagina que cette ville se

grande partie du succès de cette campagne. | *tom.* 2. *liv.* 2. *p.* 352, 361, 365, *&c.*

rendroit à son approche, & ne lui donneroit point la peine d'y mettre le siége, en quoi elle fut trompée. 1598.

Le roi employa ce tems à travailler à son mariage avec la princesse Marie de Médicis ; & cette négociation qui ne pouvoit que faire fort grand plaisir au pape, ne fut pas inutile à sa majesté pour empêcher le saint pere de s'intéresser pour le duc de Savoye. D'Alincourt, qui étoit celui que sa majesté avoit envoyé à Rome pour ce sujet, obtint tout ce qu'il demandoit. Le mariage fut arrêté, & il ne s'agit plus que d'envoyer à Florence une personne qui pût l'accomplir par procureur. Belle-Garde sollicita fort cet honneur ; mais il ne put obtenir que d'être porteur de la procuration, qui le déféroit au duc de Florence.

Pendant que cette cérémonie s'éxécutoit à Florence (26), Henri croyoit ne devoir paroître occupé que de ballets, de comédies & de fêtes ; mais il n'en faisoit pas moins soigneusement tout le plan de la campagne.

(26) Voyez-en le détail dans la chronologie septénaire, *année* 1600.

1600. Il chargea Lesdiguieres de reconnoître exactement le château de Montmélian ; & sur son rapport, qu'avec vingt piéces de canon, & vingt mille coups à tirer, on pouvoit en venir à bout, il résolut de l'attaquer. Il fit aussi reconnoître celui de Bourg-en-Bresse, par Vienne & Castenet, qui étoient à moi ; & leur rapport ayant aussi été qu'on pouvoit s'en emparer, il fut résolu qu'on chercheroit à se rendre maître de ces deux villes, par le moyen du pétard, & dans une même nuit, en attendant le tems propre à assiéger en forme les deux citadelles. Le maréchal de Biron, que sa majesté en chargea, donna l'expédition de Montmélian à Créqui, & réserva pour lui celle de Bourg.

Le roi avoit choisi, sans le sçavoir, celui de tous ses officiers généraux, le moins propre à faire réussir cette entreprise. Biron étoit dès ce tems là, engagé fort avant avec M. de Savoye ; on croit même que son traité pouvoit bien être du moins ébauché. Il fit avertir Bouvens, gouverneur de Bourg, de se tenir sur ses gardes, &

lui marqua la nuit & l'heure où l'on comptoit le ſurprendre. Tout ceci a été prouvé depuis ; mais ce qui eſt ſingulier, c'eſt que cette trahiſon n'empêcha pas la priſe de Bourg, & dans la même nuit où elle avoit été réſolue. 1600.

Bouvens communiqua à la garniſon & aux habitans de Bourg, l'avis qu'il venoit de recevoir ; les exhorta à ſe bien défendre ; alluma de grands feux ; doubla, tripla même les corps-de-garde ; enfin, prit pour la nuit de l'attaque toutes les précautions poſſibles, juſqu'à faire lui-même ſentinelle. Tout le monde attendoit avec une véritable impatience l'heure de minuit, qui étoit marquée dans le billet, & qui devoit être effectivement celle de l'attaque. Cependant il arriva que le maréchal de Biron, qui étoit lui-même à la tête de ſes troupes, ſoit pour donner plus de tems au gouverneur, ſoit pour faire manquer l'entrepriſe, ou enfin par un pur haſard, prit un détour ſi long, qu'au lieu de minuit, il étoit le point du jour, lorſqu'il parut devant Bourg. Il voulut alors perſuader aux officiers qu'ils devoient remettre la choſe à une

1600. autre fois, l'heure étant indue pour ces ſortes de coups, & pluſieurs de ces officiers joignirent leurs raiſons aux ſiennes; mais cet avis fut ſi bien combattu par Saint Angel, Chambaret, Loſtange, Vienne, & ſur-tout par Caſtenet qui s'étoit fait fort d'y attacher le pétard en plein jour, quand même les baſtions ſeroient garnis, & encore par Boëſſe, à qui ſa majeſté en avoit promis le gouvernement, que Biron y conſentit, pour ne pas paſſer pour timide, & croyant d'ailleurs que ce deſſein alloit bientôt être déconcerté.

Pierre Eſcodeca, ou Eſcoudaca de Boëſſe.

Il en arriva tout autrement. La garniſon & les bourgeois ayant veillé juſqu'à deux, trois, enfin quatre heures, crurent ou que l'entrepriſe avoit échoué, ou qu'elle n'avoit été qu'imaginaire. Ils allerent déjeûner, & ſe coucher, lorſqu'ils virent le jour prêt à paroître, & laiſſerent le ſoin de garder les murailles à quelques ſentinelles, qui étant accablées de ſommeil, s'en acquitterent fort mal. Caſtenet, avec trois hommes de confiance que je lui avois donnés, s'étant avancés juſques ſur la contreſcarpe, ayant chacun

un pétard à la main, & ſuivis de douze hommes ſeulement bien armés, & d'une bravoure éprouvée; la ſentinelle cria, qui va là? Caſtenet, répondit, comme je l'avois inſtruit, que c'étoient des amis de la ville, qui venoient avertir le gouverneur que des gens de guerre avoient paru à deux mille pas, & s'en étoient retournés. Il ajouta qu'il avoit pluſieurs choſes à dire à M. de Bouvens de la part de M. le duc de Savoye; & dit à ce ſoldat qu'il allât l'avertir de lui faire ouvrir la porte. La ſentinelle quitta ſon poſte pour s'en aller chez le gouverneur. Caſtenet ne perd point de tems; il s'avance juſqu'à la porte, poſe ſon pétard qui emporte le pont-levis, & fait une bréche par laquelle les douze hommes entrent promptement, à la faveur de courtes échelles, les foſſés n'étant pas fort profonds, & après eux tout le reſte de l'armée. Tout ceci fut ſi rapide, que la ville ſe trouva pleine en un moment, & que Bouvens n'eut que le tems de ſe retirer précipitamment avec ſa garniſon dans la citadelle.

1600.

La ville de Montmélian (27) fut

(27) Conſultez encore ſur toutes ces ex-

1600. prise de la même maniere, & sa majesté fit investir Chambéry. Les bourgeois effrayés ne parlerent point de défendre la ville, & se retrancherent dans le château, où ils firent d'abord fort bonne contenance. Cependant ils demanderent dès le lendemain à capituler, intimidés par une batterie de huit piéces de canon, dont ils n'oserent attendre l'effet. Il ne s'y commit pas la moindre violence, par l'ordre qu'y mit sa majesté. Les dames françoises qui avoient suivi leurs maris, s'établirent à Chambéry; & dès le lendemain de la reddition, mon épouse donna chez son hôtesse un bal aux dames les plus distinguées de la ville, où tout se passa avec la même gaieté, que si Chambéry n'eut point changé de maître.

Le roi me renvoya après cela à Lyon, pour donner ordre à l'entretien & au transport de l'artillerie, & m'ordonna de visiter pendant ce voyage,

péditions militaires, De-Thou, Mathieu, & la Chronologie septénaire, *année* 1600. Il y est parlé avec éloge de M. de Sully. Voyez aussi le premier tome des mémoires de Bassompierre.

les citadelles de Sainte Catherine, de Seissel, de Pierre-Châtel, de Cluse, & les autres places de la Bresse, particulierement le château de Bourg. Il me manda encore de faire provision de gabions de trois pieds de haut, & de neuf de large; sur quoi je lui répondis que de pareils gabions n'étoient propres au plus qu'à faire un parquet pour des moutons achetés dans la Tarantaise. Il alla de son côté se saisir pendant ce tems-là de Conflans, Miolens, Montiers, Saint-Jacome, Saint-Jean de Morienne & Saint-Michel: aucune de ces places ne tint devant le canon. La prise de Miolens rendit la liberté à un homme, qui y étoit détenu dans les prisons depuis quinze ans. Feugeres me l'amena, à cause de la singularité d'une prédiction qui avoit été faite à cet homme, sur la durée de sa captivité & sur la main qui l'en délivreroit, laquelle se trouva exactement vérifiée.

1600.

Je partis de Lyon pour exécuter la commission que sa majesté m'avoit donnée. Je vins dîner à Villars, & coucher à Bourg, où je fus bien reçu & bien traité par le maréchal de Bi-

Dans la haute Bresse.

1600. ron. Quand il eut sçu que je venois visiter la citadelle, il fit tout ce qu'il put pour m'en détourner, en me représentant que c'étoit m'exposer à un péril évident. Il avoit raison : l'entreprise se trouva très hasardeuse ; mais c'est parce que ce maréchal n'ayant pu m'empêcher d'exécuter mon dessein, il en avoit si bien instruit les ennemis (je ne puis me persuader le contraire) que par tout où je me présentois, je me trouvois vis-à-vis d'une batterie. Cela n'empêcha pas que je n'y demeurasse nuit & jour, jusqu'à ce que j'eusse fait toutes mes observations.

Biron, qui s'étoit peut être attendu que je porterois la peine de ma curiosité, voyant qu'il ne m'en étoit rien arrivé, me dressa d'autres embûches. Le jour que je devois partir de Bourg pour retourner à Lyon, je reçus avis qu'un parti de deux cens hommes des ennemis venoit d'arriver à un château proche de l'endroit où devoit être ma couchée pour ce jour-là. J'en parlai à Biron, qui bien éloigné alors de cette crainte si obligeante pour moi qu'il m'avoit marquée, traita l'avis de ridicule. Il ne fit par-là

qu'augmenter mes ſoupçons. Je lui demandai une eſcorte de ſoldats : il s'en défendit ; puis il me dit qu'il alloit donner ce ſoin à ſes propres gardes ; mais il leur ordonna ſécrettement de revenir, & de me laiſſer à Villars ; ce qu'ils ſe mirent en devoir d'exécuter, malgré mes prieres, ſitôt que j'eus mis pied à terre à Villars, & que mes mulets eurent été déchargés. L'affectation de ce procédé me parut viſible. Je fis recharger mes mulets, fis encore environ quatre lieues, & ne m'arrêtai qu'à Vimy, où je me crus en ſûreté. Le doute que j'avois que Biron avoit entrepris de me livrer au duc de Savoye, ſe changea alors en certitude. Trois heures après que je fus parti de Villars, les deux cens hommes vinrent fondre ſur la maiſon où ils croyoient que j'étois, & parurent très-fâchés d'avoir manqué leur coup. 1600.

Un courrier de ſa majeſté m'attendoit à Lyon, pour me demander un équipage d'artillerie avec lequel on pût forcer Conflans, la ſeule des petites villes qu'avoit attaqué le roi, qui lui eût réſiſté, mais qui ſe rendit à l'approche du canon. Le roi,

1600. que j'allai trouver à Saint - Pierre d'Albigny, me dit qu'il craignoit de ne pas venir ſi aiſément à bout de Charbonnieres & du château de Montmélian; & il paroiſſoit faire difficulté d'en entreprendre le ſiége aux approches de l'hyver. J'aſſurai ſa majeſté, qu'au lieu de cinq mois qu'il jugeoit que pourroit durer le ſiége de Montmélian, il ſeroit fait en autant de ſemaines, pourvu que les travaux fuſſent toujours pouſſés pendant ce tems là avec la même ardeur. Le roi n'ajouta aucune foi à mes paroles; il dit même à mon frere & à La-Varenne, après que je me fus retiré, que mes envieux tiroient avantage de la préſomption qui paroiſſoit dans mes diſcours. J'étois pourtant certain de ne rien avancer légerement, par l'attention que j'avois apportée à obſerver les endroirs foibles de ce château, qui apparemment avoient échappé aux autres.

Le roi ayant laiſſé le lendemain ſon armée à mon commandement, pour faire un tour à Grenoble, j'employai ce tems, non plus à obſerver Montmélian, ſous le canon duquel nous étions, mais à faire le plan de tous

tous ſes dehors, & de la diſpoſition des batteries avec leſquelles je comptois emporter ce fort. Enſuite je vins trouver le prince à Grenoble, où il étoit ſans ceſſe à délibérer avec ſon conſeil ſur cette entrepriſe, qu'il m'avoit formellement défendu de commencer en ſon abſence. J'inſiſtai de nouveau, & je trouvai toujours les mêmes oppoſitions. Je ne ſçais ſi c'eſt par inimitié pour moi que le comte de Soiſſons, le duc d'Epernon, la Guiche & tant d'autres, ſe montroient ſi déraiſonnables, ou bien ſi c'étoit par attachement à M. de Savoye. Il n'y eut de tout le conſeil, que MM. de Leſdiguiéres & de Créqui qui furent de mon opinion. Je jettai ſur la table le plan que je venois de faire, & je ſortis en diſant, que pendant qu'on acheveroit de délibérer ſur Montmélian, j'allois toujours tout diſpoſer à le prendre, & cependant attaquer Charbonnieres; que l'exemple de ce fort, pour lequel je ne demandois que huit jours, apprendroit peut-être ce qu'on pouvoit faire de Montmélian. 1600.

Je vins en effet mettre le ſiége devant Charbonnieres, où j'eſſuyai des

1600. fatigues incroyables. La premiere difficulté fut de faire approcher du canon à la portée de la place. Le seul chemin qui y conduit est extrêmement étroit, bordé d'un côté par la riviere d'Arc, dont toute la rive est coupée de droit fil, & de l'autre par des roches impratiquables. On pouvoit à peine faire une lieue par jour, parce qu'à tout moment on étoit obligé de dételer le canon, une des roues portant presque toujours à faux sur le précipice. On m'avoit du moins assuré d'un tems favorable, parce qu'il est presque toujours beau dans ce climat pendant l'automne; cependant il survint des pluies si fortes, & de si grands débordemens, que les huit jours que j'avois assuré suffire pour s'emparer de la place, avoient presque été consumés en voitures seulement; c'est l'excuse que j'apportai dans le conseil, contre la remarque maligne que M. le comte de Soissons & les autres ne manquerent pas d'y faire sur la promesse que j'avois faite. Le roi, qui me regardoit dans ce moment, appercevant que j'avois le visage entiérement couvert de boutons

& de rougeurs, accourut; & après m'avoir déboutonné, il s'écria en regardant mon cou & ma poitrine: » Ah! » mon ami, vous êtes perdu «. Il fit appeller du Laurens (28), qui, après avoir examiné ces pustules, dit qu'une saignée & un peu de ménagement les dissiperoit. Ce n'étoit qu'une ébullition de sang, pour avoir travaillé, sué, & m'être refroidi après avoir été pénétré par la pluie, & que je ne sentois pas moi même. Je me fis saigner si-tôt que je fus arrivé à Semoi, qui étoit mon quartier. Le roi prit le sien à la Rochette, d'où il m'envoya le lendemain Thermes sçavoir l'état de ma santé, & fut fort surpris lorsque Thermes lui rapporta qu'il m'avoit trouvé à cheval, visitant mes batteries.

1600.

Avant que de les dresser, je voulus reconnoître la place encore plus exactement, en commençant par Aiguebelle; c'est ainsi qu'on nomme la petite ville qui est au pied du fort. Il me sembla que j'étois reconnu par-tout, & que tout conspiroit contre moi, tant j'essuyois de décharges dès que j'osois

(28) André du Laurens, médecin du roi.

1600. ſeulement me montrer. Le roc ſur lequel Charbonnieres eſt ſitué, me parut comme inacceſſible de tous côtés, & ſans aucune priſe pour le canon. J'en fus véritablement affligé; cependant à force d'examiner, je crus remarquer un endroit où ce qui paroiſſoit par dehors un roc naturel, pouvoit bien n'être qu'un remplage de terre recouvert de gazon. Je modérai la joie de cette découverte juſqu'à ce que la nuit m'eût donné les moyens de m'en aſſurer. J'approchai fort près du mur, à la faveur des ténébres; & ce fut avec un véritable tranſport de joie, qu'en ſondant le terrein avec ma pique, je trouvai qu'elle avançoit tout autant que je voulois, & que ce baſtion étoit tel que je l'avois jugé. Je ne balançai plus par quel côté je ferois battre le fort, & il ne fut plus beſoin que de trouver dans la campagne un endroit propre à aſſeoir ces batteries: car tous les environs de Charbonnieres ſont à la vérité couverts de montagnes qui commandent la place, mais ſi eſcarpées, qu'un homme à pied a bien de la peine à y monter. Je me mis encore à ramper le long de ces mon-

tagnes qui me parurent en effet horribles & inabordables au canon, excepté une ſeule, ſur le penchant de laquelle je vis un chemin où il y avoit quelqu'apparence qu'à force de bras on pourroit guinder quelques piéces de canon. Le malheur eſt que ce chemin unique débouchoit dans un autre, qui paſſoit ſi près du fort, qu'on pouvoit y atteindre avec dés pierres. 1600.

Ce fut un obſtacle de plus, mais qui ne me refroidit pas. Je choiſis deux cens François & autant de Suiſſes, à qui je promis chacun un écu, s'ils venoient à bout de monter par ce chemin ſix canons que je leur donnai, ſur la hauteur que je leur montrois. Je choiſis, pour cette manœuvre, une nuit fort noire. Je leur recommandai ſurtout de faire le moins de bruit qu'ils pourroient; & pour empêcher les aſſiégés d'y faire attention, je fis avancer, par des chemins oppoſés, des chevaux & des charretiers, dont les cris & le claquement des fouets attirerent tout le feu des ennemis de ce côté, ſans aucun effet, parce que ces charretiers ne marchoient que bien couverts d'arbres, de gabions, & même

1600. de murailles. Cependant mes travailleurs échappoient aux assiégés étourdis de leur propre feu. J'avois nommé, pour veiller sur cette extraordinaire voiture, & pour encourager mes gens, la Vallée (29), lieutenant d'artillerie en Bretagne, avec quelques autres officiers. Il survint une pluie si forte, que la Vallée & les officiers laisserent leur poste pour aller souper, & les soldats leur canon à moitié chemin. Je soupçonnai ce qui étoit arrivé; & ayant pris ce chemin, je les rencontrai comme ils se retiroient. Je les réprimandai sévérement. Je les menaçai qu'ils n'auroient d'argent de trois mois. Enfin je les ramenai à l'heure même reprendre le collier. Ils s'attelerent, & le canon recommença à rouler. Je ne les abandonnai plus que quand je les vis hors de danger, ce qui n'arriva pas sans quelque échec. Le retardement qu'ils avoient apporté, les fit découvrir sur la fin: & il y en eut six de tués, & huit de blessés.

Je regagnai mon quartier pendant l'obscurité, si trempé de pluie, & si

(29) Michel de la Vallée Piquemouche, gouverneur de Comper.

couvert de boue, que je n'étois pas reconnoiſſable; mais d'ailleurs extrêmement ſatisfait d'avoir mis mes ſix piéces hors d'état d'être inſultées, quoiqu'elles ne fuſſent pas encore ſur le haut des rochers. Je dormis une heure. Je déjeûnai, enſuite je retournai pour finir ce travail. Je rencontrai la Vallée, qui ne ſçachant pas ce que j'avois fait, commença à ſe faire fête de l'ouvrage de la nuit. Le démenti que je lui donnai, & les reproches dont je l'accablai, devoient le couvrir de confuſion; mais c'étoit le plus intrépide menteur que j'aie jamais vû. » Quoi! » vous y avez été, me dit-il, ſans perdre contenance; vraiment j'avoue » que je ſuis un ſot. Oui vous l'êtes, » lui répondis-je, & pis encore; mais » n'y retournez plus, & réparez votre » faute «. On ne doutoit point que les aſſiégés ne cherchaſſent à réparer leur ſurpriſe; cela n'empêcha pas qu'à neuf heures du matin, sans aucun ſecours de chevaux, & par les ſeuls bras de mes travailleurs, le canon n'arrivât enfin ſur le haut du rocher, où j'avois fait proviſion pendant ce tems-là de gabions, de madriers, & de tout ce

1600.

1600. qui eſt néceſſaire pour y faire des plates-formes.

Un dernier inconvénient, c'eſt que quand il fallut remplir les gabions, il ne ſe trouva point de terre à plus d'un demi-quart de lieue ; tout ce qu'on pouvoit tirer de ce terrein ingrat, n'étoit que du pierrotage, dont on ne pouvoit pas même ſe ſervir pour former les embraſures & les plates-formes, ſans riſquer à faire eſtropier tout le monde. Les officiers qui, faute de ce ſecours ſi commun, ſe voyoient expoſés à tout le feu de la place, vinrent m'apprendre leur ſituation avec beaucoup d'effroi. Je leur dis, ſans faire ſemblant d'être ému, qu'ils commençaſſent toujours la paliſſade que j'avois ordonné qu'on fît le long du bord des rochers, en la faiſant fort haute & fort épaiſſe, pour dérober du moins aux ennemis la vue du canon qu'ils auroient pu démonter ; ce qui fut promptement exécuté, ces montagnes étant preſque toutes couvertes de bois. Pour ſuppléer au reſte, je fis abattre par les charpentiers & pionniers de l'armée, deux cens gros hêtres qui furent taillés en billots, les uns ronds, pour remplir

les gabions, les autres quarrés, pour former ſolidement le logement des ſix pièces de canon; & afin de cacher encore davantage aux ennemis leur derniere poſition, à quoi contribuoit beaucoup la paliſſade avec toute ſa ramée, j'avois fait percer ſur les deux côtés quantité d'embraſures gabionnées, ſur leſquelles les ennemis ne diſcontinuoient point de tirer; & ils ignorerent l'endroit de la paliſſade où étoit l'artillerie, juſqu'au moment où tout ſe trouvant prêt de notre côté pour faire taire celle du fort, on devoit lever la paliſſade qui couvroit notre canon. 1600.

A deux heures après midi tout ce travail étoit parfait, & ſa majeſté vint le viſiter environ une heure après. Elle me marqua, en m'embraſſant, la ſatisfaction qu'elle en reſſentoit. Elle ne voyoit aucune difficulté à faire commencer en ce moment à battre; je lui fis comprendre qu'il étoit encore néceſſaire d'en impoſer aux aſſiégés, juſqu'à ce que la nuit fût venue. Ce prince ſe rendoit à mon avis; mais le comte de Soiſſons, d'Epernon, la Guiche & Villeroi qui le ſuivoient, lui ayant fait obſerver que ſon canon n'avoit pour

1600. objet qu'un roc vis-à-vis lequel il étoit inutile de perdre plus de tems, Henri se rapprocha, & me dit qu'il vouloit qu'on tirât à l'heure même quelques volées de canon sur le ravelin opposé. Je fis encore mes représentations, & peut-être avec un peu trop de chaleur. Il me fâchoit beaucoup de voir un ouvrage qui m'avoit tant coûté, exposé à être détruit par trop de précipitation. Ma résistance mit en colere Henri, qui me commanda une seconde fois, & d'une maniere très-absolue, de faire tout ce qu'il demandoit, en ajoutant même que j'oubliois qu'il étoit le maître. » Oui, sire, lui répondis-je aussi-» tôt, vous êtes le maître, & vous allez » être obéi, quand je devrois tout gâ-» ter «. Je fis renverser la palissade, & donnai ordre qu'on tirât ; mais je ne voulus pas en être le témoin : je me retirai fort chagrin.

Comme le canon n'étoit pas pointé, tout le monde s'en mêla, & l'adressoit où bon lui sembloit, sans que personne atteignît au véritable endroit. Après une centaine de coups perdus, le roi envoya la Guesle me chercher, pour se plaindre à moi du mauvais effet

de mes batteries. Je répondis à la Guesle, que je priois sa majesté de m'excuser; mais que le soleil étant prêt à se coucher, il n'étoit plus tems de rien entreprendre. Sa majesté fit cesser de tirer; & tout le monde s'étant retiré, je vins coucher au milieu de mes batteries, que je fis perfectionner tout le reste de la nuit, malgré la pluie, qui continuoit en abondance. Les assiégés travailloient aussi beaucoup de leur côté, & n'étoient pas sans appréhension qu'on ne trouvât enfin l'endroit foible vers lequel ils portoient leur principale attention. J'en jugeois ainsi par les feux & les chandelles que je voyois allumés dans le fort. Je me contentai d'interrompre leur sécurité par quelque coup de canon tiré de tems en tems.

1600.

A la pointe du jour il s'éleva un brouillard si épais, qu'à six heures on ne voyoit pas le fort. Ce contre-tems me fâchoit, parce que toutes mes batteries étoient prêtes, & que je m'étois vanté la veille que je prendrois Charbonnieres dans la journée. Je m'imaginai que l'agitation de l'air causée par le canon, dissiperoit peut-être le

1600. brouillard. J'en fis tirer quelques volées à coup perdu. Soit hasard, ou effet naturel, ce que je n'avois proposé que par jeu, réussit au-delà de mon espérance. Tout le reste de l'artillerie n'eut pas plutôt répondu au canon de dessus la montagne, que le brouillard disparut. Ce qui avoit occupé les assiégés toute la nuit, étoit l'établissement d'une batterie de quatre piéces de canon, vis-à vis les six miennes, que l'imprudence de la veille leur avoit découvertes, & qu'ils cherchèrent à démonter en ce moment. Je compris qu'il ne leur en falloit pas laisser le tems. Je fis pointer une piéce, qui donnant droit dans leur embrasure, rendit inutiles deux de leurs quatre canons, tua un canonier, & en blessa deux autres; mais cela n'arriva qu'après que leur charge eut tué de notre côté six canoniers & deux pionniers, blessé deux commissaires d'artillerie, & douze autres personnes, & enfin rendu inutiles deux de nos piéces, jusqu'à ce qu'on les eût délogées de-là.

Le roi accourut au bruit sur les neuf heures, & fit apporter son dîner dans

un endroit que j'avois fait préparer de façon qu'il pouvoit tout voir sans péril ; c'étoit un parc fait des plus gros arbres, couchés dans leur entier les uns sur les autres en forme de rempart. En montrant à sa majesté les corps de ceux qui venoient d'être tués, je lui fis sentir que c'étoit l'effet du mauvais conseil de la veille ; ce que je ne disois pas sans dessein, voyant que ces mêmes personnes ne cessoient point encore & de blâmer mon ouvrage, & de prévenir sa majesté contre moi. Je m'embarrassai peu de tous leurs discours, & je dis hautement que n'ayant point encore mangé, quoique j'eusse travaillé toute la nuit, je laissois la place libre à tous ceux qui voudroient faire le grand maître ; mais qu'à mon retour, si l'on ne me permettoit pas de disposer seul & à mon gré de mes batteries, j'abandonnerois tout. Ma table de grand-maître étoit de quarante couverts, & dressée sous une espéce de demi-voûte taillée par la nature dans le roc, & tapissée de lierre. Le roi m'envoya un fort grand pâté de truite qui lui étoit venu de Genève. Mon dîner fut court. Je retournai encore 1600.

supplier sa majesté qu'on me laissât
1600. faire seul les fonctions de ma charge ; & je lui renouvellai la promesse que la journée ne se passeroit point sans que je le rendisse maître de Charbonnieres. Le roi répondit qu'il seroit content s'il l'étoit seulement dans trois jours. La Guesle prit la parole, & dit que s'il étoit dans la place, il sçauroit bien empêcher qu'elle ne fût prise d'un mois. » Allez-vous y en donc, leur » dis-je à tous, fatigué enfin de leurs » discours ; & si je ne vous fais pas » tous pendre aujourd'hui, je veux » passer pour un fat «.

Le roi se retira dans son enceinte, & me laissa délivré de l'importune présence des courtisans pendant trois heures qu'il passa à attendre son dîner, à dîner, & à visiter le parc entier de l'artillerie. Au bout de ce temslà je le vis revenir avec M. le comte de Soissons, à qui il disoit assez haut pour que je l'entendisse : » Cette place » ne sera pas prise aujourd'hui «. A quoi M. le comte répondit d'un ton de complaisant, que sa majesté qui avoit plus de connoissance de la guerre que personne, devoit bien em-

ployer son autorité pour me forcer à obéir, au lieu de se consumer à battre 1600.
un roc que le canon ne pouvoit endommager. Je fus vengé dans le moment même. Le roi arrivoit justement dans le tems que les ennemis battoient la chamade, & que le lieutenant de la place en sortoit pour venir traiter avec moi. Je priai sa majesté de ne point entrer dans la capitulation ; & je dis au lieutenant qu'il pouvoit rentrer, parce que je voulois que sa garnison se rendît à discrétion ; ce qu'il fit avec une feinte hardiesse, & en disant qu'ils étoient deux cens dans le fort qui sçauroient bien le faire tenir encore huit jours. Henri se retira, & me laissa Lesdiguieres & Villeroi, qui vouloient qu'on acceptât les conditions que proposoient les assiégés. Lesdiguieres me mena même vers le fort, pendant que le lieutenant y entroit, pour me faire comprendre que les ennemis n'étoient pas encore réduits à l'extrémité. Je l'arrêtai, lorsque nous n'étions plus qu'à deux ou trois cens pas de la courtine ; je lui dis qu'il y auroit de la témérité à s'exposer à la bouche du canon de la place, & je pris

1600. le chemin d'un roc à cent pas de là, qui me mettoit à couvert, pendant que ces meſſieurs inſultoient aſſez mal-à-propos à ma prudence. Ils changerent bientôt de langage : une décharge terrible les obligea de me ſuivre.

Le lieutenant de la place revint une ſeconde fois, & ne changea preſque rien à ſes premieres propoſitions. Je le renvoyai ſans vouloir l'écouter ; ce que voyant Villeroi, il me dit que ſi la ville manquoit à être priſe ce jour-là, il ne pourroit ſe diſpenſer d'en faire ſon rapport au roi, comme d'un coup manqué par ma faute. Je ne fis pas ſemblant de l'entendre. Je donnai aux aſſiégés ma derniere volonté par écrit, & je revins faire jouer les batteries. La ſeconde volée mit le feu aux poudres des aſſiégés, & leur tua vingt ou vingt-cinq hommes, & ſix ou ſept femmes ; à la troiſiéme, le petit ravelin tomba tout entier, & ils ne purent plus porter de ſecours à la brèche, parce que le canon balayant un chemin bas qui y conduiſoit, leur enlevoit à chaque coup leurs meilleurs ſoldats. Cela les fit réſoudre

à battre une ſeconde fois la chamade. Je feignis de ne pas m'en appercevoir, quoique je viſſe leur tambour enlevé en l'air haut de deux toiſes, d'un coup de canon qui entra dans la terraſſe ſous ſes pieds, ſans lui faire pourtant aucun mal. Les aſſiégés éleverent un drap au bout d'une pique, en criant qu'ils ſe rendoient, & qu'ils prioient qu'on ne tirât plus. Je ne ceſſai point encore pour cela, juſqu'à ce que les ennemis ayant tendu la main de deſſus la brèche à nos ſoldats, j'eus peur de tuer quelques François avec eux. Je montai à cheval, & entrai dans Charbonnieres en courant. On pouvoit en uſer comme avec une ville emportée d'aſſaut; mais il auroit fallu avoir le cœur bien dur, pour ne pas ſe laiſſer déſarmer par un objet auſſi digne de pitié que celui qu'elle me préſenta: c'étoient toutes les femmes, les bleſſés & les brûlés qu'ils envoyerent ſe jetter à mes pieds. Je n'ai vû en aucun endroit le ſexe auſſi beau qu'en cette ville, ni en particulier une femme d'une beauté auſſi achevée, qu'une de celles qui vinrent me demander 1600.

1600. grace. Au lieu d'exécuter la menace que je leur avois faite de les faire tous pendre, je m'en tins aux conditions que je leur avois imposées d'abord; & je fis conduire la garnison au lieu de sûreté que j'avois marqué.

Le succès de Charbonnieres n'empêcha pas que je ne trouvasse de grandes difficultés encore dans le conseil à faire agréer l'attaque du château de Montmélian. La contestation fut extrêmement vive. » Regardez-» bien à ce que vous faites, me dit » sa majesté, entraînée par le grand » nombre; car si nous sommes con-» traints de lever le siége, tout le » monde criera après vous, & moi » peut-être tout le premier «. On ne connoissoit point encore dans ce tems-là ce que peut pour un siége une artillerie forte & bien servie. Ce qui venoit de se passer devant Charbonnieres, avoit si fort confirmé les idées que je m'étois formées à cet égard, que je ne fis point difficulté de m'engager hautement à emporter Montmélian dans cinq semaines, comme je l'avois déja promis dans un premier conseil. Je n'y mis qu'une condition,

que sa majesté ne put me refuser, 1600
parce qu'elle l'accepta d'avance, sans la sçavoir; c'est qu'elle ne se trouveroit point à ce siége. Je prévoyois qu'il seroit fort meurtrier. Je montrai le plan de la ville, & celui de l'attaque que j'avois tracé; & tout le monde étant convenu de me laisser faire, je vins mettre le siége devant le château de Montmélian.

Ce château est assis sur un roc presque aussi dur que celui de Charbonnieres, si élevé, qu'il commande toute la campagne, escarpé en précipice, & inaccessible par tous les côtés, excepté celui de la ville, dont la pente est beaucoup moins roide; mais sur laquelle en récompense regne un fossé dans le roc même, large, profond, & d'un travail si pénible, qu'il n'a pû être exécuté qu'avec la pointe du ciseau acéré, outre trois bastions qui ne peuvent être sappés, ni minés, leurs fondemens étant de roc vif, presque impénétrable, & de plus d'une toise & demie de profondeur. La campagne est semée de quelques montagnes; mais les unes sont si éloignées, qu'elles paroissent être absolument

hors de la portée du canon, & les
1600. plus proches ſont d'un ſommet ſi droit & ſi pointu, d'un roc ſi dur & ſi nud, que loin de pouvoir y élever & y ſervir le canon, on a de la peine à croire qu'un homme y puiſſe gravir. La place étoit alors pourvue de trente piéces de canon, de poudre à tirer au moins huit mille coups, avec une garniſon proportionnée, & d'abondantes munitions.

La premiere réflexion qui me ſoutint contre des difficultés en apparence inſurmontables, c'eſt que quelque ferme & continu que parut être le roc ſur lequel, ou plutôt dans lequel étoient conſtruits les baſtions, il étoit impoſſible qu'il fût par-tout d'une égale ſolidité; & pour peu qu'il eût un ſeul endroit foible, l'artillerie que j'avois m'y aſſuroit un paſſage. Pour m'en éclaircir, je commençai à faire ouvrir des tranchées vis-à-vis le baſtion nommé Mauvoiſin, parce que ſans elles il eut été impoſſible de s'en approcher d'aſſez près pour diſcerner ſi toute cette maſſe n'étoit qu'un roc entier taillé avec le ciſeau; mais le roc qu'on rencontra encore à fleur de

terre, ne permit pas de pouſſer plus avant les tranchées. 1600.

J'eus recours à la ruſe. Je fis conſtruire dans une nuit fort obſcure une cabane de clayes & de chaume fort près de ce baſtion, & aſſez bas pour que le canon de la place ne pût y plonger. Elle fut criblée de coups de fuſil, ſitôt que le jour l'eut découverte aux aſſiégés ; mais elle ne fut pas renverſée, & il n'y avoit perſonne des nôtres. Je laiſſai les ennemis pendant quelques jours décharger leur colere ſur cette cabane, juſqu'à ce que d'eux-mêmes ils ceſſaſſent de tirer deſſus ; ce qu'ils firent enfin, croyant qu'elle n'avoit été miſe là, que pour leur faire conſumer inutilement leur poudre. Sitôt que je me fus apperçu que les aſſiégés la négligeoient, je m'y rendis moi-même la nuit, ayant pour toutes armes une grande rondache, dont en cas de beſoin, je pouvois couvrir tout mon corps contre les coups de feu. J'obſervai de-là avec le dernier ſoin tout ce baſtion. J'y apperçus de la lumiere dans le bas, d'où je conclus qu'il étoit creux, & par conſéquent qu'il n'étoit pas de plein roc, qui n'eut

1600. pu être percé en dedans à cette profondeur ; les assiégés y faisoient sans doute alors quelque réparation. Le jour étant venu à paroître, je vis encore que le flanc étoit sans épaule ; autre indice que ce n'étoit pas le roc pur qui formoit l'un & l'autre, & que ce flanc se présentoit nud & aisé à entamer avec le canon. C'en étoit assez ; & je n'eus plus d'autre soin que de me tirer de là sain & sauf ; ce qui n'étoit pas sans difficulté en plein jour, n'étant qu'à cent pas du parapet qui étoit bordé de soldats, & en ayant deux cens à traverser avant que de me voir à couvert. Je pris le moment où les gardes se relevant, le soldat commence à se négliger, & laissant là ma rondache, je me mis à courir de toutes mes forces. Quatre sentinelles m'apperçurent, crierent & tirerent en même-tems. Leur mousquetade siffla à mes oreilles, & me couvrit de sable & de caillou, sans me blesser ; avant que les autres soldats fussent prêts, j'avois déja gagné le plus prochain logement.

J'avois choisi d'abord pour placer une batterie de canon, une élévation

du côté de l'Isere, où des degrés taillés de main d'homme, pouvoient en rendre la montée plus facile; mais depuis en ayant reconnu de l'autre côté de l'eau une autre qui donnoit sur la citadelle, & dont l'avantage étoit que delà on voyoit le chemin qui conduit au puits du château, celui du magasin, l'entrée du donjon, & le poste des corps-de-garde, je préférai celui-ci, & je songeai au moyen d'y faire arriver six piéces de canon. Cette éminence étoit coupée en précipice de tous côtés, hors un seul, par lequel aussi le chemin pour y monter, s'allongeoit d'une lieue; mais ce ne fut pas le plus grand inconvénient: lorsque les piéces de canon y eurent éte portées, on ne put pas y trouver un terre-plein assez grand pour les y poser; & il fallut applanir des rochers si durs, que ce travail étoit regardé comme ridicule par la plûpart des officiers. 1600.

Les ennemis n'en jugerent pas de même. Dès le moment qu'ils virent que nous entreprenions de nous loger sur ce pic, ils pointerent aussi six piéces de canon, & y firent un feu conti-

1600. nuel. La premiere volée y fut tirée un jour que j'étois à y faire travailler, ayant à la main mon bâton de commandement, vêtu d'une mandille verte & passementée d'or, & portant sur ma tête un panache blanc & verd. Je remarquai que cette volée avoit passé beaucoup au-dessus de ma tête, & que celle qui la suivit porta au contraire beaucoup plus bas. Voyant qu'on alloit mettre le feu à une troisiéme, je dis à Lesine, à Maignan & à Feugeres, que celle-ci pourroit bien donner au milieu, & que sans doute les assiégés qui m'avoient apperçu, m'ajustoient. Je me retirai de deux pas derriere un banc de rocher, d'où je tenois d'une main ma pique plantée à l'endroit où avoit été mon corps ; un boulet rasa la pique, les autres allerent tuer trois pionniers & deux canoniers, & casser des flacons & des bouteilles qui avoient été apportées pour faire collation, & placées dans un trou du rocher. Cet accident fut rapporté à sa majesté, comme une témérité de ma part ; & ce prince m'écrivit aussitôt, que ma personne lui étant encore plus nécessaire pour les affaires, que

que pour la guerre, il vouloit que je me ménageasse autrement qu'un simple soldat, qui a sa fortune & sa réputation à faire, & qu'il me rappelleroit, si je n'obéissois à cet ordre. 1600.

Henri ne put résister à l'envie de voir l'ordonnance de ce siége, & il m'écrivit une seconde fois, pour me faire consentir à lui rendre la parole qu'il m'avoit donnée du contraire, s'obligeant de n'aller que dans les seuls endroits que je lui désignerois, & sans autre suite que MM. le comte de Soissons, d'Epernon, Bellegarde & moi. Je le priai du moins de cacher avec un mauvais manteau la dorure de son habit, & d'éviter sur tout, aux dépens d'une demi lieue de chemin de plus, de passer dans un certain champ couvert de cailloux, vis-à-vis lequel les assiégés tenoient continuellement en faction trente ou quarante soldats armés de mousquets, & dix ou douze piéces de canon pointées, parce qu'ils sçavoient que c'étoit par ce champ qu'on passoit à tout moment pour aller à la batterie nouvellement posée sur le rocher. Je crus qu'il auroit cette complaisance, mais quand il fut sur

le lieu, il ne put se résoudre à user de
1600. cette précaution; & mes priéres ayant encore été inutiles, nous marchâmes tous cinq à la file. Quelques mousquetades qu'on essuya d'abord, firent pâlir quelques-uns de la compagnie, ce fut bien autre chose en entrant dans le champ. Il se fit à la fois une décharge de grosse artillerie & de mousqueterie si terrible, qu'en un moment nous nous vîmes tous couverts de terre, & la peau effleurée d'une grêle de ces petits cailloux. Henri fit le signe de la croix; « C'est à ce coup, lui » dis-je, que je vous reconnois pour » bon catholique. Allons, dit il, il » ne fait pas bon ici ». Nous doublâmes le pas, en regardant comme un bonheur singulier, qu'aucun de nous n'y eût été tué, ou du moins estropié. On ne parla pour au retour de prendre la même route, on prit celle des montagnes, où je fis mener des chevaux pour la compagnie.

Le roi sentit quelque confusion d'avoir ainsi fait l'aventurier. Cela fit que quelques jours après, lui ayant mandé que toutes mes batteries étoient prêtes, & sa majesté qui étoit

alors de retour en la Tarantaise, ayant encore voulu les voir, elle m'ordonna de faire une trève de quelques heures avec le gouverneur du château. La curiosité du roi étant satisfaite, il me prit envie de jouir du droit de grand-maître, lorsqu'il exerce sa charge en présence de sa majesté; mais comme cela ne pouvoit se faire sans une décharge d'artillerie, ce qui auroit été regardé comme une infraction à la trève, qui n'étoit pas encore expirée, pour engager les assiégés à la rompre les premiers, je dis à quelques commissaires de faire porter à la batterie du rocher, certaines munitions dont on avoit besoin. Ceux du château, qui n'avoient encore rien perdu de leur fierté, & qui se repentoient peut-être d'avoir accordé la trève, s'écrierent qu'on la faussoit, & qu'ils alloient tirer, & en effet ils tirerent douze ou quinze coups de canon. J'avois donné ordre que si cela arrivoit, on se tînt prêt pour leur répondre aussi-tôt par une décharge générale; c'étoit la premiere, & elle donna bien à penser aux assiégés, lorsqu'ils virent cinquante canons à la fois battre leur donjon; ils furent

1600.

1600. les premiers à demander la continuation de la trève, sur-tout lorsqu'une seconde décharge succéda rapidement à la premiere. Dès ce moment ils commencerent à perdre l'idée que leur citadelle étoit imprenable, & chercherent secrettement les voyes de composer à l'amiable.

Ce furent deux femmes, qui furent chargées (30) par hasard de cet accommodement. Madame de Brandis, femme du gouverneur de Montmélian, & qui étoit avec lui dans le château, se plaisoit à faire de ses mains de petits ouvrages de compartiment & de verroterie. Elle envoya à mon épouse, qui étoit dans la ville, des boucles d'oreille, & deux chaînes de verre de sa façon, d'une grande délicatesse. Madame de Rosny lui renvoya en échange, du vin & du gibier, & lui fit demander s'il n'y avoit point moyen qu'elles pussent se voir. Elles en obtinrent la permission, & passerent trois après-dînées ensemble si familiérement, qu'elles en vin-

(30) L'historien qui nous a donné la vie du duc d'Epernon, lui fait honneur de la reddition de Montmélian.

rent jusqu'à examiner ensemble comment on pourroit rendre honnêtement Montmélian. Elles en informérent leurs maris, qui loin de s'y opposer, les autoriserent à continuer leurs entretiens, où elles se cachoient l'une & l'autre, qu'elles agissoient avec permission. Madame de Brandis eut une indisposition, qui lui fit avoir besoin de respirer l'air de la campagne. Son mari crut pouvoir me faire demander cette grace par le moyen de mon épouse, qui saisissant cette occasion, sçut si bien représenter au comte de Brandis la nécessité à laquelle il alloit être réduit, sans pouvoir peut-être obtenir après cela des conditions honorables, que ce gouverneur consentit à traiter avec moi, & m'envoya une députation à cet effet. J'en donnai avis au roi, qui proposa la chose dans son conseil. Il y fut résolu qu'on accorderoit un mois au gouverneur, après lequel, s'il n'étoit pas secouru, il remettroit sa place. J'étois sûr qu'elle n'auroit pas duré si long-tems, c'étoit d'ailleurs compter sur la bonne foi, fort douteuse dans un ennemi. J'en dis mon sentiment; mais il ne me servit 1600.

de rien de combattre une résolution,
1600. où l'envie n'avoit pas moins de part que la crainte.

Le roi ne commença à se repentir d'avoir mieux aimé déférer aux conseils du maréchal de Biron & du duc d'Epernon qu'aux miens, que lorsque le bruit se répandit peu de tems avant l'expiration du terme accordé aux assiégés, qu'il venoit à leur secours une armée de vingt-cinq mille hommes de de-là les monts. Ce prince me communiqua l'embarras où cette nouvelle le mettoit. Il étoit bien déterminé à aller au-devant des ennemis & à les combattre, mais il sentoit combien il y avoit de risque à laisser derriere soi une place comme Montmélian. Il me demanda si de façon ou d'autre il ne me restoit point quelque moyen de m'en mettre en possession avant ce tems-là. Toute difficile que la chose paroissoit, elle réussit pourtant, & voici comment.

Depuis la suspension d'armes, le comte de Brandis laissoit entrer dans son château tous les étrangers qui y apportoient les vivres & les autres secours, dont ses blessés & madame de

Brandis elle-même avoient besoin. Comme il n'y avoit qu'une seule porte pour y entrer, la presse y étoit quelquefois si grande, qu'il s'y donnoit quelques coups, dont le gouverneur ne vouloit ou ne pouvoit pas faire justice, parce que parmi ces gens, en grande partie soldats, il y en avoit plusieurs François. Il me pria de remédier moi-même à cet inconvénient, & je crus que c'étoit-là l'occasion que je cherchois. Je mis à la porte du château un corps-de-garde de cinquante hommes tous choisis, commandés par des officiers qui étant instruits de mon dessein, accoutumerent les gardes du château à les voir entrer au-dedans, d'abord au nombre de trois ou quatre, seulement, ensuite en plus grand nombre, jusqu'à ce qu'enfin la garnison n'osant plus ni les en empêcher, ni tirer sur eux, ils se virent presque aussi maîtres dans le château qu'elle-même, sans qu'elle en retirât aucun secours; au contraire, loin d'appaiser le désordre, ces François l'augmenterent encore. 1600.

Brandis ne prit tout ce manége que pour un effet de la licence du soldat, & m'en porta ses plaintes. Je

lui répondis qu'il pouvoit faire main-
1600. basse sur tous ces étrangers, que je supposois être de la campagne; il repliqua qu'il l'auroit fait, sans le grand nombre de mes soldats qui se trouvoient mêlés avec eux; que plutôt que de les maltraiter, même sans mauvaise intention, il aimoit mieux me charger seul du soin d'arrêter le trouble & la confusion. Je parus ne me rendre à cette idée, qui est tout ce que je souhaitois le plus, que pour rétablir la tranquillité, & je dis à ce gouverneur, que j'en viendrois facilement à bout, si j'avois en dedans de la porte un corps-de-garde de pareil nombre que celui du dehors. Il le trouva bon. J'y fis donc entrer cinquante soldats; mais ce ne fut pas les seuls, trente les avoient déja précédés, & un beaucoup plus grand nombre s'y glissa avec eux. J'y vins moi-même avec toute ma suite; dès-lors la partie se trouva si forte, que nous pouvions disposer du bas Fort, & en partie du donjon.

Brandis connut alors sa faute, mais ne pouvant la réparer, qu'en se montrant encore plus généreux, il vint

me trouver, & me dit qu'il consentoit que je prisse possession du donjon, & qu'il s'en remettoit totalement à ma parole & à ma bonne foi. Je résolus de ne pas abuser de sa confiance, & d'observer fidélement les conventions. Je soupai & couchai dans le donjon, & dès le lendemain même du jour où j'avois reçu cette commission du roi, je vins lui dire que sans rien craindre de Montmélian, il pouvoit marcher à la rencontre de ses ennemis; ce que sa majesté fit en bon ordre, & à la tête de son armée, mais l'avis qu'elle avoit reçu se trouva faux. 1600.

La garnison de Montmélian en sortit après le mois écoulé, & remit la place à sa majesté, qui m'ordonna d'y établir Créqui avec sa compagnie, la garnison en fut renforcée, & on la pourvut de tout abondamment. Je voulus persuader au roi qu'il devoit démanteler cette place, qu'on ne pourroit se dispenser à la paix de rendre à M. de Savoye, & qu'on en fit autant de toutes les autres forteresses conquises, mais les conseils des courtisans, qui sembloient être aux gages

du duc de Savoye, ſauverent Mont-
1600. mélian contre la bonne politique.

Les lettres en chiffres du maréchal de Biron, qu'on ſurprit deux ans après, éclaircirent le myſtere de cette conduite, tant pour Montmélian, que pour tout le reſte. Biron marquoit au duc de Savoye, à qui elles s'adreſſoient, qu'il avoit obtenu à la garniſon de Montmélian un mois, afin qu'il eût le tems d'en faire lever le ſiége, qu'il n'avoit rien à attendre de ſes amis, s'il ne faiſoit pas un effort pour ſauver cette place, aſſez forte pour tenir trois mois. Il l'aſſuroit de la peine qu'il ſentiroit de ſa reddition. Dans la lettre qu'il écrit à ce prince après la priſe du château, il lui déclare que ſa négligence à le ſecourir, avoit réduit au ſilence les ſeigneurs françois de ſon parti, qui ſe ſeroient déclarés contre le roi, ſi en s'avançant pour ſe joindre à eux, il leur avoit facilité les moyens de le faire avec quelque ſûreté. Malgré l'affectation de ne pas mettre leurs noms ſur le papier, ils y ſont tous ſi bien déſignés, qu'on les reconnoît ſans peine. Le ſilence que j'obſerve ſur ces noms,

n'eſt favorable qu'à quelques-uns, que le public n'a peut-être pas ſoupçonnés. 1600.

Montmélian ne s'étoit pas encore rendu, lorſqu'on apprit dans l'armée françoiſe que le cardinal Aldobrandin, neveu & légat du pape, étoit en chemin pour venir traiter avec ſa majeſté l'affaire de la paix, & celle de ſon mariage. Le roi m'ayant chargé d'aller recevoir cette éminence avec toutes ſortes d'honneurs, je m'avançai à ſa rencontre, avec un corps très-leſte de trois mille fantaſſins, & de cinq cens cavaliers. Il put bien s'appercevoir qu'il avoit affaire à un grand-maître d'artillerie, par la maniere dont il fut régalé en approchant de Montmélian. La trève me mettant en état de me ſervir de toute l'artillerie de cette place, comme de la mienne propre, je les joignis toutes deux, pour lui faire plus d'honneur. Le ſignal fut donné par une enſeigne blanche, miſe ſur la batterie du rocher. La mienne commença après un fort grand feu de mouſqueterie, & fut ſuivie de celle du château, de maniere que l'une & l'autre ayant eu le tems de recharger, cette double décharge de cent ſoixante-

1600. dix canons faite avec tout l'ordre possible, & encore multipliée par les échos que forment toutes ces gorges des montagnes, fit le plus bel effet du monde, mais non pas je crois dans l'esprit du légat, qui, plus effrayé que flaté d'un honneur rendu avec un appareil si terrible, croyoit que toutes ces montagnes alloient culbuter, & eut recours plusieurs fois au signe de la croix.

Je menai dîner ce cardinal à Notre Dame de Miens, & je le prévins sur deux choses touchant les affaires dont il me parloit; l'une, qu'il ne crût pas toutes les personnes qui viendroient se faire de fête auprès de lui de la part de sa majesté; l'autre, que si toutes ces personnes lui promettoient qu'on rendroit à M. de Savoye toutes les places prises sur lui, sans les raser, il les crût encore moins, parce qu'assurément cela n'arriveroit point. Après cet avertissement, je le remis entre les mains de ceux qui étoient venus le chercher de la part de sa majesté, & je continuai mes hostilités par les attaques de la citadelle de Bourg, & du fort Sainte Catherine.

On fit marcher cette derniere avant

l'autre, à la priere de la ville de Geneve, que le roi étoit ravi d'obliger. 1600.
En arrivant près de ce fort, qui est situé sur un tertre, au milieu d'une rase campagne dont il paroît être le centre, le maréchal de Biron, près duquel je me trouvai par hasard, me demanda si dans l'instant, & à cheval comme nous étions, je voulois venir reconnoître la place avec lui. Je lui répondis que pour faire cette observation en plein jour, nous étions trop brillans & trop empanachés : il montoit un cheval blanc, & portoit un grand panache de même couleur : » point, point, me dit-il, ne vous » mettez point en peine, morbieu ! » ils n'oseroient tirer sur nous. Allons » donc, repris-je, comme vous vou- » drez ; car s'il pleut sur moi, il dé- » gouttera sur vous ». Nous vînmes jusqu'à deux cens pas du Fort. Nous observâmes tout ce Fort long-tems, sans qu'on tirât que douze ou quinze méchans coups d'arquebuse, & je crois, en l'air, quoique nous fussions au nombre de vingt chevaux. J'en étois dans une surprise extrême. » Monsieur, lui dis-je, il n'y a per-

» ſonne là-dedans, ou bien ils dor-
1600. » ment, ou ont peur de vous ». Le roi eut encore plus de peine à le croire, parce qu'y étant allé la veille avec ſix chevaux ſeulement, il ſe fit à ſon approche décharges ſur décharges, & moi-même y étant retourné le lendemain à la pointe du jour, à pied, & n'ayant avec moi qu'Erard & Feugeres, je fus reçu avec un ſi grand bruit d'artillerie, que le roi envoya Monteſpan, croyant que c'étoit une ſortie. » A qui en veulent ces gens-là, me » dit Monteſpan, qui ne voyoit per» ſonne ? A moi, lui répondis-je; » mais j'ai vu ce que je voulois voir ». Je conjecturai à peu-près d'où pouvoit venir ce reſpect, qu'on portoit partout au maréchal de Biron. Je vis que les flancs des baſtions de Sainte-Catherine étoient ſi mauvais, qu'ils étoient en grande partie éboulés, & que le foſſé n'étoit pas en meilleur état. J'aſſurai ſa majeſté que les tranchées n'auroient pas été plutôt pouſſées juſques ſur le bord du foſſé, que la place ſe rendroit, & en effet les aſſiégés, qui d'ailleurs manquoient de tout, craignirent d'être emportés d'aſſaut, &

demanderent à capituler, s'ils n'étoient pas secourus dans six jours. 1600.

Je demandai au roi la permission de faire un tour à Geneve, après que j'eus fait ouvrir la tranchée. J'y arrivai le lendemain avec cent chevaux, & fort à propos pour rassurer cette ville effrayée de la grande quantité de catholiques qu'elle voyoit au-dedans de ses murs. MM. de Guise, d'Elbeuf, d'Epernon, de Biron, de la Guiche & autres y étoient avec toute leur suite. J'eus beau l'assurer que sa majesté lui vouloit du bien, & que je n'en sortirois point, tant que tous ces messieurs y seroient, le souvenir des persécutions passées étoit encore trop présent à l'esprit de cette bourgeoisie. Elle ne fut point contente, que je ne l'eusse délivrée du sujet de sa crainte, ce que je fis dès le soir, en parlant à ces messieurs, qui partirent tous le lendemain. La ville députa dix ou douze de ses principaux bourgeois, ayant Bèze, leur ministre, à leur tête, pour complimenter sa majesté, & tâcher d'en obtenir un point qu'ils tenoient fort secret, c'étoit la démolition du Fort de Sainte-Catherine, qu'ils souhai-

toient passionnément. Bèze parla en homme d'esprit, & qui sçait louer délicatement. Il félicita les Protestans, du bonheur que le regne d'un si grand prince leur annonçoit. Henri remercia les députés & la ville, à qui il offrit de la gratifier de celle de ses conquêtes qui étoit le plus à sa bienséance, & prévenant leur demande, il leur dit tout bas qu'ils auroient le plaisir d'être les maîtres du sort de la citadelle de Sainte-Catherine, & qu'il leur donnoit sa parole en ma présence (il me tenoit alors par la main), qu'aucune sollicitation ne pourroit l'empêcher de la faire raser. Les députés se retirerent plein de joie.

1600.

Sur les instances du cardinal Aldobrandin, sa majesté avoit consenti qu'il se tînt des conférences à Lyon au sujet de la paix, & avoit nommé pour traiter avec le légat, le cardinal Du-Perron, le connétable, le chancelier, Villeroi & Jeannin, qui n'étoient encore convenus de rien, lorsque la future reine (31) arriva en cette

(31) Cette princesse partit de Florence le 17 Octobre, s'embarqua à Livourne, & avec une escorte de dix-sept Galeres arri-

ville. Le roi n'eut pas plutôt appris cette arrivée, qu'il quitta ses quartiers 1600.

va à Toulon, d'où elle vint à Lyon par Marseille, Avignon, &c. Le roi y arriva en poste le 9 Novembre. Quand le roi arriva (je prens ces paroles dans les mémoires les plûs fidéles de ce tems-là) » la reine étoit à son » souper, & la voulant voir & considérer à table sans » être connu, il entra » jusques en la Salette, qui étoit fort » pleine, mais il n'y » eut pas plutôt mis » le pied, qu'il fut » reconnu de ceux » qui étoient le plus » près de la porte. Ils » se fendirent pour » lui donner passage, » ce qui fit que sa » majesté sortit a l'instant, sans entrer » plus avant. La reine » s'apperçut bien de » ce mouvement, » dont toutefois elle » ne fit aucune démonstration, que » de pousser les plats » en arriere, à mesure qu'on la servoit, » & mangea si peu, » qu'elle s'assit plutôt par contenance, » que pour souper. » Après que l'on l'eut » desservie, elle sortit » incontinent, & se » retira en sa chambre. Le roi qui n'attendoit autre chose, arriva à la porte d'icelle, & faisoit marcher devant lui M. le » Grand, qui frappa » si fort, que la reine » jugea que ce devoit » être le roi, & s'avança au même instant que M. le » Grand entra suivi » de sa majesté, aux » pieds de laquelle » la reine se jetta. Le » roi l'embrassant, & » l'ayant relevée, ce » ne furent qu'hon-

1600. de guerre & s'y achemina par un tems extrêmement pluvieux, courant en poste avec une grande partie des seigneurs de sa cour. Il étoit onze heures du soir, lorsque nous arrivâmes au bout du pont de Lyon, & nous y attendîmes une heure entiere qu'on vînt nous ouvrir, pénétrés de froid & de

» neurs, caresses & » baisers, respects & » devoirs mutuels. » Après que les com» plimens furent pas» sés, le roi la prit » par la main, & » l'approcha de la » cheminée, où il » parla à elle une » bonne demi-heure, » & s'en alla de-là » souper, ce qu'il fit » assez légérement. » Cependant il fit » avertir madame de » Nemours qu'elle » dit à la reine qu'il » étoit venu sans lit, » s'attendant qu'elle » lui feroit part du » sien, qui leur de» voit être commun » dès-lors en avant. » Madame de Ne» mours porta ce » message à la reine, » laquelle fit répon» se, qu'elle n'étoit » venue que pour » complaire & obéir » aux volontés de S. » M. comme sa très» humble servante. » Cela lui étant rap» porté, Sad. Mté. se » fit deshabiller, & » entra en la chambre » de la reine qui étoit » déja au lit, &c. » *Chronologie Septenaira*, *année* 1600, où l'on peut voir aussi les particularités du voyage de la reine, de sa réception dans les villes de France, &c. *De-Thou*, *liv.* 125. *Mathieu*, *tom.* 2. *l.* 2. *p.* 378, *&c.*

pluie, parce que sa majesté, pour le plaisir de surprendre la reine, ne voulut point se nommer : ils ne s'étoient point encore vus l'un l'autre. Les cérémonies du mariage se firent sans pompe, nous vîmes souper le roi, qui nous envoya ensuite en faire autant, & se retira dans l'appartement de la reine. 1600.

L'arrivée de sa majesté ne fit qu'échauffer encore davantage la contestation au sujet des articles de la paix. Les plénipotentiaires étoient presque tous dans les intérêts du duc de Savoye, & bien aises de faire leur cour au légat. C'est ce qui fit qu'Henri jugea à propos de se faire rendre compte de leur négociation, & il blâma fort les commissaires d'avoir excédé leur pouvoir. Bellievre & Villeroi avoient promis au légat, qu'aucune des places prises ne seroit démolie, mais sur-tout Sainte-Catherine, sur laquelle le légat avoit fait des instances particulieres, comme étant le meilleur & même le seul boulevard du duc de Savoye contre la république de Genève. Henri leur fit sentir qu'il soupçonnoit la précipitation avec laquelle ils avoient souscrit, sans l'avoir consulté, à un article de cette importance,

1600. & ajouta qu'il leur déclareroit ſa volonté ſur ce point dans quelques jours. Il me fit appeller, & me dit qu'avant que le légat lui eût fait à cet égard les ſollicitations auſquelles il s'attendoit, le plus court étoit de faire ſauter les cinq baſtions du fort, & d'avertir la bourgeoiſie de Genève de venir achever la démolition. Jamais ordre n'a été ſi promptement ni mieux exécuté. Dans une nuit les Génevois mirent cette citadelle rès-pié-rès-terre, & emporterent même tous les matériaux; de maniere qu'on auroit eu le lendemain de la peine à croire qu'il y eût jamais eu un fort en cet endroit, & que la nouvelle en fut répandue d'abord comme d'un effet du feu du ciel. Lorſqu'on eut ſçu la vérité, le légat en conçut un grand reſſentiment, & ne laiſſa pas d'avouer dans ſon chagrin, que j'étois le ſeul qui ne l'avoit point flaté là-deſſus, & qu'il n'avoit pas fait aſſez d'attention à mon avis. Ce qui le fâchoit le plus, c'eſt que ſur la foi des commiſſaires, il s'étoit avancé du contraire au pape. La négociation en fut entierement rompue pendant trois ou quatre jours, & lorſqu'après ce tems-là on la reprit, ce fut avec tant

d'aigreur de la part de cette éminence, qu'elle rejetta toutes les propositions qu'on lui fit. Ces propositions étoient, que le duc de Savoye céderoit au roi le cours de la riviere du Rhône & ses environs, jusqu'à des distances désignées; qu'il ne pourroit élever aucun fort à une lieue près, pour favoriser le passage des Espagnols; qu'il laisseroit à la république de Genève la jouissance de certains villages aussi spécifiés; que Béche-Dauphin seroit démoli, & Château Dauphin restitué; enfin, que le duc payeroit cent cinquante mille écus, pour les frais de la guerre.

1600.

Frontiere du Dauphiné.

Le roi regardant cette affaire comme manquée, par l'entêtement du légat, se résolut à continuer la guerre encore plus vivement, & m'ayant fait appeller, il me communiqua son dessein, qui étoit d'aller chercher le duc de Savoye à la tête de toute son armée, pendant qu'avec l'artillerie je battrois la citadellle de Bourg. Nous avions chacun des obstacles particuliers dans ce double projet, outre la disette d'argent qui nous étoit commune. Je trouvois l'entreprise de Bourg très difficile à exécuter, la saison étant aussi avan-

1600. cée qu'elle l'étoit. La différence que je fais entre ce château, & celui de Montmélian, avec lequel il me semble qu'il peut aller de pair, c'est que pour qui n'auroit que dix ou douze piéces de canon, Montmélian vaut à la vérité dix places comme Bourg, parce que la prise de Montmélian dépend d'avoir assez d'artillerie pour en foudroyer tous les dehors, mais pour une armée forte de soixante canons, la citadelle de Montmélian n'est pas plus difficile à emporter que celle de Bourg, parce que celle-ci plus réguliere que l'autre, ne peut être attaquée que méthodiquement, & pied à pied. Si j'en avois été cru, lorsque je conseillai qu'on s'y attachât d'abord au partir de Montmélian, elle auroit pû être alors au pouvoir du roi.

Pour ce prince, son embarras venoit de ce que n'ignorant pas de quelle maniere la plûpart de ses officiers généraux conspiroient contre lui, avec le duc de Savoye & l'Espagne, il avoit tout à craindre en s'engageant avec eux dans le pays ennemi. Lesdiguieres étoit le seul sur lequel il put compter. Sa fidélité avoit paru en dernier lieu dans l'avis qu'il avoit fait donner à

Calignon, que le duc de Bouillon se servoit d'un nommé Ondevous, pour entretenir ses liaisons avec les grands du royaume. Il est vrai que si Calignon eût été plus diligent à s'acquitter de sa commission, Ondevous n'auroit pas eu le tems de s'évader comme il fit, & que sa détention auroit mis en évidence tous les projets des factieux, mais il y a toute apparence que ce n'étoit pas la faute de Lesdiguieres. Je conseillai au roi de ne se reposer que sur lui, & pour se l'attacher encore davantage, de le faire maréchal de France, & gouverneur de Piémont. A l'égard des autres, il étoit facile de rendre leur mauvaise volonté sans effet, en leur donnant des emplois loin du gros de l'armée. 1600.

Mais ce qui nous parut le plus pressé à tous les deux, étant d'avoir de l'argent, nous convînmes que je partirois dans quatre jours pour Paris, & qu'afin de pouvoir y vaquer pendant six semaines entieres, j'employerois ces quatre jours à faire tous les préparatifs nécessaires pour l'attaque de Bourg, à faire faire montre aux soldats du peu d'argent qui nous restoit, & à pourvoir à toutes les dépenses, soit

1600. extraordinaires, ſoit ordinaires de la maiſon du roi. Je fis dès le lendemain prendre les devans à mon épouſe, & à mes équipages, & je leur dis d'attendre de mes nouvelles à Rouannes, où je comptois lorſque j'y ſerois arrivé, leur faire prendre la Loire juſqu'à Orléans. Ils m'y attendirent trois ou quatre jours de plus, parce que mes meſures furent rompues, par le changement qui arriva dans l'affaire de la paix.

Etant allé prendre congé du roi, il approuva qu'avant de partir, je viſſe auſſi le legat, qui avoit toujours marqué beaucoup d'eſtime pour moi. J'entrai chez lui tout botté, mes chevaux de poſte m'attendoient de l'autre côté de la riviere, vis-à-vis ſon logis. Il me demanda où j'allois en cet équipage, « en Italie, lui dis-» je, c'eſt à ce coup que j'irai en » bonne compagnie baiſer les pieds » du pape. Comment! en Italie, re-» prit il, fort étonné? Ho! Monſieur, » il ne faut pas cela, je vous prie, ai-» dez-moi à renouer cette paix. » Je parus ne pas refuſer d'y travailler encore, mais par reſpect pour ſa médiation, le roi ayant perdu de vue toute

toute idée de paix. Je repris en deux mots tous les principaux articles déja proposés, & je demandai ensuite au cardinal s'il vouloit ajouter foi à ce que j'allois lui dire. Comme il m'en assura, je lui dis qu'il pouvoit tenir en ce moment comme une chose très-certaine, que de ces articles sa majesté ne se relâcheroit jamais sur ceux qui concernoient la rive du Rhône, les villages dans le voisinage de Genève, Château-Dauphin & Beche-Dauphin, parce que je connoissois sur tous ces points l'intention de sa majesté, comme elle-même. Il m'en demanda les raisons, que je me dispensai de lui dire, à cause du peu de tems que j'avois pour cela. Après qu'il eut fait quelques tours de chambre, en faisant ses réflexions, il me demanda avec la même protestation de sincérité, si en m'accordant tous ces points, il ne seroit plus fait mention de tous les autres. Je lui répondis, que je croyois pouvoir le lui garantir. Sur quoi il me pria d'aller communiquer au roi ce qu'il venoit de me dire. Henri me vit revenir avec plaisir. Je retournai un moment après vers le légat, avec un

1600.

1600. plein pouvoir de sa majesté ; & dans l'instant nous conclûmes un (32) traité, qui languissoit depuis si long-tems.

En voici les conditions. Qu'en échange du marquisat de Saluces, auquel le roi de France renonçoit, le duc de Savoye céderoit à sa majesté les places de Sental, Monts & Roquesparviere, la Bresse en entier, les bords & environs du Rhône, d'un & d'autre côté jusqu'à Lyon, excepté le pont de Grézin & quelques passages nécessaires à son altesse pour entrer en Franche-Comté, sans cependant qu'elle acquît par cette cession, le droit de tirer de ces endroits aucun tribut, d'y bâtir aucun fort, faire passer aucunes gens de guerre, que de la permission du roi, & à condition que pour ce droit de passage au pont de Grézin, le duc payeroit à la France cent mille écus ; qu'il remettroit encore à S. M. la citadelle de Bourg, le

(32) M. de Thou, Mathieu & la Chronologie Septénaire en parlent conformément à ce récit. *Ibid. année* 1601. Voyez aussi ce traité, *Mém. de Nevers, tom. 2. p.* 775. *& suiv.*

bailliage de Gex, Château-Dauphin & ses dépendances, avec tout ce qui peut être compris dans la province de Dauphiné deçà les monts ; qu'il renonceroit pareillement à la propriété d'Aus, Chousy, Vulley, Pont-d'Arley, Seissel, Chana & Pierre-Châtel, aux environs de Genève ; que les fortifications de Beche-Dauphin seroient rasées ; que le roi, en rendant de son côté tout ce qui n'est point spécifié ici de ses autres conquêtes, pourroit en retirer l'artillerie, & les munitions qui y étoient actuellement. Les autres articles regardent les criminels réfugiés & les prisonniers de guerre, les bénéfices ecclésiastiques, les échanges de terre entre particuliers, &c. Il y est articulé pour le duc de Nemours, qui a une partie de ses biens dans cette contrée, qu'il ne sera inquiété, ni pour ceux qui relevent du roi, ni pour ceux qui sont dépendans de S. A. Je ne dis rien des autres clauses communes à tous les traités. 1600.

Quoique ce traité fût signé de moi, au nom du roi, du légat, pour le pape, & des agens du duc de Savoye, celui-ci, poussé par le comte de Fuentes,

1600. en retarda si fort l'entiere conclusion par ses plaintes & ses longueurs, que le roi crut ne devoir point encore désarmer. Il fit un (33) voyage en poste à Paris, en attendant que le duc se fût déterminé. S'il étoit obligé de repasser en Savoye, il avoit des mesures à prendre pour les affaires du dedans de son royaume, & sur-tout de Paris, dans un tems où tout étoit rempli de factieux. Il laissa le connétable & Lesdiguieres avec de bonnes troupes sur cette frontiere, en attendant son re-

(33) » Il partit, dit » Bassompierre, une » nuit en poste, de » Lyon, pour s'en re- » tourner à Paris; & » s'étant embarqué » sur l'eau à Rouanne, il vint descen- » dre à Briare, de » Briare, il vint cou- » cher à Fontaine- » bleau, & le lende- » main dîner à Ville- » neuve, & passant la » Seine au bas des » Tuileries, s'en alla » coucher à Verneuil » (près Senlis). Nous » demeurâmes trois » jours à Verneuil, » puis vînmes à Pa- » ris. . . . . . . Enfin » la reine arriva à » Nemours, & le roi » continuant, à soi- » xante chevaux de » poste, l'y alla trou- » ver, & l'amena à » Fontainebleau, où » ayant demeuré cinq » ou six jours, elle » arriva à Paris, logée » chez Gondy, &c. *Mém. de Bassompiere, tom. 1. p. 89. & 90.*

tour, & à Lyon pour terminer les affaires de la paix, Villeroi & deux ou trois autres commiſſaires. 1600.

Mais S. M. ne ſe trouva point obligée de retourner en ces provinces. Le duc de Savoye, après bien des mutineries, revint à des réflexions plus ſenſées, & conſidérant tout ce que ſon opiniâtreté lui avoit déja coûté, il ſe trouva fort heureux d'accepter le traité, dans la forme où il venoit d'être mis. On y joignit donc les dernieres formalités, & la paix fut publiée à Paris & à Turin, avec les cérémonies accoutumées. L'exécution des articles ne ſe fit pourtant pas, ſans que le duc de Savoye fît naître pluſieurs autres difficultés, qui arrêterent Villeroi à Lyon une partie de l'année ſuivante. Ce ne fut qu'en ce tems-là qu'on fut parfaitement d'accord, & l'Eſpagne, qui s'étoit mêlée fort avant dans cette affaire, en donna elle même le conſeil au duc de Savoye. Henri marqua en toutes ces occaſions beaucoup de déférence pour le pape; il accorda tous les délais que le duc de Savoye engageoit le légat à demander

par le comte Octavio Taſſone. Ce n'étoit pas l'avis de Villeroi ; mais ſa majeſté croyoit qu'après avoir obtenu au fond tout ce qu'elle pouvoit demander, elle ne devoit pas marquer tant de rigueur ſur la maniere, ni s'expoſer à voir peut-être la guerre ſe rallumer pour ſi peu de choſe. Celle-ci fut auſſi avantageuſe au roi, que le peut jamais être une guerre achevée dans une ſeule campagne. Sa majeſté déclara que la Breſſe ne ſeroit point compriſe dans la généralité de Lyon ; mais qu'elle ſeroit réunie à la Bourgogne, & reſſortiroit à la cour des aides de Paris.

1600.

La reine ne prit pas incontinent après, la route de Paris. Elle amenoit avec elle dom Joan, ſon oncle, bâtard de la maiſon de Médicis ; Virgile Urſin, ſon couſin, qui ayant été nourri jeune avec elle, avoit conçu des eſpérances au-deſſus de ſa condition. Pluſieurs autres Italiens & Italiennes étoient à ſa ſuite, entr'autres un jeune homme nommé Conchini, & une fille nommée Léonore Galigai, qui jouerent, dans la ſuite, un grand

rôle. Je la précédai à Paris de huit jours, pour y faire ordonner la cérémonie de son entrée (34), qui fut des plus magnifiques en toutes manieres. Le lendemain le roi l'amena dîner, avec toute sa cour, chez moi à l'Arsenal. Elle étoit suivie de toutes ses filles Italiennes, qui trouvant le vin d'Arbois fort de leur goût, en burent un peu plus que de besoin. J'avois d'excellent vin blanc, & aussi 1600.

(34) Il ne paroît pas qu'on ait fait à cette princesse la cérémonie d'une entrée solemnelle dans Paris. » Les Parisiens, » dit au contraire la » Chronologie Septénaire, vouloient » se préparer à lui faire une très-belle & » très-magnifique entrée, & en supplierent le roi; mais sa » majesté voulut que » les frais de cette » entrée fussent employés en des choses » plus nécessaires». Et quelques lignes après: » arrivant à la fausse-porte du fauxbourg » Saint Marcel, le sieur » marquis de Rosny » fit tirer par trois fois » tout le canon de » l'Arsenal. Elle passa » dans la litiere, le » long des fossés de la » ville, & pour ce jour, » alla loger au fauxbourg S. Germain, » à l'hôtel de Gondy, » & le lendemain, » chez Zamet, & puis » au Louvre. *Ibid.*

clair qu'eau de roche, j'en fis remplir les aiguières, & lorsqu'elles demandoient de l'eau, pour tremper le vin de Bourgogne, ce fut cette liqueur qu'on leur présenta. Le roi les voyant de si bonne humeur, se douta que je leur avois joué piéce. La conjoncture du mariage du roi fit qu'on ne parla pendant tout l'hiver, que de parties de plaisir.

1600.

La guerre parut fort animée cette année en Flandre. Le prince Maurice d'Orange gagna au mois de mai contre l'archiduc Albert, une bataille (35), où l'amirante de Castille,

(35) C'est la bataille de Nieuport, donnée dans le mois de juillet. Les Espagnols y perdirent huit mille hommes. Le prince d'Orange n'en fut pas moins obligé de lever le siége, qu'il avoit mis devant Nieuport, & de se retirer en Hollande. La plupart de ces faits étrangers ne sont ordinairement pas rapportés dans nos mémoires avec plus d'exactitude que d'étendue. Je ne crois pas qu'il soit à propos que je m'attache à les détailler dans ces notes. Il vaut mieux renvoyer le lecteur aux mémoires & histoires du tems. Consultez de même les histoires générales &

ſon bras droit, fut fait priſonnier. Il alla enſuite mettre le ſiége devant Nieuport; mais il fut obligé de le lever. Je ne dirai rien de celle de l'Empereur & du Grand Seigneur en Hongrie, ſi non que le duc de Mercœur y fut fait lieutenant général de ſa majeſté impériale. Je ſupprime auſſi les magnificences du Jubilé (36) ſéculaire à Rome, & je termine les mémoires de cette année par un fait qui fournit une réflexion bien ſenſée ſur les duels. Bréauté (37) s'etant battu en 1600.

particulieres ſur les expéditions militaires entre l'armée de l'Empereur & celle du Grand Seigneur, dont il eſt parlé ici.

(36) On compte qu'il y eut trois cens mille François, tant hommes que femmes, qui allerent à Rome gagner les indulgences du Jubilé. Voyez-en les cérémonies dans le Septenaire, *année.* 1600. & autres mémoires de ce tems-là.

(37) Charles de Bréauté, Gentilhomme François, du pays de Caux, capitaine d'une compagnie de cavalerie au ſervice des Etats; ſon adverſaire étoit un ſimple ſoldat Flamand, lieutenant d'une compagnie du gouverneur de Bolduc, contre lequel il ſe battit en combat ſingulier de

1600. combat ſingulier, il tua ſon adverſaire, & fut enſuite aſſaſſiné lui même.

vingt François contre vingt Flamands. Après avoir eu l'avantage dans une premiere attaque, où il tua ſon ennemi, il fut fait priſonnier dans une ſeconde, & tué par ordre du gouverneur de Bolduc. » Il cherchoit les duels, dit » l'auteur de la Chronologie Septenaire, » pour leſquels il s'étoit abſenté de la » cour de France.

*Fin du troiſième Volume.*

# TABLE GÉNÉRALE

## DES

# MATIERES

## Contenues dans ce troisiéme Volume.

## A.

AGENS pris, 53. N. 17.
ALBERT ( maiſon d' ) Alliance entr'elle & la maiſon de Rohan, 51. N. 15.
ALBRET. ( Henri d'Albret) *Voy.* MIOSSENS.
ALDOBRANDIN ( Cardinal ) neveu & légat du Pape, vient traiter de la paix, 505. Conférences qu'il a à Lyon avec les commiſſaires nommés, 510. Il les rompt, 514. reprend le traité avec Sully & le conclut, 519. 520. N. 20.
ALINCOURT (Monſieur d') *Voyez* HENRI IV. Somme d'argent qu'il reçoit par ſon traité, 293. Il eſt envoyé à Rome pour le mariage de Henri avec Marie de Médicis, 461.
ALEGRE ( Andrée d') *Voyez* FERVAQUES (comteſſe de.)
ALLYMES (René de Lucinge des) commiſſaire du duc de Savoye dans l'affaire de Saluces, 435. N. 16. cherche à corrompre Sully par des préſens, 436. 437.
AMBASSADEURS de la part d'Eliſabeth & des Provinces-Unies à Henri IV; leurs offres, 197-199. leurs réponſes, 201. Ils s'en retournent, 202.
AMIENS ſurpriſe,

126. 127. N. 3. Préparatifs pour reprendre cette place, 126. 127. N. 3. est assiégée, 139-161. se rend, 162.

André (le cardinal) 342.

Ange (pere) *Voyez* Joyeuse (Henri de)

Anjou (François de Valois, duc d'Alençon, puis duc d') 343.

Arsenal de Paris, rétabli, 427.

Archiduc d'Autriche (Albert, cardinal &) manque l'occasion de battre les François devant Amiens, 159. 160. N. 15. signe à Bruxelles le traité de Vervins pour le roi d'Espagne, 232. va chercher l'archiducheffe de Gratz pour Philippe III, & passe avec elle par Marseille, 340. N. 38. Il épouse l'Infante Isabelle, & est fait gouverneur des Pays-Bas, où il va, 341. Il perd la bataille de Nieuport, 526.

Argentier (l') partisan, 121.

Armagnac (comté d') érigé en présidial, 171.

Armes (port d') défendu, 237. N. 2.

Arnaud, commis du conseil des finances, 89.

Arcost (Charles, duc d') prête serment pour l'observation d'un traité de paix, 231. 232. N. 47.

Artillerie, (grande maîtrise de l') donnée à Sully, 426. déclarée charge de la couronne, 426. N. 12.

Assemblée du clergé, 243. 343.

Astrologie. Passion pour l'astrologie dans le siécle de Henri IV, 375.

Aubigné ou Aubigny (Théodore Agrippa d') son dessein; particularités sur sa vie, 148. N. 8 Ses moyens pour soulever les Calvinistes, 194. N. 31.

Autriche (maison d') Biens portés dans cette maison par celle de Béthune, 39. N. 13.

Autriche (Marguerite d') archiducheffe de Gratz, épouse Philippe III, 339. 340. N. 38. Elle passe par Marseille, 340.

Auvergne (M. d') 135. 412. N. 6.

B.

BALS & fêtes à Paris, 461.

BALAGNI (M.) valeur de son traité avec Henri IV, 293.

BALEINE prise sur la côte de Hollande, 322. N. 27.

BAR (Henri de Lorraine, duc de) Son mariage avec Madame, & opposition qu'y font le pape & le clergé, 343. 344. N. 40.

BARRE (madame de la) donne de méchans conseils à Madame contre Sully, 33. 34. pour lequel elle parle à Madame, 51.

BARREAUX (des) membre du nouveau conseil des finances, 71.

BASSIGNAC (M.) gentilhomme Calviniste, cabale, 148,

BAUCAIRE, *voyez* MARTIGUES.

BEAUFORT (madame de) *Voyez* ESTRÉES (Gabrielle d')

BEAUPRÉ (Saint Germain de) l'un des chefs Calvinistes mal intentionnés, 148.

BELLEGARDE (M. de) Honneur qu'il sollicite en vain, 461. Il se trouve au siége du château de Montmelian, 495.

BELLES-LETTRES, leur établissement, 238 N. 2.

BELLIEVRE (M. de) commis pour la garde de la Picardie, 176. 184. Traité qu'il signe, & à la publication duquel il assiste, 232. N. 48. Il conduit les affaires du dedans du royaume, 281. N. 14. les sceaux lui sont donnés, & il est fait chancelier, 371. est un des commissaires pour l'affaire du mariage du roi, 418. & pour celle du marquisat de Saluces, 433.

BELLISLE (Charles de Gondy, Marquis de) 397. N. 69.

BELLISLE (Antoinette d'Orléans de Longueville, marquise de) se fait Feuillantine, 397. Cause de cette retraite, & son éloge, *ibid.* N. 69.

BELLY, chancelier de Savoye, commissaire dans l'affaire du marqui-

ſat de Saluces, 433.

BERHINGHEN (Pierre de) Moyens qu'il propoſe pour prendre la Fere, 2. N. 2. Il rend ſervice à Sully au ſujet de ſon entrée dans le conſeil des finances, 61. eſt du conſeil du roi, 63. 133.

BERNIERE, conſeiller au parlement de Rouen, 23.

BERTHIER, agent du clergé, 359. N. 47. ce dont il eſt chargé de rapporter de la part du roi, 362.

BERTICHERRE (la) cabale pour les Calviniſtes, 148.

BESSAIS. Ses brigues dans le parti proteſtant, 148.

BETHUNE (maiſon de) ſes alliances avec la maiſon de *Bourbon* & de Luxembourg, 186. N. 29.

BETHUNE (Jeanne de) ſon mariage, 186. N. 29.

BETHUNE (Marguerite de) ſon mariage, 51. N. 15.

BETHUNE (Salomon de) baron de Roſny, gouverneur de Mantes, ſa mort, 156. N. 14.

BIRON (Charles de Gontaut, maréchal de) manque la priſe d'Arras, 5. N. 5. *Voyez* HENRI IV. Il eſt fait duc & pair; traité à la ratification duquel il aſſiſte, 252. Ses brigues en Guienne, 405. Il eſt un des commiſſaires dans l'affaire du marquiſat de Saluces, 433. marche, malgré lui, pour s'emparer de la ville de Bourg, 462. 463. qu'il conſent qu'on attaque, 464. Il cherche à faire périr Sully dans des embuſcades, 468, donne de méchans conſeils à Henri, 500. inſtruit le duc de Savoye de tout ce qui ſe paſſe au conſeil & à l'armée, 504. tâche de faire tuer Sully devant le fort Sainte Catherine, 507, 508.

BIZOUZE, député par Henri IV dans les généralités, 70.

BLAYE, aujourd'hui Port-Louis, 184. N. 28.

BLAYE, aſſiégé & manqué, 53. N. 17.

BLED. Défense de le transporter hors du royaume, 236. Réflexion sur cette partie de la politique, 237. N. 1.

BOESSE (Pierre Escodeca ou Escoudaca de) officier de l'armée du roi. Sa fermeté fait prendre la ville de Bourg, 464.

BOESSE, maître d'hôtel de Madame, 41.

BOIS-DAUPHIN (M. de) Somme qu'il reçoit de Henri IV par son traité, 293.

BONGARS (Jacques) agent du roi en Allemagne, 324.

BORN, lieutenant général d'artillerie, 424.

BOTHEON (Guillaume de Gadagne, seigneur de) Paix à la ratification de laquelle il assiste, 232. N. 48.

BOUILLON (le duc de) Objet de ses brigues pendant le siége d'Amiens, 147. 148. N. 9. Il cherche à soulever les Protestans, 196. *Voyez* HENRI IV. Article captieux qu'il fait insérer dans l'édit de Nante, pour quel objet, 358. 359. N. 47. Il en veut à Sully d'avoir fait supprimer cet article, 366. Il cabale avec les seigneurs du royaume, 517.

BOULOGNE. Conférence en cette ville entre l'Espagne & l'Angleterre, sans fruit, 242. N. 5.

BOURBON (maison de) Biens portés en cette maison par celle de Béthune, 39. N. 13. *Voy.* ROHAN (maison de)

BOURBON (Alexandre de) second fils de Henri IV, est baptisé comme enfant de France, & nommé Monsieur, 246. 247. N. 8.

BOURBON (Henriette de) fille de Henri IV & de la duchesse de Beaufort, 379.

BOURBON (Charles de) fils naturel d'Antoine, roi de Navarre, archevêque de Rouen, refuse de marier madame Catherine, 350. 351. N. 44. Plaisante conversation entre lui & Roquelaure à ce sujet, 353-354.

BOURBON (mademoiselle de) fille de Henri I, prince de Condé. Sa mort, 379. N. 54.

BOURG-EN-BRESSE pris, 462 465, Force de son château, 515, 516.

BOURGES. Somme payée pour sa réduction, 293.

BOUVENS, gouverneur de Bourg-en-Bresse, ne peut en empêcher la surprise, quoiqu'averti, 462. 463.

BRANDIS, gouverneur de Montmélian, en rend le château à Henri IV par capitulation, 498 503. Son épouse y a beaucoup de part, 498.

BREAUTÉ (Charles de) se bat en duel de vingt François contre vingt Flamands, 527. N. 37. est assassiné, 528. N. 37.

BRESSE cédée en entier au roi, 520. réunie à la Bourgogne, 524.

BRETAGNE. Villes prises & rencontres militaires dans cette province, & autres faits d'armes des différens partis, 52-54. N. 16.

BRETONS (chevalier de) agent & commissaire du duc de Savoye dans l'affaire du marquisat de Saluces, 401. 433. 439. 460.

BRIENNE, *voyez* LOMÉNIE.

BRISSAC (duc de) maréchal de France, envoyé en Picardie, 192. Somme qu'il reçoit pour son traité, 292.

BROSSIER (Marthe) prétendue démoniaque. Desseins de ceux qui la faisoient agir, 369. 370. Particularités sur cette intrigue, 369. N. 52.

BRULART, *voyez* SILLERY.

BUDOS (Louise de) femme du connétable de Montmorency, Sa mort, 375-377. N. 56.

BUZENVAL, ambassadeur de France en Hollande, 233.

## C.

CALATAGIRONNE (Bonaventure de) patriarche de Constanti-

nople, travaille avec fruit à la paix de Vervins, 177, 178. N. 22. Il ne peut faire ôter à Sully la commission dans l'affaire de Saluces, 439.

CALIGNON (N. de) 149. N. 9. employé à la composition de l'édit de Nantes, 204. N. 55. p. 362.

CAMBRAY. Somme payée pour sa réduction, 293.

CARDINAUX. Promotion de cardinaux François, 243. N. 6.

CASAUBON. Pourquoi appellé & fixé à Paris, 239.

CASE (la) Calviniste, 148.

CASTENET. Sa fermeté fait prendre Bourg-en-Bresse, 464. 465.

CATHERINE de Médicis, reine de France, s'étoit opposée au mariage de Madame avec Henri III, 343. Ses prétendus droits sur le royaume de Portugal, 241. N. 3

CAUMARTIN (Louis le Fevre, seigneur de) garde des sceaux, chargé de deux généralités, 70. N. 19. est nommé pour assister à la conférence de Boulogne, 242.

CECILE (Robert) ambassadeur d'Elisabeth à Henri IV, 197. N. 34.

CECILE (Guillaume) secrétaire d'état d'Elisabeth, 197. N. 34.

CHAMBERT ou Chambarret (N. de) chef royaliste en Languedoc, 52. N. 16. contribue à la prise de Bourg, 464.

CHAMBERY, pris, 466.

CHAMBRE de Justice établie, 131.

CHAMBRE des Comptes manque de respect à Henri IV. 165.

CHAMPIGNY, commis au péage des rivieres dans l'Orléanois & la Touraine, 321.

CHAPELLE-BIRON (N. de Charbonniere de la) officier de la Ligue, 52. 53. N. 16.

CHARBONNIERES, est assiégé, 471-486. se rend, 487. 488.

CHARLES-QUINT. Son ambition, ses projets, sa retraite, 326. N. 30. Il avoit ordonné la restitution de la Navarre à la maison d'Albret,

330. N. 33.

CHATEAUNEUF (René de Sainte Marthe de) chef royaliste en Languedoc, 52. N. 16.

CHATEAU-NEUF L'AUBEPINE (Charles de l'Aubepine, marquis de) *Voyez* HENRI IV.

CHATRE (M. de la) Somme d'argent qu'il reçoit pour son traité, 293.

CHAUVELIN (Sébastien) conseiller au parlement, 276.

CHIVERNY (Philippe Hurault de) chancelier, est pressé de travailler à la confection des articles de pacification avec les Protestans, 173. 174. seconde la duchesse de Beaufort dans ses brigues pour devenir reine, 249. 250. somme d'argent qu'il reçoit pour son traité, 292. Sa mort, 371.

CLAN (Saint Germain de) ses menées pendant le siége d'Amiens, 148.

CLERGÉ de France. Don gratuit, 130. Il s'oppose au mariage de Madame avec le duc de Bar, 345. 350. à l'enregistrement de l'édit de Nantes, & le fait réformer, 357. 360. N. 47.

CLÉMENT VIII. travaille à la paix générale, 176. 177. se montre favorable à la dissolution du mariage de Henri IV & de la reine Marguerite, 210. Il refuse la dispense pour le mariage de Madame avec le duc de Bar, 346-350. N. 42. se démet de l'arbitrage sur le marquisat de Saluces, 400. 401. Il accorde la dissolution du mariage de Henri IV, 461,

CLERMONT (N. de) est pour la réforme de l'édit de Nantes, 365.

COESNARD, commissaire envoyé dans le Poitou, 321.

COLAS, sénéchal de Montelimar, défend la Fere, 2. N. 1.

COMMERCE détruit dans le royaume, 290.

COMPROMIS entre les mains du pape pour le marquisat de Saluces, 399. N. 1.

CONCHINI, vient en France à la suite de Marie

de Médicis, 524.

Condé (Henri II. de Bourbon, prince de) Henri IV fait valoir ses droits, 29.

Conflans, pris, 469.

Conseil d'Etat & des Finances. Abus & malversations qui s'y commettent, 55. 59. 60. Calomnies & artifices qu'on y emploie pour tromper Sully & le perdre, 70-90. Liste & ordre de différens conseils sous le regne de Henri IV, 277. 278.

Conseil de Raison, son établissement, 114 116. aboli, 117.

Constant, gentilhomme Calviniste, 148.

Corbiniere (la) partisan, 10. 172.

Cours Souveraines s'opposent à l'enregistrement de l'édit de Nantes, 357. 358.

Créquy (Charles de) est chargé de l expédition de la ville de Montmélian, 462. soutient l'opinion de Sully dans le conseil, 471. est fait gouverneur dans Montmélian, 503.

Crocans défaits en Limosin, 53. N. 17.

Curée (Gilbert Filher de la) Ses belles actions devant Amiens, 160. N. 16.

D.

Danville, *Voyez* Montmorency, (Henri de)

Dauphiné. Places cédées à Henri IV par le traité de Lyon, 521.

Demeurat, procureur du roi à Riom, 172.

Dbscures, partisan, 10.

Deuilly (madame de) maîtresse de Frêne, 145.

Dissolution du mariage de Henri IV & de Marguerite de Valois, 406-409. N. 4.

Don gratuit demandé au clergé, 130.

Doria (marquis de) favori de Philippe III. 338.

Douarnenés. Les Espagnols en sont chassés, 184. 185. N. 28.

E.

Edit de Nantes, *voyez* Nantes.

Edmont, agent de

la reine d'Angleterre, 307.
ELBŒUF (duc d') somme qu'il reçoit en faisant son traité, 292. suit le roi à la campagne de Savoye, 509.
ELISABETH, reine d'Angleterre. Ambassade qu'elle envoie au roi, 183. 197.
ENHALT (prince d') proposé pour épouser Madame, 344.
EPERNON (Jean-Louis de Nogaret de la Valette, duc d') se soumet au roi, 54. Somme qu'il en reçoit pour son traité, 292. Ses violences en Provence, 299. *Voyez* SULLY (Maximilien de Béthune, duc de) HENRI IV. Il s'oppose à tous les conseils de Sully dans la campagne de Savoye, 471. 479. 509.
EPINOY (Hyppolite de Montmorency, princesse d') amene ses enfans à Paris, 421. N. 10.
ESPAGNOLS. Leur parti tombe en Bretagne, 184. 185. Le conseil de Madrid mécontent du duc de Savoye, 429. 430. auquel il conseille l'exécution des articles de la paix, 523.
ESPINAC (Pierre d') Archevêque de Lyon. Sa mort, 374. N. 55.
ESTRÉES (Angélique d') Abbesse de Maubuisson, 14.
ESTRÉES (Gabrielle d') fait donner à César de Vendôme son fils le gouvernement de la Fere, 4. Danger qu'elle court sur la route de Clermont, 17-20. Elle favorise l'entrée de Sully dans le conseil des finances, 57. 58. obtient la grande maîtrise de l'artillerie pour son pere, 155. N. 13. Elle prêtoit de l'argent à Henri IV, 164. Motif de la grace qu'elle obtient au duc de Mercœur, 180. brigue auprès du pape à ce sujet, 244. 245. Elle fait baptiser son fils comme enfant de France, 246. 247. N. 8. *Voyez* BOURBON (Alexandre de) Brouillerie à cette occasion entr'elle & Sully, 253. Sa conversation avec le roi,

Sully présent, 254-258. Elle fait servir la maladie du roi à ses desseins, 261. N. 10. Sa foiblesse pour l'astrologie & prédictions qui lui sont faites, 377. Détail de ce qui se passa dans la séparation du roi & d'elle à Fontainebleau, 378-380. Ses discours au duc, 380. 381. & à la duchesse de Sully; imprudence avec laquelle elle parle d'elle-même, 381-383. Elle se fait transporter chez madame de Sourdis, 387. 388. Circonstances de sa mort; opinions différentes à ce sujet, 385-389. N. 62. 64.

Estrées (Jean-Antoine d') pere de la belle Gabrielle, est fait grand maître de l'artillerie, 155. N. 13. se démet de sa charge, 426.

Etats Généraux. *Voy.* Notables (Assemblée des) Maximes politiques sur les Etats, 91. N. 1.

Etoffes d'or & de soie. Cette manufacture ne réussit point à Tours, 422. 423. Réflexions sur ce sujet, 423. N. 11.

Etrennes données & reçues à la cour de France par le duc de Savoye, 433. 434. N. 15. *Voyez* Savoye.

F.

Fayet, secrétaire du conseil des finances, 143. 144.

Femmes combattent dans les armées de Henri IV, 161. N. 16.

Fere (la) Détails sur le siége mis devant cette place; grande chaussée construite; la place se rend, 4. N. 3.

Fermes (Grosses) ôtées aux étrangers & seigneurs François, 303. 304. *Voyez* Sully (Maximilien de Béthune, duc de)

Fervaques (Andrée d'Alégre, comtesse de) propose de marier son fils à mademoiselle de Sully, 123-124. N. 1.

Festes à Paris en 1597, 123. 125.

Feugeres, attaché à Sully, 494.

Finances & Financiers. Leur haine contre Sully; leurs malversations, 55. 59. 60. Leurs calomnies contre Sully,

70-90. Ils cherchent inutilement à le tromper, 86. 90. *Voyez* SULLY (Maximilien de Béthune, duc de) Beau portrait de l'homme de finance 265-266. N. 11, *Voyez* MINISTRES. Finances de France excessivement obérées, 291. Recherches des malversations & changemens qui sont faits dans les finances, 312. 313.

FONTAINEBLEAU. Phantôme nommé le grand Veneur de Fontainebleau, 321. N. 26.

FONTRAILLES (Astrac de) Procès qu'il gagne contre Henri IV, pour le comté d'Armagnac, 171.

FORCE (madame de la) rend service à Sully auprès de Madame, 50.

FORGET (Pierre) *Voy.* FRESNE (de)

FORTIFICATIONS (Surintendance des) & bâtimens donnée à Sully, 283.

FOSSEUSE prend Mende, 196. 197.

FRANCE, est affligée de la peste & de la famine, 54 N. 17 Etat déplorable où les guerres civiles l'avoient réduite, 172. N. 19. 200-202. 288-290. Véritable politique qu'elle doit suivre, 202. 203.

FRANÇOIS I, roi de France. Pourquoi il perdit la bataille de Pavie, 3.

FRESNE (Pierre Forget de) secrétaire d'état, 64. 71. soutient les financiers malversateurs, 143. Dévoué à la duchesse de Beaufort, 247.

FONTENAC, officier Calviniste, 133. 135. 180.

FUENTES (comte de) retarde la conclusion du traité de Lyon, 521. 522.

G.

GALIGAI (Léonore) vient en France à la suite de la reine, 525.

GÉNÉRALITÉS du royaume. Motifs & fruits de la visite qu'en fait Sully, 64. 70. 74.

GENEVE. Sully y va, & rassure cette ville pendant la campagne de Savoye, 509. 510.

Henri IV lui permet de démolir le fort de Sainte Catherine, 514.

GISORS. Bonté de Henri pour la pauvre receveuſe de Giſors, 172.

GOBELIN, garde du tréſor royal, 85. 172.

GONDY (Pierre, cardinal de) évêque de Paris, eſt fait chef du conſeil de raiſon, 115. 116. N. 28.

GONDY, partiſan, 62. 121.

GONDY, fermier du duc de Florence, 307.

GRACIENNE, femme de chambre de la ducheſſe de Beaufort, 378.

GRAND (le) partiſan, 121.

GRATAINS (madame de) de la maiſon de Madame, 34.

GREMOUVILLE, conſeiller du parlement de Rouen, du parti du roi, 23.

GUESLE (la) l'un des courtiſans oppoſés à Sully, 480, 484.

GUICHE (Diane d'Andoins, comteſſe de) donne de mauvais conſeils à Madame, 33. 34.

GUICHGE (Philibert de la) grand maître de l'artillerie, 146. Ses mutineries, 471. 479. 509.

GUISE (Charles de Lorraine, duc de) chaſſe le duc d'Epernon de la Provence, 54. Somme d'argent qu'il reçoit pour ſon traité, 292. Il ſuit Henri IV à la campagne de Savoye, 509.

GUISE (mademoiſelle de, Marguerite de Lorraine) deſſein de la marier au roi, 213. accuſée de galanterie, 213. N. 38.

H.

HAMEAUX (des) conſeiller au parlement de Rouen, dans le parti de Henri IV, 23.

HAULLE (la) membre du parlement de Rouen, du parti de Henri IV, 23.

HAVRE de Grace. Somme payée pour ſa reddition, 292.

HENRI IV, met le ſiége devant la Fere, 1-4. N. 3. Il tombe

malade, 4. Il essaie inutilement de se rendre maître d'Arras, 8. 9. Autres entreprises qui réussissent mieux, 6. Sa colere contre son conseil, qui le laisse manquer des choses les plus nécessaires, 9-12. N. 10. Il séjourne à Amiens; y donne audience aux députés de la Provence & du Languedoc, 23. 24. charge Sully de rompre le mariage de Madame avec le comte de Soissons, 24. N. 12. Injustice qu'il commet en cette occasion à l'égard de Sully, & qu'il répare, 42-46. Succès heureux & malheureux de ses armes dans les différentes provinces, 52-54. N. 16. 17. Pourquoi il députe vers M. de Montpensier, 21. 22. Il fait entrer Sully dans le conseil, après bien des irrésolutions & des obstacles, 55-58. Visite des généralités qu'il fait faire par Sully, 76. Il le rappelle sur de mauvais conseils; lui rend justice, le récompense, & le soutient contre Sancy & le conseil, 76-83. Son discours à l'assemblée des notables, 99. 101. N. 23. Prudence avec laquelle il s'y conduit par le conseil de Sully, 109-112. Il projette de faire le siége d'Arras, 122. Extrême déplaisir qu'il ressent de la surprise d'Amiens, 126. N. 2. 3. Il assemble un conseil extraordinaire sur ce sujet, 135-137. laisse Sully à la tête du conseil, & part pour cette expédition, 139. Ses travaux à ce siége; il y mene sa maîtresse; soin qu'il prend de la personne de Sully, qu'il emploie à déconcerter les desseins pernicieux des Calvinistes, 147-150. N. 7. 8. Pourquoi il refuse à d'*Alincourt* la grande maîtrise de l'artillerie qu'il donne à Antoine d'Estrées, 155. N. 13. Il donne à Sully le gouvernement de Mantes, 156. Sa colere contre Messieurs du conseil, 157. 158. Particularités sur le siége d'Amiens pris malgré tous les efforts de l'Archiduc,

l'Archiduc, 159-161. N. 15. Bon mot de ce prince à cette occasion, 160. N. 16. Lettre de Henri IV. où il entre dans un détail prodigieux, 162. Entreprises exécutées & manquées 170. Il revient à Paris & se dispose à passer en Bretagne, 174. 175. Son bon mot sur les prétendus droits du duc de *Mercœur* sur la Bretagne, 175. N. 21. Belle parole de lui sur le maréchal de *Biron*. 174. N. 20. Il se prête aux négociations de la paix, 178. 179. se laisse fléchir en faveur du duc de Mercœur, 180. 181. N. 23. Il pacifie la Bretagne, & s'y fait obéir, 184. 185. 193. travaille à l'édit de Nantes, 193. Bon mot de lui sur Elisabeth, l'Archiduc & lui-même, 196. N. 33. Belle conversation de ce prince avec les *Ambassadeurs* Anglois & Hollandois sur la nécessité de la paix, 199-201. Il met la derniere main à l'édit de Nantes, 204. N. 35. Il parle & agit en maître avec *Bouillon* & les Protestans, 205. 207. N. 36. Bon mot de ce prince aux Protestans, 205. Son séjour à Rennes, 207. Conversation singuliere qu'il a avec *Sully* 208-210. Extrême foiblesse de ce prince pour sa maîtresse, 221. 222. N. 40. Il passe par la Fleche, 227. Ses plaisantes réponses aux harangueurs, 228. N. 43. Il va visiter la Picardie; signe & jure la paix de Vervins à Paris. Louanges de ce prince & bon mot de lui sur ce traité: autres particularités sur la publication de la paix, 229-234. N. 44. 45. 48. 49. Il s'applique au gouvernement: réglemens & établissemens qu'il fait sur la milice, les fortifications, la police & les belles-lettres, 235-239. N. 1. Il s'intéresse dans la question du vrai ou faux D. Sébastien; 240-241, N. 3. fait tenir une conférence à Boulogne entre l'Espagne & l'Angleterre, & nommer des cardinaux François, 242. 243. N. 5. 6. Il soutient *Sully* contre Madame de

Beaufort, & les raccommode : conversation singuliere entr'eux trois, 254. 258. Sa maladie dangereuse à Monceaux, 259. 260. N. 9. 10. Charges & graces qu'il accorde à Sully, 276. N. 13. Grande confiance qu'il a en lui, 285. N. 15. Sommes payées par lui aux chefs & villes de la *Ligue*, à leur traité, 291-294. N. 17. Il prend le parti de Sully contre d'*Epernon*, 302-303. & contre les grands, 307. Il se libere des dettes contractées avec les étrangers, 304-305. Il est mal servi par d'Offat, 345-348. fait célébrer le mariage de Madame par l'archevêque de Rouen malgré l'opposition du clergé, 350. 356. Il réforme l'édit de Nantes, 360-367. & le fait enregistrer, 367. N. 51. Sage conduite qu'il tient dans l'affaire de Marthe Brossier, 369. N. 52. Il fait Sully surintendant des finances, des bâtimens & des fortifications & grand voyer, 372-373. prie la duchesse de Beaufort de retourner à Paris pour y passer les fêtes de Pâques, 378. Douleur profonde qu'il ressent de sa mort, 390. N. 65. Bon mot de ce prince au pere *Ange*, 396. 397. N. 67. Il va à Blois : sujet de ce voyage, 405. Il écrit à Marguerite sur la dissolution de leur mariage, & y fait travailler, 408. N. 3. Il devient amoureux de mademoiselle d'Entragues, 410-412. N. 6. Il a la foiblesse de lui faire une promesse de mariage que Sully déchire entre ses mains, 413-416. Son chagrin lorsque Sully lui apprend la conclusion de son mariage avec la princesse de Toscane, 418. 419. N. 7. On arrête un Italien qui cherchoit à le poignarder, 419. 420. N. 8. Il donne la grande maîtrise de l'artillerie à Sully, 424. Réception qu'il fait au duc de Savoye, 430-432. N. 13. 14. Présens réciproques de ces deux princes, 433-434. N. 15. Il appuie Sully contre les commis-

faires, & évite les piéges du duc de Savoye dans l'affaire du marquisat de Saluces, 438-440. Il assiste à la dispute de l'évêque d'Evreux & de Mornay, 448. Lettre qu'il écrit à ce sujet au duc d'*Epernon*, 449. 450. Son départ pour l'expédition de Savoye où il méne la marquise de Verneuil, 450-451. N. 23. Il est arrêté par les ruses du duc de Savoye 458. 459. prend Chambery, &c. 460-466. épouse par procureur la princesse de Toscane, 461. se démet sur Sully du détail de la guerre de Savoye, 470. vient au siége de Charbonnieres, 479-486. au siége de Montmélian & s'y expose imprudemment, 495-496. Son accueil aux députés de Genève; il arrive à Lyon; cérémonies & particularités de son mariage avec Marie de Médicis, 510. N. 31. Ce qu'il dit aux commissaires pour la paix qui le servoient mal, 513. Embarras que lui causent les intelligences des courtisans avec le duc de Savoye, 516. 517. Il conclut un traité avantageux & revient à Paris, où il amene la reine, 520. 522. N. 32. 33. Sa déférence pour le pape dans le traité de Savoye, 523.

HEUDICOURT. du conseil des finances, 71.

HONGRIE, *voyez* RODOLPHE.

HONORIO (frere) capucin, son avis à Henri IV. 419. N. 8.

J.

JACOB de la Rochette, agent commissaire du duc de Savoye dans l'affaire de Saluces, 401. 433.

JEANNIN (René) président au parlement de Dijon est employé à la confection de l'édit de Nantes, 204. assiste à la conférence de Boulogne, 242. est commis avec Villeroi au département des affaires étrangeres, 281. N. 14. souffre dans l'édit de Nantes un article,

qu'on est obligé de réformer, 361. 362. est un des commissaires pour le traité de Lyon ; il y favorise le duc de Savoye, 510.

Jésuites. Le conseil rend un arrêt qui les déboute de la demande qu'ils faisoient de repasser en France, 242. Ils parlent fort peu avantageusement de la conversion du roi dans leurs lettres à Rome, 450.

Imbercourt, Château emporté d'assaut, 5.

Indes. Trésors immenses qu'en tiroient les rois d'Espagne, 329. N. 32. *Voyez* Philippe II.

Invincible. Flotte de Philippe II. ainsi nommée, battue & dissipée, 328.

Joannini, Agent du grand duc de Toscane pour le mariage de Marie de Médicis avec Henri IV. 418.

Joyeuse (Henri, comte de Bouchage, duc de) capucin & cardinal, fait son traité avec Henri IV. 6. N. 7. Somme d'argent qu'il reçut par ce traité, 293. Il marie sa fille avec le duc de Montpensier, & rentre chez les capucins : 396-397. N. 67. 68. est commis par le pape à la dissolution du mariage de Henri IV. & de Marguerite de Valois 410.

Isabelle d'Autriche Infante, d'Espagne, épouse l'archiduc Albert, 341. 342. N. 39.

Jubilé Séculaire. 527. N. 36.

Juifs; leur offre au grand seigneur pour détruire le Saint Sépulchre. 322-323.

L.

Lambert, Traitant, 122.

Langlois, Agent de Marguerite pour la dissolution de son mariage, 408.

Languedoc & Provence. Députés de ces Provinces à Henri IV, 23. 24.

Lanquetot conseiller au parlement de Rouen

dans le parti de Henri IV. 23.

LAVAL. ( Gui comte de ) On propose de le marier à mademoiselle de Sully, 124. N. 1.

LAVAL, *voyez* BOIS DAUPHIN.

LAURENS ( André du ) médecin de Henri IV. 473. N. 28.

LÉONORE Galigai, *voyez* CALIGAI.

LESDIGUIERES. 522. Ses exploits contre le duc de Savoye & d'Epernon, 54. Sa fidélité avoit paru par l'avis qu'il avoit fait donner à Henri IV. Il est fait maréchal de France & gouverneur de Piémont, 516. 517.

LÉSINE attaché à Sully, 494.

LETTRES de Henri IV. Détail immense dans lequel il entroit, 162. 165.

LIANCOURT ( madame de ) *Voyez* ESTRÉES ( Gabrielle d' ).

LIANCOURT. ( Nicolas d'Amerval de ) épouse la belle Gabrielle. Particularités sur ce mariage, 390. N. 65.

LIANCOURT ( N. Du-Plessis. ) premier écuyer de Henri IV. reçoit ce prince à Liancourt, & y sert mal Sully, 59.

LIGUE. Ses chefs se soumettent à Henri IV. Ses expéditions heureuses & malheureuses en différentes provinces, 52. 53. N. 16. *Voyez* HENRI IV. Ses partisans font agir Marthe Brossier, 369. N. 52.

LIMOSIN. Expéditions militaires en cette Province entre les deux partis, 52. N. 16. 17.

LOMÉNIE ( Antoine de Brienne de ) sécretaire d'état, 133. 280. N. 14.

LORRAINE ( Charles II. duc de ) son traité avec Henri IV. lors de l'extinction de la ligue, 291. *Voyez* MADAME.

LOSTANGE. ( Louis-François de ) chef royaliste en Limosin, 52. N. 16. Son conseil fait prendre la ville de Bourg, 464.

LUAT. ( Ange Capel du ) Livre composé par lui sur les finances, 317. N. 24.

LULLIN. ( Le marquis)

Agent & commiſſaire du duc de Savoye dans l'affaire de Saluces. 401. 433.

LUXEMBOURG. Alliance de cette maiſon avec la maiſon de Béthune, 186. N. 29.

LUXEMBOURG. (Henri de) duc de Piney ambaſſadeur à Rome, 244. N. 7.

LYON. Ses chanoines refuſent au duc de Savoye les droits de chanoine d'honneur, 430. 431. N. 13.

M.

MADAME Catherine de Bourbon ducheſſe de Bar, *voyez* SULLY, (Maximilien de) Elle entreprend de perdre Sully auprès du roi, 39-41. Elle lui rend ſes bonnes graces, 51. Les fermes qu'elle faiſoit valoir en ſon nom, lui ſont retirées, 303. Elle refuſe d'épouſer le vieux duc de *Lorraine*, ainſi qu'autres; enfin elle épouſe le duc de Bar, 343. 344. N. 40. 41. Son mariage eſt célébré, 356. Difficultés oppoſées à ce mariage de la part de Rome & du clergé, 345-350. N. 41. 42.

MAISSES s'unit avec Sully, 119.

MANICAMP (Philippe de Longueval de) Lieutenant pour le duc de Vendôme, au gouvernement de La Fére, 5. N. 4.

MANSFELD (Le comte de) Lieutenant du cardinal archiduc, 159. 160.

MANUFACTURES d'étoffes d'or & d'argent ne réuſſiſſent pas d'abord à Tours, 422. 423. Réflexions à ce ſujet, 423, N. 11.

MARC-D'OR. Subſide deſtiné par Henri IV. à ſon entretien, 166.

MARESCOT médecin, va à Monceaux pour la maladie de Henri IV. 262.

MARGUERITE de Valois, Reine de France. Négociations entamées pour la diſſolution de ſon mariage, 209. 210. Sa réponſe aux lettres ſur la diſſolution de ſon mariage, 226. Particularités ſur ſa vie, 226. 227. N. 41. Haine qu'elle porte à la ducheſſe de Beaufort, 248-249. Affaire de la

dissolution de son mariage reprise & consommée; louange sur son procédé, &c. 408. 410. N. 3. 4.

MARINE. Situation déplorable où elle se trouvoit à la paix de Vervins, 290-291. N. 16.

MARQUEMONT. (Denis de) archevêque de Lyon, travaille à la dissolution du mariage de Henri IV. & de Marguerite de Valois, 210.

MARSEILLE députe à Henri IV 24. Somme payée pour sa reddition, 292.

MARTIGUES (Sébastien de Luxembourg de) 180. N. 23.

MARTIGUES (Marie de Beaucaire de) Moyens qu'elle emploie auprès de Henri IV. pour le duc de Mercœur, 180. 181. N. 24. Sa réception à Sully, 186.

MATIGNON (Jacques de) maréchal de France, leve le siége de Blaye, 53. N. 17.

MAULEVILLE, Traitant, 122.

MAYENNE (Charles de Lorraine, duc de) fait son traité avec Henri IV. caresses qu'il en reçoit à Monceaux, 66-69. N. 18. Somme d'argent qu'il reçut pour son traité, 292.

MÉDAVY. (M. de) Somme qu'il reçoit pour son traité, 293.

MÉDICIS (Alexandre de) cardinal de Florence travaille utilement à la paix de Vervins, 177.

MÉDICIS (François de) grand duc de Toscane, mariage de sa fille avec Henri IV. proposé & arrêté, 417. 418.

MÉDICIS (D. Joan, bâtard de) oncle de la reine, la suit à Paris, 524.

MÉDICIS (Marie de) on propose de la marier à Henri IV. 417-418. N. 7. Elle est épousée au nom du roi, 461. Elle arrive à Lyon où s'accomplit son mariage, 510. 511. N. 31. Elle va à Fontainebleau, ensuite à Paris. Italiens de sa suite, 524-525. N. 34. Elle va diner à l'Arsenal, 525.

MEISSE, l'un des commissaires dans l'affaire du marquisat de Sa-

luces, 433.

MENDE prise par Fosseuses, 196. 197.

MENDOZA & CARDONA (Dom Francisco de) amiral d'Arragon, 231. N. 47. *p.* 232, Lieutenant général de l'archiduc, 342.

MENENCOURT conseiller au parlement de Rouen du parti de Henri IV. 23.

MERCŒUR (Philippe Emmanuel de Lorraine, duc de) fait la guerre en Bretagne, 52, *voyez* HENRI IV. Moyens qu'il emploie pour obtenir son pardon, 180. 181. N. 23. 24. Son parti s'éteint en Bretagne, 182. N. 27. Somme qu'il reçoit pour son traité, 292. Il va servir l'empereur en Hongrie, 420. & y est déclaré lieutenant général. 527.

MERCŒUR (Françoise de Lorraine de) fiancée avec le duc de Vendôme, 181. N. 26.

MERCŒUR (Marie de Luxembourg duchesse de) moyens qu'elle emploie pour fléchir Henri IV. en faveur de son mari, 180. 181.

MESNIL (du) capitaine du vieux palais de Rouen dans le parti du roi, 23.

MESNILBASIL conseiller au parlement de Rouen dans le parti du roi, 23.

MIGNON (Nicole) cherche à empoisonner Henri IV. Sa punition, 442. 443. N. 19.

MILICE. Triste état où les guerres civiles l'avoient réduite, 289.

MINISTRES d'état. Portrait du parfait ministre, 269-274. Quels étoient ceux qu'on appelloit alors ministres & secrétaires d'état : nom de premier ministre peu en usage, 280. N. 14.

MIOLENS ville prise, 467.

MIOSSENS (Henri d'Albert, baron de) 49. N. 14.

MOMIER concierge de Saint Germain en Laye, 263.

MONCEAUX (la marquise de) *voyez* ESTRÉES (Gabrielle d')

MONCEAUX. Séjours qu'y fait Henri IV. 59, 61, 69, 171, 173, 259.

MONTESPAN suit Henri IV. à la campagne de Savoye, 508.

MONGLAT ( Louis de Harlay de ) envoyé par Henri IV au devant de l'armée étrangere, 149, N. 9. Premier maître d'Hôtel du roi, 166.

MONTIERS, pris, 467.

MONTIGNY (François de la Grange, Seigneur de ) la grande maîtrise de l'artillerie lui est refusée, 153, N. 11.

MONTMÉLIAN. Ville prise, 462, 465, 466.

MONTMORENCY (Henri de) maréchal & connétable de Montmorency, s'oppose a l'entrée de Sully dans le conseil des finances, 58. Bal qu'il donne à la cour, mort de sa seconde femme, 375, 376. Il est nommé commissaire dans l'affaire de Saluces, 433, & pour la paix de Savoye. Il y sert mal le roi, 510-511, commande les troupes, 522, 523.

MONTPENSIER (Henri de Bourbon, duc de) Sa réponse au député d'Henri IV, 22. Il épouse l'héritiere de la maison de Joyeuse, 397, N. 68.

MONPEZAT. ( Henri Desprez de ) envoyé par Mayenne en Espagne; sert la ligue, 52-53, N. 16.

MORAND, traitant, 426.

MORETTE ( le comte de ) commissaire de Savoye dans l'affaire de Saluces, 433.

MORFONTAINE, garde du trésor royal, 85.

MORNAY ( Philippe Du-Plessis ) cabale dans le parti Calviniste pendant le siége d'Amiens, 147, 148, N. 9. fait insérer dans l'édit de Nantes un article qu'on est obligé de réformer, 366, 367. Livre qu'il publie; récit de ce qui se passa dans sa dispute avec Du-Perron, occasionnée par ce livre, 443, N. 20, *pag.* 447, 449.

MOTTEVILLE, président au parlement de Rouen dans le parti de Hen-

ri IV. 23.

Mouy (Isaac Vaudré de) conseille de réformer l'édit de Nantes, 366.

N.

Nantes (édit de) extorqué par les Calvinistes, 148, 149, N. 9. Teneur de cet édit & particularités sur cette affaire, 204, 205, N. 15. Opposition à son enregistrement. Modifications qu'on est obligé d'y apporter, 357-360. Mauvaise foi de ceux qui y avoient travaillé, 360-366, N. 47. Article qui y est inséré par surprise, 358, 359. L'édit est enregistré, 367, N. 51.

Nasseau (Justin de) ambassadeur des Etats-généraux en France, 197.

Nemours (Henri de Savoye, duc de) Sa mort, 6, N. 8.

Nemours (le duc de) Somme qu'il reçut lors de son traité, 292.

Neri (Madame de) engage d'Estrées à traiter avec Sully de la grande maîtrise de l'artillerie, 425.

Nevers (Louis de Gonzague, duc de) Sa mort, 7. Jugement sur sa conduite, 7, N. 9.

Notables (assemblée des) à Rouen. Motifs, délibérations & résultat de cette assemblée; réflexions à ce sujet, 91-98, N. 21.

O.

Offices nouveaux créés, 130, N. 4.

Oise (Georges de Brancas-Villars, chevalier d') somme qu'il reçoit pour son traité, 292.

Ondevous, agent du duc de Bouillon, 517.

Orange (Maurice de Nassau, prince d') Il fait la Cène à Rosny, 380. gagne la bataille de Nieuport contre l'archiduc Albert, & en leve le siége, 526, N. 35.

Orléans. Somme payée pour sa reddition, 293.

Ornano (Alphonse d') Maréchal de France,

135. aide à défaire les troupes du duc de Savoye & de d'Epernon, 154. Services qu'il rend à Henri IV, 380.

OSERAI (l') Valet de chambre de Henri IV, 133.

OSORIO, officier Espagnol, défend La-Fère, 2.

OSSAT (Arnaud d') employé à la dissolution du mariage de Henri IV, & de Marguerite de Valois, 209, 210, & à obtenir la dispense du mariage qu'on l'accuse de traverser, 345, 346. Examen de sa conduite à cet égard, 345, N. 42. Service qu'il rend à Henri IV. à Rome dans l'affaire de Marthe Brossier, 371. Suite de sa négociation pour la dissolution du mariage de ce prince, 409.

OTOPLOTE. Friponeries des financiers sous son nom, 11.

P.

PALATIN (électeur) les Fermes de France qu'il faisoit valoir, lui sont retirées, 304, 305, N. 21.

PANGEAC (Madame de) donne de bons conseils à Madame, 34. fait rentrer Sully dans ses bonnes graces, 48.

PARENT, traitant, 121.

PARIS. La tranquillité & les divertissemens y sont rétablis, 123. Somme payée pour sa reddition, 292. Ses cours souveraines s'opposent à l'enregistrement de l'édit de Nantes, 357, 359, N. 47. Réception que cette ville fait à la reine, 525, N. 34.

PARLEMENT de Paris. Le parlement oblige à réformer l'édit de Nantes, & l'enregistre après bien des oppositions, 357, 367, N. 51.

PASSAGE (du) donne avis au roi des desseins du duc de Savoye, 425.

PECRE (du) traite avec d'Estrées de la grande maîtrise de l'artillerie, 425.

PENSIONS de l'état. La forme de leur payement est changée, 303. 304.

Penthievre. Cette maison prétendoit des droits sur la Bretagne, 174, N. 21.

Pérés (Antonio) ministre de Philippe II. disgracié, 338, N. 36. Conseil de ce prince à Philippe III. à son sujet, 339. Maximes de gouvernement de ce ministre, 339, N. 36.

Perron (Jacques Davy cardinal du) travaille à la dissolution du mariage de Henri IV. & de Marguerite de Valois, 209, 210. Sa dispute avec Du-Plessis-Mornay; Lettres réciproques de lui & de Sully, & autres particularités à ce sujet, 443-449, N. 20. Il sert mal le roi au traité de Lyon, 510.

Philippe II. roi d'Espagne. Raisons qui lui font souhaiter & rechercher la paix avec la France, 177, 178. Il tombe malade & meurt, 323, N. 28. Son testament, 324-339, N. 29, 30. Il avoit travaillé à se faire déclarer empereur; sa politique par rapport à la France 328. Il avoit dessein d'interdire à toute l'Europe le commerce des *Indes*, 334, 341. Maximes de gouvernement, & conseil qu'il donne à son fils, 328-333. Particularités sur sa personne, son caractère & sa politique, 328, N. 31. Il ordonne d'examiner la question de l'usurpation de la Navarre, 330, N. 33. Il avoit proposé d'épouser madame Catherine, 343.

Philippe III. roi d'Espagne, disgracie Mora, & donne sa place à Doria, 338. épouse l'archiduchesse de Gratz, 340, N. 38.

Piles. (N. de) Gratification qui lui est accordée, 172.

Poitiers. Somme payée pour sa reddition, 292.

Pompadour (Louis vicomte de) l'un des chefs du parti de la ligue en Limosin, 52, N. 16.

Pontoise. Somme payée pour sa reddition, 293.

Porto Carrero (Hernand Teillo de)

surprend Amiens, y est tué. Paroles de lui sur les grands capitaines de son tems, 127, N 3.

Pret volontaire. Subside établi, 136, 137.

Protestans. Expéditions militaires entr'eux & le parti de la ligue dans les provinces, 52, 53, N. 16, 17. Leurs mutineries & leurs projets pendant le siége d'Amiens: Assemblées qu'ils tiennent à ce sujet, 148, 149, N. 9. Reflexions sur l'édit de Nantes, 148, N. 9. Désobéissance & brigue dans ce corps. 193, N. 30. Avantage que les Calvinistes retirent de l'édit de Nantes, 204. Article de cet édit, dont ils souffrent la suppression, 366, 367, N. 51.

R.

Rastignac (N. de) l'un des chefs de la ligue en Languedoc, 52, N. 16.

Régimens, portant le nom des provinces établis par Sully, 132.

Regnac (Pierre de) lieutenant du duc de Bouillon, ses brigues dans le parti Huguenot pendant le siége d'Amiens, 148.

Revenus royaux. Estimation qu'en fait l'assemblée des notables & partage entre l'état & le roi, 105, 106, N. 25.

Rhône. Les bords de cette rivière jusqu'à Lyon cédés au roi par le traité de Lyon, 520.

Robin de Tours, partisan, cherche à corrompre Sully & sa femme par présens, 140, 141.

Roche (le comte de la) prend Agen. 53, N. 17.

Rochefoucaut (François de la) l'un des chefs royalistes en Limosin, 52, N. 16. est tué au combat de Saint Yrier, 43, N. 17.

Rochette, Jacob de la) agent du duc de Savoye dans l'affaire de Saluces, 401.

Rohan (maison de) alliance de cette maison, ses droits à la succession d'Albret, 51, N. 15.

Rohan (Henri II. duc de) épouse Marguerite de Béthune, 51, N. 25.

Rohan (Catherine

de Parthenay, ducheſſe de) Elle change en faveur de Sully, 51. Ses brigues dans le parti Calviniſte, 193, 194.

RONCAS, agent du duc de Savoye dans l'affaire de Saluces, 401.

ROQUELAURE, l'un des chefs du parti Calviniſte, 135. Son caractére, 352. Sa plaiſante converſation avec le roi, 352, 353. *Voyez* BOURBON. (Charles de) Il aide Henri IV. à ſe ſéparer de la ducheſſe de Beaufort, 280.

ROSNY, Château & terre appartenans à Sully, 383, 384.

ROUEN. Somme payée pour ſa reddition, 292.

ROUSSE. (la) femme de chambre de la ducheſſe de Beaufort, eſt enfermée à la Baſtille, 383.

S.

SACRE de Henri IV. *Voyez* HENRI IV.

SAINT ANGEL (Charles de Rochefort de) 52, N. 16. contribue à la priſe de Bourg, 464.

SAINT CHAMANT (Jean & Antoine de) du parti de la ligue paſſent dans celui du roi, 52, N. 16.

SAINT JACOME, pris, 467.

SAINT JEAN de Morienne, pris, 467.

SAINT LUC (François d'Epinai de) grand-maître de l'artillerie, 52, 135, 146. Sa mort, 152, 153, N. 10.

SAINT MARTIN (M. de) premier gentilhomme de la chambre du roi, 50.

SAINT MARTIN (madame de) femme du précédent, 50.

SAINT MICHEL, ville priſe, 467.

SAINT SÉPULCHRE. Les Juifs ſollicitent le grand ſeigneur de le détruire, 322, 323.

SAINT SORLIN. (Henri de Savoye-Nemours, marquis de) fait ſon traité avec le roi, 6.

SAINTE CATHERINE. (le fort de) attaqué & pris, 506, 508, démoli, 509, 510.

SAINTE MARIE DU MONT, Gentilhomme Calviniſte, 366.

Saluces. (Marquisat de) affaire pour ce marquisat : cet article n'est point décidé dans le traité de Vervins, 230, 231, N. 45, 46.

Sancy. (Nicolas de Harlay de) 65. Ses démêlés avec Sully en présence du roi, 80, 83. Il se retire du conseil des finances, 372, N. 53.

Sang. (Princes du) les fermes de l'état qu'ils faisoient valoir sous leur nom leur sont ôtées, 305, 306.

Sault (Chrétienne d'Aguire comtesse de) aide à chasser de la Provence le duc de Savoye & d'Epernon, 54.

Savoye. (princes & enfans de) droit de chanoine d'honneur dans la cathédrale de Lyon refusé au duc de Savoye, 430, 431, N. 13.

Savoye, (Charles-Emmanuel duc de) rencontre où ses troupes sont défaites par Lesdiguieres, 54. Il signe le traité de Vervins à Chambérry, 232. Il recherche en mariage madame Catherine, 343. Ses artifices pour se dispenser de restituer le marquisat de Saluces, 399, N. 1. Il songe à venir à Paris pour cet effet, 403, 404. Parole de lui sur ce voyage, 403, N. 2. Son arrivée à Paris, 428. Avis donnés contre lui, 429, 430. Plaintes du conseil de Madrid; son mécontentement de la réception que lui font les comtes de Lyon, 430, N. 13. Comment reçu à Fontainebleau, 431. Ce qu'il dit sur l'inutilité de son voyage, 431, N. 14. Il vient voir Sully à l'arsenal & cherche à le mettre dans ses intérêts. Il gagne par ses largesses les commissaires nommés par le roi & les courtisans; étrennes magnifiques qu'il donne à toute la cour & qu'il reçoit de Henri, 434, N. 15. Trait de sa générosité & de sa politique, 434. Il cherche à corrompre Sully par des présens, 434, 436. Il obtient trois mois de délai contre l'avis de Sully, 440-442, N. 18. Il s'en retourne mécontent, 442,

manque à ses engagemens, 450. suspend par de nouveaux subterfuges la marche du Roi. Prédictions sur laquelle il se rassure, 458, N. 24. Places qu'il perd, & détail sur cette campagne, 461-466. Ses intelligences avec Biron, les courtisans & les commissaires du conseil retardent la paix, 468, 471, 472, 513, Pays & place qu'il céde en échange de Saluces, 515, 520. Teneur du traité de paix fait avec lui, 520, 521.

SAUSSAYE (la) gentilhomme Calviniste. Ses brigues pendant le siége d'Amiens, 148.

SCHOMBERG (Gaspard de) comte de Nanteuil, 138, N. 5, 149, N. & *p.* 261. du conseil des finances, 65. dont il se retire, 139. Il est employé à la confection de l'édit de Nantes 204. y met un article qu'on est obligé de réformer, 361, 362. Sa mort, 371.

SÉBASTIEN (Dom) roi de Portugal vrai ou faux, 240, 241, N. 3.

SÉCRETAIRES d'état. En quoi différens des ministres d'état, 280, N. 14.

SEIGNEURS ou grands du royaume. Liste de ceux qui firent leur traité avec Henri IV. & des sommes qu'ils reçurent, 291-294.

SEL augmenté de quinze sols par minot, 131, 137.

SIGISMOND, roi de Suéde, détrôné par Charles son oncle, 420, N. 9.

SILLERY (Nicolas Brûlart de) chancelier, 222, 223, N. 40. Il s'oppose à l'entrée de Sully dans le conseil des finances, 59. & le complimente sur cette entrée, 66. se brouille avec lui dans le conseil, 142, 143. travaille à pacifier la Picardie, 176. & à faire la paix de Vervins; assiste au traité, 229, N. & *p.* 44, 232. est envoyé ambassadeur à Rome, où madame de Beaufort l'emploie à faire réussir son mariage, 244, 245. est fait ministre d'état, 280, 281, N. 14.

SOISSONS. (Charles de Bourbon Comte de) on travaille à rompre son

mariage avec Madame, 24. Il découvre le dessein de Nicole Mignon d'empoisonner le roi. 442, 443, N. 19. s'oppose au sentiment de Sully sur la guerre de Savoye, 471, 479, 484, 485.

Sorbonne (la) s'oppose à l'enregistrement de l'édit de Nantes, 357, 359, N. 47.

Sou pour livre. Impôt établi dans l'assemblée des notables, 107, 108.

Sourdis (François d'Escoubleau de) est fait cardinal, 243, N. 6.

Sourdis (Isabelle Babou de la Bourdaisiere, marquise de) maîtresse du chancelier de Chiverny, 144, 145, N. 6. fait donner le chapeau de cardinal à son fils, 243.

Strasbourg privée de faire valoir les fermes de l'état, 304.

Stuard. (Aibelle, Arbelle ou Arabelle) proposée pour la marier à Henri IV, 211, N. 37.

Suisses (les) sont licentiés, 235. nos fermes qu'ils faisoient valoir leur sont ôtées, 304.

Sully (Maximilien de Béthune duc de) vient à Paris pourvoir à la subsistance des troupes pendant le siége de La-Fère, 2. Il combat l'opinion de chercher à submerger cette place, 3. Il va trouver le roi à Amiens : Avanture comique avec un Astrologue, 13-17. Il est député à Rouen vers le duc de Montpensier, 21. puis vers Madame, 24. Ses conversations avec cette princesse, 26-41. Henri IV. lui rend justice, 46. Et il rentre aussi dans les bonnes graces de Madame, 48. Oppositions des financiers & irrésolutions du roi sur son entrée dans le conseil des finances, 55-59, 61. où il est enfin reçu, 65. Il fait un voyage dans les généralités : objet & fruits de ce voyage, 70. Calomnies contre Sully qui oblige Henri IV. à le rappeller, 71-76. Caresses que lui fait ce prince à son retour, 77-79. Ses démêlés avec Sancy, 80-82. Comment il découvre les friponneries du conseil des finances,

85-90. Réflexions de Sully sur les états gén. du royaume, 91-98. N. 21. Autres sur les impôts & le gouv. 102, 105, N. 24. Sage conseil qu'il donne au roi dans l'assemblée des notables, & ce qui en résulte, 108-111. Ses travaux dans les finances, 117, 118, N. 29. Il console Henri IV. de la prise d'Amiens, 126, 127. imagine des moyens pour le reprendre, 128, 132. qu'il communique au roi, 133. Il est établi pendant cette expédition le chef du conseil dont il se fait obéir, 138-139. Son application à faire réussir le siége d'Amiens, 145, 146, & à déconcerter les cabales des Calvinistes pendant ce siége, 148-151, N. 8, 9. La grande maîtrise de l'artillerie lui est promise, & cependant donnée à d'Estrées, 154-155. Il est récompensé par le gouvernement de Mantes, 156. Détail sur les lettres de Henri IV. à Sully, 162-167, 190. Il combat l'opinion d'assiéger Dourlens, 168, 169. Liberté avec laquelle il reproche à Henri IV. son indulgence pour le duc de Mercœur, 181-183. Son entretien avec ce prince, 183-186. Il se réconcilie avec la duchesse de Mercœur, 186, 187. Son séjour à Rennes; bon ordre qu'il établit pour pacifier la Bretagne, 187, 188. Il porte Henri IV. à faire la paix, 199. Conversation singulière entre eux où Sully fait voir au roi la nécessité de se remarier, & le détourne du dessein d'épouser sa maîtresse, 208-210, N. 40, 220, 222. Il prépare Marguerite de Valois à la dissolution de son mariage, 225-226. Part qu'il a dans les différens réglemens sur les parties du gouvernement, 235, 236, N. 1. Il cherche en vain à rompre la conférence de Boulogne, 242. Il traverse les brigues de la duchesse de Beaufort pour devenir reine, 246-249. Il est écouté; soutient le roi contre sa maîtresse, & le raccommode avec elle, 253-255. Il va voir le roi

à Monceaux, 260. reçoit le cardinal de Florence à Paris & à Saint-Germain, 262, 263. entreprend la réformation des finances, 264-268. Son caractere, son tempérament, son éloquence, 265, 266, N. 11. Compte qu'il rend de son bien, de ses facultés, de ses charges, emplois, &c. 274-277. Il est établi principal ministre, 280. Usage qu'il faisoit de son temps, 280-285, N. 14. Il embrasse toutes les parties du gouvernement, 288-295. Il poursuit les concussionnaires & les malversateurs, 296-298, N. 19. Démélé qu'il a en plein conseil avec d'*Epernon*, 299-302, N. 20. Il ôte aux étrangers & aux Seigneurs le maniment des *fermes* de l'état; ordre qu'il y met, 304-305, & tient bon contre leurs plaintes, 305, N. 21. Sa conversation à ce sujet entre lui & le connétable, 307-309. Abus qu'il réforme dans la chambre des comptes, 315-316. Calomnies répandues contre lui, 317, 318. Il accuse d'Ossat de s'opposer au mariage de Madame avec le duc de Bar, 345, 346. N. 42. assiste à la conférence pour convertir cette princesse, 348-349, N. 43. Il fait consentir les Calvinistes à réformer un article de l'édit de Nantes, 361, 362, N. 48. La surintendance des finances est rétablie en sa faveur, 372. Il est aussi fait surintendant des fortifications & bâtimens, & grand voyer avec une gratification considérable, 373. Comment il apprend la mort de madame de Beaufort, 385-386. Il va trouver le roi, 392, qu'il console, 393-395. résiste avec fermeté au duc de Savoye, qui cherche à le corrompre, 402. Il suit le roi à Blois: motifs de ce voyage, 406. Il fait consentir Henri IV. à se marier, & y travaille auprès de Marguerite de Valois, 406-408, N. 3. Hardiesse avec laquelle il déchire entre les mains de ce prince la promesse de mariage faite

à mademoiselle d'Entragues, 414-416. Il arrête le mariage avec la princesse de Toscane, & détermine Henri IV. à ce mariage, 417-419. Il prend la tutelle des enfans du prince d'Epinoi, 421, 422. est fait grand maître de l'artillerie, & en rétablit les affaires, 426, 427, N. 12. va visiter l'Arsenal, où il fait sa demeure, & le rétablit, 427, 428. est nommé commissaire pour l'affaire du marquisat de Saluces: entretien qu'il a avec le duc de Savoye sur Montmelian, 431, 432. Autre entretien sur ce sujet avec des Allymes qui cherche à le corrompre par des présens, 435, 436. Sa fermeté à résister aux autres commissaires, 438-440. Il assiste à la dispute de du Peron, & bon mot de lui à ce sujet, 443-448, N. 20, 21. Il engage Henri IV. à passer en Savoye & l'y suit, 452, 453. Conversation entre lui & Bellièvre sur cette guerre, 454-458 Soins qu'il prend pour la faire réussir, 459-461. N. 25. Embuches que lui tend Biron & obstacles qu'y apportent les courtisans, 468-469. Il se prépare à assiéger le château de Montmélian, 470, 471. Il assiége Charbonnieres, 471-486. & le prend, 487, 488. de même que le château de Montmélian: ses travaux & dangers qu'il courut à ce siége, 488-495. Réception qu'il fait au cardinal Aldobrandin 505, 506, & sage avis qu'il lui donne, 506. Il prend le fort de Sainte Catherine, 508, 509. va à Genève & rassure cette ville, 509. suit le roi à Lyon pour la cérémonie de son mariage, 512. Embarras pour continuer la guerre, 515-517. reprend le traité de paix & le conclut, 520. Il reçoit le roi & la reine à l'Arsenal, 525, N. 34.

Sully (Rachel de Cochefilet, duchesse de) fait rentrer le duc de Sully son mari dans les bonnes graces de Madame, 48-50. Les financiers cherchent à la gagner par des pré-

sens, 140. Accueil que lui fait, & discours que lui tient la duchesse de Beaufort, 381-382. Elle est instruite des desseins de la duchesse, 384. Elle donne un bal à Chambery, 466. travaille avec madame de Brandis à faire rendre le château de Montmélian, 498, 499. s'en retourne à Paris, 418.

SUDERNIER (Charles duc de) élu roi de Pologne, 421.

SURINTENDANCE des finances supprimée est rétablie 372.

SURINTENDANCE des fortifications & bâtimens, &c. 283.

SYNODES des Protestans. Ils s'y excitent à la révolte, 193, N. 30.

T.

TAILLE. travaux de Sully dans cette partie, 311-313, N. 22.

TASSONE (Octavio) Agent du duc de Savoye dans le traité de Lyon, 524.

TÉSIN. Dessein de détourner ce fleuve, funeste à François I. 3.

THERMES (Jean de Saint Larry de) 473.

THOU (Jacques-Auguste président de) employé à la confection de l'édit de Nantes, 204. N. 35. y fait mettre un article qu'on est obligé de supprimer. Ses sentimens sur la religion soupçonnés, 361, 362. N. 48.

TILENUS ministre Calviniste. Sa dispute avec le docteur Du-Val, 348-349.

TOULOUSE. Sa réduction, 6. Somme payée pour son traité, 293.

TOURS. Les premieres manufactures d'étoffes précieuses ne réussissent point dans cette ville, 422, 423, N. 11.

TRAITÉ de la paix de Vervins, 229, 230. N. 44-45.

TRIENNAUX (Officiers) établis, 130, 131, N. 4. Discussion de Sully avec le conseil à ce sujet, 139, 140.

TRÉMOUILLE (Claude de la) cabale dans le parti calviniste pendant le siége d'Amiens, 147, 150. est envoyé par Henri IV. en Portugal pour éclaircir

la question du vrai ou faux D. Sébastien, 241, N. 4. Il fait insérer dans l'édit de Nantes un article qu'on est obligé de supprimer, 362.

TYBRE. Grand débordement de ce fleuve, 322. N. 27.

V.

VAL. (Du) Sa dispute ou conférence avec Tilenus, 348-349. N. 43.

VARENNE. (Guillaume Fouquet de la) La duchesse de Beaufort lui est recommandée, 380. Lettres qu'il écrit à ce prince & à Sully sur la mort tragique de cette dame, 388-389.

VENDÔME (César de Bourbon, duc de) fils de Henri IV. légitimé, est fait gouverneur de La-Fere, 4, 5. fiancé avec mademoiselle de Mercœur, 181, N. 26.

VENDÔME (Catherine-Henriette de Bourbon) *Voyez* BOURBON. (Henriette de)

VENISE, est privée des fermes de l'état qu'elle faisoit valoir, 304.

VENTADOUR. (Anne de Levis, duc de) ses succès contre la ligue en Languedoc, &c. 52, N. 16.

VERNEUIL. (Cathérine Henriette de Balsac, marquise de) commencemens de ses amours avec Henri IV. 410, 411. Son caractère, 410, N. 5. Artifices dont elle se sert pour obtenir de lui une promesse de mariage, 412-413, N. 6. Elle le suit à la campagne de Savoye, sa mort, 451, 452, N. 23.

VERVINS. Négociations pour la paix en cette ville; elle y est conclue, signée & publiée, 229 230, N. 44.

VIC. (Dominique de) vice-amiral de France, 485; N. 9.

VIENNE (N. de) du conseil des finances. Gratifications qu'il reçoit du roi, 164. Il est fait contrôleur général, 371, 372. Son conseil fait prendre la ville de Bourg, 464.

VILLARS. (comté de) Droit que ce comté donnoit aux ducs de Savoye dans la cathédrale de Lyon, 430, 431, N. 13.

VILLARS. (André de Brancas) amiral de France.

Somme d'argent qu'il reçut pour son traité, 292.

VILLEMONTÉE, partisan, prête de l'argent à Sully pour la grande maîtrise de l'artillerie, 426.

VILLEROI (Nicolas de Neufville de) ministre d'état s'oppose à l'entrée de Sully dans le conseil des finances, 58, 59. ne peut obtenir la grande maîtrise de l'artillerie, 153. travaille à un traité de pacification avec les Calvinistes, 174. veille à la sureté de la Picardie, 176. conseille à Henri IV. de ne point se marier, 222, N. 40. Conduit les affaires étrangeres, 280, N. 14 Somme qu'il reçut pour son traité, 293. L'un des Commissaires pour le mariage de Henri IV. avec Marie de Médicis, 418, & pour l'affaire de Saluces, 433. L'un des courtisans opposés à Sully pendant la campagne de Savoye, 479. 485. Commissaire pour le traité de Lyon, il y sert mal le roi, 510-513. & demeure à Lyon pour le faire exécuter 523.

VILLES qui firent leur traité avec Henri IV. Liste de ces villes & des sommes qu'elles reçurent, 292-293.

VITRÉ. Sully y passa en allant à Rennes, 187. Henri IV. prend sa route par cet endroit, 227.

VITRY (Louis de l'Hôpital de) Somme qu'il reçoit lors de son traité, 293.

VOYER (Grand) Henri IV. donne cette charge à Sully, 372.

URBIN (l'archevêque d') est commis à la dissolution du mariage de Henri IV. avec Marguerite de Valois, 209.

URSIN (Virgile) cousin de Marie de Médicis, vient avec elle en France, 524.

W.

WIRTEMBERG. (duc de) les fermes de l'état qu'il faisoit valoir lui sont ôtées, 304.

Z.

ZAMET (Sébastien) la duchesse de Beaufort lui est recommandée, 380. qui tombe malade chez lui & meurt, 386, 387. Particularités sur la fortune de Zamet & sur sa famille, 386, N. 61.

*Fin de la Table du troisiéme Volume.*

Cleaned & Oiled

JUN 1986